

LES JÉSUITES  
ET LA  
NOUVELLE-FRANCE  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

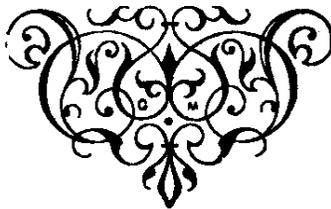
LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX  
de la Compagnie de Jésus

---

AVEC CARTE

---

TOME SECOND



PARIS  
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS  
82, RUE BONAPARTE, 82

---

1906





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**LES JÉSUITES**  
**ET LA**  
**NOUVELLE-FRANCE**  
**AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE**

---

**MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS**

---

# LES JÉSUITES

ET LA

## NOUVELLE-FRANCE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

### CHAPITRE SIXIÈME

Église du Canada. — Missions : A) du Saguenay : PP. Laure, Maurice, Cocquart; B) des Abénakis : PP. Lauverjeat, Daniélou, de Syresme; C) de Lorette, du lac des Deux-Montagnes; D) du Sault Saint-Louis : PP. de Lauzon, Nau, Tournois; E) de Michillimakinac et des Hurons du Détroit : PP. Chardon, du Jaunay, de la Richardie, Potier.

Le traité d'Utrecht fut suivi d'une paix de plus de trente ans, paix unique et féconde dans l'histoire du Canada. La découverte de pays inconnus à l'Ouest et au Nord-Ouest, l'établissement de la colonie de la Louisiane, la fondation de Louisbourg et de divers postes dans l'île Royale, à l'île Saint-Jean, sur les rives du Saint-Laurent, aux grands Lacs et sur les affluents du Mississippi, le développement de la population, le progrès, peu considérable sans doute et cependant réel, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, enfin la pénétration de l'évangile dans les régions du Nord-Ouest et l'épanouissement des missions chez les peuplades sauvages du Mississippi : tels furent les résultats appréciables de cette période, relativement longue, de tranquillité.

On n'a pas oublié l'aperçu général que nous avons donné des œuvres catholiques, accomplies pendant l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier, depuis son retour à Québec jusqu'à sa mort. Sous ses successeurs, l'instruction religieuse des séminaires et des écoles et l'administration des paroisses suivirent une marche ascendante <sup>1</sup>.

« La religion étant le premier objet que Sa Majesté se proposait dans l'établissement des colonies », le Roi eut soin de recommander à tous les gouverneurs, dans ses instructions, « de donner une application de préférence à tout ce qui pourrait en procurer l'avancement dans l'étendue de leur gouvernement ». Il y tenait d'autant plus pour le Canada, que « cette colonie était la seule où un évêque fût établi <sup>2</sup> ».

Afin d'arriver à ce résultat tant désiré, le Roi « recommandait particulièrement — rien n'étant plus intéressant pour le bien de la religion — la bonne intelligence entre les chefs de tous les ordres dans la colonie », entre l'évêque, le gouverneur et l'intendant. Ils devaient se *concerter dans toutes les affaires qui pouvaient leur être communes* <sup>3</sup>.

Le concert entre ces trois chefs n'exista pas toujours malheureusement, même sur des questions de première importance. Ils s'entendirent cependant, généralement parlant, de manière à établir sur de larges bases l'église canadienne. Sous l'épiscopat du dernier évêque de la domination française, après cent trente ans de luttes et de dévouement, le clergé de la Nouvelle-France voyait ses paroisses en bonne partie organisées, ses séminaires, ses

1. Cf. *Mgr Tétu*, Biographies de Mgrs de Mornay, Dosquet, de Lauberivière et de Pontbriand.

2. *Mémoire du Roi* pour servir d'instruction au sieur Marquis de la Jonquière, 30 avril 1749. — Fait à Versailles. Louis. Contresigné : ROUILLÉ.

3. *Ibid.*

écoles et ses œuvres hospitalières fonctionnant avec régularité<sup>1</sup>. Si le progrès obtenu ne fut pas plus considérable, la faute n'en peut être attribuée à ses prêtres, dont le zèle est connu, mais au gouvernement de la métropole, qui tout en désirant *l'avancement de la religion*, ne fit pas assez *pour le procurer*.

Un point particulier resta toujours en litige entre les évêques et les gouverneurs : ce fut la nomination aux cures. Les cures étaient desservies par les prêtres séculiers et par des Récollets ; et c'est l'évêque qui nommait à ces cures. « L'usage suivi jusqu'à présent, disent les *Instructions* de 1749 à M. de la Jonquière, a été de lui laisser la liberté de changer les curés ; et cet usage avait pour objet de pouvoir distribuer dans chaque cure des sujets qui

1. D'après les *Instructions* du Roi à M. de la Jonquière, voici l'état des *maisons d'éducation et hospitalières* en 1749 : « Les Jésuites ont un collège à Québec, où les jeunes gens de famille reçoivent les principes de l'éducation ; et il y a un séminaire dont les prêtres des missions étrangères ont la conduite... Il y a encore dans chacune des villes de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, un hôpital desservi par des religieuses Ursulines, et un quatrième à Québec nommé l'hôpital général. Dans ce dernier sont reçus les vieillards et les infirmes ; et ils y sont entretenus de tout, au moyen des secours que Sa Majesté accorde à cet hôpital. Il en avait été établi un autre à Montréal pour le même objet, lequel était desservi par des frères qu'on appelait les frères Charrons, mais le dérangement survenu dans les affaires de cet hôpital l'a mis hors d'état de se soutenir. Les religieuses qui desservent les trois autres hôpitaux doivent leurs secours par préférence aux officiers et aux soldats des troupes, aux équipages des vaisseaux de Sa Majesté, à ceux des navires marchands, et ensuite aux habitants et autres qui en ont besoin. L'administration en regarde particulièrement l'intendant... Il a été établi à Montréal une communauté de sœurs de la Congrégation, dont le principal objet est d'apprendre à lire aux enfants des paysans de la campagne. Enfin, à Québec, il y a encore un couvent de religieuses Ursulines, qui sont chargées d'élever des filles de sauvages, et où des particuliers aisés de la colonie font aussi élever les leurs... »

pussent y convenir, de rappeler ceux dont la conduite ne répondait pas à leur état, et enfin de récompenser ceux, qui après avoir desservi pendant un certain temps des cures d'un revenu modique, auraient mérité d'en avoir de plus considérables <sup>1</sup>. »

Toutefois, si l'on s'en rapporte à ces instructions, « le clergé de la colonie et les sieurs Beauharnais et Hocquart représentèrent (au gouvernement) qu'il serait plus avantageux, à tous égards, de ne plus laisser subsister cet usage, qui avait pu être nécessaire dans les commencements de l'établissement de la colonie, par rapport à la difficulté qu'avaient les évêques de pourvoir chaque cure d'un sujet convenable », mais qui n'avait plus désormais sa raison d'être suffisante. Ils croyaient à la *nécessité de fixer les cures*, et ils en *donnèrent les motifs*. Le Ministre de la Marine « chargea donc les sieurs de Beauharnais et Hocquart de se concerter avec Mgr de Pontbriand, pour examiner la matière avec soin et expliquer leur avis, afin que Sa Majesté pût prendre un parti définitif à cet égard <sup>2</sup> ».

En 1749, Sa Majesté n'avait pas encore reçu les *éclaircissements* demandés.

Elle avait encore « donné ordre d'examiner les arrangements qu'il pourrait y avoir à prendre pour régler la perception des dîmes dans la colonie, règlement que le clergé demandait » ; mais sur ce point encore, aucun renseignement ne lui était parvenu.

En confiant à M. de la Jonquière le gouvernement général du Canada, le Roi lui prescrivit de *se concerter* avec

1. On lit dans ces *Instructions* : « C'est le séminaire de Saint-Sulpice à Paris qui est seigneur de Montréal. Il y a une maison où il entretient toujours un certain nombre de prêtres dont un fait les fonctions curiales. »

2. *Instructions* à M. de la Jonquière.

l'évêque et l'intendant et de *discuter la matière* entre eux, puis de lui fournir les *éclaircissements* nécessaires<sup>1</sup>. Ces *éclaircissements*, s'ils furent adressés au Ministre de la Marine, ne sortirent jamais des cartons du ministère. Du moins, pendant l'administration française au Canada, rien ne fut modifié ni sur la nomination aux cures, ni sur la perception des dîmes.

\*  
\* \*

Le mouvement d'évangélisation des sauvages fut loin de ressembler, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à celui du XVII<sup>e</sup> : il n'eut ni le même éclat ni la même ampleur. Le soin des Indiens domiciliés et la desserte de paroisses, composées presque exclusivement de néophytes, ont succédé aux lointaines excursions des missionnaires. Le ministère est plus humble, moins séduisant et moins pénible, mais plus fructueux ; et le fruit est plus durable.

Sous l'épiscopat des successeurs de Mgr de Saint-Vallier, le Canada comptait trois missions principales, dirigées par les PP. Jésuites en dehors des chrétientés de Lorette, du Sault Saint-Louis, de Saint-François du Lac et de Bécancourt : ce sont celles du Saguenay, de l'Ouest ou des pays d'en haut et de l'Acadie<sup>2</sup>. Les autres congrégations admi-

1. *Instructions* à M. de la Jonquière.

2. En 1725, un membre de la Congrégation de Saint-Lazare (Arch. colon., Corresp. gén. du Canada, vol. 47) écrivait au Ministre sur « les moyens pour empêcher les Anglais de venir à bout de leurs vues préjudiciables à la France par rapport à la colonie du Canada », les réflexions suivantes : « ... Il faut laisser les Récollets dans tous les postes où ils sont, mais seulement en qualité de missionnaires ou d'aumôniers des forts et des garnisons, et même en mettre en cette qualité dans les forts que l'on construira dans la suite et même dans les postes où on ne peut pas encore établir de cures ou de curés. — Je dis la même chose des Jésuites, à qui il ne convient pas d'être

nistraient aussi quelques Chrétientés ou Missions, dont il a été question et sur lesquelles nous reviendrons bientôt.

Le lecteur connaît les pénibles débuts et les heureux résultats de la mission de Tadoussac ou du Saguenay au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Au commencement du siècle suivant, elle dut être abandonnée, faute de missionnaires, et, en peu d'années, les nombreux néophytes du P. de Crépieul oublièrent ses enseignements et revinrent à leurs superstitions. Le P. Laure rouvrit la mission en 1720<sup>2</sup>. Elle com-

curés, et qui, à ce que je crois, ne voudront pas être aumôniers des forts et des garnisons, mais qui se chargeront volontiers des missions des sauvages; outre celles qu'ils ont déjà, il faut les mettre à Niagara, afin que de ce poste ils puissent soutenir les missions qu'ils auront chez les Iroquois. Il est très important à la colonie d'établir et de soutenir ces missions pour retenir les Iroquois dans les intérêts de la France; il est à désirer que ces Jésuites trouvent le moyen d'engager les nations iroquoises à se les associer et à leur donner un terrain proche de Niagara pour y bâtir une maison et y faire un établissement. Il est très important pour le bien de la colonie de confier ces missions iroquoises aux Jésuites, d'en mettre aussi chez les Ojatanons et autres nations du Sud, du Nord et de l'Ouest, pour les instruire des vérités chrétiennes et les engager dans les intérêts de la France. Cela ne doit pas empêcher que les Jésuites et les Récollets ne puissent s'établir dans les villes et paroisses de la Colonie, et y faire leurs fonctions comme ils les font en France.... Il me semble que si on veut faire usage de ce que j'ai dit dans ce mémoire, on mettra en peu de temps la colonie en sûreté contre les entreprises des Anglais, on la rendra nombreuse en habitants; le commerce y augmentera infiniment, la religion et la piété y régneront; enfin, la colonie sera florissante, riche et puissante, dont le Roi et l'État retireront de grands avantages. » Niagara ne fut pas confié aux Jésuites. Quant aux Iroquois, ils allèrent peu à peu du côté des Anglais et devinrent leurs alliés.

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France* au xvii<sup>e</sup> siècle, vol. III, ch. IX.

2. « Le P. de la Chasse me fit partir de Québec le 1<sup>er</sup> juin 1720 pour Chekoutimy. » (*Relation* du P. Laure, 13 mars 1730.) — Voir, sur

prenait, au dire du P. Godefroi Coquart, comme centres principaux d'action apostolique, les postes du *Domaine du Roi* : Chicoutimi, Tadoussac, La Malbaye, les Ilets de Jérémie et les Sept-Iles <sup>1</sup>; mais elle s'étendait, à l'Est, du Saguenay au Labrador et aux Sept-Iles, et, au Nord, *aussi loin que les sauvages pénétraient dans leurs courses* <sup>2</sup>.

A Tadoussac, la prétendue capitale de la Province du Saguenay, il n'y avait, à l'arrivée du P. Laure, qu'une maison française et le magasin du Roi; et *une cabane d'écorce percée de tous côtés*, servait de chapelle. « Les sauvages y venaient au temps de la traite et emportaient ensuite leurs cabanes, comme on fait des loges d'une foire <sup>3</sup>. » Les autres postes n'étaient guère plus habités que la capitale. « La Compagnie des Fermes ou d'Occident y entretenait des magasins, des commis et autres employés français, pour chasser et pour commercer avec les sauvages dépendant de chaque district <sup>4</sup>. »

Aucune trace de christianisme dans ces vastes régions : il ne restait rien du passé. Le souvenir du P. de Crépieul y vivait seul, et très confusément, chez les anciens. Les populations sauvages, timides, d'un caractère faible, superstitieuses à l'excès, subissaient facilement toutes les influences bonnes et mauvaises. Impossible de compter sur la persévérance des néophytes, si le missionnaire n'était

ce missionnaire : « Notes biographiques et chronologiques sur le P. Pierre Laure, S. J., par le P. A.-E. Jones, S. J.; Montréal, 1869. » — Le P. Jones a fait imprimer, à la suite de ces notes, la *Relation* ou *lettre* du P. Laure, de 13 mars 1730.

1. *Mémoire* du P. Claude Godefroi Coquart, 5 avril 1750, adressé à l'intendant du Canada, Bigot, sur les postes du *Domaine du Roi*. (*The Jesuit Relations*, vol. 69, p. 80.)

2. *Relation* du P. Laure, 13 mars 1730.

3. *Ibid.*

4. *Relation* du P. Laure.

là chaque année pour les éclairer, les soutenir et les encourager.

Le P. Laure fixa sa résidence à Chicoutimi, et, de là, il se rendait aussi souvent que possible à Tadoussac, à Bon-Désir, aux Ilets de Jérémie, aux Sept-Iles, chez les Betsiamites, les Mistassins, les Montagnais et les Papinachois, partout où il voyait des âmes à instruire, à diriger et à sauver. Rentré à Chicoutimi, il y travaillait comme un ouvrier, aux heures que son ministère de prêtre lui laissait libres : « J'ai fait presque tout l'intérieur (de ma maison) de mes propres mains », écrit-il dans son *Journal*. Et, dans le même *Journal* (année 1726), il note qu'il a peint le retable et la voûte de l'église de l'Assomption <sup>1</sup>.

Ce missionnaire, cœur large et dévoué, n'aspirait qu'à étendre le royaume de Dieu. On en verra la preuve dans ce passage de la lettre déjà citée du 13 mars, qu'il adressait à son supérieur de Québec, le P. du Parc : « Il ne me reste plus, mon R. Père, qu'à vous communiquer un nouveau dessein qui ne saurait venir que de Dieu, ce me semble, puisqu'il ne tend qu'à sa gloire, et qui m'occupe depuis longtemps ; ce serait d'étendre notre mission plus loin ; car enfin de se borner simplement à Chékotimi, à Tadossac et aux Ilets, c'est un petit objet. Je m'aperçois d'ailleurs que les nouveaux établissements qu'on a faits aux Mistassins, et qu'on vient de faire pour la traite du lac Saint-Jean, ont empêché et empêcheront bien des sauvages à demi chrétiens de descendre ici, désormais trouvant là plus que le nécessaire ; je croirais qu'il serait bon

1. L'église fut achevée le 28 septembre 1726, et la maison vers la fin d'octobre 1728. (*Journal* du P. Laure.) — Voir dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France* au xvii<sup>e</sup> siècle, t. III, p. 432, d'autres détails sur le P. Laure.

que V. R. me permît d'aller à Labrador, où je scais qu'il y aurait bien du fruit à faire, sans néanmoins abandonner cette mission-cy, où un nouveau missionnaire, aidé de mes livres Montagnez tiendrait ma place en s'instruisant tranquillement... Tous les voyageurs français m'ont protesté que j'aurais là de quoy m'exercer tant auprès des sauvages que des employez soit Canadiens, soit pescheurs Malouins, qui manquent de secours spirituels. Ce ne serait qu'un essay d'abord, et en tout cas le Montagnez reviendrait soullager son collègue. Il est digne cet essai du zèle que vous avez, M. R. P., pour la propagation de la foy. C'est aux inférieurs à proposer respectueusement et aux supérieurs plus éclairés à disposer. Peut-être que ces lumières que je prens la liberté de vous donner pour la gloire de Dieu toucheront la tendresse de votre bon cœur; si vous ne les suivez pas, je ne m'en allarmeray point. Je ne propose ce dessein que dans la crainte que j'ay depuis longtems qu'un seul sauvage adulte ou enfant de Labrador ne me reproche un jour son malheur éternel. Je ne prétens que satisfaire aux cris de ma conscience déjà trop embarrassée pour ne le pas assez être. »

Ces paroles vraiment apostoliques eurent sans doute un écho dans le cœur du P. du Parc; mais autorisa-t-il le P. Laure à se rendre au Labrador pour y convertir les sauvages et y secourir les Canadiens? Rien, dans le *Journal* du missionnaire, ne permet de le supposer. Le supérieur n'ayant personne de disponible pour aller à Chicoutimi remplacer le P. Laure pendant ses longues absences, celui-ci se vit forcé de renoncer à son projet. Depuis dix ans, il travaillait dans sa mission; huit encore il s'y dépensa, et, le 22 novembre 1738, il mourut aux Éboulements, aujourd'hui paroisse du diocèse de Chicoutimi, fondée en 1732.

A sa mort (22 novembre 1738), la mission échet au Père Jean-Baptiste Maurice. « Je suis parti de Québec le 14 de juin 1740, écrit ce dernier dans son *Journal*, pour venir prendre la place du R. P. Laure, mort deux années auparavant aux Éboulements. » D'une grande énergie morale et d'un zèle qui ne reculait jamais devant la fatigue, il ne sut ni se modérer, ni compter avec les exigences d'une santé débile. Il mourut dans la force de l'âge après moins de six ans d'apostolat <sup>1</sup>.

Son successeur, le P. Coquart, avait fait l'apprentissage des longs et pénibles voyages, à la suite des La Vérendrye dans leur tentative de découverte de la mer par le Nord-Ouest. D'une constitution robuste et d'une endurance rare, il avait par ce côté ce qui manquait à son prédécesseur ; mais il lui manquait ce que le P. Maurice possédait à un degré éminent, le talent et la sûreté du jugement. Les *Notes* de ses supérieurs constatent unanimement chez lui une grande médiocrité en tout : *Ferè infra mediocritatem in omnibus*. Néanmoins, son *Mémoire sur le Domaine du Roi*, adressé à l'intendant Bigot le 5 avril 1750, révèle un

1. Le P. Jean-Baptiste Maurice fit ses études de grammaire et de littérature et deux ans de philosophie au collège des Jésuites à Rouen, où il naquit le 10 mars 1707. Entré au noviciat à Paris le 18 octobre 1729, il partit en 1731 pour Québec où il professa la cinquième, la quatrième, la troisième, les humanités et la rhétorique (1731-1735) ; pendant ses trois dernières années de professorat, il suivit en même temps les cours de théologie et se rendit à Paris en 1738 pour y faire une quatrième année de théologie ; puis il revint au Canada et fut envoyé à Tadoussac par le P. de Saint-Pé, supérieur général. Il mourut le 20 mars 1746. On lit dans les *Notes* de ses supérieurs, adressées à différentes époques au général de l'Ordre : « Ingenium et judicium optima, cœtera magna ; talentum ad omnia. » — De la mort du P. Laure à l'arrivée du P. Maurice, la mission de Tadoussac fut visitée et administrée successivement par les PP. de Saint-Pé et Guignas. (*Notes biog. et chron.* Sur le P. Laure, p. 19.)

esprit observateur et pratique. Quoi qu'il en soit de ses facultés intellectuelles, les vertus sacerdotales et le dévouement suppléèrent au peu de qualités que la nature ingrate lui avait départies, et, pendant les dix-neuf ans qu'il évangélisa les peuplades sauvages du Saguenay, il opéra un bien que d'autres mieux doués n'auraient peut-être pas accompli <sup>1</sup>.

Quel fut le résultat réel de l'apostolat des trois missionnaires dont nous venons de parler ? Il serait difficile de le dire, aucun document précis sur ce point n'étant parvenu jusqu'à nous. Le seul fait vrai, c'est que ces missionnaires créèrent dans chaque poste du *Domaine du Roi* un groupe de néophytes, mais peu nombreux ; à l'époque des traites, ils voyaient encore et préparaient à la réception des sacrements des sauvages convertis, qui, la traite terminée, rentraient dans leur pays et là faisaient de la propagande religieuse par leur parole et leur exemple.

Le résultat des efforts de ces trois apôtres aurait été plus considérable, si chacun eût pu obtenir un auxiliaire du gouvernement français. Cet auxiliaire fut plus d'une fois demandé et toujours refusé : la Métropole ne voulut jamais allouer une somme, même la plus minime, pour l'entretien d'un second missionnaire. Dès 1727, le P. Laure

1. Voir, sur le P. Coquart, le ch. III, pp. 227 et 228. — On lit dans son *Journal* (*The Jesuit Relations*, vol. 69, p. 136) : « Je fus nommé, à la mort du P. Maurice, pour aller confesser les Français des postes ; je partis donc de Québec le 13 de mai et je retournai le 17 juillet (1746). Je fus ensuite nommé tout de bon pour successeur de ce cher Père et je partis de Québec le 27 octobre. » Il fit bâtir l'église de Tadoussac en 1757, il retourna à Québec et y resta jusqu'à la conquête du Canada par les Anglais. Il tenta alors de se fixer en Acadie, mais obligé par les autorités anglaises de quitter cette province, il revint au Saguenay et mourut à Chicoutimi le 4 juillet 1765. Il était né à Melun en 1706. (Consulter, sur ce missionnaire, *La Revue canadienne*, 1897, pp. 81-92 ; — *The Jesuit Relations*, vol. 69, p. 289.)

s'était adressé au gouverneur général et l'avait prié d'obtenir de la Cour de quoi entretenir un autre Jésuite à Tadoussac. M. de Beauharnais en écrivit au ministre, qui refusa de faire droit à sa demande. Le P. du Parc était alors supérieur de Québec. Le gouverneur lui communiqua le refus, puis il répondit au ministre le 1<sup>er</sup> octobre 1728 : « Nous avons informé le R. P. supérieur des Jésuites que Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'accorder la demande qui avait esté faite d'un second missionnaire pour la mission de Tadoussac <sup>1</sup>. »

La demande fut dans la suite renouvelée, mais sans succès.

\*  
\* \*

Au sud du Saint-Laurent, sur le territoire des Abénakis, on put craindre un instant, après l'assassinat du P. Rasles et la destruction des deux villages de Pentagoët et de Nanrantsouak (Norridgewock), que c'en fût fait pour toujours de la mission abénakise, la plus florissante de nos missions du Canada, la plus attachée à la France. Les missions de Pentagoët et de Nanrantsouak ayant disparu, il ne restait plus que le village de Médockeck (Medoctec), sur la rivière Saint-Jean, où le P. Loyard dirigeait une nombreuse et fervente chrétienté de sauvages. Chaque jour, ces sauvages vivaient sur le qui-vive, persuadés que les Anglais, déjà maîtres du pays jusqu'au Penobscot, ne tarderaient pas à les attaquer et à les chasser de leurs terres <sup>2</sup>. Seuls, sans l'appui des Français, pouvaient-ils songer à une résistance efficace ?

1. Arch. colon., Corresp. gén., vol. 50.

2. On sait que l'abbé Gaulin, qui avait été l'auteur d'un traité de paix, en 1726, entre les Anglais et les Malécites et quelques Micmacs,

La Providence permit que leurs craintes ne se réalisassent pas. Les Anglais élevèrent quelques forts sur le territoire conquis, afin de protéger leurs établissements de commerce ; et, au lieu de poursuivre leur conquête, ils crurent plus sage d'ouvrir des négociations de paix avec les Abénakis du Kénébec et du Penobscot.

Les Abénakis, échappés au massacre de ces deux missions, s'étaient réfugiés, les uns dans les bois, les autres à Québec, le plus grand nombre à Bécancourt et à Saint-François. Là, le premier étourdissement de la défaite et le désespoir de la dispersion passés, ils se ressaisirent et vinrent bientôt rebâtir leurs cabanes sur la terre dont la force brutale les avait dépossédés. Ceux de Nanrantsouak y rentrèrent dès 1725, et ceux de Pentagoët, accompagnés de leur ancien missionnaire, le P. Laverjeat, s'établirent à Panaouké (*al.* Panawamské), sur la rivière Penobscot. Le P. Laverjeat avait remplacé dans cette mission le P. de la Chasse, nommé supérieur général à Québec.

Le retour des Abénakis fut pour les Anglais un coup de foudre, car, déjà harcelés par les Abénakis de Saint-François, qui tenaient à venger l'échec et la mort de leurs frères, ils avaient tout lieu de supposer que ces sauvages feraient cause commune et entreraient bientôt en campagne. Dans le dessein de prévenir une attaque générale, dont le résultat pourrait être, croyaient-ils, la ruine de leurs forts et établissements bâtis sur le territoire de cette nation, ils envoyèrent à Montréal MM. Schuyler, Atkinson,

se rendit à la rivière Saint-Jean pour engager les sauvages à conclure cette même paix avec les Anglais. Le comte de Maurepas, qui voulait la guerre entre les Abénakis et les Anglais, ne se montra pas satisfait de ces démarches de l'abbé Gaulin et en écrivit à M. de Saint-Ovide le 28 mai 1726 (*Arch. Canadiennes, série B, vol. 49*).

Dudley et Taxter, pour y traiter de la paix avec le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la colonie.

La conférence eut lieu le 13 mars 1725. Les Abénakis y assistèrent. Mais, comme il était de notre intérêt d'empêcher la conclusion de la paix tout en paraissant la favoriser, l'intendant Bégon prit soin de voir les chefs des sauvages avant la séance, et de leur dicter la réponse à faire aux Députés anglais : « Je leur représentay, écrit-il au Ministre de la Marine, que ce n'était pas assez de demander aux Anglais la démolition des forts qu'ils ont bâtis sur les terres abénakises et la restitution de leurs terres et de leurs prisonniers, mais que la mort du P. Râlle et d'un grand nombre de leurs gens tués par les Anglais, soit à Boston, soit à Nanrantsoüac, et leur église brûlée leur devaient faire demander de gros dédommagements, sans lesquels ils ne devaient écouter aucunes propositions de paix ny de suspension d'armes <sup>1</sup>. »

La séance ouverte, « les Anglais dirent aux sauvages de s'expliquer sur la réparation qu'ils prétendaient qu'on leur fit pour avoir détruit leur église, tué leur missionnaire et pour leurs frais de guerre ». Les Abénakis ne parlèrent, dans leur réponse, ni de la démolition des forts, ni de la restitution des terres et des prisonniers. Les Anglais promirent de faire leur rapport à Boston <sup>2</sup>.

1. Montréal, 22 may 1725. Il est dit au commencement de cette lettre : « Comme j'ay toujours été persuadé que rien n'est plus opposé à nos intérêts que la paix des Abénakis avec les Anglais, je songeay à pressentir ces sauvages avant qu'ils parlassent aux Anglais et à leur insinuer tout ce que j'avais envie de leur faire dire. » (Arch. colon., vol. 47.)

2. Lettre de M. Bégon, 21 avril 1725, à la Cour : « Les Abénakis répondirent qu'ils prétendaient qu'à l'avenir leurs missionnaires français ne fussent plus molestés, qu'on ne leur proposât plus de recevoir des ministres, et qu'on réparât par des présents convenables la mort du P. Rasle, la destruction de leur église et les torts qui

Les négociations, commencées à Montréal, se poursuivirent en Acadie et aboutirent malheureusement à une divergence de vues et d'action entre les Abénakis. Tandis que les Abénakis de Saint-François, de Bécancourt et de Medockeck prêchaient la guerre à outrance contre les envahisseurs, ceux de Panaouské et de Nanrantsouak penchaient vers une paix honorable. Les premiers ne consentaient à déposer les armes qu'à deux conditions : l'évacuation du territoire abénakis par les Anglais et l'abolition de leurs forts. Les seconds, estimant que les Anglais n'accepteraient jamais pareilles conditions et ne se croyant pas en mesure de les battre, décimés comme ils l'étaient par des luttes sanglantes, par la misère et les maladies, aspiraient à une vie paisible, dans leurs cabanes rebâties, au milieu de leurs femmes et de leurs enfants, à l'ombre de l'église, sous la direction de leur missionnaire <sup>1</sup>.

Le gouvernement de Québec était du parti des belliqueux. La paix, disait-il, c'est la Nouvelle-France ouverte à la Nouvelle-Angleterre ; peu à peu, avec le temps, les

leur avaient esté faits pendant la guerre. Les Anglais promirent de faire leur rapport à Boston de ce qu'ils avaient entendu. » (Arch. colon., vol. 47.)

1. Le P. Aubery écrivait en 1726 au gouverneur : « La guerre est nécessaire, si on ne veut pas s'exposer à perdre *dès à présent* toute la côte du Sud du fleuve Saint-Laurent, et, à la première guerre, tout le Canada, parce que les Abénakis étant forcés de faire la paix avec les Anglais, les laisseront empiéter sur leurs terres, y demeureront avec eux, s'attacheront à cette nation qui leur donnera des marchandises à bon compte et n'y souffrira plus de missionnaires, lorsqu'elle sera une fois maîtresse de cette terre. La religion a esté jusqu'à présent le seul motif qui a rendu les Abénakis français ; dès qu'il n'y aura plus de missionnaires, ils deviendront anglais, et seront seuls capables de mettre les Anglais en possession de tout le pays à la première guerre.... Sa Majesté a appris avec plaisir le refus que les Abénakis et les Hurons domiciliés dans la colonie ont fait d'entrer dans le traité de paix que les Abénakis de Panawamské (*Panaouské*) négocient avec les Anglais, et qu'ils veulent continuer la guerre. »

Abénakis se laisseront séduire et corrompre par les Anglais, ils en deviendront les amis, peut-être même beaucoup d'entre eux se feront-ils protestants, et les Anglais ne tarderont pas alors à franchir la barrière qui sépare l'Atlantique du Saint-Laurent.

Inquiets, les gouverneurs mandèrent à Québec, à plusieurs reprises, les chefs du parti de la paix, pour conférer avec eux des conséquences funestes de leur résolution. Ils ne furent pas écoutés. Le P. Aubery, missionnaire de Saint-François <sup>1</sup>, et le P. Lauerjeat, missionnaire chez les Abénakis, tous deux partisans de la guerre, ne furent pas écoutés davantage.

Les Abénakis de Panaouské signèrent la paix en 1726 et ceux de Nanrantsouak suivirent bientôt leur exemple. Par ce traité, la nation *ne renonçait ni à sa religion, ni à sa terre, ni à son union avec les Français* <sup>2</sup>; elle demandait que ses missionnaires ne fussent plus molestés, qu'on ne lui proposât plus de recevoir des ministres et qu'on lui accordât une indemnité convenable <sup>3</sup>. La plupart de ces

1. Lettre de M. de Beauharnais au Ministre de la Marine, 10 octobre 1732. (Arch. colon., vol. 59.)

2. Le gouverneur au Ministre de la Marine, 21 mars 1729 : « L'ennuy d'une longue guerre (cette guerre commença en 1722) que cette nation (abénakise) a soutenue contre les Anglais qui ont usurpé une partie de leurs terres du costé de l'Acadie, l'a déterminée en 1726 de faire la paix avec les Anglais, conservant toujours le même attachement pour les Français, n'ayant renoncé ny à son union, ny à sa terre, ny à sa religion, sentiments dans lesquels les Jésuites qui sont leurs missionnaires les entretiennent. » (Arch. col., vol. 51.)

3. Le P. Lauerjeat au P. de la Chasse : « Les Abénakis ont dit aux Anglais qu'ils ne faisaient la paix avec eux qu'à condition qu'ils n'empiéteraient point sur les terres abénakises, et qu'en cas de rupture entre la France et l'Angleterre, ils se réservaient la liberté de suivre toujours le party des Français. Mais ces deux conditions ne sont que verbales. » (Arch. colon., vol. 49.) — Le même Père

articles n'étaient pas écrits; ils furent formulés verbalement.

Le marquis de Vaudreuil était mort sur ces entrefaites <sup>1</sup>. Les députés Abénakis vinrent trouver son successeur, M. de Beauharnais, et le prièrent d'*empêcher la continuation des partis que les domiciliés de Saint-François faisaient sur les Anglais, ces partis exposant toute la nation abénakise*; puis ils se rendirent à Saint-François, où ils renouvelèrent la même prière <sup>2</sup>.

La guerre cessa, et les deux missions du Kénébec et du Penobscot se rétablirent assez promptement, la première sous la direction du P. Jacques de Syresme <sup>3</sup>, la seconde

écrivait à M. de Beauharnais que les chefs des sauvages le priaient de ne pas se délier de leur fidélité, et d'être persuadé que les Anglais par leurs présents et leurs artifices ne pourraient les désunir d'avec les Français, ni leur faire perdre leur religion. » (Arch. colon., vol. 50.)

1. V. aux *Pièces justificatives*, n° I, une note sur M. de Vaudreuil.

2. Lettre de M. de Beauharnais, 16 mars 1728. (Arch. colon., vol. 50.)

3. MM. de Beauharnais et d'Aigremont, dans leur lettre au Ministre, 1<sup>er</sup> octobre 1728, disent que le P. de Syresme, *missionnaire, est parti pour la mission de Nanrantsouak*. — Beauharnais et Hocquart, au même, 25 oct. 1729 : « Le missionnaire est revenu de Nanrantsouak dans la disposition d'y retourner au printemps. » Il y retourna, en effet, et mourut le 28 août 1747. M. de Beauharnais aida le P. de Syresme à bâtir la chapelle. Il le munit aussi des objets nécessaires pour le culte : « J'ai fait, dit-il (lettre au Ministre, 30 avril 1729), remplacer aux PP. Jésuites le calice, le soleil et le ciboire d'argent avec les ornements nécessaires pour la chapelle du missionnaire de Nanrantsouak, ordonnés par le Mémoire du Roy. » Le 13 février 1731, il écrit encore : « Les Abénakis sont venus de leur village à Québec pour chercher un missionnaire, et sur ce qu'ils ont vivement représenté que, si on leur refusait, c'était exposer la plupart d'entre eux à perdre leur religion, on leur a donné le P. Syresme, jésuite, qu'ils souhaitaient. » (Arch. colon., vol. 51 et 56.) — Le P. Jacques de Syresme, né le 22 octobre 1695, entré au noviciat de Paris le 15 sept. 1712, fait, après le noviciat, deux ans de philosophie à Paris

sous celle du P. Lauverjeat. La mission de la rivière Saint-Jean passa, en 1732, des mains du P. Loyard, devenu infirme et malade, au P. Daniélou <sup>1</sup>, qui faisait ses premières armes dans la carrière de l'apostolat, mais héritait d'une chrétienté fervente et disciplinée, française de cœur, ennemie déclarée de l'Angleterre.

Contrairement aux prévisions et aux craintes des gouverneurs de Québec et des missionnaires, les deux missions reconstituées du Kénébec et du Penobscot restèrent, comme par le passé, catholiques et franchement dévouées à la France. Le voisinage des Anglais, leurs promesses séduisantes et les relations commerciales n'affaiblirent jamais les croyances des Akénakis, ni leur attachement à la France. On eut lieu de s'en convaincre, à Paris et à Québec, quand la guerre éclata en Amérique à l'occasion de la succession d'Autriche. A l'appel du marquis de Beauharnais, ils organisèrent des partis de guerre, et soit seuls, soit avec les Français, ils marchèrent contre les Anglais, attaquèrent les forts Dummer, Ashwolot, Charlestown, Massachusetts et autres, détruisirent ou incendièrent des établissements dans le Massachusetts et le New-Hampshire et ravagèrent, pendant deux ans, les frontières de la Nouvelle-Angleterre.

(1714-1716) et part pour Québec où il professe les classes de grammaire (1716-1723). Il revient en France pour faire à Paris un an de philosophie et quatre ans de théologie (1723-1728) ; en 1728, il revient à Québec et est dirigé sur Nanrantsouak.

1. Le P. Jean-Pierre Daniélou, né à Brest le 15 juillet 1696, entra au noviciat de Paris le 6 oct. 1713, après sa seconde année de philosophie. Professeur à Québec (1715-1720), puis à Arras d'humanités (1720-1722), il fait ensuite à La Flèche un an de philosophie (1722-1723) et quatre ans de théologie à Paris (1723-1727). Il revient à Québec où il professe la théologie ; enfin en 1732, il remplace le P. Loyard et meurt le 23 mai 1745.

La colonie française du Canada n'eut pas de plus fidèles alliés que les Abénakis de l'Acadie.

Leurs frères, domiciliés à Saint-François et à Bécancourt, ne furent pas moins dévoués qu'eux ; et n'étant pas liés, comme eux, aux Anglais par un traité de paix, ils leur firent plus souvent la guerre et avec moins de ménagements. Tant la puissance de la foi avait fait de ces sauvages de vrais Français !



Cette foi avait développé les mêmes sentiments français au cœur des Hurons de Lorette, des sauvages du lac des Deux-Montagnes et des Iroquois du Sault Saint-Louis. Ils se mêlent à nos soldats dans toutes les expéditions contre les Anglais au sud de la colonie, et contre les peuplades indiennes révoltées à l'ouest. Des historiens se sont demandés quelle influence avaient bien exercée les missionnaires sur les sauvages par la propagation de l'Évangile. Sans parler des villages chrétiens de l'Illinois, des Hurons convertis du Détroit, des Micmacs et des chrétiens de Chicoutimi et de Tadoussac, cette magnifique institution des sauvages domiciliés est la réponse la plus victorieuse aux détracteurs de l'apostolat dans la Nouvelle-France. Les domiciliés furent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les amis les plus constants et le plus ferme appui de la colonie française.

Les domiciliés du Sault Saint-Louis n'eurent sans doute pas les sympathies de tous les gouverneurs et de tous les intendants. Les causes en sont nombreuses, et toutes ne furent pas imputables, tant s'en faut, aux Iroquois et à

leurs missionnaires. Quoi qu'il en soit, voici quelle fut la conduite de ces sauvages à l'égard de la France.

La mission du Sault Saint-Louis était la plus nombreuse de toutes celles qu'on avait établies aux environs de Québec et de Montréal. Elle comptait de onze à douze cents habitants <sup>1</sup>. Or, on lit dans le *Mémoire* de 1741, adressé à

1. La mission du Sault aurait été bien plus nombreuse si le gouvernement de Québec avait voulu suivre le conseil du P. de Lauzon. Celui-ci écrivit, en effet, à M. de Beauharnais le 15 octobre 1729 : « Vous voulez bien que je vous fasse ressouvenir d'une affaire, dont j'ai eu l'honneur de vous parler cet été à Montréal. Il s'agissait des moyens qu'on pourrait prendre pour détacher peu à peu des Anglais les Iroquois, en les attirant pour venir s'établir dans les missions chrétiennes. Il est aisé de leur faire parler par leurs parents, non domiciliés, pour les inviter à venir demeurer parmi nous. Une expérience de 13 années m'a fait voir qu'on peut réussir par là, lorsqu'on peut faire quelque petit présent à ceux qui quittent leur pays pour venir dans le nôtre ; et depuis que je suis dans la mission du Sault, il ne s'est point passé d'années où il ne soit venu du pays des Iroquois quelque famille pour demeurer parmi les Français et pour se faire instruire du christianisme. Il est vrai que tous n'y sont pas toujours demeurés, mais il m'a paru que ce qui les a le plus dégoutés était qu'ils n'avaient pas dans nos missions tous leurs besoins aussi facilement que dans leur pays ; car quoique les sauvages chrétiens soient très portés à aider ceux qui viennent d'ailleurs pour s'établir parmi eux, et que les missionnaires les secourent autant qu'ils le peuvent, il arrive cependant souvent qu'il n'est pas possible de fournir à tous les besoins des nouveaux venus aussitôt et aussi abondamment qu'il le faudrait. D'où il arrive que le sauvage s'imagine qu'on ne l'estime guères, et craignant qu'une pauvreté dont il commence à sentir les effets ne dure longtemps, il prend le party de s'en retourner chez lui. Il serait donc nécessaire que vous voulussiez bien proposer à la Cour d'accorder à la mission du Sault quelque revenu qui donnerait facilité aux missionnaires d'aider les nouveaux venus et de leur faire faire promptement des champs... Il est à remarquer que la mission du Sault est la plus ancienne et la plus nombreuse, et qui a donné le plus de preuves de son attachement aux Français dans les guerres qu'on a eû avec les Anglais et les Iroquois, et celle cependant qui a le moins de revenu des bienfaits du Roy, n'ayant que 500 livres et ayant trois missionnaires. Une augmentation de revenu me donne-

M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, par le P. de Lauzon, supérieur et missionnaire du Sault : « Les Iroquois de cette mission ont toujours donné des marques de leur attachement pour les Français; ils se sont battus contre l'Anglais, même dans la dernière guerre qu'il a eue avec les Abénaquis. Dans l'Acadie, ils se sont battus contre les Iroquois, quand nous avions la guerre avec eux, et toujours ils ont été à la main des gouverneurs, de MM. de Frontenac, de Callière et de Vaudreuil, qui, les connaissant à merveille, ont toujours été satisfaits de leurs services.

« M. le marquis de Beauharnais les a employés trois fois, deux fois contre les Renards, et une fois contre les Chicacas; toujours ils sont partis en grand nombre, prêts à faire ce que le Français voudrait. Vous les avez vus, une fois, Monsieur, dans ces dispositions, dans la campagne de M. de Ligneris.

« Dans la campagne de M. de Noyelle, il n'y eut que quelques-uns d'entre eux qui se battirent contre les Renards avec quelques Français, et trois Iroquois y furent tués...

« Quand le fort de Chouëguen s'est établi, sentant toute les conséquences de ce fort ennemy, situé sur la route des Français pour les pays d'en haut, ils se sont offerts à M. le marquis de Beauharnais d'aller prendre et détruire

rait moyen de faire quelque députation de temps en temps dans les villages iroquois pour en attirer chez nous et pour les aider à s'y établir; et, en procurant ainsi la gloire de Dieu, en tâchant de travailler à leur salut, augmenter en même temps nos forces, en ôtant à l'Anglais ceux dont il voudrait se servir contre nous en temps de guerre. » (Arch. colon., vol. 51.) — Non seulement on n'augmenta pas les revenus de la mission, mais M. Hocquart diminua considérablement les présents qu'on faisait aux Iroquois, comme on peut le voir aux *Pièces justificatives*, n° II, dans le Mémoire de 1741 du P. de Lauzon.

ce fort sans qu'il parût que le Français s'en fût mêlé, et il les remercia de leur bonne volonté. Il y a quelques années que le gouverneur de Boston voulait faire construire un fort à la Rivière aux Loutres, sur le lac Champlain ; M. le marquis de Beauharnais souhaita que les Iroquois du Sault allassent parler à l'Anglais pour s'opposer à la construction de ce fort. J'étais alors supérieur général (de la mission du Canada), et il voulut se servir de moi pour aller leur porter cette commission ; ils l'acceptèrent et dirent à l'Anglais que, si ce fort se bâtissait, ils enverraient leurs jeunes gens pour le détruire, à mesure qu'on le construirait, et l'Anglais n'a pas passé outre.

« Malgré toutes ces bonnes dispositions des sauvages du Sault, on ne paraît pas content d'eux, on leur refuse presque tout ce qu'ils demandent, et ils n'ont presque pas de part aux libéralités du Roy <sup>1</sup>. »

Le P. de Lauzon révèle dans son *Mémoire* le nom du principal mécontent des Iroquois du Sault : c'est l'intendant Gilles Hocquart. Cet intendant, prévenu contre eux par des officiers et des commerçants intéressés, leur fit une guerre sourde, hypocrite ; il leur refusa et leur fit refuser même les choses les plus nécessaires, celles qu'il accordait abondamment aux autres villages des Indiens domiciliés. Dirigés par d'autres missionnaires, les Iroquois eussent été autrement traités. Et cependant, telle fut la fermeté de croyance de ces sauvages chrétiens, si profond fut l'attachement que leurs prêtres leur inspirèrent pour la France, qu'aucun mauvais et inique procédé ne put ébranler leur foi et leur dévouement.

1. « *Mémoire* concernant la mission des Iroquois du Sault Saint-Louis, dont les missionnaires prient M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, d'avoir la bonté de faire part à M. le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État. » (*Pièces justificatives*, n° II.)

Le P. de Lauzon, ancien supérieur général de la mission du Canada, dirigeait pour la seconde fois depuis deux ans les domiciliés du Sault Saint-Louis, à l'époque où il adressa à M. de Vaudreuil son *Mémoire*. Il connaissait mieux que personne cette importante réduction, l'ayant gouvernée pendant dix-neuf ans. Aussi pouvait-il renseigner le gouverneur en toute connaissance de cause.

Il mourut l'année suivante à Québec (5 octobre 1742), laissant sa succession au P. Luc-François Nau, qui évangélisait la mission depuis huit ans. Jésuite de la Province d'Aquitaine, celui-ci s'était embarqué à La Rochelle pour le Canada avec Mgr Dosquet le 29 mai 1734<sup>1</sup>.

De Québec, il écrivit à son Provincial, le P. Richard, une lettre où il donne des détails curieux sur la traversée. On en lira avec plaisir quelques extraits : « Mgr notre évêque, dit-il, se rendit à La Rochelle lorsqu'on ne l'y attendait plus, et s'embarqua avec nous. Il amena une douzaine d'abbés, qu'il avait ramassés sur le pavé de Paris et aux portes des églises, gens, la plupart, ignorants et sans éducation... Nous évitions ces gens-là autant que nous pouvions, et nous tâchions de faire bande à part avec trois prêtres de Saint-Sulpice, hommes d'esprit et d'une rare piété. » Le missionnaire donne ensuite ces détails

1. Le P. Luc-François Nau, né à Poitiers le 17 janvier 1703, fut élevé au collège des Jésuites de cette ville et entra au noviciat de Bordeaux le 12 décembre 1720. Après le noviciat, il professe à Tulle la 5<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> (1722-1724), fait deux ans de philosophie à Poitiers (1724-1726), professe la 3<sup>e</sup>, les humanités et la rhétorique à Luçon (1726-1729), fait dans ce séminaire une 3<sup>e</sup> année de philosophie en même temps qu'il professe la grammaire (1729-1730), suit quatre ans à Bordeaux les cours de théologie (1730-1734), et part ensuite pour Québec. Il fit route de La Rochelle au Canada avec le P. Aulneau, dont il a été question au chap. III, et le P. de Lauzon, qui, venu en France pour les affaires de sa mission, rentrait au Canada.

instructifs : « La seule vue de *La Sainte-Barbe*, où nous devons coucher pendant la traversée, nous déconcerta tous, moy le premier. C'est une chambre grande comme la Rhétorique de Bordeaux, où l'on voit suspendus en double rang des cadres, qui doivent servir de lit aux passagers, aux passagères, aux officiers inférieurs et aux canonniers. Nous étions pressés dans ce lieu obscur et infect comme des sardines dans une barrique. Nous ne pouvions nous rendre à nos lits sans nous heurter vingt fois la tête et les jambes. La bienséance ne nous permettait pas de nous déshabiller. Nos habits à la longue nous brisaient les reins...

« Nous avons à bord une centaine de soldats de nouvelle levée, dont chacun avait avec soi un régiment entier de Picardie. Personne ne fut exempt de leurs morsures... Toutes les fois que nous sortions de l'entrepont, nous nous trouvions couverts de poux. Autre fourmilière de poux et source d'infection : c'étaient quatre-vingts faux sauniers, qui avaient languï pendant un an dans les prisons. Ces misérables auraient fait pitié aux plus barbares des Turcs. Ils étaient demi nus, couverts d'ulcères, et quelques-uns même rongés tout vifs par les vers. Nous nous cotisâmes et fîmes une quête pour leur acheter des chemises, des matelots qui en avaient de reste. Nos soins ne les empêchèrent pas de mettre dans le navire une espèce de peste, dont tout le monde a été attaqué, et qui a fait mourir vingt hommes...

« Nous n'arrivâmes à Québec que le 16 août... Le P. de Lauzon m'a destiné à la mission de Saint-Louis, où il a lui-même passé dix-sept ans. Je m'y rendrai dans 15 jours d'ici. C'est la plus agréable et la plus florissante mission du Canada <sup>1</sup>. »

1. Cette lettre du P. Nau (Québec, 20 octobre 1734), qui est conservée aux archives de la famille Aulneau, a été imprimée, ainsi que d'autres lettres du même missionnaire, dans *The Jesuit Relations*, vol. 68.

Quelque temps après son arrivée au Sault, le P. Nau fut, comme tous les missionnaires, incorporé à la nation iroquoise. « C'est une cérémonie nécessaire, écrit-il de là au P. Bonin, à la date du 2 octobre 1735 ; le missionnaire ne peut être agréable au village s'il n'est membre de la nation. »

L'incorporation ne manquait pas de pittoresque. La même lettre du P. Nau la raconte avec humour. « Le missionnaire, dit-il, régale les anciens du village ; il lui en coûte un bœuf, du pain, deux boisseaux de pois et du tabac. » *Pour moi*, ajoute-t-il, *le P. de Lauzon fit une longue harangue, lorsque tout le monde fut assemblé.* « Trois orateurs iroquois y répondirent tour à tour. Les harangues finies, un des anciens se leva et dit qu'il fallait donner un nom à la Robe noire. Après avoir rappelé tous les noms des anciens missionnaires, il conclut que je m'appellerai désormais Hatériata, nom qui signifie en iroquois *le brave, l'homme de cœur.* Ensuite on m'assigna une cabane, on m'incorpora dans une famille, et on me fit l'honneur de me mettre dans la famille de l'Ours. Nous n'avons dans le village que trois familles : celle de l'Ours, celle du *Loup*, et celle de la *Tortue*. Tous les nouveaux venus deviennent membres de l'une de ces trois familles. La famille de la Tortue est si nombreuse qu'on a été obligé de la diviser en grande et en petite tortue <sup>1</sup>. »

Le P. Nau fut chargé de desservir, sous la direction du P. de la Bretonnière <sup>2</sup>, le village assez considérable des

1. Archives *Aulneau* : Le P. Nau au P. Bonin, à Luçon, 2 oct. 1735.

2. Le P. Jacques Quintin de la Bretonnière, né à Bayeux (al. Meaux) le 5 mai 1689, entra au noviciat de Paris le 20 septembre 1710, après avoir fait deux ans de philosophie. Il prononça ses vœux de profès le 2 février 1726. Le noviciat terminé, il professe à Eu la quatrième (1712-1713) et la troisième (1713-1714), il étudie un an la philosophie

Iroquois et un village français de cinq à six cents habitants ; lourde besogne pour un débutant, qui ne savait pas la langue des sauvages et devait l'apprendre <sup>1</sup>.

Esprit observateur, il ne tarda pas à connaître ses paroissiens de la forêt, leur religion, leurs mœurs et leurs à La Flèche (1714-1715), professe la troisième et les humanités à Blois (1715-1717), fait trois ans de théologie à La Flèche (1717-1720) et un an à Louis-le-Grand (1720-1721), et part pour le Canada en 1721. En 1728, il est attaché à la mission du Sault, où il remplace comme supérieur (1632) le P. de Lauzon nommé supérieur général. Le P. de Lauzon revient au Sault le 1<sup>er</sup> novembre 1739 et reprend la direction de la mission (Lettre du P. Nau à sa mère, 2 oct. 1740; Arch. Aulneau). Quant au P. de la Bretonnière, il était parti en 1739 : « Nous avons envoyé ce printemps, dit le P. Nau (Lettre du 12 oct. 1739 à sa mère; Arch. Aulneau), une armée contre les Chicachas, qui brûlèrent, il y a trois ans, le P. Senat, jésuite. Le P. de la Bretonnière est parti avec 200 Iroquois de notre village qui vont à cette guerre. Depuis ce temps-là, j'ai été seul dans la mission avec des travaux inconcevables... » Le même Père, dans une autre lettre (2 octobre 1740, à sa mère), dit : « La guerre des Chicachas s'est faite à la honte des Français, qui avec la plus belle armée qu'on ait jamais vû dans ce pays cy et une grande quantité de bombes et de canons, n'ont osé attaquer de misérables sauvages. Il n'y a eu que les Canadiens et les Iroquois de notre mission qui sont allés au combat. Ils ont tué du monde et fait des prisonniers à l'ennemi. Mais ils n'étaient pas en assez grand nombre pour le défaire entièrement. Le P. de la Bretonnière, qui avait suivi nos sauvages à cette expédition, s'en est retourné en France par le Mississipi. Je crois qu'il ne reviendra plus en Canada. » Le P. Nau se trompe. Le P. de la Bretonnière revint à Québec, fut nommé supérieur de Montréal (1743) et mourut à Québec le 1<sup>er</sup> août 1744.

1. « L'Iroquois et le Huron sont les seules langues difficiles. Il faut pourtant les sçavoir toutes les deux dans notre mission, parce que toutes nos prières sont en huron... Nos sauvages entendent tous le huron et l'estiment plus que l'Iroquois, quoique la prononciation n'en soit pas si douce. De là vient qu'ils ne veulent pas faire de prières en leur langue naturelle... Je fais le catéchisme aux enfants, le papier à la main, cela s'entend, car après dix mois d'étude, je ne puis être fort habile en iroquois. Je commence pourtant à entendre et à me faire entendre. » (Le P. Nau au P. Bonin, 2 oct. 1735.)

habitudes. Ses lettres à ses amis de France sont pleines de renseignements précieux.

Les Iroquois, dit-il dans la lettre citée plus haut, ne sont pas *ces hommes affreux, dont la seule vue, comme le nom, faisait peur* aux étrangers. « Il n'est pas au monde de si beaux hommes, généralement parlant. Les sauvages sont beaucoup mieux faits que les Français ; mais, auprès des Iroquois, les autres sauvages paraissent petits. Presque tous les hommes de notre mission approchent plus de six pieds de haut que de cinq. Le visage répond à la taille. Ils ont tous les traits réguliers ; les enfants surtout sont de vraies miniatures. Il ne leur manque que la blancheur. Leur teint est un peu olivâtre, moins pourtant que celui des autres nations et à peu près tel que celui des Portugais. »

Les Iroquois, au dire du même missionnaire, *avaient avec les Hurons plus de disposition à la vertu que les autres nations. Seuls, parmi les sauvages, ils avaient des sentiments nobles.*

« S'il n'y avait point de Français en Canada, ajoute-t-il, nous aurions autant de saints dans notre mission que nous y avons de chrétiens ; mais le mauvais exemple et les sollicitations des Français sont un obstacle bien grand à la sanctification de nos Iroquois... L'ivrognerie est le plus grand défaut de nos sauvages, mais, par la grâce de Dieu, nous en avons beaucoup qui ne boivent jamais aucune liqueur enivrante ; ceux qui en boivent, ne le font pas souvent, et à tous égards nos Iroquois sont beaucoup meilleurs chrétiens que nos Français... Quand quelqu'un de nos sauvages a paru ivre dans le village, on lui fait faire une pénitence publique, qui consiste à se tenir à genoux hors de l'église durant la messe et les autres prières, pendant dix ou douze jours selon le scandale qu'il a donné <sup>1</sup>. »

1. Le P. Nau au P. Bonin, 2 oct. 1735.

Si la masse des Iroquois du Sault ne subit pas l'influence du *mauvais exemple* et des *sollicitations* des Français, on doit l'attribuer à la fréquence et à la régularité des exercices religieux, au dévouement et à l'autorité des missionnaires. A la pointe du jour, première messe à laquelle assistaient les sauvages, qui devaient aller aux champs ou partir pour la chasse, puis récitation de la prière et du chapelet. Une heure après, messe commune, où l'on chantait à deux chœurs les prières et les hymnes du jour. Après la messe, réunion des enfants à l'église et prières. A neuf heures, catéchisme des adultes non baptisés. Le soir, nouvelle réunion des enfants à l'église, prières et catéchisme ; enfin prière en commun, à l'église, des hommes et des femmes <sup>1</sup>.

« C'est le programme de tous les jours, quand les fêtes ne viennent pas le compliquer. Le dimanche, il est autrement chargé, car aux messes ordinaires et aux prières, il faut ajouter les vêpres, la réunion alternativement des deux congrégations de la Sainte Vierge et de la Sainte Famille et l'exhortation à chacune d'elles, le catéchisme à toute la population. A moins d'empêchement grave, tout le monde est présent aux réunions et aux offices. « Et rien de si modeste que nos sauvages à l'église, écrit encore le P. Nau ; il faut du chant pour les Iroquois, qui ne sont pas communément capables d'une grande application d'esprit. C'est pourquoi toutes les prières se font en chantant... Ils réussissent très bien dans le chant. Ils ont la voix également douce et pleine, et l'oreille si fine qu'ils ne manquent pas une demi-note dans tous les airs de l'église qu'ils savent tous par cœur <sup>2</sup>. »

1. Le P. Nau au P. Bonin, 2 oct. 1735.

2. *Ibid.*

Le P. Nau se montra, pendant ses dix années d'apostolat au Sault, missionnaire accompli, également aimé et vénéré des sauvages et des Français. Nature aimable, caractère plus doux que ferme, il avait le don d'attirer à lui les cœurs. C'était une âme d'élite, servie par une belle intelligence : *Bonus in omnibus, talentum ad multa*, tel est le portrait que l'on conserve de lui dans les archives de son ordre. Ses lettres à sa mère et à ses confrères de France reflètent une grande tendresse de cœur, une délicatesse charmante de sentiments. Les *The Jesuit Relations* en ont imprimé quelques-unes dans ces dernières années <sup>1</sup>. L'homme, le religieux et l'apôtre sont admirablement peints et au naturel dans ces pages intimes, où il raconte simplement ce qu'il voit, ce qu'il apprend, ce qu'il sent.

L'excès de travail et ses courses continuelles du village iroquois au village français finirent par détruire sa santé, et en moins de dix ans. Puis la *goutte vint lui gagner les deux genoux*, et *l'éclat des neiges lui affaibit tellement les yeux, qu'il avait de la peine à soutenir le grand jour*. « Je ne puis sortir pendant l'hiver, écrit-il à sa mère (17 octobre 1743), sans être ébloui dans le moment et sans m'égarer, ne pouvant plus connaître mon chemin... Si la goutte ne m'enlève pas bientôt de ce monde, je deviendrai tout à fait aveugle, si je reste encore quelques années en Canada. » Ses supérieurs furent obligés de le renvoyer en France (1744); il espérait s'y rétablir et revenir bientôt consacrer à ses néophytes du Sault son zèle et sa vie. Dieu en disposa autrement : il mourut à Luçon le 3 septembre 1753.

Dans sa lettre du 17 octobre à sa mère, il écrivait de Québec : « Le compagnon que j'ai au Sault Saint-Louis

1. Vol. 68.

s'appelle le P. Tournois. C'est un jeune Jésuite flamand, qui a beaucoup de mérite et qui est fort aimable <sup>1</sup>. »

Cet aimable religieux, de beaucoup d'esprit, avait conservé de son pays natal une industrieuse activité et une rare persévérance de volonté. Sa bonté lui attirait de nombreuses sympathies, et ceux qui l'approchaient, se laissaient facilement subjuguier par la fermeté de son caractère : son autorité s'imposait sans effort. Grâce à ces dons naturels, « il mena la mission du Sault supérieurement à tout autre <sup>2</sup> », dit le gouverneur de Québec, marquis Duquesne. Il se fit craindre et aimer des Iroquois.

Cet ascendant ne pouvait que profiter à l'œuvre de préservation et de sanctification de ses néophytes. Montréal leur était funeste : les vendeurs d'eau-de-vie les y exploitaient et les enivraient. Le P. Tournois usa de sa grande influence pour les en détourner, et il y réussit dans une large mesure.

En outre, il existait au Sault une maison de commerce assez importante, tenue par les demoiselles Desauhier, où il était facile aux sauvages d'acheter tous les objets nécessaires, à meilleure qualité et à meilleur prix qu'à Montréal ; le P. Tournois les engagea vivement à s'adresser de préférence à cette maison, ce qu'ils firent.

1. Le P. Jean-Baptiste Tournois, né à Orchies, le 1<sup>er</sup> janvier 1710, entra au noviciat de Tournai, après sa seconde année de philosophie, le 27 septembre 1727. Il fait une troisième année de philosophie à Lille (1729-1730), et enseigne les trois classes de grammaire à Mons (1730-1733), la seconde et la rhétorique à Saint-Omer (1733-1735) et la rhétorique à Cambrai (1735-1736) ; enfin, ayant pendant quatre ans suivi les cours de théologie à Cambrai (1736-1740) et enseigné à Maubeuge la doctrine chrétienne (1740-1741), il part pour le Canada au mois de mars 1741. Après la mort du P. de Lauzon (1742), il fut envoyé au Sault, où il eut pour supérieur le P. Nau.

2. Lettre au Ministre de la Marine, 12 octobre 1754. (Arch. col.)

Cette conduite très sage du missionnaire mécontenta vivement contre lui les commerçants montréalais et les vendeurs d'eau-de-vie; le mécontentement tourna peu à peu à la haine, comme il arrive d'ordinaire dans les choses d'intérêt. De là à la calomnie il n'y avait qu'un pas, il fut vite franchi : on accusa le missionnaire d'être en société commerciale avec les demoiselles Desaubier. La calomnie était grossière ; les gouverneurs, marquis de Beauharnais et comte de la Galissonnière, la traitèrent comme elle méritait, par le silence et le mépris. De leur part, c'était simple justice, et non *tolérance*, comme l'écrit — sans preuve du reste — le marquis de la Jonquière dans sa notice sur le gouverneur de la Nouvelle-France, M. de la Jonquière <sup>1</sup>.

Quant aux demoiselles Desaubier, elles faisaient le commerce au Sault, depuis près de vingt ans, avant que le P. Tournois ne prît la direction de la Mission. Elles passaient pour riches ; elles étaient certainement très entendues dans les affaires. « Elles trouvèrent le moyen de bien faire le Gin-seng dont le débit se fit en France avec assez de profit. Ce commerce leur attira la jalousie de quelques personnes mal intentionnées <sup>2</sup>. » L'aide que leur prêta le P. Tournois, en conseillant aux sauvages de s'adresser à elles au lieu

1. *Le chef d'Escadre, marquis de la Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle-France, et Le Canada de 1749 à 1752*, par le marquis de la Jonquière. Cette notice est « offerte à ceux qui portent de l'intérêt aux actions de nos hommes de mer ».

2. Lettre à MM. les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes, 2 mars 1751. (Arch. col., Corresp. gén., vol. 77.) — Le Gin-seng, dont les Chinois ont les premiers fait usage, fut découvert au Canada par le P. Lafitau en 1720. Cette plante « croissait alentour de Québec, aux environs de Montréal, et, surtout du lac Champlain, sur le penchant des montagnes, dans d'épaisses forêts de bois franc, sur le bord des rivières, autour des rochers, au pied des arbres. » (*Mémoires sur les affaires du Canada*, p. 26.)

d'acheter à Montréal, leur nuisit plus encore auprès des envieux et des marchands montréalais que leurs propres succès.

Les choses en étaient là, quand le marquis de la Jonquière arriva à Québec, au mois d'août 1749, pour prendre le gouvernement de la Colonie, en remplacement de M. de la Galissonnière.

Il était porteur d'instructions royales, où se lisait ce passage sur les Iroquois du Sault : « Parmi *les villages des sauvages domiciliés*, il y a celui du Sault Saint-Louis dont les sauvages ont depuis quelque temps donné lieu à des soupçons peu avantageux à l'idée qu'on devait avoir de leurs dispositions. Ces sauvages étaient avant la dernière guerre en liaison de commerce avec les ennemis : et c'est par leur canal que quelques marchands du Canada, pour tirer du castor un prix plus avantageux que celui auquel la Compagnie des Indes le paye dans la Colonie, les faisaient introduire dans les postes anglais d'où ils retiraient des toiles peintes et d'autres marchandises de fabrication étrangère, commerce que Sa Majesté a toujours défendu sous des peines rigoureuses. On a prétendu que durant la guerre une partie des sauvages de ce village a continué ces liaisons. Le sieur comte de la Galissonnière a dû prendre des mesures pour les rompre entièrement ; mais dans le cas où il n'aura pas pu y parvenir, Sa Majesté veut qu'après que le sieur de la Jonquière aura vérifié ce qui en est, il chasse du village les sauvages qui les conserveront. Une pareille expédition exigeant néanmoins beaucoup de circonspection, il doit la concerter *avec les missionnaires* et avec les principaux chefs du village. »

Ces instructions du 30 avril 1749 ne blâment ni directement, ni indirectement le P. Tournois ; preuve évidente

que MM. de Beauharnais et de la Galissonnière n'avaient rien trouvé à redire ni rien écrit à la Cour contre sa conduite.

Le 15 août, M. de la Jonquière *prenait possession de son gouvernement* <sup>1</sup>, et dès le 20 septembre il fit savoir au nouveau Ministre de la Marine, Rouillé, comte de Jouy <sup>2</sup>, « qu'il avait donné des ordres pour arrêter le commerce que les Iroquois du Sault Saint-Louis ont fait de tout tems avec les Anglais <sup>3</sup> ». Le 22, il écrit au même qu'une députation d'Iroquois est venue à Québec le *complimenter sur son arrivée*, et qu'il a profité de l'occasion pour leur témoigner son *mécontentement* à cause de leurs relations commerciales avec les Anglais. Les sauvages ne nièrent pas le fait, mais leur orateur répondit : « Nous avons été engagés à la traite par le grand marché que nous avons trouvé avec les Anglais pour tout ce qui nous est nécessaire, tandis que nous l'aurions payé bien cher en l'achettant chez les marchands de Montréal. » Les députés quittèrent le gouverneur « en lui faisant connaître qu'ils continueraient cette liaison jusqu'à ce que les draps fussent aussi bon marché à Montréal qu'en temps de paix ».

« J'ai cependant consulté le P. Tournois, leur missionnaire, ajoute la même lettre. Ce Père m'a certifié que les

1. M. de la Jonquière à la marquise de la Jonquière, Québec, 19 août 1749 : « J'ai pris possession de mon gouvernement le 15 de ce mois au milieu de l'acclamation générale des grands et des petits. »

2. M. Rouillé remplaça, le 24 avril 1749, au Ministère de la Marine, le comte de Meurepas, ministre depuis 25 ans.

3. M. de la Jonquière à M. Rouillé, de Québec, 25 juillet 1750 : « J'eus l'honneur de vous rendre compte par mes lettres du 20 et 22 septembre 1749 des ordres que j'avais donnés pour arrêter... » (Arch. col., Corresp. gén., vol. 97.) — Cf. *ibid.*, les lettres des 20 et 22 septembre 1749.

dits sauvages avaient chez les Anglais une pièce de drap pour 33 £ de castor, de laquelle ils faisaient douze couvertures, tandis qu'à Montréal on leur demandait 6 £ de castor pour une couverte; et que, d'ailleurs, notre drap rouge est très vilain, surtout celui de cette année que j'ay confronté avec le drap anglais qui est d'une qualité bien supérieure. »

Il faut bien l'avouer, on abusait de nos sauvages domiciliés, on les exploitait indignement. Sans la puissance de la religion sur leurs âmes, sans l'influence apostolique et française des missionnaires, ils auraient abandonné le Sault Saint-Louis, ils seraient rentrés dans leurs pays, et, comme les Iroquois de la confédération, ils auraient embrassé le parti des Anglais contre nous.

« J'ay fait plusieurs questions au P. Tournois, dit encore M. de la Jonquière, sur les arrangements qu'on pourrait prendre pour empêcher lesdits sauvages de porter leurs pelleteries chez les Anglais. »

Le missionnaire lui répondit avec franchise « que quelques précautions qu'on prit, on ne saurait en venir à bout »; et il expliqua au gouverneur comment il leur serait facile de *tromper la vigilance* des postes et des surveillants. Il conclut par cette déclaration : « Pour couper racine à ce commerce et nous procurer tout le castor, il n'y a que deux partys à prendre : 1<sup>o</sup> de laisser le castor au prix qu'il était pendant la guerre ; 2<sup>o</sup> que le drap rouge que la Compagnie (des Indes) envoie soit plus beau, et que ce drap ne vaille que sept livres dix sols l'aune comme en temps de paix <sup>1</sup>. »

La mesure proposée par le P. Tournois ne faisait pas les affaires de la Compagnie des Indes. Elle refusa d'y sous-

1. Arch. col., Corresp. gén., vol. 93.

crire et, s'imaginant qu'elle détournerait les Iroquois du commerce avec les Anglais et les forcerait à se pourvoir dans ses magasins par la seule autorité des gouverneurs et des missionnaires, elle fit donner à M. de la Jonquière les *instructions* rigoureuses rapportées plus haut. En outre, elle unit sa cause à celle des ennemis du P. Tournois, et l'accusa de favoriser la traite des sauvages et d'être intéressé dans la maison Desauhier, sa concurrente heureuse.

Cette accusation calomnieuse avait d'autant plus de chance de faire son chemin qu'elle était dirigée contre un Jésuite, et un Jésuite n'est-il pas personne capable de tout méfait?... Elle entra naturellement dans la tête du marquis de la Jonquière et y trouva bon accueil. L'associé de Bigot n'était peut-être pas l'homme indiqué pour jeter la pierre au P. Tournois : officier de marine d'une valeur incontestable, arrivé aux plus hauts grades par son mérite et ses beaux services, malgré l'insuffisance de son instruction <sup>1</sup>, il avait fait et il faisait fortune par des moyens que plus d'un historien a jugés sévèrement <sup>2</sup>. Jusqu'à lui « l'ad-

1. Le marquis de la Jonquière avait sollicité pour son neveu, commandant de l'*Émeraude*, le grade de major des troupes. Le Ministre de la Marine refusa. « On le trouvait insuffisamment lettré. M. de la Jonquière pouvait répondre : Entré dans la marine à douze ans, je n'ai pas appris les sciences, mais j'ai appris à combattre l'ennemi. » Le marquis de la Jonquière était-il plus lettré que son neveu Clément de la Jonquière?... En tout cas, il avait beaucoup appris de l'expérience et de ses nombreux voyages. (Voir *Le chef d'Escadre, marquis de la Jonquière*, par le marquis de la Jonquière, p. 231.)

2. Citons entre autres Margry, B. Sulte, Garneau, Ferland et l'auteur des *Mémoires sur le Canada* depuis 1749 jusqu'à 1760, publiés sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec (1838). Ces *Mémoires* — vrai pamphlet contre toutes les congrégations religieuses — sont favorables à M. de la Jonquière; et cependant, pp. 10 et suiv., l'auteur avoue la participation effective de ce dernier au commerce de l'Ouest. Il accuse aussi, bien entendu, le P. Tournois de faire le commerce.

ministration coloniale, dit l'abbé Casgrain, avait toujours été plus ou moins entachée de péculat par suite de l'insuffisance des salaires accordés aux fonctionnaires publics; mais le gouverneur de la Jonquière inaugura un système de concussion inconnu avant lui <sup>1</sup> ». Aussi n'est-il pas téméraire de croire qu'il eut quelque intérêt à ajouter foi à la calomnie organisée contre le missionnaire du Sault Saint-Louis.

Depuis son entretien avec lui, dix mois environ se sont écoulés; et « pendant ce tems, écrit-il, je n'ay point manqué de luy recommander de faire son possible pour dégoûter les sauvages de tout commerce avec les Anglais... Il paraissait travailler à remplir mes vues, mais les suites du temps m'ont convaincu du contraire, et que, malgré mes défenses, certains Français faisaient ledit commerce par la voie desdits sauvages <sup>2</sup> ».

Le gouverneur n'aurait-il pas dû dire nettement en quoi le missionnaire s'était éloigné de ses recommandations, et surtout comment sa culpabilité se trouvait engagée dans le *commerce fait par certains Français et par la voie des sauvages*? Cette insinuation de mauvais goût contre l'honorabilité du P. Tournois était le prélude d'un coup d'autorité que méditait M. de la Jonquière.

Il s'était proposé d'aller au mois de mai à Montréal. Avant son départ, il vit le P. Marcol <sup>3</sup>, supérieur général

1. *Moncalm peint par lui-même*, d'après des pièces inédites dans le *Canada Français*, année 1889, p. 324.

2. A M. Rouillé, 25 juillet 1750.

3. Le P. Gabriel Marcol, né à Nancy le 12 avril 1692, entra au noviciat de la Compagnie le 1<sup>er</sup> septembre 1708 (*al.* le 14 sept.). Après le noviciat, il professa à Reims la sixième et la cinquième (1710-1712), étudia à Pont-à-Mousson deux ans la philosophie (1712-1714), enseigna ensuite la troisième et les humanités à Reims (1714-1716), les huma-

des Jésuites, et, comme il l'avait déjà fait *maintes fois dans le cours de l'hiver, il lui parla du commerce des sauvages du Sault avec les Anglais*<sup>1</sup>. Le P. Marcol, qui jusque-là avait gardé le silence, dit enfin au gouverneur *que c'était le Commandant de ce poste qui faisait le commerce*<sup>2</sup>.

M. Douville commandait alors au Sault la petite garnison<sup>3</sup>, dont les sauvages en majorité — les missionnaires étaient avec eux — demandaient le départ; les autres se montraient favorables au maintien. Le commandant appartenait à ce groupe d'officiers des postes militaires qui, sous l'administration de Bigot, faisaient la traite et y commettaient de tels abus que le maréchal de camp, Desandrouins, ne put retenir dans ses *Mémoires* ce cri d'indignation : « Comment se fait-il que des gens, qui font profession de sacrifier leur vie pour acquérir de l'honneur, l'abandonnent ainsi honteusement pour un vil intérêt<sup>4</sup>? »

La communication du P. Marcol *surprit* le gouverneur : « Je me fis rendre compte, dit-il, par nombre de personnes

nités à Pont-à-Mousson (1716-1717) et la rhétorique à Nancy (1717-1718) et à Épinal (1718-1719). On l'envoya ensuite à Louis-le-Grand étudier quatre ans la théologie (1719-1723). En 1723, il part pour le Canada, et arrive à Québec au mois de juin. Après quelques années passées avec les Abénakis domiciliés, il devint professeur de théologie à Québec (1736), supérieur de Montréal, enfin supérieur général de la mission à Québec, d'octobre 1748 à octobre 1754. Il mourut à Québec le 17 octobre 1755.

1. Même lettre de M. de la Jonquière du 25 juillet 1750. — Evidemment, M. de la Jonquière parlait surtout du commerce des demoiselles Desaunier avec les Anglais. « Au lieu de faire passer leur castor à Montréal, à la Compagnie des Indes, qui en avait le commerce exclusif, elles l'envoyaient par les sauvages à Orange. » C'est ce que leur reprochaient la Compagnie des Indes et leurs envieux.

2. Lettre de M. de la Jonquière, 25 juillet 1750.

3. M. de la Jonquière à M. Rouillé, 25 juillet 1750.

4. *Le maréchal de camp Desandrouins*, par l'abbé Gabriel, p. 129.

de probité de la conduite de ce commandant, et je ne fus pas peu satisfait d'apprendre qu'elle était irréprochable <sup>1</sup>. » Quelles étaient ces *personnes de probité*? Connaissaient-elles M. Douville? Le fréquentaient-elles? M. de la Jonquière demanda-t-il des renseignements à M. Bigot, le protecteur des officiers traiteurs?... Autant de questions qui restent sans réponse dans la lettre du gouverneur. Mais, ni les missionnaires du Sault, ni ceux de Montréal ne furent consultés; leur témoignage cependant n'eût pas été inutile: voyant de près le commandant Douville, ils le connaissaient, et auraient pu éclairer le gouverneur sur ses agissements commerciaux.

Cette manière d'enquêter, sommaire et partielle, explique ce qui va suivre.

M. de la Jonquière partit pour Montréal dans la première quinzaine de mai (1750), et le 15, des Iroquois du Sault vinrent le *complimenter sur son arrivée* <sup>2</sup>; puis, deux de leurs chefs, *Teganagwasen et Beauvais*, demandèrent à lui *parler en secret* <sup>3</sup>.

Les paroles des deux chefs de guerre, partisans du maintien de la garnison, sont intéressantes. « De tout temps, dirent-ils, nos pères, tes prédécesseurs, ont deffendu le commerce avec les Anglais, et cependant on l'a toujours fait, et, comme tu désires savoir quelles sont les personnes qui le font dans notre village, ce sont les demoiselles Desaubier, nous ne sçaurions te le cacher. Ces demoiselles, qui sont très apuyées par la robe noire, ont un très grand magasin dans leur maison, où elles ont toutes sortes de marchandises <sup>4</sup>. »

1. Même lettre du 23 juillet.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Le gouverneur porta à la connaissance du Ministre ces paroles des deux chefs, dans sa lettre du 25 juillet, et les accompagna de ce singulier commentaire : « Vous verrez, Monseigneur, par la parole des dits chefs, dont je joins icy une copie, qu'ils m'instruisent de ce que j'avais ignoré jusqu'alors (!) ; c'est-à-dire, que ce sont les demoiselles Desaunier avec l'aide et l'apuy du R. P. missionnaire (P. Tournois), qui ont de tout temps fait un commerce considérable avec les Anglais, qu'elles ont un grand magasin dans leur maison, où elles ont toutes sortes de marchandises, au moyen desquelles elles traittent avec les sauvages les pelleteries de leur chasse, que ces pelleteries sont pour la majeure partie en castor que ces demoiselles envoient à Orange ou à Chouaguen, par ces mêmes sauvages, lesquels en retour leur rapportent des marchandises anglaises, comme des draps, indiennes, tavelles, chocolat et autres choses, qu'elles font passer adroitement dans les postes des pays d'en haut, s'en accommodant très avantageusement avec les voyageurs. »

Il fallait ne pas connaître l'esprit de ruse et de fourberie des sauvages pour formuler une pareille accusation et la présenter au Ministre comme fondée, sur la seule dénonciation des deux chefs de guerre. Mais le gouverneur préparait, selon son expression, *un coup d'éclat*<sup>1</sup> ; pour le faire, il cherchait des motifs, sinon réels, du moins apparents. Nous en connaissons un, le prétendu commerce avec les Anglais des prétendus associés Desaunier-Tournois. Voici le second.

M. de Beauharnais avait promis aux Iroquois du Sault de retirer l'officier qui y commandait. Il ne fut donné aucune suite à cette promesse. Trois de leurs capitaines,

1. Lettre du 25 juillet.

opposés au maintien de la garnison, allèrent à Montréal et rappelèrent l'engagement de M. de Beauharnais au marquis de la Jonquière, qui ne crut pas devoir se rendre à leur requête. Ils en conçurent un vif *dépit* et, *de retour au Sault*, ils *s'assemblèrent*, le 27 mai, avec les chefs de guerre et prirent la résolution de rendre leurs médailles à M. Douville. Le P. Tournois, prévenu de leur dessein, essaya vainement de les en détourner. Le même jour « ils rapportèrent leurs médailles au commandant, et lui déclarèrent qu'ils ne voulaient désormais s'occuper que de l'affaire de leur salut ». Malgré les instances du commandant, ils restèrent inébranlables dans leur résolution <sup>1</sup>.

Comme on devait s'y attendre, M. de la Jonquière traita de révolte cette grave décision des capitaines, il accusa le P. Tournois et ses soi-disant associées de l'avoir provoquée <sup>2</sup>, et sur les rapports mensongers et les dénonciations

1. Lettre sur cet événement, du P. Tournois à M. de la Jonquière, datée du Sault, 27 mai 1750 : « Monsieur, trois capitaines de ce village avec les chefs de guerre de cette famille se sont assemblés aujourd'hui, et dans un dépit depuis leur retour de Montréal ont pris la résolution de rendre leurs médailles à M. Douville. En me communiquant leur résolution, ils m'ont dit que je n'avais pas besoin de leur faire faire des réflexions pour rompre leur dessein, qu'ils y avaient pensé mûrement et qu'ils ne changeraient point de résolution, tandis que l'officier (Douville) resterait au village contre la parole que M. le marquis de Beauharnais leur avait donnée. J'ay eu beau leur dire que j'irais demain à Montréal pour avoir l'honneur de vous voir, que je devais vous porter de la mine d'argent, qu'ils n'avaient qu'à suspendre leur résolution, ils m'ont dit qu'ils m'avaient écouté en tout jusqu'à présent, que pour ce point ils ne m'écouteraient pas. Je suis certainement fâché de cette conduite. » (Arch. col., vol. 95.)

2. Lettre au Ministre du 25 juillet 1750 : « On voit avec évidence, dit le gouverneur, que le R. P. Tournois était dans une parfaite intelligence avec les demoiselles Desautier, et que c'est à leur instigation que les sauvages se sont émancipés. » Comment a-t-il pu se former cette évidence, du 27, jour de l'assemblée des capitaines et

calomnieuses des marchands de Montréal et des officiers traiteurs, sans plus ample informé, il procéda à son fameux *coup d'éclat*. « Le 29 mai, il donne ordre aux demoiselles Desaunier de partir du Sault pour s'aller établir à Québec et y fixer leur résidence <sup>1</sup>. »

Il leur reprochait aussi le commerce avec les Anglais. Celles-ci, injustement accusées et lésées dans leurs intérêts, passèrent en France pour réclamer à la Cour contre la mesure qui les frappait. M. Rouillé, ministre de la Marine, avait reçu une lettre du gouverneur, qui exposait à sa manière les faits. Les accusées étaient condamnées à l'avance. Le Ministre maintint les dispositions prises par M. de la Jonquière, mais, dans sa lettre du 7 mai 1751, il ne lui *laissa pas ignorer les plaintes revenues au Roy sur l'état du commerce au Canada* <sup>2</sup>.

de la remise de leurs médailles, au 29, jour du renvoi des demoiselles ? Il ne fit pas d'enquête au Sault ; il n'entendit ni le P. Tournois, ni les demoiselles Desaunier. Sa lettre ajoute : « Il en résulte aussi une preuve incontestable que ces demoiselles font un commerce considérable avec les Anglais. » Où a-t-il puisé ses preuves, sinon auprès des sauvages Teganagwasen et Beauvais, *des marchands de Montréal et des officiers traiteurs*, tous jaloux des succès du *grand magasin* du Sault Saint-Louis ? Ces témoignages sont-ils suffisants ? Ne devaient-ils pas être contrôlés ? Il faut avouer qu'on chercherait en vain dans les lettres du 25 juillet et du 1<sup>er</sup> novembre une preuve quelconque, un peu sérieuse, de la culpabilité du P. Tournois ; on voudrait aussi y trouver plus de *bonne foi* de la part du gouverneur.

1. Lettre du 25 juillet au Ministre.

2. Pour infirmer le témoignage à la Cour des demoiselles Desaunier et du P. Tournois, M. de la Jonquière écrivit au Ministre le 1<sup>er</sup> novembre 1751 : « Je n'ay jamais douté, Monseigneur, que les demoiselles Desauniers et *leurs consorts* ne missent tout en usage pour justifier leur conduite près de vous. J'en étais même certain avant leur départ pour la France, et je n'étais point en peine des tournures qu'elles sont capables de donner au petit (!) exil que j'ay été forcé (!) de leur faire subir. Elles sont très adroites, très fertiles en belles parolles, et soutiennent avec une fermeté qui n'a pas d'exemple le mensonge comme la vérité. »

« On prétend, lui dit-il, que, par les dispositions qui ont été faites pour *l'exploitation des postes*, toute la traite qui s'y fait se trouve entre les mains d'une *société particulière* qui s'est formée d'un petit nombre de personnes parmi lesquelles il y a *des officiers des postes*, de manière qu'il reste fort peu d'objets de commerce et pour les négociants de la Colonie et pour ceux de France qui sont dans l'usage d'y envoyer des vaisseaux. On ajoute qu'indépendamment de l'indécence, il en résulte des abus très préjudiciables pour la Colonie, pour le commerce et même pour le gouvernement des sauvages. »

Cette lettre, à n'en pas douter, frappait directement la Société Bigot, Jonquière et C<sup>ie</sup>. Le gouverneur n'eut pas l'air de comprendre. Il répondit néanmoins, le 19 octobre, en homme piqué au vif : « Il est fâcheux pour moi que ces plaintes soient générales et que vous n'ayez pas trouvé à propos, Monseigneur, de m'en faire un détail particulier, parce que je me serais mis en état de confondre l'imposture des mauvais génies qui ont forgé ces plaintes à plaisir, moins par un esprit de justice que par un effet de leur cupidité insatiable <sup>1</sup>. » Les *plaintes étaient-elles forgées à plaisir* ? Hélas ! Non. Si on veut s'en convaincre, il n'y a qu'à lire la correspondance de Montcalm et de ses officiers. Certains commandants des postes de l'Ouest firent un trafic indigne de leur profession.

Le P. Tournois ne fut pas mieux traité que les demoiselles Desauvier. A la fin de mai, « je vis paraître le R. P. Tournois, écrit M. de la Jonquière. Il mit tout en usage pour se justifier ». Et il ajoute intentionnellement, sinon avec vérité : « ou pour mieux dire s'excuser <sup>2</sup>. » Le gouverneur

1. *Le chef d'Escadre* par le marquis de la Jonquière, p. 249.

2. Lettre du 25 juillet 1750. — Le marquis de la Jonquière se con-

le prit de haut avec le missionnaire et s'oublia au point de l'injurier : « Je ne pus m'empêcher de lui reprocher son *infidélité*, que je dois d'autant plus suspecter qu'il m'a été assuré qu'il est natif de la Flandre hollandaise. Enfin, je luy deffendis de ne plus reparaître au Sault, et luy ordonnay de se retirer à Québec ; à quoy il obéit. » M. de la Jonquière résume, à la fin de la même lettre, ses griefs contre le missionnaire : « Il était dans une parfaite intelligence avec les demoiselles Desaunier, et c'est à leur instigation que les sauvages se sont émancipés <sup>1</sup>. »

L'exécution du P. Tournois se fit sans forme de procès, sur des accusations nullement contrôlées et acceptées de parti pris. Mgr de Pontbriand ne fut pas prévenu ; le P. Marcol, supérieur général de la mission, ne fut pas consulté. L'un et l'autre s'étonnèrent et protestèrent, aussitôt qu'ils apprirent cette façon de procéder si légère et si incorrecte ; mais M. de la Jonquière, qui ne voulait pas être éclairé, fit en sorte de se trouver devant le fait accompli, avant toute réclamation. La Cour fut saisie de l'incident, et le Ministre lui en écrivit. Sa réponse à M. Rouillé, violente contre le P. Tournois, témoigne par ailleurs un grand embarras et beaucoup d'humeur <sup>2</sup>.

La présence du P. Tournois à Québec était pénible pour lui et gênante pour le gouverneur. Il rentra en France, l'année après son expulsion du Sault, à l'automne proba-

tente, dans *Le chef d'Escadre*, de citer ces dernières paroles : *Le P. Tournois est venu s'excuser*. Il supprime les premières (p. 214).

1. Lettre du 25 juillet.

2. Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1751 (Arch. col.). En réponse à la lettre du Ministre, M. de la Jonquière dit qu'il a parlé à Mgr de Pontbriand ; mais Mgr ne fut prévenu qu'après le fait accompli ; il dit aussi qu'il a prévenu le P. de Saint-Pé, supérieur de Montréal, qui n'avait ni le pouvoir de renvoyer le P. Tournois, ni le pouvoir de le faire renvoyer par le gouverneur. Il s'excuse du reste, en prétendant que « la chose requerrait célérité (!) ».

blement. « Ce Père, écrit M. de la Jonquière, est repassé en France par le *chariot royal* sans que j'aye eu besoin de mettre en usage l'autorité que le Roy m'a confiée pour l'y contraindre. Il importe qu'il ne revienne plus dans la Colonie <sup>1</sup>. »

La justice a ses droits et parfois elle ne tarde pas à les faire valoir. « M. de la Jonquière avait éprouvé une grande maladie dans le courant de 1751 », dit son historien, le marquis de la Jonquière. Il s'en remit assez bien. Mais « la trêve que lui accorda la maladie fut de courte durée... L'homme qui, garde de la Marine à douze ans, avait navigué pendant cinquante-cinq ans, qui comptait vingt-neuf campagnes de mer, neuf combats, trois blessures, ne pouvait pas espérer, parvenu à l'âge de soixante-sept ans, avoir de longs jours devant lui <sup>2</sup>. »

1. Même lettre au Ministre du 1<sup>er</sup> novembre.

Cette lettre du 1<sup>er</sup> novembre est en partie la reproduction de celle du 25 juillet, mais elle révèle dans le gouverneur une grande irritation. L'exposition des faits ne marque ni la franchise, ni l'esprit de justice. Le marquis de la Jonquière approuve dans *Le chef d'Escadre* toutes les accusations du gouverneur contre le P. Tournois, surtout en ce qui concerne le commerce que ce religieux aurait fait (chap. XXIII, pp. 212 et suiv.), et dans la *Note 3* de la p. 214, il ajoute : « C'est à la même époque que le P. Lavalette avait entrepris un grand commerce à la Martinique. » Cet auteur ignore sans doute que le P. Lavalette ne fut nommé supérieur de la Martinique que vers le mois d'octobre 1753. Du reste, le commerce qu'on lui reproche diffère-t-il de celui que faisaient alors d'autres congrégations et que font aujourd'hui même des religieux ? Était-ce un commerce dans le vrai sens de ce mot ? Nous ne le croyons pas, et peut-être le prouverons-nous un jour.

On lit dans le *Journal des Jésuites* (Manuscrit conservé au Canada), mai 1750 : « Le P. Tournois qui desservait le Sault fut déplacé par le gouverneur général, M. de la Jonquière. Cela fut fait sans consulter ni l'évêque, ni le supérieur des Jésuites. Ils se plainquirent tous deux. L'évêque écrivit au gouverneur à ce sujet, mais sans résultat. »

2. *Le chef d'Escadre*, pp. 224 et 225. — M. Eug. Réveillaud,

Il mourut le 17 mars 1752. « Il avait amassé des sommes immenses dans ses voyages ; pouvant mépriser le commerce en Canada, il ne le fit point ; *ce fut ce qui empoisonna les dernières années de sa vie.* Il fit venir plusieurs de ses neveux de France pour les enrichir... Quoiqu'il fût riche de plusieurs millions, il se refusa, pour ainsi dire, le nécessaire jusqu'à sa mort... On rapporte que dans sa dernière maladie, il fit ôter des bougies qui avaient été placées près de son lit, et les fit remplacer par des chandelles de suif, disant *qu'elles coûtaient moins cher et éclairaient aussi bien* <sup>1</sup>. »

Le marquis Duquesne, qui le remplaça, fut mis au courant de l'affaire du Sault par le baron de Longueuil, gouverneur intérimaire et ami dévoué de M. de la Jonquière <sup>2</sup>.

dans son *Histoire du Canada*, après avoir cité *inexactement* un passage de Garneau (II, p. 204), le fait suivre de cette accusation, sans même se donner la peine de la justifier : « Les attaques de l'ordre puissant contre M. de la Jonquière et les trafiquants... empoisonnèrent ses derniers jours et abrégèrent sa vie. » L'historien du *chef d'Escadre*, plus éclairé et plus juste, n'a pas commis cette monstrueuse iniquité.

1. *Mémoires sur les affaires du Canada*, loc. cit., et p. 24. — Garneau, II, pp. 205 et 206 ; — Ferland, II, pp. 500 et 501 ; — *Margry*, Les Varennes de la Verendrye, 2<sup>e</sup> art. ; — B. Sulte, VII, p. 82. Le marquis de la Jonquière, dans *Le chef d'Escadre*, n'admet pas que le gouverneur ait fait le commerce, ni qu'il fût riche. Il dit, entre autres choses, p. 231 : « M. de la Jonquière n'était pas riche à millions et n'a pas augmenté sa fortune au Canada comme ils (les Canadiens) l'écrivent. Ses lettres à sa femme montrent qu'il avait une modeste fortune et qu'il dépensait tous ses appointements. » Il cite plusieurs de ses lettres, qui sont loin d'être probantes. Il accuse les historiens canadiens et français d'avoir puisé leurs renseignements contre le gouverneur chez les Américains et les Anglais, ce qui est inexact. Il n'apporte du reste aucune preuve à l'appui de cette thèse.

2. Nous nous faisons un devoir de reproduire ici une lettre de M. de Longueuil écrite au Ministre, le 21 avril 1752 : « Je dois à la mémoire de M. de la Jonquière qu'il n'a pas eu d'autre pensée que de

Il ne pouvait trouver auprès de ce haut fonctionnaire que l'éloge de son prédécesseur et la justification de ses actes arbitraires. Mais, il est à croire que tout le monde ne partageait pas l'avis de M. de Longueuil, puisque le nouveau gouverneur écrivit, le 28 octobre 1752, au Ministre des Colonies : « Quant au rappel du P. Tournois, on m'a assuré qu'il a été occasionné *par beaucoup de tracasseries dont ce pays fourmille, quand on a des dispositions à y prêter l'oreille.* En général, on convient que c'était un très bon missionnaire et qui avait le talent de mener les sauvages comme il voulait, mais le plus insolent et le plus haut de tous les hommes vis-à-vis des officiers, qui ont commandé dans ce poste. Les RR. PP. Jésuites qui sont à Québec ont été bien surpris de la manière que je l'ai caractérisé, et ils sont convenus avec moi du défaut qu'on lui reproche. »

Le P. Tournois fut-il insolent et hautain ? Il serait difficile d'en douter d'après cette lettre. Ce Flamand n'avait pas été *élevé sur les genoux d'une duchesse*, et n'apprit pas au milieu des sauvages ce que l'éducation première ne lui avait pas enseigné. Un autre passage de la lettre du gouverneur est à retenir : il insinue que M. de la Jonquière *avait des dispositions à prêter l'oreille aux tracasseries dont le Canada fourmillait.* Le marquis Duquesne parle à mots couverts, mais on devine sa pensée. Dans deux ans il s'expliquera nettement.

rétablir le bon ordre chez les nations qui nous causent d'aussi grands troubles. Je rends témoignage que tout ce qui a été écrit contre lui est l'œuvre de la calomnie, seul talent de certains esprits méchants de ce pays, que je vous supplie, Monseigneur, d'accueillir avec le châtement dû à leur audace. » Ce témoignage, qui fait honneur à la constance de l'affection et à la reconnaissance de M. de Longueuil pour M. de la Jonquière, est malheureusement d'une exagération trop évidente pour mériter créance de tout point. Il est cité dans *Le chef d'Escadre*, pp. 225 et 226.

Depuis le renvoi du Sault Saint-Louis du P. Tournois, cette mission était en souffrance, dans le désordre. Les PP. René Floquet et de Gonnor, à qui elle fut successivement confiée <sup>1</sup>, ne parvinrent pas à conquérir sur les

1. On lit dans la lettre de M. de la Jonquière au Ministre, 25 juillet 1750 : « Le P. de Saint-Pé, supérieur de Montréal, destina à la place du P. Tournois le R. P. de la Bretonnière ; et dans la suite, les sauvages m'ayant demandé le R. P. Floquet par un collier, je le leur ay accordé. » Le P. Floquet n'eut pas dans la mission le succès espéré ; il fut attaché au collège de Québec et remplacé, comme supérieur du Sault, par le P. de Gonnor, qui eut successivement pour l'aider les PP. Antoine Gordan, Yves de Saux (*al.* Le Saux) et Regis Billiard. Ces deux derniers restèrent peu de temps dans la mission. Le P. Gordan devint supérieur en 1755 et fut remplacé en 1757 par le P. de Neuville, qui dirigea la mission avec le P. Virot, dont nous parlerons plus tard.

Dans le *Journal des Jésuites* de mai 1750, on lit : « Le gouverneur décida d'abord que le P. de la Bretonnière serait envoyé pour remplacer le (P. Tournois) ; mais ensuite il donna des ordres au P. *Hoquet* (lire : Floquet) qui y alla. » Cette version diffère de celle de M. de la Jonquière (Lettre du 25 juillet) où il écrit que le P. de Saint-Pé *destina* le P. de la Bretonnière à la place du P. Tournois. Mais dans cette même lettre, il nomme le P. Floquet. — Il n'y a pas eu de P. *Hoquet* au Canada.

Le P. Yves de Saux, né à Tréguier le 21 mars 1718, entra au noviciat de Paris le 1<sup>er</sup> juin 1738, après avoir terminé ses deux ans de philosophie. Le noviciat fini, il est envoyé à Québec, où il professe les humanités et la rhétorique (1740-1744) ; il enseigne la rhétorique à Orléans (1744-1745), fait quatre ans de théologie, sa troisième année de *probation* et revient à Québec en 1751. En 1752, il est au Sault et en 1753 à Rennes, où il meurt le 24 juillet 1754. — Le P. Pierre Robert Billiard, né à Paris le 28 janvier 1723, entré au noviciat de Paris le 11 avril 1743 après ses deux ans de philosophie au collège Louis-le-Grand, fit ensuite un an de philosophie à La Flèche (1745-1746), enseigna la grammaire, les humanités et la rhétorique à Québec, et, ordonné prêtre en France après sa théologie au collège Louis-le-Grand, il revient à Québec en 1753, est au Sault (1754) et y meurt le 26 juillet 1757. — Le P. Jean-Baptiste de Neuville né à Hesdin (6 mai 1722), novice à Paris (5 sept. 1743) après sa philosophie ; élève de philosophie à La Flèche (1745-1746), professeur à Québec (1746-1751), étudiant en théologie à Louis-le-Grand (1751-1755), est au Sault Saint-Louis (1755-1760), et meurt le 15 janvier 1761 à Montréal.

Iroquois l'autorité suffisante. M. Duquesne *en fit des reproches fréquents au R. P. Marcol* <sup>1</sup>. Mais tous les Pères du Canada ayant leurs emplois et ne pouvant être déplacés sans compromettre leurs ministères, le Provincial de France ne trouvant pas de sujets disponibles à envoyer, il fut impossible de faire bon accueil aux demandes réitérées du gouverneur et de procurer au Sault des missionnaires *ayant la fermeté nécessaire pour mener ces sauvages convenablement* <sup>2</sup>.

Le marquis Duquesne était lié d'une vieille amitié avec M. de la Jonquière; aussi lui répugnait-il de renseigner son gouvernement sur la malheureuse affaire du Sault Saint-Louis. Il garda le silence pendant deux ans. A la fin, le bien de cette mission et le souci de la vérité triomphèrent de ses hésitations, et, avec tous les ménagements possibles, il écrivit, le 12 octobre 1754, à M. Rouillé, ministre de la Marine et des Colonies : « Comme il est prouvé par les informations que j'ay prises que le P. Tournois a mené la mission du Sault Saint-Louis supérieurement à tout autre, il me paraît important, Monseigneur, que vous ayez agréable du luy permettre de venir icy, parce que cette mission qui augmente considérablement a plus besoin que jamais d'être menée par quelqu'un qui a le talent de s'en faire craindre et aimer. »

Et le gouverneur ajoute : « J'étais trop attaché à feu M. le marquis de la Jonquière pour me séparer de la vénération que je dois à sa mémoire; mais je dois vous dire

1. Marquis Duquesne au Ministre, 12 oct. 1754. (Arch. col.)

2. *Ibid.* — « J'ai l'honneur de vous informer, écrivait M. Duquesne, que sur les reproches fréquents que j'ay faits au R. P. Marcol, supérieur des Jésuites, que ses missionnaires du Sault Saint-Louis manquaient de la fermeté nécessaire pour mener ces sauvages convenablement, il m'a répondu que leur Provincial mettait tout en usage pour trouver des sujets, mais inutilement. » (Arch. col.)

avec vérité qu'il a *été surpris par des mauvais caractères connus qui l'ont porté à la violence commise à cette occasion.* » Ces paroles discrètes, d'un tact parfait, en disent long et justifient pleinement le P. Tournois. Il est fâcheux que l'auteur de la notice consacrée au marquis de la Jonquière n'ait pas jugé à propos de les citer. Il connaissait certainement la lettre du marquis Duquesne, puisqu'il nous apprend dans les quelques lignes placées en tête de son travail que le Ministre de la Marine l'a autorisé, par une décision du 28 janvier 1754, « à prendre connaissance des documents relatifs au marquis de la Jonquière, gouverneur du Canada ». La lettre du 12 octobre 1754, conservée aujourd'hui aux archives coloniales, faisait partie alors des archives de la Marine.

Le 31 octobre de la même année, le marquis Duquesne écrivant à M. de Machault, le nouveau ministre de la Marine et des Colonies <sup>1</sup>, insista encore sur la nécessité du retour au Canada du P. Tournois : « Jamais il ne fut plus besoin, dit-il, de renvoyer le P. Tournois dans cette colonie, ainsi que je l'ay demandé à M. Rouillé <sup>2</sup>. »

Le P. Tournois était rentré dans sa Province Gallo-Belge, et résidait au collège de Valenciennes où il exerçait les fonctions de missionnaire. A son retour du Canada, on lui

1. M. de Marchault prit possession, le 28 juillet 1754, du ministère de la Marine et des Colonies. Le 12 octobre, M. Duquesne ne connaissait pas encore sa nomination ; aussi écrivit-il ce jour-là à l'ancien ministre, M. Rouillé.

2. *Arch. colon.* — Voir, pour tout ce qui précède : Les archives coloniales, Correspondance générale, *Canada*, les lettres du marquis de la Jonquière au Ministre, 25 juillet 1750 et 1<sup>er</sup> novembre 1751 ; — Les lettres (*Ibid.*) du marquis Duquesne, citées dans le texte ; — *Le chef d'Escadre, marquis de la Jonquière...*, chap. XXIII, pp. 212 et suiv. ; — *The Jesuit Relations*, vol. 69, p. 286 ; — *Arch. gén. S. J.* ; — *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> III : P. Tournois Affaire Desautier.

avait confié la direction du Collège de Cambrai. Son Provincial, prévenu des démarches pressantes du gouverneur, en fut sans doute très heureux et très reconnaissant, car il y voyait la justification d'un sujet estimé dans sa province et indignement calomnié par les *mauvais caractères connus* de Montréal et de Québec. Mais il n'ignorait pas le mal commis dans la Colonie par l'intendant Bigot, l'état de corruption et de malversations honteuses où se débattait ce malheureux pays. Après ce qui s'était passé en 1750, il ne voulut pas exposer le P. Tournois à de nouvelles avanies, à d'iniques procédés. Il s'opposa au retour dans sa mission du Sault Saint-Louis <sup>1</sup>.

Le lecteur nous pardonnera d'avoir raconté, trop longuement peut-être, ce que les historiens sont convenus d'appeler l'affaire Tournois-Desaunier. La vérité historique réclamait une réponse aux récits mensongers des historiens français et américains. La mission ne se releva jamais du coup que lui porta M. de la Jonquière par l'expulsion violente de son meilleur missionnaire, le P. Tournois <sup>2</sup>.

1. Le P. Gordan fut nommé supérieur du Sault, en remplacement du P. de Gonnor, à la fin de 1754 ou au commencement de 1755, et le P. de Neuville, vers la fin de 1756. Auprès d'eux et sous leur direction, travaillèrent les PP. Billiard et Claude Joseph (*al.* Louis) Virot. Nous aurons occasion de parler plus tard de ce dernier.

2. Le P. Tournois ne resta que deux ans à Cambrai, de la fin de 1751 à la fin de 1753. Ses supérieurs l'envoyèrent alors à Valenciennes, où il se donna à l'œuvre des Missions dans les campagnes. Les événements survenus en France et les persécutions dirigées contre la Compagnie de Jésus par les Parlements l'obligèrent de quitter Valenciennes et de se réfugier dans sa ville natale à Orchies en 1771. Il avait alors 61 ans, étant né le 1<sup>er</sup> janvier 1710. C'est là que le bref de destruction de la Compagnie vint l'atteindre. Il passa à Orchies le reste de ses jours dans le ministère de la confession et de la prédication.



A l'Ouest, les Missions ne ressemblaient guère à celles du siècle précédent. Les Jésuites, guidés par l'expérience, ralentirent les excursions apostoliques et créèrent de préférence des centres d'apostolat, où se réunissaient sauvages convertis et sauvages idolâtres d'une même nation. Dans ces centres, les Français tenaient quelquefois garnison. Il y avait, sans doute, dans ce contact des Français et des néophytes, un inconvénient grave, à cause de l'inconduite de nos soldats et de la traite des pelleteries à laquelle se livrait plus d'un commandant ; mais les missionnaires n'étaient pas toujours maîtres de choisir le système d'évangélisation le plus favorable à la conversion des Indiens et à leur persévérance. C'est ainsi que s'établirent les *missions stables* de la Baye-des-Puants, de la rivière Saint-Joseph et du Détroit.

Ces *missions* dépendaient toutes de Michillimakinac, demeuré, comme au xvii<sup>e</sup> siècle, le centre de toutes les missions d'en haut. Là, résidait le supérieur des missionnaires, qui parcouraient en apôtres les pays habités par les tribus du Nord, ou desservaient les trois paroisses situées auprès des grands lacs.

Michillimakinac avait bien diminué d'importance depuis la fondation du Détroit et le départ pour ce fort des Hurons et des Outaouais. Cependant un groupe important de ces sauvages n'avait pas abandonné ce poste ou y était revenu. Les Outaouais y vivaient dans les meilleurs rapports avec les missionnaires, mais peu d'entre eux avaient embrassé le christianisme : la pluralité des femmes, à laquelle ils refusaient de renoncer, constituait le grand obstacle à

leur conversion. Les néophytes, assez nombreux, se composaient surtout de Hurons. La garnison et la colonie française avaient, comme aumônier, un religieux de la résidence des Pères.

Les supérieurs qui gouvernèrent cette maison avec plus d'autorité, au xviii<sup>e</sup> siècle, furent assurément les Pères de Lauzon, de Saint-Pé, Chardon et de Launay. Les deux premiers administrèrent plus tard, en qualité de supérieurs généraux, toute la mission de la Nouvelle-France.

Le P. Jean-Baptiste Chardon <sup>1</sup> rappela, aux yeux de ses

1. Le P. Jean-Baptiste Chardon, né à Bordeaux le 27 avril 1671 entra au noviciat de cette ville le 7 septembre 1687. Après un an de philosophie à Pau (1689-1690), il enseigna à La Rochelle les trois classes de grammaire, les humanités et la rhétorique (1690-1695), fit sa théologie à Poitiers (1695-1699) et partit pour le Canada. Au printemps de 1701, il est à Tadoussac, où il évangélise les Algonquins et les Montagnais, puis il pénètre jusqu'au lac des Mistassins. Dans les registres du Saguenay, on lit cette note de 1701 : « P. Joannes Chardon post iter ad mistassinos abiit ad Outaouas. » Michillimakinac fut sa résidence principale ; mais de là, il rayonnait au loin, sur la rive occidentale du lac Michigan. On le trouve à la baie des Puants (Green Bay), chez les Renards, les Malomines et les Mascoutins de 1702 à 1711 ; puis en 1712, à la rivière Saint-Joseph, dont la mission comprend le poste français à l'embouchure de la rivière, la mission des Poutéoutamis ou du fort Saint-Joseph à 20 ou 30 lieues de là, et la mission des Miamis sur la même rivière. Il ne fit que passer dans cette dernière mission pour y remplacer le P. Aveneau ; c'est à la Baie, où les Français avaient un fort, qu'il séjourna plus ordinairement. En 1722, il remplace comme supérieur le P. Marest à Michillimakinac. En 1733, il est à Montréal, et de 1735 à 1743 il est porté par les Catalogues comme *infirmes* et *senex* à Québec. Il y mourut le 11 avril 1743. Arthur Buies, dans *Le Saguenay*, p. 73, dit qu'il passa au Saguenay l'année 1740. Il s'embarqua, en effet, le 14 juin à Québec avec le P. Maurice, descendit le Saint-Laurent et remonta le Saguenay usqu'à Chicoutimi, où il serait arrivé le 2 juillet. Les premiers jours de septembre, il revint à Tadoussac, visita la mission de la Malbaie, et, le 7, il s'embarqua pour Québec. Mgr de Pontbriand l'avait en grande vénération. Il le visita à son lit de mort et lui demanda sa bénédiction ; mais l'humble religieux se jeta aux pieds de son évêque

contemporains, l'illustre P. Allouëz, par ses nombreuses courses apostoliques et son zèle. « Il avait la réputation d'un des plus saints Jésuites qu'on ait vus au Canada » <sup>1</sup>. Sa carrière d'apôtre s'ouvrit sur les rives du Saguenay, où il évangélisa les Algonquins, les Montagnais et surtout les Mistassins. Il ne fit que passer dans cette mission.

L'Ouest fut le principal théâtre de son apostolat. Soit de Michillimakinac, soit de la Baye-des-Puants, sa résidence habituelle, avant d'être promu supérieur, il visita, de 1701 à 1730, tour à tour et souvent, les Outaouais, les Rénards, les Puants, les Miamis, les Poutéoutamis, les Mascoutins, les Kikapous et autres nations situées à l'ouest du lac Michigan. Il serait mort au milieu de ces peuplades aimées, sans de graves infirmités qui le forcèrent à rentrer à Québec. Malgré son dévouement et ses fatigues, la moisson qu'il cueillit fut peu abondante, et ce résultat négatif de tant d'efforts influa beaucoup sur sa santé. Le ministère des autres missionnaires ne fut guère plus fructueux <sup>2</sup>.

Le P. Pierre du Jaunay, dernier supérieur de Michillimakinac, n'avait ni la valeur intellectuelle, ni l'activité, ni l'influence sur les sauvages du P. Chardon. Talent, science, jugement, rien de tout cela ne dépassait en lui la bonne moyenne ; en revanche, il possédait à un haut degré l'amour des âmes et les vertus qui font les saints. Cet éloge que nous lisons dans les *Annales* des Ursulines de Québec

pour lui demander la sienne, et l'ayant obtenue, il fut obligé de consentir à ce que Mgr de Pontbriand exigeait de lui (*Mémoire* du P. Philibert Watrin, 1764).

1. Lettre du P. Nau au P. Bonin, 2 oct. 1735.

2. *Ibid.* : « Ils ne convertissent que quelques vieillards et quelques vieilles femmes qui ne peuvent plus pécher. Le plus grand bien qu'ils fassent, c'est de baptiser les enfants qu'ils croient être sur le point de mourir. Ceux qui reviennent de leurs maladies ne manquent guères d'être autant d'apostats. »

est l'expression parfaite de la vérité : « Le R. P. du Jaunay est décédé, rempli de vertus et de bonnes œuvres. » Arrivé à Québec en 1734, il fut appliqué l'année suivante aux missions de l'Ouest, et ne rentra définitivement qu'en 1766 à Québec, où Mgr Briand le nomma confesseur des Ursulines <sup>1</sup>.

Pendant cette longue période de trente ans, passés ou à Michillimakinac ou parmi les nations indiennes de la rivière Saint-Joseph, il ne travailla pas seulement à l'éducation religieuse des Français, à la conversion des sauvages et au progrès dans la foi de ses néophytes, il employa encore ses loisirs à la composition d'un dictionnaire gallo-outaouais, qu'il termina le 7 juin 1748 par quelques vers qui rappellent l'ancien régent de rhétorique :

Exegi monumentum vitrà fragilius  
Volanteque plumâ stuppâque levius.

Esprit pratique, il fit venir de France et installa à l'Arbre-Croche, aujourd'hui Middle, une presse à imprimer. Il desservait alors la mission de Saint-Joseph. La presse rendit de précieux services à la Mission : il s'en servit pour

1. Le P. Pierre du Jaunay, né à Vannes le 11 août 1704 (*alias* 10 août 1705), fit ses études littéraires, deux ans de philosophie et un an de théologie au collège des Jésuites de cette ville, et entra au noviciat à Paris le 2 septembre 1723. Après le noviciat, il enseigna la grammaire à Vannes (1725-1728), les humanités et la rhétorique à Quimper (1728-1731), puis il fit à La Flèche un an de théologie (1731-1732) et à Paris deux ans (1732-1734). En 1734, il partit pour le Canada. En 1735, il est missionnaire à la Rivière Saint-Joseph, et en 1738, on le trouve à Michillimakinac, où il fait la profession solennelle des quatre vœux, le 3 février. D'après un article paru le 31 juillet 1890 dans le *The Detroit Free Press*, il aurait quitté Saint-Ignace de Michillimakinac en 1740, et il aurait établi son quartier général à l'Arbre-Croche. En 1742, il est supérieur à Saint-Ignace. De 1752 à 1755, il se remet à Québec de ses fatigues, et revient ensuite à Michillimakinac en qualité de supérieur. Il y reste jusqu'en 1765. Il mourut à Québec le 16 juin 1780.

imprimer une Bible en langue *outaouaise* à l'usage des écoles, et des circulaires périodiques ou journaux <sup>1</sup>.

Cependant, de toutes les missions de l'Ouest, la mission huronne du Détroit devint la plus considérable par le nombre des convertis.

Les Hurons' du Détroit et ceux de Michillimakinac n'étaient qu'un débris de la grande nation, évangélisée par les Pères de Brébeuf, Isaac Jogues, Antoine Daniel, Gabriel Lallemant, Charles Garnier et Noël Chabanel. Chassée par les Iroquois (1749) du pays qu'elle habitait sur les bords du lac qui porte encore aujourd'hui son nom, elle se dispersa à l'est, au nord et à l'ouest de sa vieille terre, pour échapper à un massacre général. Parmi ces Hurons, les uns descendirent à Québec, et s'étant réunis à ceux de Sillery, ils s'établirent définitivement à la Jeune Lorette vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; d'autres allèrent se fixer chez les Illinois et disparurent peu à peu; enfin le plus grand nombre se retira à une centaine de lieues vers le nord du lac Huron.

Ce sont ces derniers et leurs descendants qui devaient plus tard former un village à Michillimakinac, puis un second village sous le fort du Détroit, à l'appel de M. de Lamothe-Cadillac. Un Jésuite, le P. Vaillant de Gueslis, les suivit à ce second village, et se vit bientôt forcé de les abandonner à cause des difficultés continuelles que le commandant suscitait à son ministère.

La mission huronne du Détroit resta sans pasteur et, par le fait, cessa d'exister. A plusieurs reprises, le gouver-

1. Cf. l'article publié par le *The Detroit Free Press*, le jeudi 31 juillet 1890: *Jesuit and Mormon. History of The First Printing Press in the Northwest Territory, imported from France by Jesuits nearly 150 years ago.*

neur de Québec entreprit de la rétablir, ce poste ayant tout intérêt à avoir cette nation pour amie. Chaque fois on se heurta à des obstacles insurmontables. Enfin, le 1<sup>er</sup> octobre 1728, MM. de Beauharnais et d'Aigremont écrivirent au Ministre de la Marine : « Les RR. PP. Jésuites ont envoyé un missionnaire aux Hurons du Détroit, qui paroist très propre pour conduire cette mission et ménager la fierté de cette nation <sup>1</sup>. »

Ce missionnaire *très propre pour conduire la mission huronne* était le P. Armand de la Richardie <sup>2</sup>, religieux d'un caractère ferme, au tempérament méridional. Il fit de brillantes études au collège des Jésuites de Périgueux, et, après son examen sur l'universalité des sciences philosophiques, physiques et théologiques, il obtint, en 1725, d'être envoyé à la mission de la Nouvelle-France.

A peine débarqué au Canada, il est chargé de l'instruc-

1. Arch. colon., Corresp. gén., *Canada*, vol. 56.

2. Le P. Armand de la Richardie, né à Périgueux le 4 janvier 1686, entra au noviciat de Bordeaux le 4 octobre 1703 et fit sa profession des quatre vœux à Poitiers le 2 février 1721. Après son noviciat, il fait deux ans de philosophie à Limoges (1703-1707), et une troisième année à La Rochelle (1708-1709); il professa la cinquième à La Rochelle (1707-1708), la quatrième à Luçon (1709-1710), la troisième, les humanités et la rhétorique à Saintes (1710-1714). Puis il fait sa théologie à Bordeaux (1714-1718) et sa troisième année de probation à Marennès (1718-1719), enfin il professe six ans la philosophie à Angoulême (1719-1725) et part en 1725 pour le Canada. Il est à Lorette (1726 et 1727) pour y apprendre la langue huronne, et en 1728 il va au Détroit et y reste jusqu'en 1746. De 1728 au 22 mai 1746, il baptise 673 Hurons (registre des baptêmes par le P. Potier). Il est rappelé en 1746 à Québec et meurt au collège le 17 mars 1758. Il était en 1755 vice-supérieur du collège et fut le confesseur de la communauté à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang. D'après une lettre du P. Nau au P. Bonin (2 octobre 1735), le P. de la Richardie « passa l'hiver de cette année à Québec où il fit des biens infinis par le moyen de deux retraites publiques qu'il donna. »

tion religieuse des petits enfants iroquois au Sault Saint-Louis ; puis il étudie le huron à Lorette, sous la direction du P. Richer, le P. du Parc, supérieur général des missions canadiennes, l'ayant destiné à rouvrir la mission huronne.

A son arrivée au Détroit il ne trouve parmi les Hurons aucun vestige apparent du christianisme ; il y avait bien encore quelques vieillards, baptisés jadis par les missionnaires, mais ils étaient éloignés de toute pratique religieuse, et les Récollets, chargés de la desserte de la paroisse française et du fort, n'avaient pas cru devoir prêter le secours de leur ministère à des sauvages obstinés dans l'erreur.

Durant plusieurs années, le zèle du P. de la Richardie se consuma en efforts stériles, du moins en apparence, car, peu à peu, la semence chrétienne, déposée dans l'âme de la nation, germa et se développa ; on vint assister à ses catéchismes, à ses instructions sur la place publique <sup>1</sup>.

Dès 1735, le P. Nau, missionnaire au Sault Saint-Louis, constate un progrès considérable accompli : « Je vous avais écrit l'an passé ; dit-il dans une lettre au P. Bonin, n'étant pas suffisamment instruit de ce qui regarde les Hurons,

1. Le P. de la Richardie écrivait au R. P. de Retz, général de la Compagnie, le 21 juin 1741, de la mission des Hurons ou de l'Assomption de la Vierge Marie : « Per duos annos, cura mihi puerorum instituendorum *apud Iroquæos* fuit demandata. P. du Parc, tunc præpositus missionis, experiri cupiens utrùm longè esset à regno Dei Huronica gens, hanc mihi delegavit provinciam, quam multis annis sine ullo animarum lucro curans, quamvis, ut puto, labore improbo, tandem aliquando divinæ gratiæ radius illuxit. Neminem quidem, adveniens, reperi barbarorum christianam fidem profitentem, quamvis ex senioribus aliqui, olim morbo laborantes, à primis missionariis fuissent sacro fonte expiati . . . apparuit (tandem) benignitas Salvatoris, in eo quod barbari utriusque sexûs et ætatis, me imperante, et re pluries frustrâ tentatâ, ad doctrinæ christianæ expositionem et ad publicas in compitis habitas conciones, festinè properarent. »

qu'il n'y avait pas d'autres Hurons chrétiens que ceux de Lorette. Il y a sept ans qu'effectivement il n'y en avait pas d'autres. Mais le P. de la Richardie a trouvé moyen de rassembler au Détroit les Hurons dispersés qu'il a tous convertis <sup>1</sup>. » Six ans plus tard, le P. de la Richardie écrit lui-même au R. P. de Retz, général de la Compagnie : « Il ne reste pas un seul infidèle dans toute la nation <sup>2</sup>. » La mission comptait six cents chrétiens, tous convaincus : « Cette nation barbare, écrit-il encore, me paraît professer sa foi sincèrement. La chapelle, bien que de 70 pieds de long, peut à peine contenir la multitude des chrétiens <sup>3</sup>. » Trois fois par jour, le missionnaire réunissait ses paroissiens à l'église pour la prière et la prédication ; et les jours de fête, quatre fois. Sa journée se passait à visiter les malades, régler les différends, corriger les délinquants, prêcher, catéchiser les enfants, administrer les sacrements <sup>4</sup>.

Ses forces ne purent résister à ce travail excessif. Il n'avait que cinquante-cinq ans, et il se sentait épuisé : il

1. Lettre du P. Nau, missionnaire au Sault Saint-Louis, au R. P. Bonin, S. J., 2 octobre 1735. — Il dit encore dans cette lettre : « La mission est de 600 chrétiens... Le Détroit est le plus beau pays du Canada. Il n'y a presque point d'hiver. Toutes sortes de fruits y viennent aussi bons qu'en France. On pense à y bâtir une ville. Il y a déjà 70 familles françaises, un fort et une garnison dont les RR. PP. Récollets sont aumôniers. »

2. « Gratiâ Dei promovente. ... ne unus quidem ethnicus in totâ gente remanet. » (Ibid.)

3. « Quod ad præsens tempus spectat omnia, ut spero, in tutò sunt posita. Barbara gens corde non ficto fidem videtur profiteri ; multitudinem christianorum vix continet sacra domus, licet septuaginta cubitorum longitudinis. » (Lettre du 24 juin 1741.)

4. « Ter in die convenimus oraturi et audituri, quater verò diebus festis ... Quotidianus labor insumitur in visitandis ægrotis, contrariis componendis, delinquentibus corrigendis, concionibus habendis, pueris instituendis et rebus sacris administrandis. » (Ibid.)

demanda au supérieur général, le P. de Saint-Pé, un Père pour l'aider. On le lui promit <sup>1</sup>. Mais, au lieu d'un vicaire, le gouverneur de Beauharnais lui fit envoyer un remplaçant dans la personne du P. de Gonnor, car il était mécontent qu'il se fût opposé au départ des Hurons et à leur établissement du côté de Montréal. Le gouverneur n'envisageait dans ce déplacement que le côté politique ; le missionnaire voyait plus haut et redoutait pour ses néophytes le voisinage de Montréal. Leur correspondance, conservée aux *archives coloniales*, marque un désaccord complet entre eux, une situation tendue. Les accusations sont vives de part et d'autre, les expressions dures parfois. Si le P. de la Richardie avait cédé, il eût compromis gravement l'avenir religieux de sa mission.

Le P. de Gonnor, arrivé au Détroit infirme et malade, fut obligé de rentrer à Québec, et le P. de la Richardie resta à son poste <sup>2</sup> jusqu'à l'arrivée du P. Potier <sup>3</sup>, nommé

1. « Mei Misertus propè sexagenarii, R P. de Saint-Pé, præpositus missionis, socium promisit. » (Ibid.)

2. Beauharnais au Ministre de la Marine, 17 septembre 1743 : « Le P. de Gonnor est allé cet été au Détroit relever le P. de la Richardie. » Le même au même, 9 octobre 1744 : « Le P. de Gonnor, qui était monté l'année dernière au Détroit pour relever le P. de la Richardie, en est revenu cet été à cause de ses indispositions... Le P. de la Richardie est resté pour la mission de ce poste. » (Ach. colon., Corresp. gén., *Canada*, vol. 79 et 81.) Voir, au sujet du mouvement des Hurons vers Montréal, la correspondance de M. de Beauharnais et du P. de la Richardie dans les vol. 74 et 75. (Ibid.)

3. Le P. Pierre Potier (*alias* Pottié et Pothier), né à Blandain (province du Hainaut), le 2 avril 1708, entré au noviciat de Tournay le 2 octobre 1729, après deux ans de philosophie accomplis, fait une troisième année de philosophie à Lille au sortir du noviciat (1731-1732); puis il enseigne la grammaire, les humanités et la rhétorique à Béthune (1732-1738), il suit quatre ans les cours de théologie à Douai (1738-1742), fait sa troisième année de probation à Armentières (1742-1743) et part en 1743 pour le Canada. Il est à Lorette du 16 octobre 1743 au 24 juin 1744.

à la place du P. de Gonnor; il ne quitta le Détroit que vers le milieu de 1746 <sup>1</sup>.

La mission huronne était établie, depuis le mois d'octobre 1742, aux Bois-Blancs, à l'entrée du lac Érié.

Le P. Pierre Potier est connu. Fin observateur, esprit méthodique, travailleur appliqué, il a laissé sur ses confrères des notes piquantes et sur des sujets variés des renseignements utiles. Baptêmes, mariages, comptes, tout était tenu dans un ordre parfait, avec une écriture fine, régulière, très lisible. Il a beaucoup écrit, et peut-être plus transcrit que composé <sup>2</sup>. Fervent pour l'étude, il ne l'était pas moins pour le ministère : mais il apportait dans l'apostolat la même précision et la même régularité que dans le travail de la plume. Membre de la Province Gallo-Belge, il garda toujours le premier parfum de son terroir et le fruit de son éducation pratique.

1. D'après l'abbé de Saint-Georges Lindsay (*N.-D. de la Jeune-Lorette*, p. 124), le P. Potier serait arrivé à la mission huronne le 28 septembre 1744. D'un autre côté, d'après son *registre des baptêmes*, le P. [Potier fit le premier baptême le 29 mai 1746, et, d'après son *registre des mariages*, il ne bénit le premier mariage que le 4 septembre 1746. Ne faut-il pas conclure de là qu'il ne serait arrivé aux Bois-Blancs qu'en 1746? En tout cas, il semble avoir remplacé le P. de la Richardie en 1746, car il écrit cette année sur le *registre des baptêmes* : « Continuation de l'extrait du registre de baptême de la mission des Hurons du Détroit après le départ du P. de la Richardie. »

2. « On a réuni sous son nom (note du P. Martin, S. J.) plusieurs ouvrages dont on ignore les auteurs, mais qu'il a copiés avec le plus grand soin : V. G. dictionnaire français-huron, in-8° (11 gros cahiers), sermons, instructions, catéchismes hurons. » — Nous possédons, écrits de sa main : 1° le *Liber Rationum*, 2° le *Registre des baptêmes*, 3° le *Registre des mariages*, 4° les *Testaments et anniversaires*. Les *Registres* sont continués par Mgr Hubert et MM. Frechette et Defaux, prêtres. — On a aussi de lui, aux archives de la Compagnie à Montréal, un cahier de *Notes sur ses confrères*, etc. — On cite encore une liste abrégée de locutions populaires canadiennes, etc. (V. la collection *The Jesuit Relations*.)

Le P. Potier héritait d'une lourde succession : il n'était pas connu des Hurons, il n'avait pas, comme le P. de la Richardie, leur affection et leur estime, ni son influence incomparable sur cette nation soumise à la Foi, mais impressionnable et inconstante. Aussi ses débuts furent-ils pénibles et troublés.

Le 23 juin 1747, le chevalier de Longueuil, commandant du Détroit, écrivait à M. de la Galissonnière, gouverneur général, « que le 20 mai précédent quelques Hurons du Détroit, établis depuis quelques années à Sandusky (al. *Sandoské*, de la bande du nommé Nicolas chef de guerre, avaient tué cinq Français qui revenaient du poste de la Rivière Blanche et avaient pillé leurs pelleteries ». Il ajoutait que les *sauvages des environs avaient formé le dessein d'enlever le commandant et le P. Potier, de massacrer tous les Français à l'une des fêtes de la Pentecôte, de s'emparer du fort et d'y mettre tout à feu et à sang* <sup>1</sup>.

Le complot fut découvert par une femme huronne, qui en donna avis au P. Potier, et M. de Longueuil fut aussitôt prévenu <sup>2</sup>. Les révoltés n'en persistèrent pas moins dans

1. *Extrait en forme de Journal* de ce qui s'est passé d'intéressant dans la Colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre 1746 (Arch. col., Corresp. gén., *Canada*, vol. 87). — M. de Raymond, aide-major, au Ministre de la Marine écrivait aussi le 2 novembre 1747 : « Ces mêmes sauvages (Hurons) et autres nations avaient concerté ensemble d'enlever le P. Potier, missionnaire des Hurons, et M. le chevalier de Longueuil, qui commande au Détroit, de se rendre maîtres de ce fort et d'en égorger les habitants; le projet de ces sauvages a été découvert, ce qui a heureusement fait manquer l'exécution. » (*Ibid.*, vol. 89.)

2. *Mémoire du Canada, 1747* (*Ibid.*) : « Les Hurons étaient prest à massacrer tous les Français au Détroit, sans une sauvagesse qui allant chercher du blé d'Inde dans un grenier entendit leur conspiration au-dessous. Elle alla promptement en avertir le Père Jésuite, qui en informa M. de Longueuil, qui y commande. Ils devaient,

leur dessein, et réunirent autour d'eux, pour l'accomplir en temps propice, des Iroquois, des Loups et autres sauvages<sup>1</sup>. De leur côté, les Français et la garnison se réfugièrent dans le fort et attendirent.

A l'exception de la bande de Nicolas, tous les Hurons étaient restés fidèles. Attristés de la défection de leurs frères et désireux de rendre la paix et l'union à leur tribu, ils se réunirent en conseil le 9 août et délibérèrent sur les meilleures mesures à prendre. « Entre autres choses, ils demandèrent que le P. de la Richardie remontât avec eux au Détroit pour travailler efficacement à rétablir la tranquillité dans cette nation. » Cette demande venait à propos. Elle fut favorablement accueillie, *vu le dérangement des affaires du Détroit, et la confiance particulière qu'avaient ces sauvages pour ce missionnaire*. Le P. de la Richardie, mandé par le gouverneur général, se *prêta volontiers* aux désirs des Hurons<sup>2</sup>; il partit le 23 août avec M. de Bellestre<sup>3</sup> et arriva au Détroit le 20 octobre, accom-

comme ils faisaient souvent, coucher cette nuit-là dans le fort et frapper tous chaq'un sur les gens de ses maisons. »

1. *Extrait en forme de Journal...*

2. *Extrait en forme de Journal...* depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre 1746. 9 août : « Les Hurons du Détroit ont parlé en conseil; ils ont demandé entre autres choses, que le P. de la Richardie, leur ancien missionnaire, remontât avec eux au Détroit pour travailler efficacement à rétablir la tranquillité dans cette nation; nous avons pensé que cette démarche ne pouvait que bien faire dans les circonstances, vù le changement des affaires du Détroit, et la confiance particulière qu'ont ces sauvages dans ce missionnaire. Nous n'avons pas balancé à accorder leur demande. Le P. de la Richardie s'y est prêté volontiers; il doit partir en peu de jours pour se rendre à Montréal, et de là au Détroit. » (*Ibid.*) — 15 août : « La maladie du nommé Faychatin, chef huron, retarde le départ du P. de la Richardie et de M. de Bellestre. » (*Ibid.*)

3. *Ibid.*, 23 août : « Le chef huron du Détroit est rétabli; le P. de la Richardie et M. de Bellestre sont partis aujourd'hui pour se rendre à Montréal, et de là à leur destination. »

pagné des députés hurons envoyés à Québec pour faciliter son retour<sup>1</sup>.

M. de Longueuil avait ordre de seconder les démarches du missionnaire en vue de la paix et de *ne rien négliger pour le rétablissement de la mission huronne*<sup>2</sup>.

Le P. Potier et ses chrétiens avaient abandonné l'île aux Bois-Blancs et s'étaient réfugiés au Détroit, au premier bruit de la conspiration. Le P. de la Richardie et lui choisirent comme emplacement du nouvel établissement l'endroit où se trouve aujourd'hui la petite ville de Sandwich, en face du Détroit, sur le territoire canadien, et y fondèrent la paroisse des Hurons aux frais du gouvernement<sup>3</sup>.

1. *Journal* de ce qui s'est passé d'intéressant à Québec à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis qu'on y a reçus depuis le départ des vaisseaux au mois de *novembre 1747* : « Le P. de la Richardie et M. de Bellestre sont arrivés au Détroit le 20 octobre, avec les députés hurons qui sont venus à Québec l'esté dernier. » (Vol. 87.)

2. *Journal de ce qui...* Le comte de la Galissonnière au chevalier de Longueuil, 28 mai : « Le chev. de Longueuil ne doit rien négliger pour le rétablissement de la mission des Hurons, ce qui pourra attirer non seulement les chancelants, mais encore les traitres. Il pourrait être avantageux de changer l'établissement du Détroit à l'île aux Bois-Blancs, mais il faut examiner si ce changement d'établissement ne nous éloignerait pas trop des villages sauvages... » Et plus loin le gouverneur et l'intendant disent : « Nous écrivons chacun en particulier à M. le chevalier de Longueuil de faciliter, autant que les circonstances le permettront, le rétablissement de la mission du P. de la Richardie, qui espère toujours que les Hurons rebelles retourneront dans le devoir. » Ailleurs : « M. de Longueuil concertera avec ce missionnaire les plus justes mesures pour rendre son voyage utile. »

3. Comptes rendus au Ministre par MM. de la Galissonnière et Bigot (Arch. col., vol. 96) : « Ils (ces messieurs) ajoutent que le P. de la Richardie, missionnaire des Hurons, a demandé qu'on l'aydât à rétablir sa mission qui avait été détruite par les sauvages, et

La fondation terminée, le P. Potier y resta seul et le P. de la Richardie, après avoir visité les rebelles de Sandusky et les avoir ramenés presque tous au devoir, rentra à Québec au mois d'août 1751 <sup>1</sup>.

Le P. Potier ne tarda pas à conquérir sur les Hurons un ascendant considérable <sup>2</sup> par sa direction méthodique et les industries de sa charité. Il maintint la mission dans la pratique des devoirs religieux, et, durant les trente ans qu'il la gouverna, il en fit une paroisse modèle. Il mourut à Sandwich, le 16 juillet 1781. Un religieux de la même Compagnie, le P. Pierre Point, arrivé dans cette ville, soixante-deux ans après la mort du missionnaire, écrivait à un de ses amis : « Le P. Potier a été trouvé mort, tué dans une chute qui lui brisa le crâne, gisant devant la cheminée de sa petite maison, mort solitaire, sans secours, sans témoin. » Le P. Point

qu'ayant jugé ce rétablissement nécessaire, M. Bigot lui a fait donner 5.000 livres. Les réparations de cette mission sont bien avancées » (avril 1750). — La chapelle, qui fut alors bâtie, est restée debout jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (*The Jesuit Relations*, vol. 69, p. 305).

1. Le gouverneur de la Jonquière écrivait au Ministre de la Marine, le 10 octobre 1750 : « Le P. de la Richardie doit être parti (du Détroit) avec quelques sauvages considérés pour aller tenter (à Sandoské) de rappeler les Hurons rebelles, dont Nicolas, leur chef, est mort. Je souhaite que sa mission ait un heureux succès. » (Arch. colon., vol. 95.) — Le même écrivait au même de Québec, le 26 août 1751 : « Nous devons aux soins du P. de la Richardie, qui vient d'arriver du Détroit, le retour d'une grande partie des Hurons fugitifs ; il me fait espérer que les autres ne tarderont pas à suivre leur exemple. » (Arch. col., Corresp. gén., vol. 97.) — Le P. Potier marque dans son *Liber rationum* l'époque du départ du P. de la Richardie : « Liber rationum ab exitu P. de la Richardie 30 junii 1751. »

2. L'abbé L. Saint-George Lindsay nous fournit dans son ouvrage *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France* une preuve de cet ascendant, quand il dit, p. 125 : « Lors de la conspiration de Pontiac, en 1763, le P. Potier contribua, autant que le P. du Jaunay, à empêcher le massacre de la garnison anglaise du Détroit. »

avait eu ces détails, en 1843, d'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, M. Benjamin Marentête, autrefois servant de messe de l'apôtre des Hurons <sup>1</sup>.

Telle était, au Canada; la situation générale des missions, quand éclata la guerre de la succession d'Autriche, qui mit de nouveau aux prises la France et l'Angleterre.

1. Après la restauration de la Compagnie et le retour des Jésuites au Canada, le P. Point fut, à Sandwich, un des successeurs du P. Potier (*Notre-Dame de la jeune Lorette*, p. 125).



## CHAPITRE SEPTIÈME

---

Guerre de la Succession d'Autriche ; prise de Louisbourg ; désastre de l'escadre du duc d'Anville ; La Jonquière fait prisonnier. — M. de la Galissonnière, gouverneur du Canada. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Prétentions des Anglais sur la vallée de l'Ohio ; expédition de Céloron ; le P. de Bonnecamps. — MM. de la Jonquière et Duquesne, gouverneurs. — Assassinat de Jumonville ; le colonel Washington, sa capitulation. — Prise de Beauséjour et de Gaspareaux par les Anglais. — Exil et dispersion des Acadiens. — L'abbé le Loutre et le P. Charles Germain. — Renvoi des missionnaires de la Nouvelle-Écosse. — État de la religion dans l'Acadie et l'isthme acadien, de 1756 à 1787.

La Guerre de la Succession d'Autriche, commencée à la fin de 1740, au lieu de se concentrer sur les champs d'Europe, s'étendit jusqu'en Amérique, et, comme toujours, le Canada en fut le théâtre principal.

Les colonies anglaises voyaient d'un œil mécontent la forteresse, à la fois militaire et commerciale, de Louisbourg. Aussi n'attendaient-elles qu'une occasion favorable d'attaquer ce Dunkerque de l'Amérique, de s'en emparer ou de le détruire.

La guerre déclarée en Europe la leur fournit. L'agression partit des Français. A la nouvelle de la déclaration de guerre, ils armèrent plusieurs corsaires et saisirent un grand nombre de bâtiments appartenant au commerce de Boston et de New-York. En même temps, ils débarquèrent six cents hommes à Canceau et s'avancèrent contre Annapolis.

Cette agression ne fit que précipiter les résolutions des Anglais. Leurs colons, après avoir attendu longtemps et inutilement des secours que la métropole n'était pas en état de leur expédier, décidèrent de marcher seuls contre Louisbourg.

L'avocat Shirley forma le projet de l'expédition et le marchand Pepperel l'exécuta avec quatre mille hommes, laboureurs, ouvriers, soldats et marins, ces derniers en assez petit nombre. En 1745, l'expédition renforcée de quelques vaisseaux venus enfin d'Angleterre, sous les ordres du Commodore Warren, débarqua à l'île Royale.

L'heure était bien choisie. Les malversations de Bigot<sup>1</sup>, commissaire-ordonnateur de la place, et de quelques officiers ses complices, avaient provoqué de graves désordres dans la ville; la dissension régnait entre officiers et soldats, la population était démoralisée et la sédition à l'état permanent. Cela durait depuis un an. La forteresse n'était défendue que par environ 600 soldats et 800 habitants, armés à la hâte.

A l'approche des Anglais, le gouverneur du Chambon fit un énergique appel au patriotisme de tous; cet appel fut entendu, mais il ne fit pas disparaître la méfiance entre les officiers et les soldats. « La méfiance paralysa la défense.... Il eût suffi de quelques sorties vigoureuses pour chasser, la baïonnette dans les reins, les miliciens de Pepperel, fort inexpérimentés dans l'art de la guerre, au point de s'avancer à découvert et en ligne contre les batteries de la place; mais les officiers croyant ou feignant de croire que

1. Bigot, nommé intendant de la Nouvelle-France après ses malversations à Louisbourg, fut plus tard (12 décembre 1761) traduit avec ses complices en jugement comme « auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications commis en Canada », et condamné le 10 décembre 1763 à être banni du royaume, à 1.000 livres d'amende et à 1.500.000 livres de restitution. Ses biens furent confisqués.

la garnison profiterait d'une sortie pour désertre, se renfermèrent dans l'enceinte, et, après une défense insuffisante, quoiqu'elle eût duré 49 jours, du Chambon capitula le 16 juin. Les habitants de Louisbourg et du Cap-Breton partagèrent le sort de la garnison et furent, en vertu de la capitulation, conduits en France et débarqués sur la côte de Brest <sup>1</sup>. »

La prise de Louisbourg produisit en France une douloureuse émotion. Il y allait de l'honneur de nos armes de

1. *Le Canada*, par L. Dussieux, pp. 85 et 86 ; — Dans ce chapitre et les suivants, nous ne ferons que résumer les événements politiques et militaires de cette époque. Ces événements sont connus ; inutile de les raconter. Nous rappellerons seulement et brièvement les faits nécessaires à l'intelligence de l'histoire que nous écrivons. Le lecteur pourra consulter pour plus amples renseignements, Garneau, Ferland, Rameau, Bancroft ; *Montcalm* par le P. Martin, C. de Bonnechose, P. Sommevogel, *comme on servait autrefois* ; Parkman, *Montcalm and Wolfe* ; l'abbé Casgrain, *Pèlerinage au pays d'Évangéline, Montcalm et Lévis, Les sulpiciens et les prêtres des Missions-Étrangères en Acadie*, et ses publications des correspondances et des mémoires de cette époque ; Dussieux, *Le Canada sous la domination française* ; William Kingsfort, *History of Canada* ; de Kerallain, *Les Français au Canada, la Jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept ans*, ouvrage remarquable trop peu répandu ; R. Waddington, *La guerre de Sept ans* ; la *Vie de Washington*, correspondance et écrits ; *Les Documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, extraits des archives des ministères de la guerre et de la marine à Paris ; *Lettres et Journal des campagnes du chev. Lévis et Lettres de la Cour de Versailles, Lettres de Montcalm à Lévis, Lettres de Bourlamaque au chevalier de Lévis et de Montcalm à Bourlamaque*, les onze vol. manus. de Lévis ; le comte Gabriel de Malartic, *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760, par le comte de Maurès de Malartic* ; l'abbé Gabriel, *Le Maréchal de camp Desandroüins* ; les Mémoires de Franklin, le Journal de M. de Villiers, les Mémoires du duc de Luynes, enfin les ouvrages publiés sur la prise de Québec, depuis 1900, par A. G. Doughty (*The siege of Quebec*), A. G. Doughty et N. E. Dionne (*Quebec under two Flags...*), etc. Nous ne citons que les ouvrages les plus importants. Au ministère des colonies, on trouve encore des correspondances et des mémoires des Gouverneurs du Canada..

ne pas rester sous le coup de cette capitulation ; on ne pouvait laisser aux Anglais la clef du Canada. Onze vaisseaux de ligne, cinq frégates, trente-cinq navires chargés de troupes et de vivres, sept cents canons et 4,690 hommes d'équipage partent de la rade de l'île d'Aix, sous le commandement du duc d'Anville, à destination de l'île Royale. Jamais on n'avait fait pour l'Amérique un armement aussi considérable. Le 13 septembre (1746), en vue de Chibouctou, la flotte est assaillie par une violente tempête, qui dure trois jours ; les vaisseaux sans direction se dispersent : plusieurs rejoignent le port de Brest, d'autres vont relâcher aux Antilles, un se perd au cap de Sable, et ceux qui ont pu se rallier entrent dans la rade de Chibouctou. Là, une maladie épidémique s'abat sur les malheureux Français. Le duc d'Anville la contracte et succombe le 26 septembre.

Un corps de Canadiens et de sauvages, conduits par M. de Ramezay, devait venir de Québec se joindre aux troupes d'Europe. Il fut plus heureux que la flotte de d'Anville : Il battit à la Grand-Prée les Anglais (11 février 1747) et les obligea de se rendre à discrétion.

M. de la Jonquière avait accompagné le duc d'Anville, comme chef d'escadre, sur le *Northumberland*, qui portait le commandant en chef de l'expédition. Avant le départ de la flotte, le Ministre de la Marine, M. de Maurepas, lui avait écrit à la date du 1<sup>er</sup> avril : « J'adresse à M. le duc d'Anville votre commission de chef d'escadre avec l'ordre du roi pour vous faire servir en cette qualité sur l'escadre, et je vous remets vos provisions de *gouverneur général de la Nouvelle-France*. » Après la mort du duc, il prend le commandement de la flotte, mais il se voit forcé de retourner en France.

Cette désastreuse expédition ne décourage pas le Ministre de la Marine qui prépare aussitôt un nouvel armement.

Le 27 avril 1747, il écrit à M. de la Jonquière : « Comme pour passer au gouvernement de la Nouvelle-France que je vous ai confié, vous devez vous embarquer sur mon vaisseau *le Sérieux* que j'ai destiné pour le Canada avec mes vaisseaux *le Diamant*, *le Rubis*, mes frégates *la Gloire* et *l'Émeraude* et plusieurs navires de transport, mon intention est qu'en votre qualité de chef d'escadre vous preniez le commandement de tous ces vaisseaux à l'île d'Aix, où ils doivent être rassemblés pour les conduire à leur destination. » Et, dans une autre lettre du même jour, M. de Maurepas lui ordonne de presser son départ : « Il est d'autant plus urgent, lui dit-il, de presser votre départ que s'il n'y a pas de retardement, il paraît certain que vous ne trouveriez pas d'obstacle de la part des ennemis pour vous rendre au Canada. »

M. de la Jonquière part le 10 mai à bord du *Sérieux*. Mais l'amiral Anson se faisait renseigner et veillait. Ayant avec lui le contre-amiral Warren, il vient croiser à la hauteur du cap Finistère, en Espagne, et, le 14 mai, il donne le signal de l'attaque... La Jonquière, après une résistance héroïque, est fait prisonnier et conduit en Angleterre.

La mer était, en vérité, moins propice à la France que la terre, où nos troupes ne cessèrent d'être partout victorieuses, dans les Pays-Bas, aux Indes et au Canada.

Le traité d'Aix-la-Chapelle termina la guerre de la Succession d'Autriche (18 octobre 1748). « Je ne veux pas faire la paix en marchand, mais en roi », avait déclaré Louis XV, avec une générosité assez impolitique. Il rendit donc sans indemnité toutes ses conquêtes. Cependant, en échange de Madras, la France recouvra Louisbourg et l'île du Cap-Breton.

La cession de l'Acadie aux Anglais fut confirmée ; tout fut replacé, en Amérique, sur le même pied qu'au traité d'Utrecht, et on remit à l'examen de commissaires le règlement définitif des limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre <sup>1</sup>.

Cependant « Aussitôt après la signature de la paix, dit Dussieux, et avant que la commission chargée de régler les frontières des deux colonies fût assemblée, les colons anglais, surtout ceux de la Virginie, envahirent notre territoire, non seulement dans les terres qu'ils réclamaient comme dépendances de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, mais encore sur des terres appartenant incontestablement à la France. Une compagnie d'actionnaires anglais et virginiens se forma en 1748 pour coloniser la vallée de l'Ohio, et en 1750 le parlement anglais lui concéda 600,000 acres de terrain, dans lesquels la Compagnie envoya aussitôt ses agents et établit des colons. La vallée de l'Ohio était cependant une possession bien française ; la *Belle-Rivière* avait été découverte en 1670 et 1671 par Cavelier de la Salle, qui en avait pris solennellement possession au nom de Louis XIV. Mais les colons anglais voulaient être les seuls maîtres de l'Amérique, et étaient décidés à ne respecter ni les traités ni les

1. Pour tout ce qui précède, voir principalement : *Dussieux*, pp. 84-88 ; — *Réveillaud*, qui reproduit en partie Dussieux, quand il ne le copie pas, pp. 204-205 ; — *Mémoires du duc de Luynes*, VII, sa lettre écrite de Brest le 12 octobre 1747, p. 458 ; — Voltaire, *Précis* du règne de Louis XV ; — *Le chef d'Escadre, marquis de la Jonquière*, chap. IX et X. — L'auteur de cette notice dit que le duc d'Anville avait avec lui 4.690 hommes ; d'autres historiens ne vont pas au delà de 3.000. A la mort de M. d'Anville, M. d'Estourmel avait pris le commandement en sa qualité de plus ancien chef d'escadre ; mais ce commandant s'étant tué quelques jours après dans un moment de délire, fut remplacé par M. de la Jonquière. Depuis le départ de France, l'épidémie avait fait dans la flotte 2.400 victimes (*Le chef d'Escadre*, pp. 70 et 71.)

droits acquis <sup>1</sup>. En même temps le gouvernement anglais réclamait, comme dépendance de l'Acadie, tout le pays entre l'Atlantique, le Saint-Laurent et le lac Ontario, et prétendait réduire le Canada aux pays situés au nord du Saint-Laurent et des lacs <sup>2</sup>. »

M. Dussieux résume admirablement dans ce passage les prétentions anglaises au Canada après le traité d'Aix-la-Chapelle <sup>3</sup>. Ces prétentions étaient nettement contraires à l'article 9 du traité, qui stipule que toutes choses seront remises sur le même pied qu'avant la guerre ; or, comme on l'a déjà vu, l'Acadie, devenue possession anglaise, ne s'étendait que jusqu'à l'isthme : et l'Angleterre n'avait aucun établissement dans la vallée de l'Ohio. Les deux

1. Lettre de M. de la Galissonnière à M. Rouillé, Paris, 7 mars 1755 : « Voilà tout ce que j'ai pu rassembler de cartes des différentes parties du Canada. Vous y verrez qu'il n'y en a aucune, ni ancienne ni moderne, qui laisse aucune équivoque sur la possession de l'Ohio et de toutes les rivières qui tombent dans le fleuve Mississippi à sa gauche. Vous y verrez aussi que toutes ces cartes ont placé les bornes des possessions anglaises au sommet des monts des Apalaches... On peut voir par ces mêmes cartes que nous n'avons plus de bornes à opposer aux prétentions anglaises, si on leur laisse franchir celles que la nature du terrain semble leur avoir prescrites, et que notre possession non contestée jusqu'ici semblait devoir assurer pour jamais ». Cité p. 297 des *Extraits des Archives* des ministères de la marine et de la guerre, à Paris. *Canada, Corresp. gén.*, MM. Duquesne et de Vaudreuil gouverneurs généraux (1755-1760), t. I.

2. *Dussieux*, pp. 89-90. — Dans *Extraits des Archives*, t. I, p. 299, on lit : « Les Anglais font désormais connaître d'une manière bien précise qu'ils veulent étendre leurs possessions jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Ils proposent par rapport à une partie du Canada située au-dessus de Québec que le fleuve Saint-Laurent et les lacs Ontario et Erié servent de limites entre les deux nations... C'est sur la supposition ou la reconnaissance de ces limites qu'ils entendent établir la base de toute négociation. » (*Mémoire sur la dépêche de M. le duc de Mirepoix*, 6 avril 1755.)

3. Voir le *chapitre III* de Garneau, t. II, p. 191.

colonies discutèrent sur leurs limites respectives, sans parvenir à s'entendre, les Anglais ne répondant aux arguments irréfutables des Français que par des objections de la plus inique mauvaise foi <sup>1</sup>.

Le comte de la Galissonnière était alors gouverneur provisoire du Canada, en remplacement de M. de la Jonquière, prisonnier des Anglais. Le roi lui avait écrit le 10 juin : « L'accident arrivé au sieur marquis de la Jonquière, que j'avais pourvu du gouvernement général de nos

1. M. de la Galissonnière et M. de Silhouette furent nommés pour discuter avec les commissaires anglais Shirley et Mildmay, la question des frontières de l'Acadie. — « On discuta pendant cinq ans, dit Dussieux, mais les débats de la commission des frontières ne produisirent d'autres résultats que trois volumes in-4 de Mémoires. Il devint impossible de s'entendre » (p. 90). — Les Anglais voulaient bien, « après avoir absorbé la partie la plus précieuse et la plus intéressante du Canada, entrer en accommodement, par amour pour la paix, sur les convenances et les stipulations particulières que la France devra leur proposer par rapport à la partie du Canada dont ils l'auront dépouillée » (*Extraits des Archives*, p. 299). C'était d'abord se faire la part du Lion, avant toute discussion. La France ne pouvait pas admettre, elle n'admit pas cette façon de procéder. « Il paraît donc indispensable, est-il dit dans le *Mémoire sur la dépêche* (Ibid., p. 300), de s'expliquer préalablement avec l'Angleterre et de lui déclarer catégoriquement que le fleuve Saint-Laurent et les Lacs qui en font partie, ont toujours fait le *centre* du Canada et n'en ont jamais été les limites,..... » Et plus bas : « Il paraît qu'on ne peut poser d'autre règle pour fixer les limites des possessions respectives dans cette partie de l'Amérique septentrionale, que la hauteur même des terres, C.A.D., que les rivières qui se rendent à la mer depuis la Nouvelle-Angleterre jusques et y compris la Géorgie appartiennent aux Anglais, jusqu'à leurs sources, et que celles qui se rendent dans le fleuve Saint-Laurent et le fleuve Saint-Louis (Mississipi), ainsi que toutes celles qui tombent à la mer dans l'étendue des côtes qui font partie des colonies françaises, appartiennent à la France... » Et plus loin, p. 304 : « La hauteur des terres servira de limites entre les colonies anglaises, depuis la Nouvelle-Angleterre, jusques et y compris la Géorgie, et entre les colonies françaises du Canada et de la Louisiane. »

colonies de la Nouvelle-France, m'ayant déterminé à vous confier en son absence le commandement desdites colonies, je vous ai expédié à cet effet des lettres patentes par lesquelles je vous attribue ses mêmes pouvoirs et honneurs attachés à sa charge. »

Ce marin énergique, administrateur distingué, n'estima pas qu'il dût sacrifier les droits incontestables de son pays aux demandes injustifiées et injustifiables de Londres; n'ayant pu obtenir de son gouvernement, malgré ses adjurations réitérées, un renfort suffisant de colons pour opposer dans le pays des Illinois et au sud des Lacs, une puissante barrière aux entreprises des Anglo-Américains, il essaya de tirer le meilleur parti possible des ressources dont il disposait.

Il réorganisa la milice et la porta à douze mille hommes. En même temps, il envoya un détachement de trois cents hommes dans la vallée de l'Ohio, pour en chasser les traitants et les colons anglais, avec ordre de reprendre possession du pays d'une manière solennelle <sup>1</sup>. Le 26 juin 1749, il écrivait au Ministre de la Marine : « J'ai donné ordre au s<sup>r</sup> de Celoron de prendre de nouveau possession de la *Belle-Rivière* (Ohio), et je l'ai chargé de la bien examiner et de voir les établissements qu'on y pourrait faire <sup>2</sup>. Je luy ai donné pour aumonnier le R. P. Bonnecamp, Jésuite et mathématicien, qui pourra donner des connaissances plus exactes et plus détaillées qu'on en a eu jusqu'icy de ces pays-là et de ceux par où le détachement passera en allant et en venant <sup>3</sup>. »

1. *Dussieux*, p. 91 ; — *Garneau*, II, p. 193.

2. On lit dans la même lettre : « Cette rivière est sans doute à la France. Si les Anglais s'y établissaient, elle leur donnerait entrée dans tous nos postes et leur ouvrirait le chemin du Mexique. »

3. Lettre datée de Québec ; *Archives colon.*, Corresp. générale, Canada, vol. 93.

Le détachement commandé par M. de Céloron de Blainville, partit de Lachine le 15 juin 1749. Il comptait un commandant en second, le capitaine de Contreœur, huit officiers subalternes, six cadets, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingt Canadiens, trente Iroquois et vingt-cinq

Joseph-Pierre de Bonnacamps, né à Vannes le 7 septembre 1708, entra au noviciat des Jésuites à Paris le 3 novembre 1727. Après le noviciat, il fait trois ans de philosophie à La Flèche (1729-1732), puis il enseigne : à Caen, la cinquième, la quatrième, la troisième et les humanités (1732-1736); à Vannes, la troisième, les humanités et la rhétorique (1736-1739); enfin, il suit pendant quatre ans les cours de théologie au collège Louis-le-Grand à Paris (1739-1743), et part en 1743 pour Québec où il est nommé professeur d'hydrographie. C'est là qu'il fit sa profession solennelle des quatre vœux le 8 décembre 1746. Dans sa brochure sur le P. de Bonnacamp, l'abbé Auguste Gosselin écrit à tort, si l'on s'en rapporte aux catalogues des arch. rom. : 1<sup>o</sup> que ce Père naquit le 5 septembre 1707, 2<sup>o</sup> qu'il arriva au Canada avec Mgr de Pontbriand. On sait que ce dernier débarqua à Québec le 27 août 1741. Mais nés la même année à Vannes, ils furent, en effet, *compagnons d'école* au collège des Jésuites de Vannes jusqu'au jour où le jeune de Pontbriand fut envoyé par sa famille comme pensionnaire au collège Henri IV de La Flèche, dirigé par les mêmes religieux (Le P. de Bonnacamps par M. Gosselin). Pendant leurs années d'études au collège de Vannes, il s'établit entre eux une familiarité qui se continua entre l'évêque et le professeur d'hydrographie. Les Pontbriand étaient, au point de vue social, bien supérieurs aux Bonnacamps. Ceux-ci, originaires de Vitré, y formaient une dynastie de sculpteurs et de peintres. On les y trouve en 1615. Un des membres de cette famille se fixa à Vannes. (V. Ars. de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne*, 1885; — Fr. de la Gaulaque, *Histoire de l'Ouest*, VI<sup>e</sup> année, 1890, p. 122.)

Le 9 octobre 1748, l'intendant Bigot écrivait au comte de Maurepas : « Le P. de Bonnacamp, jésuite, m'a représenté qu'il avait besoin pour l'instruction des jeunes gens qui s'adonnent à la navigation d'une pendule à secondes, d'une lunette d'observation, d'un quart de cercle de trois pieds de rayon, garni d'une lunette au lieu de Pinnules, et d'une pierre d'ayman, attendu que celle qu'il a est très faible. » (Arch. des colonies, *Canada*, Corresp. gén., vol. 92.) Le quart de cercle n'arriva à Québec qu'après le voyage du Jésuite à la Belle-Rivière; ses *observations* n'eurent donc pas la précision désirable.

Abénakis <sup>1</sup>. Ce voyage d'observation dura cinq mois : M. de Céloron et le P. de Bonnecamps rentrèrent à Québec le 18 novembre.

M. de la Galissonnière avait aussi confié à MM. de Léry et de Lotbinière une mission analogue. « La nécessité d'avoir de pareilles connaissances m'a engagé à envoyer au Détroit le s<sup>r</sup> de Léry fils et à Missillimakinak le s<sup>r</sup> de Lotbinière. Ils n'ont point d'autre mission que d'observer tout ce qui peut être utile au service et d'en dresser des Mémoires <sup>2</sup>. »

L'activité de ce Gouverneur n'avait pas de limite. Pour protéger et défendre nos frontières, il éleva sur le Saint-Laurent, entre Montréal et le fort Frontenac, le fort de la *Présentation* <sup>3</sup>, et sur le lac Ontario, le fort de *Toronto*. Le premier était destiné à s'assurer du fleuve et à maintenir les Iroquois ; le second reliait les forts Frontenac et Détroit.

1. V. le *Journal* de Céloron et la *Relation* du P. de Bonnecamps. Parkman a publié quelques passages de la *Relation* dans *Montcalm and Wolfe*, et l'abbé Gosselin l'a citée plus au long dans sa notice sur le P. de Bonnecamps, imprimée en 1895. « Outre cet écrit (la *Relation*) et le petit travail publié dans les *Mémoire de Trévoux* (observation météorologique faite à Québec, en Canada, le 17 juin 1746), nous n'avons du P. de Bonnecamps, dit M. Gosselin (*loc. cit.*) qu'une lettre de peu d'importance, datée du fort de Frontenac le 23 juin 1752 et adressée au P. Potier... » Ceci n'est pas exact. Nous citerons bientôt une lettre importante de lui adressée à l'astronome J.-Nic. de l'Isle ; en outre, on trouve à la Bibl. nat. (ms., n. 13374) une lettre sur le passage de la mer d'Ouest en Asie.

2. M. de la Galissonnière dit dans la même lettre (26 juin 1749) : « Le P. Bonnecamp a fait faire pour le s<sup>r</sup> de Lery et pour lui des instruments pour prendre la hauteur et les a divisés ; mais le s<sup>r</sup> de Lotbinière a gradué le sien luy même, et j'ai beaucoup de confiance en son travail. »

3. D'après les historiens, M. l'abbé Picquet serait le fondateur de la *Présentation*, mais la construction du fort est l'œuvre de M. de la Galissonnière.

Il releva aussi le fort de la baie des Puants et ordonna d'en bâtir un sur le territoire des Sioux. Ces premiers travaux de défense n'étaient que le commencement d'une série de travaux plus importants qu'il se proposait d'exécuter en prévision des envahissements projetés par les Anglais. Il ne voulait pas être surpris, et il prenait ses mesures pour ne pas l'être.

Il eût été souhaitable pour la Colonie qu'elle gardât longtemps à sa tête M. de la Galissonnière. Mais la Cour avait besoin de ses services. La question des frontières n'était pas encore tranchée. Dans l'intérêt de la paix entre les deux colonies rivales il importait de mettre un terme à une pareille situation : les cours de Paris et de Londres se décidèrent à nommer des commissaires avec pleins pouvoirs pour fixer les limites. M. de la Galissonnière fut un des négociateurs désignés : aussi fin diplomate qu'administrateur actif et clairvoyant, il avait l'inappréciable avantage d'avoir étudié la question sur les lieux mêmes. Il fut rappelé en France et nommé membre de la commission des frontières <sup>1</sup>.

M. de la Jonquière, son successeur (15 août 1749), reçut l'ordre de suivre et de compléter les plans de M. de la Galissonnière ; mais il n'avait ni assez de hardiesse ni assez d'énergie pour les exécuter. Puis, le soin de ses intérêts personnels ne l'absorbait-il pas outre mesure ? Il construisit cependant dans l'isthme de l'Acadie, sur une des pointes de la baie de Fundy et dans la baie

1. En 1756, M. de la Galissonnière, chargé de conduire à Minorque un corps de troupes qui allait assiéger Port-Mahon, rencontra l'escadre de l'amiral Bing et la défit. Pour s'être laissé battre, l'amiral fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et fusillé. M. de la Galissonnière mourut à Nemours le 26 octobre 1756.

Verte, les forts de Beauséjour et de Gaspareaux <sup>1</sup>. Le marquis Duquesne de Menneville ajouta une solidité de plus à nos frontières, par la construction des forts *Presqu'île* et *Duquesne*. La ville manufacturière de Pittsbourg occupe aujourd'hui l'emplacement de ce dernier fort.

« Il exista dès lors, de Québec au Mississipi, une grande ligne de postes militaires qui assuraient la communication entre le Canada et la Louisiane : elle se composait de Québec, Montréal, la Présentation, Frontenac, Toronto, Détroit, fort des Miamis, fort Saint-Joseph, Chicago, fort Crève-cœur sur l'Illinois et fort de Chartres sur le Mississipi. En avant de cette ligne, entre le lac Ontario et le Mississipi, et en suivant le cours de l'Ohio, on éleva une autre série de postes militaires, destinés à fortifier notre frontière, à nous assurer la possession de l'Ohio et à empêcher les Anglais de s'établir au delà des Alléghanis. Cette ligne de postes avancés commençait à Niagara et se continuait par le fort Presqu'île, le fort de la Rivière-aux-Bœufs, le fort Machault et le fort Duquesne <sup>2</sup>. »

1. M. Dussieux, p. 90, attribue à tort à M. de la Galissonnière la construction de ces deux forts. L'erreur vient de ce qu'il prolonge son gouvernement jusqu'en 1752. Ils furent élevés sous M. de la Jonquière (Garneau, p. 200). On lit, en effet (*Les derniers jours de l'Acadie*, correspondances et Mémoires extraits du portefeuille de M. Le Courtois de Surlaville, p. 20) dans une lettre de M. de Saint-Ours de Chaillon, écrite de Beauséjour, en date des 30 et 31 juillet 1751, à M. des Herbiers : « Les deux forts de Beauséjour et de Gasparau, que j'ai eu ordre de faire faire, sont presque finis. » M. de Surlaville fait suivre ce passage de cette note : « Cela n'est pas vrai, car ils ne le sont pas encore, quoiqu'il y ait près de deux ans qu'on n'a pas cessé d'y travailler depuis ce temps-là. La position de Gasparau est autant ridicule qu'inutile ; celui de Beauséjour est aussi mal placé et défectueux à bien des égards. » Voir les *Mémoires* sur le Canada de 1749 à 1760, où M. de la Galissonnière est jugé d'une façon injuste. Ces *Mémoires* sont surtout l'apologie de la conduite des Anglais.

2. *Dussieux*, p. 91.

Du côté de la mer, la Colonie était protégée par les ports fortifiés de l'île Royale et de l'île Saint-Jean, et par les forts de Gaspareaux et de Beauséjour. Enfin, une suite de forts établis depuis le lac Champlain jusqu'au Saint-Laurent fermait la route de New-York à Montréal. Malheureusement, la plupart de ces postes, de misérable construction, ne contenaient que des garnisons insignifiantes.

A cette époque, du traité d'Aix-la-Chapelle à la guerre de sept ans (1748-1756), les colonies anglaises étaient enfermées entre les monts Alleghanys ou Apalaches à l'ouest et l'extrémité est de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, en suivant les bords de l'Atlantique. Elles comprenaient la Géorgie, la Caroline, la Virginie, le Maryland, la Pensylvanie, la Nouvelle-York, le Nouveau-Jersey, la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse. Le reste, sauf la Floride encore aux Espagnols, appartenait aux Français. Les deux tiers du vaste continent américain étaient donc à la France; et la paix d'Aix-la-Chapelle maintint rigoureusement les limites assignées aux deux colonies rivales par le traité de 1713.

Et cependant, les colonies anglaises renfermées dans un territoire beaucoup moins étendu que celui de la Nouvelle-France, étaient de quinze à vingt fois plus peuplées que notre Colonie <sup>1</sup>. En outre, leur territoire jouissait d'un immense avantage sur les possessions françaises : beaucoup moins vaste, adossé à la mer et en communication directe avec l'Angleterre, il était plus facile à défendre, plus rapidement et plus sûrement ravitaillé. Faut-il ajouter que depuis la perte de Terre-neuve et de l'Acadie, la Nouvelle-France n'avait d'autre voie d'accès que le Saint-

1. Rameau, *les Canadiens*, p 82.

Laurent et que cette voie, surveillée par la flotte anglaise, pouvait être facilement interceptée?

L'historien doit tenir compte de cette situation générale des deux colonies, s'il veut s'expliquer les événements qui vont s'accomplir jusqu'à l'année fatale 1760.

\*  
\*\*

La paix régnait en Europe, et, peu de temps après le traité d'Aix-la-Chapelle, la guerre recommençait en Amérique, sournoise d'abord, ouverte ensuite. C'est que l'Angleterre, en signant la paix, avait le dessein bien arrêté de ne pas la garder de l'autre côté de l'Atlantique, où le Canada restait toujours l'objectif de ses convoitises. L'important était de ne pas découvrir son jeu, et, pour arriver pacifiquement à ses fins, de laisser agir les colons, au besoin de les exciter et de les soutenir sous main, de n'intervenir ouvertement qu'en temps utile.

Les prétextes d'une intervention armée ne manquèrent jamais à cette puissance, peu respectueuse de la foi des traités, chaque fois qu'elle se trouva en face de ses intérêts et de son expansion coloniale. C'est ce qui arriva dans le bassin supérieur de l'Ohio. Aussi, quand M. Rouillé, ministre des Affaires Étrangères<sup>1</sup>, demanda plus tard au ministre

1. En France, les ministres changeaient au gré de Madame de Pompadour. — Voici les ministres des Affaires Étrangères à partir de 1754 : Rouillé, comte de Jouy, du 28 juillet 1754 à 1757 ; le cardinal de Bernis, de 1757 à 1758 ; de Choiseul-Stainville, de 1758 à 1761 ; de Choiseul-Praslin, de 1761 à 1766. — M. de Machault devint Ministre de la Marine et des Colonies en 1654 et fut remplacé en 1757 par de Moras, qui l'année suivante fut remplacé par de Massiac, lequel eut pour successeur (1<sup>er</sup> novembre 1758) M. Berryer. De Choiseul-Stainville lui succéda le 13 octobre 1761. Au ministère de la guerre, les changements furent plus rares : M. de Voyer d'Argenson resta ministre de 1743 à 1757, année où il fut remplacé par A.-R. de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy. En mars 1758, Fouquet de Belle-Isle devint ministre jusqu'en 1761.

anglais Fox une réparation éclatante des insultes faites au pavillon français, celui-ci lui répondit le 13 avril 1756, en termes modérés mais positifs, qu'il ne pourrait pas donner cette satisfaction, tant que la chaîne de forts établis au Nord-Ouest des Alléghanys existerait <sup>1</sup>.

L'Angleterre considérait, en effet, l'établissement de ses colons dans la vallée de l'Ohio comme indispensable à la réalisation de ses projets de conquête. La prise de possession de ce territoire était, à ses yeux, le développement de son commerce de pelleteries, la rupture des communications entre nos deux colonies du Canada et de la Louisiane, et par conséquent leur affaiblissement, enfin un point stratégique, d'où l'on pourrait, à un moment donné, prendre à revers le Canada et s'emparer de la navigation des grands lacs <sup>2</sup>. C'est dans ce but qu'elle avait favorisé la Compagnie des actionnaires anglais et virginiens et qu'elle l'avait encouragée à envahir la vallée de la Belle-Rivière. Par le même motif, Fox déclara en 1756 qu'il n'y avait plus d'Alleghanys pour les Anglais.

La France ne pouvait accepter cette violation cynique des traités : son honneur et l'avenir des deux colonies y étaient engagés.

Dès son arrivée à Québec, le marquis Duquesne charge le capitaine Marin de fortifier et de défendre l'Ohio. Cet officier intelligent et actif s'y emploie avec ardeur, il bâtit le

1. Le marquis de Montcalm par le R. P. Martin, S. J., 4<sup>e</sup> édit., p. 29.

2. On connaît ces paroles de Thomas Ponwal, gouverneur des colonies anglaises, dans un mémoire adressé au gouvernement à Londres : « Un établissement dans la vallée de l'Ohio donnera de la force et de l'unité à notre empire d'Amérique et nous assurera la possession du pays. Mais, par-dessus tout, la chose est nécessaire : les plantations anglaises sont à bout ; elles sont colonisées jusqu'aux montagnes. »

fort Duquesne sur un emplacement qui domine tout le bassin de la rivière et meurt bientôt à la peine, épuisé de fatigue.

Vers la fin de 1753, son successeur, le capitaine de Contreœur, reçoit l'ordre d'empêcher les Anglais de s'établir dans la vallée. Le gouverneur de la Virginie, Dinwiddie, venait d'y envoyer un jeune homme de vingt et un ans, Georges Washington, le futur président de la République américaine, pour y soutenir les traitants et les colons anglais et sommer les Français d'évacuer le territoire britannique de l'Ohio. La prétention, assez étrange, est reçue comme elle le méritait. Washington se retire, après avoir observé le pays et nos forces.

L'année suivante (1754), il revient avec une colonne de Miliciens, et son avant-garde, conduite par l'enseigne Ward, construit sur l'Ohio un petit fort, qui est aussitôt attaqué et enlevé par le capitaine de Contreœur. Ward et ses hommes sont faits prisonniers.

Le capitaine dépêche aussitôt à Washington un de ses officiers, M. de Jumonville, et le charge de lui porter *une sommation de se retirer, attendu qu'il est sur le territoire français*. « Jumonville, obligé de traverser des forêts et des territoires habités par des sauvages ennemis, était accompagné d'une escorte de 24 hommes. Dans la nuit du 27 au 28 mai (1754), ce détachement est entouré par les troupes de Washington. Dès le matin, il est attaqué par surprise ; M. de Jumonville et neuf des siens sont tués, le reste de l'escorte est pris ou se sauve <sup>1</sup>. »

Les Français qualifièrent avec raison d'*assassinat* cet acte contraire au droit des gens. Le meurtre de Jumonville

1. *Dussieux*, p. 94. — V. Le *Mémoire* attribué au duc de Choiseuil, imprimé à Paris en 1756 et renfermant le résumé des faits qui se passèrent à cette époque au Canada, avec les pièces justificatives.

et de ses compagnons pèsera toujours sur la renommée de Washington comme une tache ineffaçable, quoique les Anglais aient fait tous leurs efforts pour en rejeter la faute sur l'imprudance des victimes et leurs prétendus projets agressifs <sup>1</sup>.

Les colons anglo-américains cherchaient à « engager la guerre par un de ces actes qui ne permettrait plus de reculer <sup>2</sup> ». L'acte était posé et à la manière d'une embuscade de sauvages, pendant que la paix régnait encore, officiellement, en Europe.

Après l'assassinat de Jumonville, Washington construit sur une des branches de l'Ohio, la Monongahéla, le fort de la *Nécessité*, et attend de nouvelles troupes pour attaquer le fort Duquesne <sup>3</sup>.

Le capitaine de Contreœur ne lui laissa pas le temps de les recevoir. Il charge M. de Villiers de venger la mort de Jumonville, son frère. Le fort de la *Nécessité* était défendu par 500 Anglais et 9 pièces de canon. Après dix heures de combat, M. de Villiers force la garnison à capituler. « Nous pourrions venger un assassinat, dit cet énergique officier à Washington ; nous ne l'imitons pas. » La capitu-

1. *Dussieux* (pp. 94-98) rapporte les raisons par lesquelles les Anglais ont tâché de justifier leur héros et de rejeter sur Jumonville l'odieuse de cet assassinat. Les Français au contraire sont unanimes, dans leurs lettres et leurs Mémoires, pour qualifier comme il le mérite l'acte inqualifiable de Washington. — Cf. *Le Mémoire* du duc de Choiseuil ; — le *Journal* du colonel Washington et ses *Écrits* par Jared Sparks, t. II, pp. 447 et suiv., édit. de 1834 ; — *American Quarterly Review*, 1834 ; — *Les dernières années de la Louisiane française*, pp. 59 et suiv.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* L'ouvrage de *Dussieux* est assurément un des plus sûrs sur les opérations, à cette époque, de la guerre franco-anglaise. Les historiens qui ont écrit après lui, l'ont suivi ou même copié, en le développant ou le résumant.

lation fut signée le 3 juillet 1754 <sup>1</sup>. Elle accordait au commandant anglais les honneurs de la guerre en échange toutefois de la promesse de la libération des soldats français faits prisonniers dans le guet-apens du 28 mai. Par une mauvaise foi incompréhensible, cette clause ne fut pas ratifiée par le gouverneur de la Virginie, Dinwiddie <sup>2</sup>.

Les Anglais, qui voulaient et cherchaient la guerre, l'avaient déjà provoquée à l'autre extrémité de la Colonie, au nord-est de la presqu'île acadienne. Depuis que l'Acadie était tombée au pouvoir de l'Angleterre, tout avait changé en elle : l'Acadie était devenue la Nouvelle-Écosse ; Port-Royal, Annapolis ; la baie Française, baie de Fundy ; enfin, le port d'Halifax remplaçait, en 1749, Annapolis comme capitale de la province.

Ce dernier établissement, fondé par le comte Halifax, dans la baie de Chibouctou, devait inspirer et inspira, dès le premier jour, à M. de la Galissonnière de graves inquiétudes sur l'avenir du Cap-Breton. Aussi, ne pouvant empêcher les Anglais de s'y fortifier, conçut-il l'idée d'engager les sauvages à s'y opposer. « On tâcha même, quoiqu'avec assez peu de succès, de faire entrer les mis-

1. *Dussieux*, p. 100. — Cf. le *Journal* de M. de Villiers dans le *Mémoire* du duc de Choiseuil.

2. Voici cette clause. Art. VII. « Comme les Anglais ont en leur pouvoir un officier, deux cadets et généralement les prisonniers qu'ils nous ont faits dans l'assassinat du sieur de Jumonville et qu'ils promettent de les envoyer avec sauvegarde jusqu'au fort Duquesne, situé sur la Belle-Rivière, et pour sûreté de cet article ainsy que de ce traité, MM. Jacob Vanubrune (al. *Wambran*) et Robert Stobb (al. *Stobo*), tous deux capitaines, nous seront remis en otage jusqu'à l'arrivée de nos Français et Canadiens ci-dessus mentionnés. » — Dinwiddie refusa de ratifier cet article, parce qu'il avait intérêt à laisser en otage au fort Duquesne le capitaine Stobb, qui fit le métier d'espion, fut découvert et condamné à mort.

sionnaires des Acadiens et des sauvages dans les projets du gouvernement, mais quelques-uns d'entre eux parurent peu disposés à se prêter aux vues de l'administration <sup>1</sup>. » Ce projet fut abandonné comme impraticable. Peut-être aussi fut-il considéré, immédiatement après la signature de la paix à Aix-la-Chapelle, comme un acte d'hostilité.

M. de la Galissonnière se préoccupait cependant de pourvoir aux éventualités menaçantes de l'avenir. A ses yeux, la paix d'Aix-la-Chapelle n'était qu'une trêve ; les agissements et les empiétements des colonies anglaises le lui prouvaient à l'évidence. En conséquence, il songea à se fortifier sur la rive nord-est de la baie de Fundy ; et, à cette fin, il invita les Acadiens à quitter leurs demeures et à venir se fixer autour des forts qu'il se proposait d'établir sur les frontières de la presqu'île.

La population totale des Acadiens s'élevait alors à quinze mille âmes environ, divisée en six paroisses principales : Port-Royal, la Grand-Prée, la Rivière-aux-Canards, Pisiqid, Cobequid et Beaubassin. L'abbé de Miniac, curé de la Rivière-aux-Canards, était le grand vicaire de Mgr de Pontbriand pour l'Acadie. Il comptait, parmi ses principaux collaborateurs, MM. Chauvreulx, de Saint-Poncy, Lemaire, Daudin, Desenclaves et Le Loutre.

Ce dernier fut certainement de tous ses confrères le plus actif et le plus entreprenant. Intelligent, instruit, dévoué, il entra pleinement dans les vues du Gouverneur.

Le mouvement d'émigration, commencé sous M. de la Galissonnière, se continua sous le marquis de la Jonquière. Les historiens varient sur le nombre des émigrés ; mais il semble certain que beaucoup se réfugièrent dans les îles du golfe Saint-Laurent, et que trois à quatre mille s'éta-

1. *Ferland*, t. II, p. 498.

blirent autour de l'isthme de Shédiac et aux forts de Beauséjour et de Gaspareaux.

Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Edward Cornwallis, ne put voir sans un secret dépit l'émigration des Acadiens, il affecta surtout de regarder comme une provocation de la part des Français la construction des forts de Beauséjour et de Gaspareaux, et, au printemps de 1750, il détacha le Major Lawrence avec 400 hommes pour repousser les Français. Le chevalier de la Corne, qui commandait à Beauséjour, se rendit au-devant du Major jusqu'à la petite rivière Messagouetche, qui servait de limite à la Nouvelle-Écosse, d'après les autorités françaises. Là, il planta son drapeau et signifia à l'officier anglais qu'il ne lui permettrait pas d'aller plus loin. Lawrence se retira à Beaubassin, qui n'était plus qu'un monceau de cendres depuis le départ des émigrés ; il y bâtit un fort et lui donna son nom.

Cet événement se passait avant même la nomination des commissaires pour régler la question des frontières. La paix régnait, mais il semble bien que les Français s'attendaient à la guerre et que les Anglais s'y préparaient.

Ceux-ci, du reste, révélèrent bientôt leurs desseins aux frontières de la Nouvelle-Écosse, comme ils le firent plus tard aux Alléghanys. « Cornwallis, voyant les Français se fortifier vers le fond de la baie de Fundy, résolut de faire intercepter les bâtiments qui portaient des armes et des vivres aux Acadiens réfugiés <sup>1</sup>. » Les agressions commencèrent vers la fin de 1749 <sup>2</sup>, d'après une lettre à la Cour

1. *Ferland*, t. II, p. 499.

2. D'après les rapports des officiers anglais, les premières agressions seraient venues des Français, qui n'auraient pas tenu compte de la paix d'Aix-la-Chapelle et auraient continué leurs entreprises sur la Nouvelle-Écosse. Le gouverneur de Port-Royal les

de France du comte Raymond, commandant à Louisbourg : « Depuis la fin de l'année 1749, temps auquel les Anglais ont commencé à se rendre en foule à Chibouktou (Halifax), pour s'y établir, les Français n'ont pu naviguer en sûreté le long de la côte de l'est et même aux environs de l'île de Canseau... Ils (les Anglais) ont continué de prendre les bâtiments de toutes espèces, de s'emparer de tout ce qu'ils y trouvaient, et de saisir en même temps des navigateurs, ce qu'ils ont effectivement exécuté en plusieurs rencontres <sup>1</sup>. » Le comte Raymond appuyait ces accusations d'une foule de faits accompagnés des détails les plus précis <sup>2</sup>.

Résumons les principaux faits. Sur mer, les Anglais prennent en 1749, dans un port de l'île Royale, trois chaloupes et leurs équipages, et ne les relâchent qu'après avoir confisqué toutes les Morues; cette même année, ils s'emparent des bateaux français qui vont et viennent de l'île Royale à l'île Saint-Jean et font main basse sur les cargaisons; le 15 octobre 1750, ils prennent un brigantin de la marine française, le *Saint-François*, chargé de

accusait, dans sa correspondance, de vouloir reconquérir la Nouvelle-Écosse, et, dans ce but, de prendre les meilleures mesures, surtout d'exciter les sauvages et même les Acadiens contre les Anglais, de les pousser à la guerre par les missionnaires. Le seul fait bien prouvé, c'est que les hostilités ne furent point suspendues, que les Français prétendirent avoir droit aux terres situées au delà de la baie de Fundy sur l'isthme, qu'ils élevèrent, pour défendre leurs droits, les forts de Beauséjour et de Gaspareaux, enfin qu'ils se fortifièrent à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Les *Mémoires sur le Canada de 1749 à 1760* prennent, bien entendu, fait et cause pour les Anglais; ils attaquent d'une façon odieuse et absolument partielle les missionnaires, et en particulier l'abbé le Loutre. Nous ne prétendons pas cependant que les Français n'eurent aucun tort; en face des agressions anglaises, pouvaient-ils rester impassibles?

1. *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton*, p. 225.

2. *Casgrain*, Coup-d'œil sur l'Acadie.

vivres, d'habillements et d'armes pour les ports français de la rivière Saint-Jean; enfin — car il est inutile d'énumérer tous les actes d'hostilité commis chaque année, au mépris de la paix, à partir de 1750 — en 1755, ils violent effrontément le droit des gens sur les bancs de Terre-Neuve. Une escadre de quatorze vaisseaux, dont trois seulement armés en guerre, et de quatre frégates, avait appareillé à Brest, le 3 mai, et conduisait à Québec, sous le commandement de l'amiral Dubois de la Mothe, six bataillons comptant plus de 200 officiers et 3.000 soldats. Le 8 juin, M. de la Mothe rencontre la flotte de l'amiral anglais Boscawen, composée de onze vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates. Les brouillards avaient séparé l'escadre française, et trois de nos navires, l'*Alcide*, le *Lys* et le *Dauphin-Royal*, se trouvaient seuls à portée du feu des Anglais. Le capitaine de l'*Alcide* se fait connaître à l'aide d'un porte-voix, mais l'amiral anglais lui répond par une bordée de mitraille. L'*Alcide* et le *Lys* sont forcés de se rendre, et le *Dauphin-Royal*, étant parvenu à s'échapper, se réfugie dans le port de Louisbourg <sup>1</sup>.

Cette attaque est le signal de *pirateries* sans exemple. Sans aucune déclaration de guerre, les Anglais saisissent plus de trois cents vaisseaux marchands, *comme on saisi-rait des barques de contrebande* <sup>2</sup>.

Sur terre, les agressions des Anglais furent plus fréquentes encore que sur mer : elles eurent pour prétextes, d'abord les prétendus agissements des missionnaires en Acadie, où on les accusait de pousser les Acadiens à l'émigration — seul l'abbé Le Loutre s'y employa —, ensuite les empié-

1. Relation du combat du vaisseau l'*Alcide* (Dépôt de la guerre), *Archives canadiennes*, rapport de 1904, appendice G, pp. 7, 8 et 9.

2. *Voltaire*, Précis du siècle de Louis XV.

tements des Français sur la frontière de la Nouvelle-Écosse; mais depuis le traité d'Utrecht, cette frontière restait en litige.

Aux mois d'août et de septembre, les Anglais enlèvent à leur paroisse deux missionnaires, l'abbé Girard, curé de Cobequid, et l'abbé de la Goudalie, curé de la Grand-Prée. Le premier est retenu plus de trois mois prisonnier à Halifax; le second est obligé de repasser en France; il se retire à Nantes, où ses derniers jours s'écoulent dans une paisible retraite<sup>1</sup>.

L'année suivante, commencent les hostilités de terre sans provocation d'aucune sorte de la part des Français; car on ne saurait appeler *provocation* la construction du fort de Beauséjour, sur la rive droite de la Messagouetche, cette rivière, qui se jette dans la baie de Fundy, au milieu de l'isthme, ayant été considérée, depuis 1713, de fait sinon de droit, comme la frontière entre les possessions anglaises et françaises. C'est par cette même raison que les Anglais bâtirent sur la rive gauche le fort Lawrence.

Et cependant, le 15 septembre 1750, un détachement anglais fait feu sur un parti de Français envoyé en observation sur la rive droite de la Messagouetche. L'année suivante, l'audace grandit: trois cents hommes sortent de nuit, au mois de juin, du fort Lawrence, traversent la rivière et attaquent à l'improviste un petit fort qu'on vient d'élever à Pont-à-Buot. Les agressions se succèdent ainsi, toujours de plus en plus hardies, contre tout droit des gens, jusqu'en 1755, où elles touchent au comble.

1. *L'abbé Casgrain, Coup d'œil sur l'Acadie; — Les sulpiciens et les prêtres des M.-Ét. en Acadie.*

\*  
\* \*

L'heure de la grande iniquité avait sonné, et tout était prêt pour l'accomplir : la ville d'Halifax, siège du gouvernement, s'était peuplée et fortifiée, des forts avaient été bâtis en différents endroits de la péninsule, le nombre des soldats anglais et surtout des colons s'était considérablement augmenté, enfin, Cornwallis, gouverneur relativement modéré, avait pour second successeur Charles Lawrence, officier de basse extraction, ancien apprenti peintre en bâtiments, apporté au gouvernement de la Nouvelle-Écosse par le courant capricieux des événements. Sans élévation de sentiments, bourré d'ambition, envieux, brutal, malhonnête et autoritaire, il ne manquait ni d'astuce, ni d'activité ; homme à tout faire, il ne reculait pas devant les exécutions les plus criminelles.

Sa première pensée, en arrivant au pouvoir, fut de se débarrasser des *French Neutrals* ou Français-Neutres de la presqu'île. Le 15 juillet, il réunit à Halifax le conseil du gouvernement et, sur sa proposition, le conseil décide de déporter dans les différentes possessions anglaises, la totalité de la population française de l'Acadie.

Cette décision n'eût pas été d'une exécution facile, si elle n'avait été précédée de la prise des forts Gaspareaux et de Beauséjour.

Au printemps de 1755, la Nouvelle-Angleterre organise une expédition contre ces deux forts et charge le colonel Monckton de s'en emparer. Celui-ci part de Boston le vingt mai, et, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée entre la France et l'Angleterre, il arrive au fond de la baie de Fundy avec quarante et un navires portant plus de deux mille soldats et marins. Il jette l'ancre dans l'anse du

Grand-Maringouin, à deux lieues de Beauséjour. Vergor, *créature de Bigot, officier ignorant, avare, d'un esprit borné*, commandait la place, dont la garnison se composait de cent cinquante hommes de troupes de la marine. Il la défend mal, et, malgré l'opposition de la plupart des officiers et les cris d'indignation de tous les gens de cœur, il capitule le seize juin <sup>1</sup>. Beauséjour devint le fort Cumberland.

Le fort Gaspareaux, où commandait un brave capitaine, M. de Villeray, était en mauvais état, « et n'avait point de troupes pour se défendre. Monckton offre au commandant la même capitulation qu'il a donnée au fort de Beauséjour ; Villeray l'accepte, ne pouvant faire autrement <sup>2</sup> ».

1. *Mémoires de 1749 à 1760*, p. 40 ; — Casgrain, qui s'appuie sur les *Mémoires*, quand il ne les copie pas, dans *Une seconde Acadie*, p. 308. Ces deux auteurs décrivent longuement la prise de Beauséjour. Quand Vergor apprit que les troupes anglo-américaines étaient à deux lieues de la place, il expédia des ordres dans toutes les directions pour appeler la population à son secours. De Louisbourg, on lui répondit qu'on ne pouvait envoyer aucun secours, une flotte ennemie étant en vue de la ville. Des Acadiens désertèrent le fort et d'autres refusèrent d'aller le défendre. On n'avait aucune confiance dans ce commandant *sans esprit et sans éducation*. Les sauvages de leur côté se montrèrent peu empressés (*Mémoires et Seconde Acadie*, *ibid.*). « Enfin, disent les *Mémoires*, Vergor s'adressa au S. Germain, jésuite, alors missionnaire de la rivière Saint-Jean, et le pria de les (ses sauvages) lui envoyer ; mais ce Père lui répondit, qu'ayant également à craindre pour ce poste (celui de la rivière Saint-Jean), ses sauvages ne pouvaient se résoudre à l'abandonner ; Vergor écrivit encore et ordonna même au commandant de les lui envoyer, mais il n'en fut plus écouté » (*Mémoires*, p. 47). Maurault (*Histoire des Abénakis*, p. 436) raconte une partie de ce récit, et ajoute, sans aucune preuve, que « ce refus fut une des principales causes de la perte de Beauséjour ». Les *Mémoires*, auxquels il emprunte le récit, ne parlent pas de la réflexion, *sans fondement*, de M. Maurault.

2. *Mémoires...*, p. 51. — D'après les termes de la capitulation du 16 juin, Vergor sortit de Beauséjour avec les honneurs de la guerre ; et, le 17, Monckton écrivit à Villeray : « Je vous envoie une copie de

Désormais, les Anglais étaient les maîtres de la Nouvelle-Écosse et de l'isthme acadien jusqu'à la baie Verte ; la population de race française, qui habitait la péninsule et les rivages de la baie de Fundy, était tombée sous leur domination exclusive et complète ; et, avec la prise des deux forts, leur unique protection et leurs seuls points d'appui, l'expulsion des Acadiens de la presqu'île était devenue possible.

Le juge Morris fut chargé de préparer le plan d'exécution.

Connaissant mieux que personne le pays acadien, ses habitants et leurs habitudes, nul ne pouvait mieux que lui s'acquitter de cette triste besogne ; il le fit avec une minutieuse précision, une infernale astuce.

Les Acadiens, au nombre de huit mille environ, vivaient paisiblement sur leurs terres, défrichées par leurs ancêtres et cultivées par eux avec amour. Catholiques fervents, soumis aux missionnaires, ils donnaient l'exemple de toutes les vertus privées et domestiques ; français de cœur, ils avaient subi la souveraineté de l'Angleterre, à la condition

la capitulation que j'ai accordée à M. de Vergor et à sa garnison. Je vous accorderay une pareille capitulation pour vous et pour votre garnison sy vous voulez consentir à me rendre votre fort. Mais si au contraire vous ne vous soumettez pas aux conditions que je vous offre, vous ne devez pas vous attendre à aucune grâce de ma part, non plus que votre garnison. » La fort de Gaspareaux « n'était autre chose qu'un espace de 25 toises sur toute face, entouré de piquets et d'une blagousse à chaque coin dont le peu de solidité n'aurait pas permis d'y établir des batteries, le tout étant plus près de tomber que de pouvoir être utile... Il était deffendu par 20 hommes seulement. » (Villeray au Ministre, 20 sept. 1755). — Cf. dans le *Rapport concernant les archives canadiennes* pour l'année 1704, l'Appendice G. *Bigot, Vergor et Villeray*. Cet appendice contient de nombreux et intéressants documents sur la capitulation de Beauséjour et celle de Gaspareaux.

qu'on ne les obligerait pas de combattre contre les hommes de leur pays, de leur langue, de leur religion et de leur sang; et cette convention, passée entre eux et les gouverneurs Armstrong et Philipps, ils la respectaient scrupuleusement.

En 1750, Cornwallis prétendit exiger d'eux le serment *sans réserve*, et les obliger en conséquence à servir dans les armées anglaises contre leurs propres compatriotes. Ce serment répugnait à leur conscience de Français et à leur honneur; ils refusèrent de le prêter.

Ce refus, expression d'un beau patriotisme, servit de prétexte pour colorer la décision prise contre eux par le gouverneur Lawrence et le conseil d'Halifax : ils devaient être transportés en masse dans les colonies anglo-américaines, suivant le plan conçu par le juge Morris. Ce plan reposait à la fois sur la ruse, la perfidie et la force brutale, les armes ordinaires des violents et des lâches !

D'abord, pour empêcher les Acadiens de s'évader, le colonel Winslow est envoyé avec plus de trois cents Miliiciens à la Grand-Prée, et le capitaine Murray s'établit au village de Piquit. Ce mouvement de troupes s'exécute sans éveiller les soupçons des habitants, auxquels rien ne faisait prévoir quelle catastrophe effrayante les menaçait.

Puis, trois jours seulement avant l'exécution du projet, une proclamation du gouverneur invite partout les colons français à se réunir le 5 septembre 1755 dans les églises de leurs paroisses pour y entendre une communication importante. Trop confiants, les Acadiens accourent en foule. Très faible fut le nombre de ceux qui, plus avisés et plus prudents, prirent le parti de se retirer dans les bois et d'attendre les événements : ils avaient appris de longue date, et à leurs dépens, à se défier de la perfide Albion.

A peine les colons sont-ils rassemblés à l'église de leurs paroisses que les soldats anglais les y cernent, et un officier leur déclare que, par ordre royal, leurs biens sont confisqués et qu'ils vont être transportés dans les autres colonies anglaises. On les retient prisonniers sur place, et, quelques jours après, ces malheureux sont conduits par longues files aux vaisseaux qui les attendent et doivent les emmener loin de leur seconde patrie.

On évalue à sept mille <sup>1</sup> le nombre de ceux qui furent déportés dans la Nouvelle-Angleterre, la Pensylvanie et la Virginie. Un groupe de ces exilés se rendit à la Louisiane où il s'établit à Bayon-la-Fourche (Donaldsonville) ; d'autres passèrent dans la Guyane française, quelques-uns débarquèrent en France. Quant à ceux qui avaient gagné les bois, on leur fit la chasse comme à des bêtes féroces ; on alla jusqu'à dévaster le pays pour les empêcher de subsister. Les uns furent pris, tués ou faits prisonniers, d'autres périrent de misère ou menèrent une vie errante sur les bords de la mer et parmi les sauvages Micmas, enfin quelques-uns, après des privations et des souffrances inouïes, des fatigues et des alertes de toutes sortes, purent se réfugier dans la Colonie française <sup>2</sup>. Les terres, les bestiaux et les maisons de tous les Acadiens furent confisqués au profit de la Cou-

1. C'est le chiffre que donne Bancroft, d'après la représentation des lords du commerce au roi, le 20 décembre 1756, et la lettre du gouverneur Lawrence aux gouverneurs des colonies anglaises de l'Amérique. — D'autres historiens disent *six mille*. — Il n'est pas inutile de rappeler que c'est grâce à la déportation violente des Acadiens que le catholicisme fut introduit ou affermi dans certains États de l'Union Américaine (Cf. *Shea, History of the cath. church on the United States in Colonial times*; — *the Catholic world*, t. XXII, 1875-1876, art. intitulé : « The Story of Evangeline in prose. » — *Woodstock Letters*, S. J., t. X, 1881.

2. *Bancroft*, ch. VIII.

ronne et distribués aux nouveaux colons, venus de l'Angleterre ou des colonies anglo-américaines.

« Il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes, dit Garneau, de châtement infligé sur un peuple paisible et inoffensif, avec autant de calcul, de barbarie et de sang-froid, que celui dont il est ici question <sup>1</sup>. »

Cette exécution, *sans exemple dans les temps modernes*, retentit douloureusement au cœur de la France et souleva partout une légitime indignation. Aujourd'hui elle pèse encore d'un poids très lourd sur la mémoire du peuple anglais. Des historiens, Parkman en tête, ont cherché à la justifier. Il leur a fallu pour cela de grands frais d'imagination et de bonne volonté ; il leur a fallu calomnier les prêtres et une population simple, laborieuse et honnête, demeurée toujours fidèle à ses engagements ; il leur a fallu dénaturer des pièces condamnant les auteurs et les exécuteurs de cette criminelle barbarie. Ils n'ont reculé devant rien <sup>2</sup>. Faut-il ajouter que l'année 1755 restera honteusement célèbre dans les annales de la Grande-Bretagne ? Il en est de certaines

1. Voir, pour plus amples détails, sur ce qui précède : Garneau, Ferland, Rameau, Bancroft, Parkman, Dussieux, M. Moreau, Réveillaud, Casgrain, etc. — Le poème de Longfellow, *Evangeline*, a tiré son thème de cette honteuse et impitoyable exécution.

2. Parkman, *Montcalm and Wolfe*. — Bancroft ne peut se défaire des préjugés anglais. Mais il raconte les faits avec plus de justice et de droiture que Parkman ; les documents auxquels il renvoie sont du plus haut intérêt. Il termine son récit par cette réflexion : « Je ne sais pas si les annales de l'humanité ont conservé le souvenir de maux infligés avec tant de complaisance, de cruauté et de persévérance que ceux qui s'abattirent sur les Acadiens. » Haliburton fait écho à l'indignation de Bancroft ; mais il n'a pas les mêmes préjugés, il ne cherche pas à justifier les Anglais : « Rien, dit-il, ne peut justifier cette profonde injustice, rien, pas même la nécessité. Les apologistes anglais ont eu beau faire, ils n'ont réussi à laver ni la *Couronne*, ni le gouvernement provincial de cette tâche d'ignominie. »

iniquités comme des taches indélébiles : le temps ne saurait les laver. Le D<sup>r</sup> Brown, mieux avisé que d'autres, dit-on, a reproduit une dépêche <sup>1</sup> du secrétaire d'État, sir Thomas Robinson, ordonnant au gouverneur Lawrence de ne pas déporter les Acadiens ; et, par là, il a essayé de rejeter sur ce dernier seul tout l'odieux de l'infamante exécution. Mais si l'ordre était formel, s'il a été maintenu, comment le gouverneur a-t-il passé outre, sans avoir été désavoué<sup>2</sup>? Pour qui sait lire, la dépêche n'aurait-elle pas été plutôt une petite comédie diplomatique, destinée uniquement à dégager, aux yeux de l'Europe, la responsabilité du cabinet de Londres?

Longfellow écrit dans *Évangéline* : « La forêt vierge reste encore ; mais sous ses ombres vit une autre race, différente de mœurs et de langage ; seulement sur le rivage de l'Atlantique triste et couvert de brouillards, languissent encore quelques paysans acadiens, dont les pères revinrent de l'exil pour mourir dans leur pays natal. Dans la cabane du pêcheur, le rouet et le métier sont encore en mouvement, les jeunes filles portent toujours leur bonnet normand, leurs jupes travaillées à la maison <sup>3</sup>. »

Bon nombre de déportés, en effet, ne pouvant vivre loin du sol natal, retournèrent en Acadie, soit après la paix de

1. La dépêche de Sir Thomas Robinson est citée dans *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, pp. 92 et sq. — Le commentaire qui accompagne cette dépêche n'aura certainement pas l'approbation de l'historien impartial.

2. Non seulement Lawrence n'a pas été désavoué, mais il a été approuvé, aidé. Le roi lui-même approuva toutes les mesures. (Cf. Bancroft, chap. VIII.) L'abbé Casgrain ne prend-il pas trop parti, dans *Coup d'œil sur l'Acadie*, pour le cabinet de Londres et le Roi? N'est-il pas étrange de voir écrire que le roi ne songea pas à ce crime, et disculper, avec le D<sup>r</sup> Brown, le gouvernement anglais de toute participation à l'exil des Acadiens?

3. Traduction de M. Rameau, p. 48, dans *Les Acadiens*.

1763, soit avant. Ceux qui échappèrent à la déportation vivaient misérablement aux environs du cap de Sable, autour de la baie Sainte-Marie, chez les Micmacs et au nord de l'isthme, à Beauséjour et à Shédiac; on en trouvait aussi dans l'île et sur la rivière Saint-Jean. Les déportés se réunirent à eux. Ils se livrèrent à la pêche et à la chasse; puis ils cultivèrent quelques petits coins de terre. La Providence veillait sur ce peuple de martyrs, peuple attaché à sa foi, aux mœurs patriarcales, fidèle au souvenir de ses ancêtres: aujourd'hui, les descendants des Acadiens sont plus de cent mille, répandus dans les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Brunswick, et dans les îles du Cap-Breton et du Prince-Édouard (ancienne île Saint-Jean). Le 10 septembre 1853, ils ont célébré au pied des Saints-Autels, sous le regard du Dieu de toute justice, le centième anniversaire de la grande iniquité dont ils furent victimes <sup>1</sup>.

\*  
\* \*

Le troupeau était dispersé, exilé; les pasteurs ne furent pas épargnés. Toutefois, malgré leurs supplications et celles des déportés, on ne les autorisa pas à suivre les Acadiens dans les colonies anglaises. On ne voulait pas, tant la cruauté fut poussée loin, qu'une voix amie vint consoler leurs souffrances et soutenir leur courage; puis, on espérait, en les séparant du prêtre, les arracher à la foi romaine et les attacher au protestantisme; espoir misérable qui ne se réalisa pas!

Les survivants des apôtres qui évangélisèrent les Acadiens et les sauvages de 1740 à 1753, se trouvaient réduits

1. Cf. Rameau, M. Moreau, etc.

à un petit noyau en 1755, l'année terrible. Il ne restait que MM. Chauvreux, Desenclaves, Maillard et Le Loutre. L'abbé de Miniac, curé à la Rivière-aux-Renards et vicaire général de Mgr de Québec, et l'abbé de la Goudalie, curé à La Grand-Prée, s'étaient retirés à Nantes dans la communauté de Saint-Clément, dirigée par les Sulpiciens. M. Girard, curé de Cobequid, s'était réfugié à l'île Saint-Jean, après avoir souffert dans les prisons d'Halifax, où le gouverneur Cornwallis le fit enfermer. M. Laboret, curé de Beaubassin, prêtre zélé, mais dont les facultés parurent peu équilibrées, fut rappelé à Québec par Mgr de Pontbriand. Enfin, M. Desenclaves, *fort âgé et infirme*, se vit forcé d'abandonner la cure de Port-Royal et de prendre sa retraite à Pomcoup, où, pendant quelques années encore, il rendit quelques services aux habitants du cap de Sable.

M. l'abbé de l'Isle-Dieu, grand vicaire de Mgr de Québec en résidence à Paris et spécialement chargé de l'administration des colonies éloignées, suivait avec une attention attristée tous les événements religieux de la Nouvelle-Écosse et de l'Acadie française. Il envoya, pour aider M. Chauvreux, curé de La Grand-Prée, seul missionnaire valide des Acadiens, deux prêtres d'inégale valeur, M. Lemaire, esprit faible et exalté, et M. Daudin, homme « d'une intelligence fort distinguée et d'un courage à toute épreuve <sup>1</sup> ». M. Lemaire, après avoir administré quelque temps la paroisse de Pigiquit, passa à celle de la Rivière-aux-Canards, et M. Daudin remplaça à Port-Royal l'abbé Desenclaves.

En dehors de la Nouvelle-Écosse, à Chignectou sur le territoire français, s'élevait une paroisse de 2.000 âmes,

1. *L'abbé Casgrain, op. cit.*

dont la population vivait dispersée sur les rivières de Memramcouk, de Peticoudiac et des environs, autour du fort de Beauséjour. M. Le Guerne desservait seul cette immense paroisse.

Toujours sur le même territoire, deux missionnaires s'occupaient principalement des missions micmaques : l'abbé Le Loutre, qui dirigeait celle de Shubenacadie, sur la rivière du même nom, et demeurait plus ordinairement à Beauséjour ; et l'abbé Maillard, prêtre des Missions-Étrangères, qui desservait Malpec, dans l'île Saint-Jean, Naŕkit-gouèche, sur la côte de l'Acadie, et Maligouèche, lieu de sa résidence, au Cap-Breton.

Enfin, à Medockeck, sur la rivière Saint-Jean, au nord de la baie de Fundy et en face de la Nouvelle-Écosse, habitait le P. Charles Germain, dont il est si souvent parlé dans la correspondance des gouverneurs du Canada. Luxembourgeois d'origine, ce jésuite avait quitté son pays au mois de mai 1739, et dès l'année suivante on lui confia la mission abénakise de la rivière Saint-Jean. L'intendant Hocquart, écrivant le 5 octobre 1746 au ministre, disait de lui : *Il est extrêmement prudent et sage, agréable à tous ceux avec qui il a à traiter. Il a été notre correspondant.*

Le P. Germain fut, en effet, le correspondant du gouverneur de Québec pendant la guerre de Succession. D'une activité extrême, il se portait partout où il pouvait recueillir plus facilement les nouvelles utiles à son gouvernement ; cependant Beaubassin fut, à cette époque, sa demeure habituelle ; c'est de là qu'il expédiait continuellement ses courriers à Québec, courriers intéressants, détaillés, précis, sur les dispositions des sauvages, le moral de nos troupes et leurs besoins, l'arrivée et le départ de nos vaisseaux, les déplacements des soldats anglais, leurs ressources et leur

nombre. Les sauvages, les Acadiens et nos commandants le renseignaient; lui, à son tour, renseignait le gouverneur et l'intendant. Quelquefois il se rendait à Québec pour y exposer plus longuement les nécessités de la situation <sup>1</sup>.

Son séjour prolongé à Beaubassin ne lui permettait pas de consacrer aux Abénakis de la rivière Saint-Jean tous les soins nécessaires. Aussi songea-t-il, en 1746, à se fixer définitivement dans leur village. Mais cette résolution ne plut pas au gouverneur et à l'intendant qui étaient *extrêmement contents de la conduite que le P. Germain tenait à Beaubassin* <sup>2</sup>; ils le prièrent d'y rester, croyant que sa présence y était utile pour le bien et l'avantage du service <sup>3</sup>. En parlant de lui et du P. La Corne, Récollet, missionnaire à Miramiki, M. Hocquart disait dans sa lettre du 6 octobre 1746 : « Tous deux sont également zélés pour le bien de la Religion et de l'Etat. »

Après le traité d'Aix-la-Chapelle, le P. Germain établit sa résidence à Medockeck, et administra en même temps la paroisse abénakise et la chapelle du port de la rivière Saint-Jean et du fort Ménagouek. Le port, qui comptait, en 1755, de 150 à 200 âmes, était protégé par le fort, où le gouvernement du Canada entretenait une petite garnison, commandée par M. de Boishébert. Quelques familles acadiennes, réfugiées dans les environs du poste, complétaient le nombre des paroissiens du missionnaire. Son dévouement s'étendait à tous, mais, poussant aussi loin que l'abbé Le Loutre le zèle patriotique tout en étant plus prudent

1. Arch. colon., Corresp. gén. du Canada, vol. 83, 85, 87, 99, 100, 105.

2. Lettre de M. Hocquart au ministre, 6 oct. 1746. (*Ibid.*)

3. Lettre en forme de journal de MM. Beauharnais et Hocquart au Ministre de la Marine, 4 novembre 1746 (Arch. colon., Corresp. gén., 85).

que lui, il s'efforçait surtout de communiquer aux sauvages l'attachement à la France. Les événements montrèrent que ses efforts furent couronnés de succès<sup>1</sup>.

Maître de Beauséjour et de Gaspareaux, le général Monckton détacha quelques vaisseaux pour réduire le fort Ménagouek (Sainte-Anne). M. de Boishébert n'avait pas assez de monde pour attendre l'ennemi ; « il eut, dit Montcalm, le bon esprit de brûler le fort dans le temps que M. de Vergor venait de rendre mal à propos celui de Beauséjour, et que M. de Villeray n'avait pas su brûler celui de Gaspareau ; il se retira dans les bois, aidé du P. Germain qui lui ramassa et contint les débris des Acadiens<sup>2</sup> ». Après son départ, les troupes anglaises pénétrèrent dans le port, pillèrent, détruisirent et incendièrent à plaisir. M. de Boishébert ne put s'opposer ni aux dévastations, ni aux horreurs qu'ils com-

1. Le P. Charles Germain, Luxembourgeois, né le 1<sup>er</sup> mai 1707, entra au noviciat de Tournai le 14 septembre 1728, après deux ans de philosophie accomplis. Le noviciat terminé, il enseigne à Lille la 5<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup>, les humanités et la rhétorique (1730-1735), fait sa théologie à Douay (1735-1739) et part pour Québec. En 1740, il remplace le P. Daniélou auprès des Abénakis de la rivière Saint-Jean. En 1752, il fut proposé à Rome pour être supérieur général de la mission ; mais le gouverneur de Québec, mécontent qu'on le retirât de chez les Abénakis à un moment où sa présence était si nécessaire, écrit à la Cour pour se plaindre. L'abbé de l'Isle-Dieu, saisi de cette affaire, en parla au P. Messaiger, procureur de la mission, qui fit savoir quelque temps après à l'abbé de l'Isle-Dieu que le P. Germain resterait dans sa mission, et l'abbé écrivit le 21 mars cette lettre au gouverneur : « Le P. Messaiger, jésuite, et procureur des missions du Canada, m'a dit qu'il avait pris les mesures nécessaires pour que les supérieurs ne retirassent pas le P. Germain de sa mission, sur la rivière Saint-Jean, surtout dans les circonstances présentes. Ainsi, c'est un grand inconvénient paré de ce côté-là, et je vais écrire au P. Germain qu'il peut être tranquille et rester à sa mission » (Arch. col., vol. 99).

2. *Journal de Montcalm*, 13 mars 1758.

mirent<sup>1</sup> ; mais, grâce à l'énergie sauvage des hommes sous ses ordres, il empêcha les Anglais de s'établir au nord de la baie de Fundy.

Le marquis de Montcalm ne fait pas de Boishébert un portrait séduisant. *Un des Grands pillards de la Colonie qui gagna cent mille francs dans la campagne de 1758, et prodigua sa jeunesse et sa bourse à qui Lévis savait<sup>2</sup> ; Boishébert « tint toujours la portion de l'Acadie qui nous restait depuis la prise des forts, et maintint dans notre affection, avec l'aide du P. Germain, jésuite, les malheureux restes des Acadiens errants dans les bois<sup>3</sup>. »* Il avait avec lui « deux cents hommes des troupes de la Colonie, beaucoup d'Acadiens réfugiés, et des sauvages pour harceler et inquiéter l'Anglais vers la rivière Saint-Jean<sup>4</sup>. » Ces Acadiens, ou, comme dit Montcalm, « ces débris d'Acadiens, qui nous restaient à Pécoudiac, Miramichi, la rivière Saint-Jean, le cap de Sable et l'île Saint-Jean, pouvaient faire quatre cents familles... Les sauvages qui nous restaient affectionnés dans cette partie étaient au nombre de cinq ou six cents. Le P. Germain et les prêtres des Missions-Étrangères les maintenaient dans ces sentiments<sup>5</sup>. »

Telles étaient les troupes du capitaine de Boishébert.

1. M. de Vaudreuil au Ministre, 18 octobre 1755 : « Un parti de 14 sauvages de la rivière Saint-Jean ayant été surpris et capturé, les soldats s'amuserent à les couper par morceaux comme de la viande de porc et à éparpiller sur le sol ces horribles restes. » — 30 octobre 1755 : « Ces énormités ne seraient pas croyables, si les hordes qu'on avait déchainées sur ces infortunés rivages n'avaient partout marqué leur passage par des actes semblables. »

2. *Lettres* de Montcalm à Lévis, 16 décembre 1757, janvier (?) et 24 février 1759.

3. *Journal* de Montcalm, 13 mars 1758.

4. *Journal*, 30 mai 1756.

5. *Journal* de Montcalm, 7 février 1758.

Peu nombreuses, mal nourries et insuffisamment armées, elles déployèrent cependant beaucoup de courage, et, pendant deux ans, elles résistèrent aux attaques fréquentes des Anglais et les battirent en différentes rencontres. Forcées à la fin de céder, et n'ayant pu empêcher l'ennemi de brûler leurs établissements, elles se dispersèrent. Les sauvages se réfugièrent dans les bois et vers le haut de la rivière Saint-Jean ; les Acadiens émigrèrent, les uns à la baie des Chaleurs, à l'île Saint-Jean et au Cap-Breton, les autres à Québec, où ils offrirent le spectacle de la misère la plus profonde. La campagne que Boishébert mena alors contre les Anglais *lui fit honneur et lui donna de la réputation ; et le P. Germain, à ce qu'on prétend, ne laissa pas que d'avoir grande part à cette conduite du commandant*<sup>1</sup>.

1. *Journal de Montcalm, 13 mars 1758.* — Le P. Germain fut dénoncé aux Anglais par un traître, nommé Daniel, passé du camp français aux Anglais, et représenté comme étant l'âme du parti de la résistance en dehors de la presqu'île. Ce traître avait été d'abord domestique de l'abbé Manach, puis espion de l'abbé Le Loutre, enfin homme de confiance du P. Germain. « Il déterminâ, dit l'abbé Le Guerne, missionnaire dans l'Acadie française, à armer une pirogue pour aller se saisir des PP. Germain et de la Brosse, qui se trouvaient dans des maisons au haut de Pescoudiac, à 15 lieues de Beauséjour. Mais la quantité de glaces ou plutôt la Providence fit échouer ce projet. » (Lettre à M. Prévost, ordonnateur de l'Isle-Royale, Belair vers Cocagne, 10 mars 1756.) — La même lettre dit : « Pendant son séjour dans ces quartiers, M. de Boishébert a travaillé conjointement avec le P. Germain à la subsistance des familles les plus nécessiteuses et de 4 à 500 familles sauvages qu'il arrêtait icy pour les partis. » Le P. de la Brosse était venu à la fin de 1755 ou au début de 1756 à la Rivière Saint-Jean pour procurer aux sauvages de Médockeck, qui n'avaient pu suivre les guerriers de la troupe de Boishébert, les secours de la religion (Arch. colon., vol. 87, lettre du 31 juillet 1756, écrite de la Rivière Saint-Jean). — De temps à autre, le P. Germain quittait M. de Boishébert pour se rendre à Médockeck. C'est de là qu'il écrivit le 26 fév. 1760 et le 16 mars 1760 à M. de Vaudreuil pour le renseigner sur ce qui se passait

\*  
\*\*

D'après les renseignements qui précèdent, il y avait en Acadie, en 1755, deux groupes très distincts de prêtres ; l'un, dans l'Acadie anglaise, l'autre, dans l'Acadie française.

MM. Chauvreux, Daudin et Lemaire, curés de paroisses régulièrement constituées à la Grand-Prée, à Port-Royal et à la Rivière-aux-Canards, et M. Désenclaves, desservant au cap de Sable, vivaient sous le gouvernement anglais et étaient tenus, pour exercer les fonctions curiales dans la province, de se munir d'une autorisation du gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Les autres missionnaires relevaient, au temporel, du gouvernement de Québec et de celui de Louisbourg. Chacune des missions de ces derniers avait une maison pour le prêtre et une église bâties en partie aux frais du gouvernement français, lequel allouait une pension annuelle au missionnaire.

autour de lui et dans la Nouvelle-Écosse. D'après sa lettre du 26 février il *était résolu de passer en France, si le Canada venait à tomber entre les mains des Anglais*. Il n'en fit cependant rien. Il se rendit à Saint-François du Lac et y mourut le 5 août 1779. — M. Casgrain (*Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, 2<sup>e</sup> édit. franç. p. 214) écrit : « Après la chute de Québec (1759), les Acadiens avaient cru qu'ils seraient traités comme les Canadiens... Au mois de novembre 1759, environ 200 d'entre eux, accompagnés de leurs missionnaires, les PP. Cocquart et Germain, descendirent des bois au fort Frédéric, sur la rivière Saint-Jean. Ils présentèrent au commandant, le colonel Arbuthnot, une lettre attestant qu'ils avaient prêté serment d'allégeance, à Québec, devant le juge Cramahé, et un permis d'aller reprendre leurs terres. » Si on consulte la lettre au Ministre de M. de Vaudreuil (Montréal, 6 mai 1760) et la lettre du P. Germain à M. de Vaudreuil (26 février 1760), on verra que ce que dit M. Casgrain du P. Germain n'est pas exact. En outre, ces mêmes lettres parlent de l'abbé Cocquart et non du Père Cocquart ; et le P. Germain dit de lui : « M. Cocquart, prêtre, missionnaire des Français. » (Arch. col., Canada, vol. 105.)

La situation de ces missionnaires et celle des curés de la Nouvelle-Écosse différaient donc complètement ; et de cette différence naquirent des obligations et une conduite diverses.

Les curés suivirent le sort de leurs paroissiens devenus sujets anglais ; cela se comprend. On sait, en effet, que les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse mirent tout en œuvre pour empêcher les Acadiens de quitter la province et de s'établir soit au Cap-Breton, soit à l'île Saint-Jean, soit dans l'isthme acadien. En outre, désireux de prévenir les graves embarras que pourrait un jour leur susciter cette race industrielle, française d'origine et de cœur, ils décidèrent de la soumettre et de l'asservir. A cette fin, ils exigèrent d'elle le *serment sans réserve*. Malgré les menaces et les violences, les Acadiens refusèrent de le prêter ; ils firent seulement le serment de fidélité au roi d'Angleterre à la condition de ne pas prendre les armes en cas de guerre avec la France ; de là leur nom de *Français-Neutres* (French Neutrals).

Ce serment, accepté par le général Philipps, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et par son successeur, le colonel Armstrong, fut fidèlement gardé par les Acadiens, malgré les attentats commis contre leur liberté religieuse, malgré les iniques procédés dont ils furent souvent l'objet de la part des vainqueurs. Jamais, même pendant la guerre de la Succession d'Autriche, ils ne songèrent à se révolter et à secouer un joug odieux et tracassier. Ils y furent cependant vivement sollicités. Le gouverneur Mascarène, huguenot de famille, un de leurs plus haineux ennemis, ne put s'empêcher de rendre, en 1744, ce témoignage à leur loyauté : « C'est au refus des habitants français de prendre les armes contre nous, que nous devons la conservation de la Nouvelle-Écosse <sup>1</sup>. »

1. Lettres de 1744, *Archives de la Nouvelle-Écosse*.

Les curés des paroisses acadiennes de cette province, dont les habitants avaient prêté le serment, étaient tenus par le devoir de leur charge pastorale de le respecter et de le faire respecter. Ils ne faillirent pas à cette obligation : ils prêchèrent à leurs paroissiens la neutralité et ils furent les premiers à l'observer. A cette occasion, ils reçurent de Québec et de Louisbourg, où l'on ne comprenait pas assez les devoirs et les nécessités de leur situation, des reproches et des menaces, assurément très pénibles pour leur patriotisme ; mais ils ne modifièrent en rien leur conduite. Les défiances et les inquisitions tracassières du gouvernement local ne les ébranlèrent pas davantage.

Bien différente était la situation des missionnaires résidant dans l'Acadie française ; bien différente par conséquent fut leur action. Sujets de la France, vivant sur ses terres, ils en recevaient le mot d'ordre ; le patriotisme le plus élémentaire leur prescrivait d'embrasser sa cause et, en cas de besoin, d'accompagner ses troupes et les sauvages contre les Anglais.

Certains historiens n'ont pas suffisamment envisagé ou n'ont pas compris ce point capital de différence dans la situation des deux groupes de missionnaires. Il importe cependant de ne pas le perdre de vue, si l'on veut juger sans passion, impartialement, la conduite, à première vue condamnable, de certains d'entre eux.

M. Le Loutre, dont nous avons esquissé plus haut le portrait, fut l'objet des attaques les plus vives, fondées quelquefois, souvent injustes. Nous n'avons pas qualité pour le défendre ou le juger ; mais il nous sera permis de dire que si l'ardeur de son patriotisme l'entraîna parfois au delà des limites que le prêtre sage et prudent ne doit pas franchir, il n'en reste pas moins un des mission-

naires les plus remarquables de l'Acadie ; on ne peut, en justice, nier l'influence grande, heureuse aussi, qu'il exerça sur les sauvages et sur les Acadiens, ni lui refuser le zèle et le désintéressement de l'apôtre. Breton d'origine, prêtre des Missions-Étrangères, habile à manier la langue micmaque, il resta, à partir de 1737, époque de son arrivée au Canada, jusqu'à son retour en France (1755), toujours sur la brèche, lutteur infatigable, haï et redouté des Anglais à cause du prestige de son autorité, aimé et estimé des vrais Français, critiqué d'un parti peu recommandable et assez restreint d'officiers voltairiens ou de partisans de Bigot. Ses confrères, tout en rendant hommage à ses vertus et à ses hautes qualités, le trouvèrent compromettant, d'un zèle peu mesuré.

En 1744, le capitaine Duvivier était parti de Louisbourg, sur l'ordre de M. Duquesnel, commandant de la place, pour s'emparer de Port-Royal et reconquérir l'Acadie ; il comptait bien à tort sur le concours des Acadiens, qu'il croyait disposés à secouer le joug de l'Angleterre. Liés par le serment de fidélité et inspirés par les curés des six paroisses d'alors, ceux-ci refusèrent, à peu d'exception près, de le suivre. Dans cette circonstance, M. Le Loutre n'imita pas l'exemple des curés ; il prêcha la guerre et accompagna la troupe expéditionnaire avec les sauvages de l'île Saint-Jean, du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse. Plus d'un historien a justifié sa conduite : il n'était pas tenu, disent-ils, à la même réserve que ses confrères, sa situation n'étant pas la même, puisque les lois de la neutralité ne l'atteignaient pas. En outre, les périls dont il voyait la foi des Acadiens entourée, alarmait son zèle apostolique, et son cœur de Français souffrait de la misérable condition de ses compatriotes sous le joug anglais. L'expédition mal conduite ne réussit pas, et l'abbé Le Loutre, qui en faisait partie, fut blâmé.

Les critiques ne découragèrent pas son activité ; peut-être même servirent-elles à exciter sa flamme patriotique. A partir de cette époque, son action se sent partout, et dans l'Acadie française et dans l'Acadie anglaise. M. de la Galissonnière trouva en lui un aide aussi actif qu'énergique. A la demande de ce gouverneur, il visite les cabanes des Acadiens et les exhorte à abandonner la terre où ils sont nés, où ils ont vécu et travaillé et à se réfugier sous le drapeau de la France. Sa voix est entendue et l'émigration prend en quelques années un caractère si prononcé d'entraînement que le gouverneur de Port-Royal, Cornwallis, s'en émeut et offre cent louis à qui lui apportera la tête de l'entraîneur. M. Le Loutre, prévenu par ses amis, se met sur ses gardes ; il s'éloigne de la rivière Shubenacadie et se retire à Beaubassin, puis à Beauséjour. De là, il continue sa propagande. Sans être prophète, il était clairvoyant ; il prévoyait le jour où le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, perfide et de mauvaise foi, trahirait les Acadiens, après leur avoir arraché le serment de fidélité, et les traiterait en vaincus et en esclaves. Il ne cessait de leur répéter ces deux mots magiques : émigration et liberté !

Dans ce rôle de Cassandre, il lui arriva ce qui arrive souvent aux natures de feu : il dépassa le but. Ses imprudences et des faits blâmables dans un prêtre soulevèrent des plaintes<sup>1</sup>. Mgr de Pontbriand en fut instruit et lui

1. On trouvera la plupart des accusations portées contre l'abbé Le Loutre, dans : 1<sup>o</sup> *Mémoires sur les affaires du Canada* ; l'auteur anonyme se montre très hostile au missionnaire ; — 2<sup>o</sup> *Lettre au duc de Nivernais sur la dispersion des Acadiens*, 2 décembre 1762 ; — 3<sup>o</sup> l'abbé Casgrain, *Coup d'œil sur l'Acadie*. — M. Casgrain a sur les missionnaires de la Nouvelle-Écosse et de l'Acadie française des renseignements utiles dans les ouvrages suivants : *Coup d'œil sur l'Acadie*, *Un pèlerinage au pays d'Évangeline*, *Une seconde Acadie*. Nous y renvoyons le lecteur. On trouvera dans *Coup d'œil sur l'Acadie*, la réponse à quelques accusations dont l'abbé Le Loutre fut l'objet.

écrivit cette lettre de reproches : « Vous êtes enfin tombé dans le trouble que j'avais prévu, et que j'ai prédit depuis longtemps. Les réfugiés ne pouvaient manquer de tomber tôt au tard dans la misère et de vous accuser d'être la cause de leurs malheurs... La Cour a cru nécessaire de faciliter leur départ de leurs terres, mais cela n'est pas du ressort de notre profession. C'était mon opinion que nous ne devions rien dire, soit pour nous opposer au projet en exécution, soit pour y engager. Je vous ai rappelé, il y a déjà longtemps, qu'un prêtre ne doit pas se mêler aux affaires temporelles, et que, s'il le faisait, il se créerait toujours des ennemis et occasionnerait le peuple à être mécontent... Avez-vous le droit de refuser les sacrements à ceux qui veulent retourner sur leurs terres, de les menacer d'être privés des services d'un prêtre et que les sauvages les traiteront comme des ennemis ? Je leur souhaite consciencieusement d'abandonner les terres qu'ils possèdent sous le gouvernement anglais ; mais est-il bien prouvé qu'ils ne peuvent en conscience y retourner, *secluso perversionis periculo*<sup>1</sup> ? »

Mgr de Pontbriand appréciait, du reste, comme nous, la situation des prêtres de la Nouvelle-Écosse et celle des missionnaires de l'Acadie française. *En conséquence, il leur avait marqué à tous, dès 1746, la conduite à tenir vis-à-vis les pouvoirs publics, conduite bien différente suivant les circonstances où ils se trouvaient*<sup>2</sup>.

\*  
\*  
\*

Le premier août de cette même année, le gouverneur Lawrence lança des mandats d'amener contre les trois

1. Cité par l'abbé Casgrain dans *Coup d'œil sur l'Acadie*.

2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° III.

curés de Port-Royal, de la Grand-Prée et de la Rivière-aux-Canards, MM. Daudin, Chevraulx et Lemaire, et en exécution de ses ordres, il commanda trois piquets de soldats de cinquante hommes chacun. Les églises et les presbytères furent cernés, les trois missionnaires arrêtés, mis sous bonne escorte et conduits à Halifax où on les exposa d'abord sur la place d'armes aux moqueries et aux insultes de la populace, puis on les retint prisonniers sur la flotte anglaise, séparés les uns des autres<sup>1</sup>.

A ces actes de brutalité succédèrent des faits sacrilèges, honteux. On enleva les autels, les tableaux, tous les meubles des églises ; on confisqua les vases sacrés, tous les objets précieux, et on convertit en casernes les temples du Seigneur.

Après deux mois de détention dans la rade d'Halifax, les prisonniers furent dirigés sur l'Angleterre et arrivèrent à Portsmouth le 8 décembre, ainsi que l'écrivait de Paris, au Ministre de la Marine, l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de Mgr de Québec : « De quatre missionnaires, qui étaient dans la Nouvelle-Écosse, sous le gouvernement anglais, trois ont été enlevés, et, après quelques mois de prisons à Halifax, ont été conduits à Portsmouth, et de Portsmouth ont été envoyés sur un vaisseau qu'ils ont frété à leurs dépens, dans le port de Saint-Malo, d'où ils m'ont annoncé leur débarquement<sup>2</sup>. » M. Chauvreulx, brisé par

1. M. l'abbé Desenclaves avait été oublié au cap de Sable, où il put continuer son ministère encore quelques temps. En 1756, il fut fait prisonnier et transporté au Massachusetts, où on le retint pendant plus de deux ans dans une dure captivité. Enfin, en 1759, il passa en France et se retira dans le Limousin, son pays natal. Né en 1702, il entra à Saint-Sulpice en 1728 et, la même année, il partit pour Montréal. En 1737, il était en Acadie.

2. *Extraits des Archives des ministères de la marine et de la guerre*, p. 237. Dans une lettre du 15 décembre au même ministre, l'abbé de l'Isle-Dieu lui disait que le débarquement à Saint-Malo avait eu lieu le 8 du même mois (*Ibid.*, p. 233.)

le chagrin et les fatigues, usé par l'âge, se retira à Orléans, sa ville natale<sup>1</sup>, et MM. Daudin et Lemaire se rendirent directement à Paris<sup>2</sup>.

Les missionnaires, employés dans l'Acadie française, furent également l'objet de mandats d'arrêt de la part du gouverneur Lawrence; mais deux d'entre eux, MM. Le Guerne et Maillard, déjouèrent heureusement toutes les recherches. L'abbé Le Guerne se trouvait à Beauséjour quand le général Monckton vint en faire le siège. Prévenu que les Anglais avaient ordre de l'arrêter et de le conduire prisonnier à Halifax, il profita des pourparlers de la capitulation pour quitter le fort et s'enfuir dans les bois; de là, il se réfugia à Québec<sup>3</sup>. L'abbé Maillard, chargé des Micmacs du Cap-Breton, put se mettre plus facilement à l'abri d'un guet-apens, tout en continuant à les visiter dans l'île et sur les rivières du golfe Saint-Laurent. Mais, en 1760, à la nouvelle que la ville de Québec était tombée au pouvoir des ennemis, il fit et fit faire à ses sauvages la paix avec les Anglais. Ceux-ci lui en surent gré et le traitèrent avec les plus grands égards. Il passa les dernières

1. « C'était, dit l'abbé Casgrain, un homme de médiocre capacité, mais d'un jugement sûr, d'une vertu éprouvée et d'un zèle infatigable. » Entré à Saint-Sulpice en 1722, il arriva au Canada en 1728. En 1732, il était en Acadie. Dans sa lettre au Ministre de la Marine, M. de Machault, l'abbé de l'Isle-Dieu dit : « M. Chauvreux est usé d'années, de travail et d'infirmités. » (*Ibid.*)

2. M. Casgrain, p. 409 : « L'abbé Daudin, prêtre d'une intelligence fort distinguée et d'un courage à toute épreuve. » Il arriva à la Nouvelle-Écosse vers 1753. L'abbé Lemaire l'y avait précédé; esprit faible, tête malade, il ne rendit pas à la mission les mêmes services que ses confrères. (Cf. Casgrain, *Les Sulpiciens...*, p. 409 et 410.)

3. Lettre de M. de l'Isle-Dieu au Ministre, M. de Machault, 23 décembre 1755.

années de sa vie à Halifax, honoré et estimé de l'élite de la société<sup>1</sup>.

M. Le Loutre, qui dirigeait spécialement les missions sauvages de la Nouvelle-Écosse, bien qu'il résidât à Beauséjour, avait encouru plus que tous ses confrères la haine des gouverneurs anglais. Plus d'une fois ils essayèrent de mettre la main sur lui. A la prise de Beauséjour, Winslow donna l'ordre de l'arrêter. Mais le missionnaire *sortit du fort un quart d'heure avant que les Anglais y entrassent, et où ils le firent beaucoup chercher*<sup>2</sup>; il se rendit à Québec par terre.

M. de l'Isle-Dieu écrivait au ministre le 8 octobre 1755 : « Il y a toute *apparence* que les Anglais l'ont fait suivre dès qu'ils ont su qu'il prenait sa route vers Québec<sup>3</sup>. » *L'apparence* n'est pas la certitude; mais, quelques jours après son arrivée à Québec, l'abbé Le Loutre s'embarqua

1. Cf. *Un pèlerinage au pays d'Évangeline*, pp. 7 et 100; — *Coup d'œil sur l'Acadie*. — Le comte de Raymond à M. Rouillé, Louisbourg, 24 novembre 1752 : « M. Maillard conduit au mieux les sauvages qui sont confiés à ses soins apostoliques. Il leur a appris à louer Dieu dans leur langue et à entendre ce qu'ils lui disent. Il a composé une musique sauvage et a fait de fort beaux ouvrages sur ces objets. » — En 1760, il semble n'avoir pas été vis-à-vis des Anglais ce qu'on aurait désiré de lui. M. de Boishébert (Lettre au P. Germain, 21 février 1760) et M. de Vaudreuil (Lettre au Ministre, 6 mai 1760) le blâment de s'être soumis si facilement aux Anglais et d'avoir engagé les sauvages à se soumettre. (Arch. colon., Corresp. gén., *Canada*, vol. 105.)

2. Lettres de M. de l'Isle-Dieu au Ministre, 8 et 10 octobre 1755, 29 septembre 1755. On lit dans cette dernière lettre : « On me mande que les Anglais ont beaucoup cherché M. Le Loutre en entrant dans le fort, et, qu'à en juger par la perquisition exacte et avide qu'ils en ont faite, ils paraissent disposés à lui faire un mauvais traitement... Mais heureusement il en était sorti un quart d'heure auparavant et avait pris et dirigé sa route vers Québec. » Cf. *Mémoires sur le Canada et Une seconde Acadie*.

3. *Extraits des Archives...*, p. 217.

sur un navire marchand, qui fut pris en mer ; et, le 22 septembre de cette année, il fit porter à M. de l'Isle-Dieu un billet, daté de Plymouth et signé Desprez, où il était dit : « J'ai été pris et conduit dans ce port. Comme on ne m'a pas permis d'aller à terre, je ne puis vous dire ce que je deviendrai, ni vous dire où je serai. » Il demandait qu'on fit les démarches nécessaires pour obtenir sa liberté. Elles furent faites et inutilement. Les Anglais tenaient leur proie ; ils ne la lâchèrent pas de sitôt. M. Le Loutre fut dirigé de Plymouth sur Portsmouth, puis sur Jersey, où on le garda huit ans prisonnier au château d'Élisabeth <sup>1</sup>.

\*  
\*\*

Que devint, après la déportation violente des Acadiens et de leurs missionnaires, la religion catholique dans la Nouvelle-Écosse et les régions environnantes ? Ce point d'histoire ne rentre pas dans notre sujet ; on trouvera, du reste, ailleurs, par exemple, dans *Un pèlerinage au pays d'Évangéline* et dans la Notice de Mgr Briand, des renseignements précis et intéressants. Qu'il nous suffise, pour clore ce chapitre, de donner un *État de la mission de l'Acadie en 1787*, envoyé à Rome et extrait des archives de la Propagande <sup>2</sup> : « L'évêque de Québec, depuis la conquête, s'est efforcé de

1. Lettres de M. de l'Isle-Dieu au Ministre, M. de Machault ; Paris, 30 juillet 1755 au P. S. ; 4, 8 et 10 octobre, 29 septembre, 3 novembre. « De Plymouth, M. Le Loutre fut conduit au port de Portsmouth (lettre du 18 novembre), à bord du vaisseau le *Royal George*, où je le crois fort maltraité, suivant qu'il me le mandait dans sa dernière lettre, » dit M. de l'Isle-Dieu. Celui-ci écrit encore le 15 décembre : « L'abbé Le Loutre est toujours à la rade de Portsmouth à bord du vaisseau le *Royal George*, sans permission d'aller à terre, cependant moins durement traité qu'il ne l'avait été auparavant. »

2. Archivio della S. C. de Propaganda fide. America settentrionale Canada, vol. I, fol. 466.

soutenir, comme il faisait auparavant, ma mission de l'Acadie ou de la Nouvelle-Écosse. Après la mort de M. Maillard et la retraite des missionnaires de la Compagnie de Jésus, M. Bailly, prêtre canadien, fut envoyé, en 1768, pour réunir les membres dispersés de cette église et les fortifier dans la foy. Les Acadiens pour la pluspart avaient déjà abandonné leur pays : une partie d'entr'eux se réfugièrent au Canada, où ils ont formé trois grandes paroisses. Ce qui restait alors de catholiques en Nouvelle-Écosse, ne méritant pas l'attention d'un missionnaire, M. Bailly revint à Québec, après quelques années de mission. Depuis ce temps la mission resta vacante jusqu'en 1783. Les Irlandais, Écossais et Anglais catholiques s'étant multipliés en Acadie, surtout à Halifax, demandèrent à l'évêque de Québec un prêtre pour les desservir. M. Boury, missionnaire depuis dix ans à la baie des Chaleurs, eut ordre de se rendre à Halifax et y alla. Les catholiques irlandais de cette ville avaient déjà demandé en Irlande un missionnaire pour eux. Il en vint un (M. Jones) homme qui possède dans un degré éminent le don de la parole, et qui s'était déjà rendu célèbre en Irlande par cet endroit et par ses autres belles qualités. M. Boury se rencontrant avec lui à Halifax, lui céda la place et revint à la baie des Chaleurs, où il jugea sa présence nécessaire. Depuis ce temps, M. Jones est demeuré seul à Halifax, où il continue de travailler avec ardeur au salut des âmes. Il a fait construire dans cette ville une église et un presbytère où deux missionnaires pourraient demeurer et seraient même nécessaires ; mais ils manquent de ressources temporelles pour se soutenir, ce qui nuit beaucoup à la cause commune : car l'Irlande fournirait aisément un nombre suffisant de prêtres pour cette partie du diocèse de Québec, si l'évêque pouvait leur faire un sort convenable et pourvoir à leur subsistance.

M. Jones étant considéré comme un homme de grand mérite, l'évêque de Québec l'a muni de pouvoirs extraordinaires, afin qu'il puisse remplir sa mission avec plus d'autorité <sup>1</sup>.

Il a pour adjoint dans cette partie M. Phellan, autre prêtre irlandais, qui paraît également plein de piété et de zèle. Celui-ci dessert la côte maritime et fait des missions dans les havres qui sont à l'orient et au nord-est de la Nouvelle-Écosse, depuis Halifax jusqu'à Miramichi. Il a demandé du secours en Irlande, et doit en avoir reçu depuis peu un compagnon nommé M. Power, qu'il paraît regarder comme un grand sujet. Ces deux messieurs pourront desservir conjointement cette partie de la Nouvelle-Écosse, y compris l'île du Cap-Breton, l'île Saint-Jean, l'île Madame, etc..., et auront pour adjoint M. Lucy, jeune prêtre irlandais nouvellement arrivé à Québec. Il y a cent familles catholiques dans l'île Saint-Jean, deux cents familles tant dans l'île du Cap-Breton que dans les lieux les plus voisins. La plupart sont Acadiens et paraissent fort attachés à leur religion. Il en est ainsi des Irlandais d'Halifax. Il paraît que ceux-ci ont à souffrir de la part des protestants au milieu desquels ils vivent, et que leur foy est fortement attaquée. Que sera-ce quand les protestants auront à Halifax un évêque de leur communion qui est déjà nommé, et auquel le gouvernement a assigné une pension de 1.200 livres sterlings? Aussi M. Jones ne cesse de dire que les prêtres qu'on envoie à Halifax doivent être savants, grands orateurs et expérimentés dans les usages du monde.

La baie des Chaleurs renferme 9 à 10 cantons différents. L'on compte dans plusieurs de ces cantons plus de 50

1. « Jones, de l'ordre des Capucins. » (*Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, p. 263.)

familles, tant Acadiens qu'Écossais, Anglais, Irlandais et sauvages. Les Acadiens font néanmoins le plus grand nombre. Ces différents cantons sont desservis, par forme de mission, par deux prêtres du diocèse de Québec, M. Bourg, Acadien, et M. Girouard, Canadien. Ils sont sujets à de grandes fatigues, surtout en hiver, les différentes missions ayant entre elles 15, 20 et 30 lieues de distance, de sorte que souvent ils ne peuvent passer de l'une à l'autre dans la rude saison, sans danger de perdre la vie.

D'un autre côté la baie Française ou baie de Fundy a pour missionnaire M. Le Roux, prêtre français, qui la dessert fort difficilement, dans un âge fort avancé, et demeure à Memramcouk, où il compte dans une seule paroisse 550 communiants.

Un prêtre français, M. Leduca, a parcouru l'année dernière la plupart des missions de la Nouvelle-Écosse, et sous les apparences de la probité et du zèle, a enlevé, en l'absence des missionnaires, de grandes sommes d'argent aux peuples trop simples pour se défier de sa supercherie. On a pris des mesures pour l'éloigner de ces endroits.

Tel est au juste l'état actuel de la mission de l'Acadie. Toute sa ressource consiste dans les prêtres d'Irlande qui s'y prêteront avec plaisir, dès qu'ils verront jour à y vivre décemment; chose dont on ne peut se flatter à moins que quelques personnes aisées et charitables ne voulussent se cottiser et concourir, par des aumônes volontaires, à soutenir cette partie du royaume de Jésus-Christ sur la terre. »

---

## CHAPITRE HUITIÈME

---

Le général Braddock à la Monongahéla ; défaite de son armée. — Le baron de Dieskau battu et fait prisonnier près du lac Saint-Sacrement. — M. de Vaudreuil, gouverneur général. — Montcalm au Canada. — Bigot, intendant général. — Capitulation des forts de Chouaguen et de William-Henry. — Le P. Roubaud : sa lettre sur l'expédition de William-Henry. — Massacre des prisonniers anglais par les sauvages. — Triste état de la Colonie. — William Pitt : ses préparatifs contre le Canada, son plan de campagne ; le général Abercromby. — Bataille de Carillon ; victoire de Montcalm. — Lettre du P. de Bonnacamps à l'astronome J.-Nic. Delisle.

La même année où s'accomplissaient au sud-est de la Colonie les événements qui précèdent, le feu de la guerre, un instant éteint à l'Ouest, se rallumait de nouveau dans la vallée de l'Ohio.

La capitulation accordée par le capitaine de Villiers au major Washington, le 3 juillet 1754, portait que les Anglais n'entreprendraient rien dans cette vallée avant un an, qu'ils *n'y travailleraient à aucun établissement*<sup>1</sup>. Les Anglais profitèrent de cette année pour préparer la revanche et

1. Voici le texte de la capitulation : « Art. VI. Comme les Anglais n'ont presque plus de chevaux ny bœufs, ils seront libres de mettre leurs effets en cache, pour venir les chercher lorsqu'ils auront rejoint des chevaux ; ils pourront à cette fin y laisser des gardiens en tel nombre qu'ils voudront, aux conditions qu'ils donneront parole d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement dans ce lieu icy ni en deçà la hauteur des terres, pendant une année à compter de ce jour. »

venger le honteux échec de 1754. Mais il ne fut plus question d'une attaque partielle contre les forts français de l'Ohio. Le duc de Cumberland dressa un plan général d'invasion du Canada, et l'exécution en fut confiée au général Braddock. <sup>1</sup>

Le plan consistait à pénétrer dans le pays par trois points principaux : l'Acadie, l'Ohio et le lac Champlain. Le colonel Monckton, chargé de l'entreprise par l'Acadie, s'empara, comme on l'a vu, des forts Beauséjour, Gaspareaux et Ménagouek. Parmi les hommes influents qui poussèrent le plus à la guerre en cette circonstance, il faut mettre en première ligne le bonhomme Franklin, membre de l'assemblée de Pensylvanie, qui devait plus tard jouer un si grand rôle dans l'Amérique du Nord.

Braddock, commandant en chef des forces anglaises en Amérique, se réserva la conquête de l'Ohio. Il s'embarque au mois de janvier 1755 à Cork, en Irlande, avec mille hommes de troupes régulières, commandées sous lui par deux officiers expérimentés, les colonels Dunbar et Halket <sup>2</sup>. Arrivé, à la fin de février, à la Virginie, où douze cents miliciens se joignent à son régiment, il franchit les Apalaches au mois de mai et, le mois suivant, il est au fort Cumberland <sup>3</sup>, puis aux Grandes-Prairies, où, l'année précédente, Washington avait été forcé de rendre au capitaine de Villiers le fort de la Nécessité. Là, il laisse les gros bagages sous la garde de sept cents hommes, commandés par le colonel Dunbar, et lui-même s'avance à

1. Lettres du colonel Napier, écrites par ordre du duc de Cumberland au général Braddock ; — cf. Bancroft, édit. 1861, vol. III, ch. VIII, p. 129.

2. *Ferland*, II, p. 522.

3. Bancroft, vol. III, p. 131, dit que l'armée mit 27 jours pour aller d'Alexandrie à Cumberland, et qu'elle comptait à Cumberland 2.000 hommes.

marches forcées, avec le reste de ses troupes, contre le fort Duquesne <sup>1</sup>.

Ce fort était son premier objectif. « Lorsque j'aurai pris le fort Duquesne, disait-il à Franklin, je marcherai sur Niagara et de là sur Frontenac. Le fort Duquesne ne peut me résister que trois ou quatre jours, et je ne vois rien qui puisse arrêter ma marche sur Niagara. » — « Les Indiens sont habiles à dresser des embuscades et à les faire réussir », répondit Franklin. — « Les sauvages, reprit Braddock, peuvent être redoutables pour la milice américaine peu aguerrie; mais ils sont impuissants sur les troupes régulières et disciplinées du roi. » Le matin du 9 juillet, il traverse la Monongahéla, et se dirige vers le fort. Washington l'accompagnait avec le grade de colonel dans son état-major. « Jamais, disait-il plus tard, je n'ai vu de plus beau spectacle que la marche des troupes anglaises dans cette mémorable matinée. Tous les soldats étaient en bonne tenue et en uniforme; ils étaient rangés en colonne et marchaient en bon ordre. Le soleil brillait sur leurs armes polies; la rivière coulait paisiblement à leur droite, et, à leur gauche, d'immenses forêts les ombrageaient avec leur solennelle grandeur. Les officiers et les soldats étaient également animés par de brillantes espérances et par la ferme conviction du succès <sup>2</sup>. »

1. *Bancroft* prétend (p. 132) que Braddock n'avait avec lui que 1.200 hommes d'élite et qu'il laissa les autres avec Dunbar à Cumberland. Les historiens ne sont pas d'accord sur les chiffres. Le chiffre de 4.000, qu'on lit dans *une Relation* conservée au dépôt de la guerre (V. *Dussieux*, pièces justificatives, nos 1 et 2), paraît exagéré. Dans *Mémoires sur les affaires du Canada*, p. 52, note, il est dit « à son départ de Will's Creek (aux sources de la rivière Potomac, où le fort Cumberland fut bâti), le 10 juin, l'armée du général Braddock consistait en 2.200 hommes. »

2. *Bancroft*, *ibid.*, p. 130; — Franklin to Shirley, 22 may, 1755; — Braddock to secretary of state, 5 juin 1755.

Le capitaine de Contrecoeur commandait le fort Duquesne. Actif et vigilant, il épiait les mouvements de l'ennemi et se préparait à une vigoureuse défense. Le 7 juillet, il apprend que Braddock n'est qu'à six lieues de là. Il réunit 250 Canadiens, tous adroits tireurs, et 600 sauvages<sup>1</sup>, et charge M. de Beaujeu de se porter au devant des Anglais. M. de Beaujeu part, le 9, à huit heures du matin, ayant pour seconds les capitaines Dumas et de Lignery; il rencontre l'ennemi à trois lieues du fort, et, après avoir déployé ses soldats en demi-cercle, les Canadiens au centre et les sauvages aux deux ailes, il engage vigoureusement le combat, lequel dure cinq heures. Surpris par cette brusque attaque, assaillis par une violente décharge de mousqueterie, les Anglais, animés par leurs officiers, font cependant bonne contenance; ils exécutent même un mouvement en avant, soutenus par leur artillerie. Beaujeu est tué à la tête de sa troupe; le capitaine Dumas le remplace, et la lutte continue, ardente des deux côtés. Enfin, les Anglais débordés, écrasés par un feu meurtrier, reculent, se débandent et abandonnent les canons, les caissons, les chariots et les tentes. Le désordre est bientôt complet, la confusion extrême. Les sauvages les chargent à coups de hache, les tirailleurs canadiens les poursuivent et les

1. Ferland, p. 524: « M. de Beaujeu part avec 146 miliciens canadiens et 72 soldats des troupes de la marine... Il avait été rejoint, un peu plus tard, par 600 sauvages. » Les deux relations de cette bataille, qui se trouvent au dépôt de la guerre, à Paris, ont été insérées dans *Le Canada sous la domination française*, aux pièces justificatives. On lit dans la première: « M. de Contrecoeur détacha M. de Beaujeu et lui donna pour seconds MM. Dumas et de Lignery tous trois capitaines, avec 4 lieutenants, 6 enseignes, 20 cadets, 100 soldats, 100 canadiens et 600 sauvages. » La seconde relation porte: « 72 hommes de troupes, 146 Canadiens et 637 sauvages. — Cf. *Bancroft*, *ibid.*, pp. 132 et 133.

fusillent à bout portant. Beaucoup de fuyards se noient dans la Monongahéla, en voulant se sauver à la nage <sup>1</sup>.

La forêt, qui servit de champ de bataille, était jonchée de blessés et de morts, dit Bancroft. Jamais il n'y eut pareille moisson de chevelures scalpées et de dépouilles <sup>2</sup>. Sept cent quatorze soldats anglais ou miliciens d'après cet historien, mille à douze cents selon d'autres, furent tués ou blessés dans le combat ; Braddock, après avoir eu plusieurs chevaux tués sous lui, reçut un coup de feu qui lui traversa le bras et les poumons ; il mourut de ses blessures le 13 juillet. 63 officiers sur 86 tombèrent les armes à la main <sup>3</sup>, six canons, sept mortiers, quatre affûts à bombe, toutes les munitions, les bagages, des vivres en abondance et cinq cents chevaux restèrent aux mains des Français. Ceux-ci n'eurent que trois officiers et une quarantaine de soldats, canadiens et sauvages, tués ou blessés <sup>4</sup>.

La prise la plus intéressante fut celle des papiers de Braddock. Ils contenaient les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, sa correspondance avec le ministère, les projets de l'Angleterre sur le Canada, et autres documents importants. Le duc de Choiseul les adressa aux différentes cours de l'Europe, dans un Mémoire où il ne lui

1. *Bancroft*, *ibid.*, pp. 133 et 134 ; — *Garneau*, t. II, pp. 231 et 232 ; — *Ferland*, t. II, pp. 525-527.

2. *Bancroft*, p. 136.

3. *Bancroft*, pp. 134 et suiv. — D'après *Bancroft*, sur 86 officiers 26 furent tués et 37 blessés, Braddock eut cinq chevaux tués sous lui et un éclat de boulet le frappa au flanc droit. Washington eut deux chevaux tués sous lui. Le 18 juillet 1755, il écrivait à son frère : « La mort frappait mes compagnons à mes côtés ; mais, grâce à l'intervention toute-puissante de la Providence, j'ai été sauvé. »

4. V. les deux *relations* éditées par Dussieux aux *Pièces justificatives* ; — *Bancroft*, *Ibid.*, p. 134.

fut pas difficile de montrer que si la guerre n'était pas déclarée, elle était depuis longtemps résolue et commencée<sup>1</sup>.

Le colonel Washington, témoin de la défaite des Anglais, écrivit à Robert Jackson, le 2 août 1755 : « Nous avons été honteusement battus par une poignée d'hommes, qui ne prétendaient que nous inquiéter dans notre marche. Ils étaient loin de s'attendre à une victoire. Mais que les œuvres de la Providence sont merveilleuses ! Que les choses humaines sont incertaines ! Nous nous pensions presque aussi nombreux que toutes les troupes du Canada ; eux venaient dans l'espérance de nous harceler. Cependant, contre toute probabilité humaine, et même contre le cours ordinaire des choses, nous avons été défaits, et nous avons tout perdu. »

Les troupes anglaises, battues et affolées, abandonnèrent précipitamment la vallée de l'Ohio et le fort Cumberland ; elles se dispersèrent dans les provinces de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie<sup>2</sup>.

Le baron de Dieskau fut moins heureux contre les Anglais, près du lac Saint-Sacrement, où il se fit battre maladroitement, le 11 septembre 1755, par le colonel Johnson. Grièvement blessé, il tomba au pouvoir de l'ennemi, et sa troupe fut obligée de se replier et de

1. En 1756, le gouvernement français fit imprimer, avec le *Mémoire du duc de Choiseul*, les instructions du général Braddock et sa correspondance. Le *Mémoire de Choiseul*, très intéressant pour les événements de cette époque, a été exploité par plus d'un historien.

2. Consulter sur la bataille de la Monongahéla : *Ferland*, t. II, chap. XXXVI ; — *Garneau*, t. II, pp. 229 et suiv. ; — *Dussieux*, pp. 106 et suiv. ; — *Guizot*, Vie, correspondance et écrits de Washington ; — *Bancroft*, édit. 1861, chap. VIII, pp. 129-146 ; etc... ; — *Sparks*, The writings of George Washington ; — *Marshall*, Life of Washington ; — *Ramsay*, Vie de Washington ; — Le *Mémoire* (1756) du duc de Choiseul ; etc...

retourner à Carillon, où il avait laissé 1.500 hommes pour protéger sa retraite en cas d'échec <sup>1</sup>.

\*  
\*\*

On se rappelle que, le 8 juin de cette année 1755, l'amiral Boscawen avait « *au mépris du droit des gens, de la foi des traités et des coutumes des nations civilisées* », attaqué en pleine paix, à la hauteur du Cap-Breton, les deux vaisseaux français, l'*Alcide* et le *Lys*, qui faisaient voile vers Québec, et s'en était emparé. Cette agression inique et les actes de *pirateries* qui s'en suivirent, ne pouvaient passer sans une

1. *Garneau*, t. II, pp. 234 et suiv. ; — *Ferland*. t. II, pp. 528 et suiv. ; — *Bancroft*, t. III, chap. IX.

Le baron de Dieskau, Saxon d'origine, ami et protégé du maréchal de Saxe, débarqua au Canada avec le marquis de Vaudreuil, en juin 1755. Nommé maréchal de camp, il était arrivé de France avec 2 à 3.000 hommes pour défendre la Colonie. A la nouvelle de l'apparition de Johnson sur le lac Saint-Sacrement, il part, après en avoir conféré avec le gouverneur de Vaudreuil, pour Saint-Frédéric, accompagné de 3.000 combattants. De là, il se rend à Carillon, où il en laisse 1.500 pour assurer sa retraite en cas d'échec, et avec le reste, composé de 220 réguliers, 680 Canadiens et 600 sauvages, il marche contre Johnson. Il rencontre les Anglais sur les bords du lac Saint-Sacrement, à l'endroit où s'éleva depuis le fort William-Henry, leur livre bataille et les défait; puis il attaque les retranchements de Johnson, adossés au lac et placés sur une éminence, où fut ensuite bâti le fort Georges. Là il déploya une grande bravoure, mais il ne put s'emparer du fort. Pris par les Anglais, bien soigné, il fut transporté en Angleterre en 1757. Rendu à la liberté à la fin de la guerre, il se retira à Suresne près Paris, où il mourut des suites de ses blessures en 1767. On lui a reproché son mépris pour les milices canadiennes. S'il fut battu, a cause doit en être attribuée à son imprudence: « il attaqua avec des soldats fatigués, dit Garneau, des troupes retranchées et deux fois plus nombreuses » (p. 239). — Cf.: Lettre du baron de Dieskau au comte d'Argenson, 14 sept. 1755; — Lettres de Montreuil et de Doreil (*Dussieux*, Pièces justificatives); — *Holmes's American Annals*, t. II; — *S. Smith's, History of New-York*, t. II.

protestation. Le 21 décembre, M. Rouillé, ministre des Affaires étrangères, adressa au ministre anglais Fox, depuis lord Holland, une note ferme, où il demandait réparation de l'insulte faite au pavillon français et la *restitution prompte et entière de tous les vaisseaux français, tant de guerre que marchands...* Le 13 janvier 1756, Fox répondit par un refus, accusant la France d'avoir commencé les hostilités.

Désormais toute entente était impossible. Louis XV, malgré sa faiblesse et ses répugnances, dut se résoudre à la guerre <sup>1</sup>.

Le 25 janvier, le Ministre de la guerre, d'Argenson, écrivit à Montcalm : « Le roi a déterminé sur vous son choix pour vous charger du commandement de ses troupes dans l'Amérique septentrionale, et il vous honorera à votre départ du grade de maréchal de camp. » La commission du roi du 1<sup>er</sup> mars lui confia, en outre, le commandement « des troupes qui devaient passer au Canada, et de celles qui y étaient actuellement sous l'autorité du gouverneur général de ce pays. »

Le marquis de Montcalm <sup>2</sup> s'embarqua, à Brest, sur la *Licorne*, le 3 avril. Il emmenait avec lui des hommes du

1. La guerre fut officiellement déclarée par l'Angleterre le 17 mai, et par la France le 16 juin.

2. Louis-Joseph de Montcalm-Gozon, marquis de Saint-Véran, né le 28 février 1712, au château de Candiac, près Vauvert (Gard), fit de brillantes études littéraires. Enseigne au régiment d'infanterie de Hainaut (1721), à 17 ans capitaine sous les ordres du maréchal de Berwick, colonel en 1743, brigadier en 1748 et maître de camp l'année suivante, il siège aux États du Languedoc en 1750 et fait partie (1755), comme seigneur de Gabriac, des États du Gévaudan. L'année suivante, il part pour le Canada. La vie de ce héros est trop connue pour qu'il soit utile d'insister. — Une commission du 11 mars chargeait M. de Lévis de remplacer Montcalm, en cas de mort ; une

premier mérite : M. de Bougainville<sup>1</sup>, son aide de camp, capitaine de dragons, qui se fera bientôt un nom illustre dans nos annales maritimes ; le chevalier de Lévis<sup>2</sup>, depuis duc et maréchal de France ; le colonel de Bourlamaque<sup>3</sup>, ingénieur distingué ; un autre ingénieur, peu connu alors,

autre donnait le même pouvoir à M. de Bourlamaque, au défaut de M. de Lévis.

1. Louis-Antoine de Bougainville, né à Paris le 12 novembre 1729, d'abord avocat au Parlement, puis aide-major d'un régiment de milice de Picardie, se livre à l'étude des hautes mathématiques sous la direction de d'Alembert et de Clairault, fait paraître à 22 ans le premier volume de son *Traité du calcul intégral*, et plus tard (1755) le second volume. En 1755 il fait un court séjour en Angleterre comme secrétaire d'ambassade, et en août il est, au camp de Riche-  
mont, un des aides de camp de Chevert. — On connaît sa belle conduite au Canada et sa brillante carrière de marin. — Le 25 janvier 1782, il épousa, à Brest, Flore-Josèphe de Montendu, petite-nièce du jésuite Toussaint du Botdèru, et, de ce mariage, il eut quatre garçons, un contre-amiral, un colonel de dragons, démissionnaire en 1830, un général mort sous le second empire et un fils qui se noya à 17 ans. Les La Bourdonnaye, les de Bréon, les de Cabrières, les de Liniers, les de Mauduit, les du Frétay, les de Kerallain, etc., sont apparentés à Bougainville par son mariage. L'abbé Casgrain s'est montré dans *Montcalm et Lévis* un des ennemis les plus acharnés de Bougainville, mais pas avec cette bonne foi qu'on doit attendre d'un historien. M. de Kerallain s'est vu obligé de relever, dans *La Jeunesse de Bougainville*, ses suppressions et altérations délibérées, ses appréciations et jugements faux, ses erreurs volontaires. Les preuves apportées par M. de Kerallain sont nombreuses et irréfutables. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage de fine critique, où la loyauté de l'historien canadien est prise souvent en défaut.

2. François Gaston, chevalier de Lévis, puis marquis (1762) et duc (1784), né le 20 août 1719, entra au service (1735) comme lieutenant dans le régiment de la marine, capitaine (1737), lieutenant général (1761), maréchal de France 1783, mourut en 1787.

3. Bourlamaque, officier énergique, consciencieux, de haut mérite, ne révéla que plus tard à Chouaguen, à Carillon, etc... ce qu'il valait en réalité. (*Lettres de Montcalm.*) Après la perte du Canada, il fut nommé gouverneur de la Guadeloupe, où il mourut.

M. Desandroüins<sup>1</sup>, qui deviendra maréchal de camp ; enfin MM. de Fontbrune, de la Roche-Beaucourt, Lombard de Combles, et autres officiers distingués<sup>2</sup>.

Avant son départ, Montcalm avait voulu prendre quelque connaissance du Canada : « Je lis avec grand plaisir, écrivait-il à sa mère, l'*Histoire de la Nouvelle-France* par le P. de Charlevoix. » Cette histoire venait de paraître en trois volumes.

Le 13 mai, il débarqua à Québec. Il allait avoir sous la main, au début des opérations, cinq mille trois cents soldats et deux mille hommes des troupes de la marine. Avec les contingents des milices canadiennes et les sauvages alliés, l'ensemble des forces françaises pouvait se monter à quinze ou seize mille combattants. Elles devaient défendre le Canada, menacé par plus de soixante mille hommes.

Le marquis de Vaudreuil, ancien gouverneur de la Louisiane, administrait depuis près d'un an la Colonie, où il avait succédé au loyal et ferme marquis Duquesne. Il n'avait ni la valeur intellectuelle, ni les qualités administratives, ni l'indépendance de caractère de son prédécesseur ; en revanche, il était Canadien, ce qui le fit apprécier

1. Jean-Nicolas Desandroüins, né à Verdun le 7 janvier 1729, élevé au collège des Jésuites de cette ville, embrassa à 17 ans la carrière des armes. Lieutenant au régiment de Beauce-infanterie, il quitta en 1749 le service pour entrer dans le corps des officiers ingénieurs du roi. Après deux ans passés à l'école de Mézières, il fut envoyé à Dunkerque comme ingénieur ordinaire. — C'est là qu'il demanda à partir pour le Canada. Rentré en France en 1760, il est colonel du génie en 1779 ; il va (1780) en Amérique avec Rochambeau. Nommé successivement brigadier, maréchal de camp et directeur à Brest, il est mis à la retraite en 1791 et meurt le 11 nov. 1792.

2. Montcalm, Lévis, Bougainville et Desandroüins ont laissé sur la campagne du Canada des correspondances et des récits qui sont le dernier mot de l'histoire de cette époque (1756-1760).

de ses compatriotes et lui valut la haute dignité de gouverneur général. On se figurait qu'il devait connaître les besoins de la Colonie, puisqu'il y était né, et qu'il rendrait plus de services que M. Duquesne, étant moins hautain et d'un abord plus facile. Il fut assurément plus populaire.

L'auteur de *Nos gloires militaires* en fait un homme intègre, énergique et capable. Intègre, il le fut; personne n'en doute, ni amis ni ennemis. Énergique, ce trait de sa physionomie est discutable; et si les historiens canadiens « lui font honneur de toutes les entreprises glorieuses qui ont signalé les armes françaises »<sup>1</sup>, les officiers français des dernières années de la Colonie sont loin de partager cet avis<sup>2</sup>.

Ces mêmes officiers et en général les historiens de marque le disent *incapable et borné*<sup>3</sup>. L'abbé Casgrain, patriote canadien à outrance, a recours à un euphémisme heureux : « Vaudreuil n'avait *ni assez de lumières* pour comprendre toute l'étendue du mal, ni assez de volonté pour y résister<sup>4</sup> ».

1. *Sommervogel*, Comme on servait autrefois, p. 77.

2. Voir les lettres de Montcalm, Lévis, Bougainville, le *Journal* de ces officiers et celui du comte de Malartic, etc... Cf. Dussieux, pp. 126-140.

3. Dussieux, p. 137 : *L'incapable et vaniteux M. de Vaudreuil*. — M. de Bougainville : « *M. de Montcalm est sous les ordres d'un homme borné, sans talents* », etc.

4. P. 126, édit. Mame. Voici le passage en entier, car il est à citer : « Grands et petits tremblaient devant ces maîtres arrogants et impérieux (Bigot, Deschenaux son secrétaire, et Péan, aide-major des troupes); Vaudreuil lui-même, le *faible et débonnaire* gouverneur, n'avait ni assez de lumières pour comprendre toute l'étendue du mal, ni assez de volonté pour y résister. Sans participer *directement* aux fraudes, il semblait être de connivence avec les concussionnaires en les abritant de son silence et de son nom. Son impuissance, exploitée par ses ennemis, ne pouvait manquer d'être prise pour de la culpabilité. Ce fut la grande faute de son administration. » La grande, oui; mais fut-elle la seule?

Cette étroitesse d'esprit explique, si elle ne l'excuse pas, sa *jalousie perpétuelle*, sa susceptibilité, sa *vanité puérile* <sup>1</sup>. Il n'en est pas moins regrettable qu'il se soit trouvé à la tête de la Colonie dans les circonstances difficiles où il eût fallu, pour la diriger, un homme d'intelligence et d'un cœur grand. Si « les défauts de Vaudreuil, aussi bien que ses qualités, étaient justement d'une nature à le rendre populaire » <sup>2</sup>, comme l'écrit ingénieusement l'abbé Casgrain, ils n'étaient *pas de nature* à seconder heureusement et à faciliter les opérations de l'armée de Montcalm. Les correspondances des officiers français sont, à ce point de vue, très instructives. *Ignorant dans les choses de la guerre* <sup>3</sup>, il voulut cependant la conduire de son cabinet, il se permit de critiquer et de blâmer maladroitement les ordres, les mouvements et jusqu'aux victoires <sup>4</sup> de Montcalm. « *Il lui donne, dit Desandroüins, de plates leçons comme à un écolier... Il ne le consulte que pour suivre les avis des autres, il ne fait que des sottises à chaque instant* <sup>5</sup>.

De là, surgirent d'incessants tiraillements entre le gouverneur et le commandant des troupes. Ces malheureuses discussions augmentèrent les difficultés au milieu desquelles Montcalm eut à se débattre jusqu'à la dernière heure de la colonie française <sup>6</sup>.

Auprès du gouverneur général, il y avait l'intendant Bigot, célèbre par ses concussions, ses dilapidations, ses

1. Casgrain, *ibid.* ; — Dussieux, p. 137 ; — Bougainville : « Ayant tous les défauts d'un petit esprit, rempli des préjugés canadiens, qui, de tous, sont les plus sots, jaloux, glorieux, voulant tout attirer à soi. » (Cité par M. de Kerallain, p. 72.)

2. Casgrain, t. I, p. 72.

3. *Le maréchal de Camp Désandroüins*, p. 196.

4. Dussieux, p. 138.

5. Pp. 196 et 197.

6. Dussieux, p. 188 et suiv.

rapines, ses malversations, sa vie de plaisirs et sa passion pour les jeux de hasard. Les historiens flétrissent à l'unanimité ce hideux personnage<sup>1</sup>. Quand M. de Vaudreuil le couvrait de son autorité et le défendait dans ses lettres au Ministre de la Marine, il ne le connaissait sans doute pas, subjugué qu'il était par ses prévenances et ses flatteries intéressées. L'intendant pénétra vite le gouverneur, il s'insinua dans ses bonnes grâces, exploita son insuffisance et sa vanité, le séduisit et, tout en conservant les dehors avec les chefs de l'armée française, il parvint, à force d'intrigues, de calomnies et d'insinuations perfides, à leur aliéner l'esprit du marquis de Vaudreuil. Le marquis de Montcalm surtout ne fut bientôt, aux yeux du gouverneur, qu'un ambitieux, désireux de le supplanter et cherchant toutes les occasions d'humilier la noblesse et les officiers de la Colonie<sup>2</sup>.

L'action néfaste de Bigot<sup>3</sup> ne se borna pas à semer la

1. Cf. Ferland, Garneau, Casgrain, Dussieux, Bancroft, Parkman, etc.; — Enfin, la correspondance et les écrits de Montcalm, Desandrouïns, Bougainville, Doreil, Lévis, Montreuil, Pontleroy, etc.

2. *Montcalm en Canada*, p. 109; — *Dussieux*, p. 137 : « La vanité incapable de M. de Vaudreuil fut habilement exploitée par l'intendant, qui séduisit facilement le gouverneur général et le brouilla, à propos de discussions sur des questions secondaires, avec MM. de Montcalm, de Lévis, de Bougainville, Doreil, en un mot avec tous les honnêtes gens qui auraient pu l'avertir et l'éclairer. M. de Vaudreuil fut subjugué à tel point que, par une lettre du 15 octobre 1759, il justifiait auprès du Ministre de la Marine, l'intendant, qui continua librement et sans pudeur ses déprédations, sûr de l'appui du gouverneur. » P. 138 : « Le marquis de Vaudreuil couvrait de son autorité l'intendant et ses complices, Varin, Bréard, Péan, Mercier, Estèbe, le munitionnaire Cadet. »

3. « L'armée de satellites qui gravitait autour de l'intendant, ramassis de ce qu'il y avait de plus vil et de plus taré, ressemblait moins à une cour qu'à une troupe de chacals lâchée sur le pays. Les deux principaux chefs de la bande étaient Deschanaux et Péan » (*Montcalm et Lévis*, p. 125).

division entre le gouverneur et le commandant général des troupes, M. de Montcalm, comme il l'avait déjà fait entre le même gouverneur et le baron de Dieskau : cet homme dur avec les faibles, souple et coulant avec les forts, d'une finesse et d'une rouerie extrêmes, sans scrupules, malhonnête en affaires, joueur et dépensier, hautain et plat, ne pensant qu'à s'enrichir et par tous les moyens, avait réussi à se faire des appuis et des complices dans l'entourage des gouverneurs, jusqu'à la Cour de France <sup>1</sup>, et à introduire dans l'administration et dans l'armée les plus graves abus sous différentes formes <sup>2</sup>. Le jeu, les exactions, la concussion éhontée, le vol ou, suivant l'expression de Desandroüins,

1. « Bigot, proche parent du marquis de Puyseulx et du maréchal d'Estrées, était d'autant plus dangereux que, très appuyé auprès d'une Cour que les pires corruptions déshonoraient elle-même, il était assez habile pour masquer ses agissements et avait trouvé des appuis et des complices dans l'entourage du gouverneur. » (Montcalm, par E. Guénin, p. 35.) — Il avait un complice à la Cour, qui était l'œil même du Ministre (*Dussieux*, p. 130), M. de la Porte, commis principal de la Marine, administrateur plus intelligent qu'honnête, qui était chargé des colonies (*Ibid.*). Les plaintes contre Bigot et sa bande ne pouvaient pas arriver aux oreilles du Ministre, toutes les dépêches adressées au Ministre étant vues d'abord par M. de la Porte, qui, selon le besoin, savait les soustraire. Ses menées ayant été découvertes, on le renvoya des bureaux du ministère en 1758, mais on lui accorda une pension de 9.000 livres.

On sait que Bigot et plusieurs de ses complices eurent enfin à répondre de leur agissements coupables devant une commission, présidée par M. de Sartine, et furent condamnés le 10 décembre 1763. (Cf. *Dussieux*, pp. 187-194.)

2. Quand le marquis Duquesne arriva à Québec (1753), il trouva la Colonie dans le plus grand désordre : le relâchement dans l'administration générale, l'indiscipline parmi les troupes, l'improbité chez des officiers. Il s'appliqua pendant 18 à 20 mois à faire disparaître les abus, mais il ne parvint qu'à les diminuer. (Voir ses lettres au Ministre de la Marine des 26 et 30 octobre 1753, et sa lettre au capitaine Marin du 27 août 1753.) Ces abus reprirent de plus belle et s'étendirent sous M. de Vaudreuil.

les *pilleries*, sont la préoccupation de beaucoup de fonctionnaires civils et d'un trop grand nombre d'officiers. *Faire fortune et repasser en France*, pour y jouir en repos du fruit de leurs rapines, tel est le rêve des amis et des complices de l'intendant <sup>1</sup>.

Bigot avait encore organisé, sous le couvert d'une société <sup>2</sup>, tout le commerce de la Colonie, toutes les fournitures de vivres et d'outils à l'armée; les transports pour la guerre, les bois de chauffage et les travaux publics. Toute la finance, comme intendant, était dans ses mains; il agissait sans contrôle, sans surveillance <sup>3</sup>.

Les *Certificats* faux étaient également une institution de l'intendant. Ces *certificats* étaient des sortes de *bons* ou de *mandats*, portant un chiffre de dépenses, signés par le

1. Le 12 avril 1759, Montcalm écrivait au Ministre : « M. Bigot ne paraît occupé que de faire une grande fortune pour lui et ses adhérents et complaisants. L'avidité a gagné les officiers. ... Il paraît que tous se hâtent de faire fortune avant la perte de la Colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un voile impénétrable de leur conduite. » Desandroüins : « Elle est insatiable et prévaut sur tout, la soif ardente de s'enrichir par tous les moyens et promptement » (p. 135). Voir aussi pp. 123, 129 et 130.

2. Dussieux, p. 132, note 5 : « Bigot faisait partie de plusieurs sociétés organisées pour voler l'État. En étudiant son procès on constate l'existence de trois de ces associations illégitimes. Ainsi, par acte du 18 juillet 1748, une société avait été fondée entre Bigot, Bréard, et les sieurs Gradis, négociants à Bordeaux. Bigot faisait venir sous le nom de Gradis les vivres et marchandises dont la Colonie avait besoin et les vendait au Roi à des prix excessifs. Le traité entre Bigot et Cadet pour la fourniture des vivres est du 26 octobre 1756. — Bigot, Péan, Bréard et Estèbe étaient associés avec la maison de commerce du sieur Claverie, établie à Québec, et connue sous le nom de *La friponne*. » — Cf. *Montcalm et Lévis*, édit. Mame, p. 128.

3. Dussieux, pp. 126 et suiv.; — *Montcalm*, par Guénin, p. 36. Guénin a pris ses renseignements dans Dussieux, qui lui-même les a tirés d'une pièce, conservée aux archives de la Marine, datée de décembre 1758 et non signée (p. 130). — Cf. Desandroüins, p. 1.

commandant du poste ou de l'expédition, remis au trésorier et payés par lui. Ces dépenses n'étaient nullement contrôlées ; on les enflait d'une façon démesurée ; quelquefois, on en portait d'imaginaires, de fictives ; et le trésorier payait, moyennant remise. Tel commandant délivra, en une année, pour 800.000 francs de certificats. Bien entendu que sur cette somme, il eut au moins pour lui 50 mille francs, et autant pour ses complices. Aussi, le *certificat* fut-il recherché par les fonctionnaires comme un moyen facile de faire fortune. Desandroüins appelle cette institution le *vol au certificat* <sup>1</sup>.

Une autre plaie, très grave en temps de guerre, avait envahi le corps des défenseurs de la Colonie. L'armée était composée des troupes coloniales et des troupes régulières. Celles-là connaissaient le pays, elles avaient l'habitude de voyager en été dans les canots et en hiver avec les raquettes, elles étaient faites à la guerre dans les bois ; celles-ci, à raison de plus de discipline et de tactique militaire, jouaient ordinairement un rôle plus important dans les opérations. Il était difficile, impossible même, que ces deux éléments divers composant l'armée n'engendrassent pas des conflits, des prétentions, des jalousies et des susceptibilités. Tout cela arriva. La lutte éclata surtout entre les officiers de l'armée de terre et les officiers des troupes de la Colonie et de la milice <sup>2</sup>.

Tel est l'état déplorable dans lequel le marquis de Montcalm trouva la Colonie, à son arrivée à Québec. S'il ne vit pas dès les premiers jours les nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'administration civile et dans l'armée,

1. Desandroüins, pp. 124-133.

2. Les troupes venues de France et appartenant à l'armée de terre, dépendaient du ministère de la Guerre ; les troupes de la Colonie dépendaient du ministère de la Marine (*Dussieux*, p. 117).

l'improbité de la plupart des fonctionnaires <sup>1</sup>, la faiblesse d'esprit et les défauts du gouverneur général, les prévarications de l'intendant et de ses complices, les luttes entre les officiers coloniaux et les officiers de troupes françaises, il ne tarda pas cependant à ouvrir les yeux et à se rendre compte des faits <sup>2</sup>. Sa correspondance et celle de ses aides de camp en font foi : les premières indications sont vagues, imprécises, réservées, mais peu à peu, la lumière grandit, les révélations se dessinent, tous les désordres et leurs conséquences sont mis en plein jour <sup>3</sup>.

1. « L'exemple parti de si haut devint contagieux, d'autant plus que les dépositaires de l'autorité ouvraient eux-mêmes toutes grandes les portes de l'intrigue et du péculat. La grande Société eut bientôt des ramifications jusque dans les postes les plus éloignés. Des favoris, mis à la place des fonctionnaires intègres, firent en peu de temps des fortunes aux dépens du roi... Pénisseault (complice de Bigot) chargé de la visite des postes, de la construction et de la réparation des entrepôts, de la nomination des employés, en profita pour y organiser le pillage en règle au profit de la *grande Société*. Les fonctionnaires probes furent écartés, pour faire place à des individus plus dociles, ou, comme on disait communément, à *des gens qui ne se mélaient pas d'examiner ce qu'on leur faisait faire*. L'entretien des postes devint dès lors une ruine pour l'État. Tout fut un prétexte au pillage : la qualité des effets, leur quantité, leur transport, leur emmagasinement, leur vente, leur distribution... La haute société canadienne, envisagée dans son ensemble, offrait alors un spectacle navrant. » (*Montcalm et Lévis*, p. 129.) Et M. Casgrain *est étonné, choqué même, des attaques de Montcalm* (Avant-propos du *Journal*, p. 14)! — Voir le *Journal de Montcalm*, pp. 332, 338, 345, 425, 428, 481, 496, etc.; — *Lettres* : « Je vois des friponneries criantes de toutes parts », p. 87.

2. Montcalm se plaint déjà de M. de Vaudreuil, dans une lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1756, écrite de Montréal au comte d'Argenson, ministre de la guerre. — Le chevalier de Montreuil écrivait de Montréal au ministre, le 12 juin 1756 : « Les officiers de la Colonie n'aiment pas les officiers de terre... Il est incroyable combien... le roi est volé par la mauvaise administration des affaires; tous les Français qui arrivent ici sont révoltés de la consommation qui se fait ici. »

3. Voir aussi les lettres de Doreil, Bourslamaque, Bougainville, Montreuil, etc.

En face d'une pareille situation, avec le peu de troupes dont il disposait, un cœur moins vaillant que le sien eût faibli. Mais il n'était pas homme à se laisser abattre, à reculer devant les difficultés.

Arrivé au Canada dans la première quinzaine de mai, il prend à peine le temps de se reposer. Il part de Québec le 22 et est à Montréal le 29. Là, après s'être concerté avec le marquis de Vaudreuil, il divise sa petite armée en trois corps de troupes. Le premier, sous le commandement de Lévis, se rend au fort de Carillon ; le second, à Frontenac, sous les ordres de Bourlamaque, et le troisième, à Niagara, avec le capitaine Pouchot, ingénieur de mérite. Tous ces forts, délabrés, mal protégés, sans approvisionnements ni munitions, sont aussitôt et le mieux possible mis en état de résister aux attaques de l'ennemi <sup>1</sup>.

Le premier objectif du marquis de Montcalm était le fort de Chouaguen, établi par les Anglais au sud du lac Ontario <sup>2</sup>.

Ce poste, que les Anglais avaient construit depuis plus de trente ans, en pleine paix, sur la côte méridionale du lac Ontario, ne devait être d'abord, comme ils le persuadèrent aux Iroquois, qu'une simple maison de commerce <sup>3</sup>.

1. *Lettres et Journal* des officiers de l'armée française.

2. Nous n'avons pas l'intention de raconter les batailles qui vont suivre. Ce travail est fait par les historiens américains et français et par la correspondance des officiers qui ont pris part aux différents combats. Nous en parlerons donc d'une façon très sommaire et de manière à ne pas nous éloigner de notre but.

3. Cette maison de commerce, établie sur le territoire iroquois, excita d'abord le mécontentement de la confédération. Mais « bientôt, grâce au prix élevé qu'ils reçurent de leurs marchandises, grâce aussi aux rations d'eau-de-vie qui accompagnaient le paiement, tous les Iroquois, même nos plus fidèles alliés, abandonnèrent nos marchés de la vallée de l'Ohio et du Niagara pour ceux de Chouaguen ». (Desandroüins, p. 36.)

Il devint bientôt un poste militaire redoutable, formant trois forts détachés : le fort Ontario, placé à droite de la rivière, sur un plateau assez élevé, entouré d'un large fossé et terminé par des escarpements à pic; le vieux fort Chouaguen sur la rive gauche, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville d'Oswego; enfin le fort Georges <sup>1</sup>, à six cents mètres de celui de Chouaguen, sur une hauteur de la même rive. Ces ouvrages, protégés par 25 à 30 pièces de canon et une vingtaine de mortiers, étaient défendus par dix-huit cents hommes des régiments de Shirley, de Pepperel et de Schuyler, sous les ordres du colonel Mercer <sup>2</sup>.

Le poste militaire de Chouaguen ouvrait aux Anglais la navigation des lacs jusque là réservée exclusivement aux Français; ils avaient même armé cinq ou six grosses barques qui les rendaient maîtres d'une partie du lac Ontario. De ce point stratégique, il leur était facile de couper la colonie par le centre, d'isoler les pays d'en haut et la Louisiane et de prendre à revers les troupes françaises engagées contre les troupes anglaises du côté du lac Champlain <sup>3</sup>.

1. Ce fort *Georges* ne doit pas être confondu avec le fort *Georges* ou *William-Henry*, situé sur le lac Saint-Sacrement.

2. A 80 kilomètres de Chouaguen, se trouvait le fort *Bull*, qui servait d'entrepôt et approvisionnait Albany, Chouaguen, William-Henry, etc... Le lieutenant de Léry eut ordre de s'en emparer, avant l'attaque de Chouaguen. Il surprit la garnison, mit le feu aux magasins, et détruisit tout dans l'enceinte du fort (*Journal* de Léry).

3. « Outre les communications faciles qu'ils avaient avec les nations iroquoises; outre la proximité de leurs possessions de la baie d'Hudson et de la Nouvelle-York, les Anglais pouvaient encore établir des rapports avec les sauvages des contrées les plus lointaines, ou le lac Ontario. » Le commerce des pelleteries de Chouaguen avec les sauvages du Nord et de l'Ouest était un grand sujet d'inquiétudes pour les Français. (Cf. Desandrouins, pp. 36 et 37.)

Montcalm résolut de détruire Chouaguen. L'entreprise était audacieuse et téméraire, comme il l'écrira lui-même au Ministre de la Guerre : « L'audace qui a été mise dans cette entreprise doit passer pour de la témérité en Europe <sup>1</sup>. » Lui-même prit le commandement des trois mille hommes <sup>2</sup> dont se composait sa petite armée. Les soldats, les Canadiens et les sauvages s'embarquèrent, le 9 août, à Frontenac, et, le 11, ils étaient à un quart de lieue du fort Ontario; Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur général, commandant des volontaires et des militaires canadiens, s'était rendu par terre à Chouaguen. L'attaque des forts fut si rapide, si énergique, si brillamment conduite, que, le 14, deux officiers anglais vinrent en parlementaires et demandèrent à capituler. Le commandant Mercer avait été tué au milieu de ses soldats. Montcalm accorda la capitulation, à la condition que les troupes françaises occuperaient immédiatement les forts et que la garnison resterait prisonnière de guerre. Le nombre des prisonniers dépassait dix-sept cents dont quatre-vingts officiers; les assiégés avaient perdu cent soixante hommes environ. Les forts furent démantelés et rasés, toutes les munitions de guerre et les vivres en abondance transportés à Frontenac, les bâtiments du port pris et emmenés <sup>3</sup>.

1. 28 août 1756.

2. D'après Desandroüins, il y avait 1.300 Français, 1.500 Canadiens et 200 sauvages, y compris les 450 Canadiens que M. de Rigaud avait conduits par terre de Niaouré à Chouagen et les 200 sauvages de Villiers, qui était placé en observation non loin des trois postes anglais. L'abbé Piquet, sulpicien, missionnaire des sauvages de la Présentation, suivit l'armée en qualité d'aumônier.

3. Pour le détail des munitions de guerre, des provisions de bouche et des prisonniers : « *Journal de Malartic*, pp. 74, 75 et 76; — *Desandroüins*, p. 60 et 61; — *Le Journal de Montcalm*, p. 102, etc. — Quel fut le rôle respectif des Français et des Canadiens à Chouaguen? Quelle fut la part de Vaudreuil et celle de Montcalm dans la prise

« Le succès a été au delà de toute attente <sup>1</sup>, écrivait le marquis de Montcalm. Il fit planter, au milieu de l'enceinte du fort, une grande croix avec cette inscription : *in hoc*

de ce fort? A qui attribuer le principal honneur de la victoire? Ces questions ont été et sont l'objet de discussions passionnées entre les historiens français et les historiens canadiens et américains. Comme elles ne sont pas du ressort de notre histoire, nous observerons seulement, au sujet de la prise de Chouaguen, des batailles de Carillon et d'Abraham, et en général des événements militaires de 1756 à 1760, que les historiens d'outre-mer, à quelques exceptions près, ne rendent pas justice à Montcalm. La malveillance de quelques-uns, et en particulier de l'abbé Casgrain, s'est acharnée contre ce général et contre Bougainville, au point de faire peser sur eux la perte du Canada (*Journal de Montcalm*, p. 300, note; — Appendice au *Journal*). Hélas! la situation déplorable où se débattait la Colonie, par suite des concussions, du jeu, des dilapidations, de la famine, de la jalousie et de la malentente entre les chefs et entre les officiers, des folies immorales de la société et des fonctionnaires, devait aboutir à ce dénouement fatal. A notre avis, s'il fut retardé, on devrait en savoir gré à l'énergie, à l'activité et à l'habileté de Montcalm. Dans le dessein d'abaisser ce général et d'obscurcir sa gloire, l'abbé Casgrain exalte outre mesure le chevalier Lévis, dont le mérite fut assurément très grand, il lave Vaudreuil de ses fautes, il le justifie de ses maladresses, il trouve à peine matière à blâme dans sa conduite vis-à-vis de Montcalm et dans la direction des opérations militaires en dehors et à l'encontre du lieutenant général. Les autres historiens du Canada se montrent plus justes et plus vrais, ils s'expriment avec plus de mesure, par exemple M. Chapais, esprit droit et sincère. Ajoutons, pour ne plus y revenir, que la collection des manuscrits du maréchal de Lévis, la collection des extraits des ministères de la guerre et de la marine, d'autres documents et correspondances, des biographies admirablement faites, ont enfin mis dans son vrai jour la grande et belle figure de Montcalm et rétabli des faits que la critique malveillante avait inventés ou dénaturés contre les troupes envoyées de France et leurs chefs : l'amour-propre national a sans doute une grande part, et peut-être la plus grande, dans la critique, mais il ne doit pas aveugler l'historien et lui faire perdre de vue l'impartiale justice.

1. Lettre du 28 août 1756 au Ministre de la Guerre.

*signo vincunt*. L'abbé Piquet bénit ce pieux monument <sup>1</sup>.

Le 26 du même mois, le vainqueur de Chouaguen répondait à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui l'avait félicité de sa victoire : « *C'est Dieu* qui a fait ce vrai prodige dans cette occasion. Il a voulu se servir de mes faibles mains; aussi je lui rapporte tout. »

Dans la même lettre, il disait : « Je me flatte que celui qui a pris Chouaguen saura repousser à Carillon les ennemis de sa religion <sup>2</sup>. »

Cette lettre était datée de Montréal, 27 août. Il avait quitté Chouaguen le 21, avec la plus grande partie de ses troupes, et le 10 septembre il était au quartier général de l'armée, près du fort Carillon, sur la rive gauche de la chute du lac Saint-Sacrement <sup>3</sup>. Ce général étonnait ses officiers par son activité, son entrain et son endurance.

1. Consulter sur la bataille de Chouaguen : Montcalm, Desandroüins, Malartic, Pouchot (ses mémoires), Bougainville, Garneau, Ferland, Bancroft, Parkman, le P. Martin, Dussieux, Homes's American Annals, t. II, de Kerallain (*La jeunesse de Bougainville*, pp. 43 et suiv.), etc... M. de Kerallain relève certaines appréciations et jugements faux de l'abbé Casgrain et de Garneau, p. 44. D'après une lettre de Bougainville à son frère, il aurait lui-même donné l'inscription : *in hoc signo vincunt*. « J'oubliais de vous dire que j'ai tranché de l'inscriptionnaire. Sur les cendres de Chouaguen, nous avons planté une croix et un poteau aux armes de France. Sur la Croix, j'ai donné pour devise : *in hoc signo vincunt* ; sur le poteau : *Manibus date lilia plenis* (28 août 1756). » M. de Kerallain, p. 46, note 3, ajoute, après avoir cité la lettre de Bougainville : « L'abbé Casgrain, qui avait cette lettre sous les yeux, mais qui se ferait scrupule de laisser Bougainville en évidence, même dans les choses les plus insignifiantes, attribue l'inscription aux goûts classiques du Général (I, 129-130). Parkman, ignorant ce passage, le met au compte de l'abbé Piquet (I, 414) »

2. *Le marquis de Montcalm et les dernières années de la Colonie française au Canada*, par le P. Martin, p. 73.

3. *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760*, par le comte de Malartic, pp. 77-81.

A l'extrémité méridionale du lac Saint-Sacrement, les Anglais avaient bâti le fort William-Henry, appelé Georges par les Français, lequel était soutenu par un camp retranché. Cette position les rendait maîtres du lac, en même temps qu'elle protégeait la route de la vallée de l'Hudson. A sept ou huit lieues de là, sur la rivière d'Orange (ou d'Hudson), se dressait le fort Lydius ou Édouard, défendu par une nombreuse garnison et toujours prêt à secourir efficacement William-Henry.

Les efforts du baron de Dieskau avaient échoué contre cette dernière place, où l'ennemi pouvait réunir en peu de temps des forces considérables et tomber à l'improviste sur nos forts Carillon et Saint-Frédéric, principales défenses de cette partie de la frontière.

Il importait de ne pas laisser les Anglais maîtres de cette position importante, danger permanent pour la Colonie. L'attaque de William-Henry fut résolue. Mais, à cause de la saison avancée et afin de permettre aux Canadiens d'ensemencer leurs terres et aux soldats de goûter un peu de repos pendant les rudes froids de l'hiver, l'entrée en campagne fut renvoyée au printemps de 1757.

Ces longs mois d'hiver ne furent pas cependant perdus : Montcalm les employa à faire des préparatifs, à fortifier et à approvisionner Carillon. De son côté, le colonel Munro, commandant de William-Henry, ne restait pas inactif ; il augmenta son artillerie, il accumula les vivres dans les magasins, il travailla avec activité aux retranchements.

Bien que l'hiver fût d'une rigueur extrême, le gouverneur et le général décidèrent d'arrêter et de ruiner, si possible, par un coup hardi, les préparatifs de l'ennemi. Le 15 février, deux cent cinquante soldats volontaires des régiments de la Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc et Béarn, deux cent cinquante hommes de troupes de la

Colonie, six cents Canadiens et trois cents sauvages, partent de Montréal sous le commandement de Rigaud de Vaudreuil ; et, les raquettes aux pieds, sur les glaces et les neiges, portant leurs vivres et couchant dans les bois, ils arrivent à William-Henry. Le manque d'artillerie ne leur permit pas d'attaquer le fort, mais ils livrent à l'incendie trois cent cinquante canots, quatre grandes barques armées de canons, des moulins, l'hôpital, deux magasins d'effets et de vivres, plus de vingt maisons, une quantité considérable de bois de construction et de chauffage. Pendant quatre jours, la garnison anglaise, environnée de flammes, n'osa pas effectuer une sortie. Le fort seul resta debout.

Dans cette pénible et audacieuse expédition, Canadiens et Français montrèrent la même énergie surhumaine, la même endurance : « Les Canadiens, écrivait Montcalm, ont été étonnés de voir que nos officiers et soldats ne leur ont cédé en rien dans une guerre et un genre de marche auxquels ils n'étaient pas accoutumés <sup>1</sup>. » M. de Rigaud se retira sans être inquiété, et ne perdit dans son expédition que 27 hommes tués ou blessés <sup>2</sup>.

Cette expédition était le prélude de celle que le général organisait pour le printemps, et qui dut être renvoyée à

1. 24 avril 1757, au Ministre de la guerre.

2. *Dussieux*, p. 143. — *Dexandroüins*, p. 75 : « Nous avons perdu en divers petits combats, cinq soldats tués, et nous avons six blessés qu'on ramena. » — Cf. *Ferland, Garneau, Malartic, Le marquis de Montcalm*, par le P. Martin, Bancroft, etc. Les officiers qui se distinguèrent le plus dans cette expédition furent : Rigaud de Vaudreuil, qui « ne passait pas pour spirituel, mais qui était brave, bon, affable et capable de tout entreprendre pour le service du Roi » (*Ferland*, 547) ; de Longueil, *homme d'esprit* (Ibid.), lieutenant du roi à Québec ; et Poulariez, capitaine des grenadiers de Royal-Roussillon, qui commandait le détachement des Français : « Je ne saurais lui donner trop d'éloges, écrivait Montcalm (24 avril 1757)... C'est un officier de grande distinction. »

l'été, à cause du manque de vivres, de munitions et de souliers. Le convoi, qui les apportait, ne partit de Brest qu'au mois d'avril et arriva à Québec, après avoir laissé entre les mains des Anglais une partie de sa cargaison. Il amenait aussi de treize à quatorze cents soldats du régiment de Berry.

Dans la première quinzaine de juillet, les préparatifs étant terminés, Montcalm quitta Montréal, se rendit à Carillon et de là à William-Henry. Le 4 août, Boullamaque avait ouvert la tranchée devant le fort, et le 9, le commandant de la place, Munro, capitulait. Pour rendre hommage à la belle défense du vieil officier, Montcalm lui accorda la sortie de la garnison du fort et des troupes du camp retranché avec les honneurs de la guerre ; les bagages des officiers, les effets des soldats et leurs armes leur furent laissés. Aucun d'eux, aux termes de l'article 4 de la capitulation, ne devait servir pendant dix-huit mois contre la France et ses alliés ; mais, l'Angleterre les fit rentrer dans les rangs de ses armées, au mépris de la capitulation. Le fort William-Henry et le camp furent entièrement détruits, et le vainqueur de William-Henry rentra à Montréal<sup>1</sup>. Dans

1. Consulter, pour plus de détails, sur cette campagne : Montcalm (son *Journal*), Bougainville, Desandroüins, Parkman, Bancroft, le P. Martin, Lévis, Ferland, Garneau, Malartic, Dussieux, l'abbé Casgrain, etc.

On s'est demandé pourquoi M. de Montcalm ne marcha pas, après la capitulation de William-Henri, sur le fort Lydius, qui était défendu par 400 Anglais (d'autres disent 6.000), commandés par le général Webb. Desandroüins répond (p. 99) : « On sera peut-être surpris en Europe, qu'après un avantage aussi brillant, notre armée n'ait pas marché sur-le-champ au fort Lydius (ou Édouard). Les milices arrivées, le 9 ou le 10, au camp du général Webb, ne nous en auraient réellement pas empêché. Mais, un *portage*, pendant six lieues, de notre artillerie, de nos munitions de guerre et de nos vivres, eût été impossible à bras d'hommes, au feu de l'ennemi ; mais les sauvages nous avaient, pour la plupart, abandonnés dès le

cette campagne, il avait avec lui 2.600 soldats de troupes de terre ou de la marine, 3.000 Canadiens et de seize à dix-huit cents sauvages, parmi lesquels 750 domiciliés ou chrétiens <sup>1</sup>.

« Les missionnaires des sauvages chrétiens voulurent accompagner leurs néophytes. Ils n'avaient que trop de raison de craindre pour eux les désordres de la guerre et le contact avec les sauvages payens et indisciplinés <sup>2</sup>. » Ces missionnaires étaient : M. Picquet, sulpicien, missionnaire des Iroquois de la Galette ; M. Mathavet, sulpicien, missionnaire des Nipistingues, du lac des deux montagnes <sup>3</sup>, et le P. Roubaud, jésuite, missionnaire des Abénakis de Saint-François, qui a raconté l'expédition dans une longue lettre, insérée dans les *Lettres édifiantes et curieuses*.

Le P. Roubaud, né à Avignon le 28 mai 1724, avait du sang protestant dans les veines. « J'étais presque le seul de ma famille, qui fût catholique romain, écrivait-il de Londres en 1772; ma mère, née protestante, avait élevé ses enfants dans sa religion <sup>4</sup>. » Jeune, il perdit son père, qui

10 ou le 11, comme c'est leur coutume, quand l'objet pour lequel ils sont venus est rempli ; mais surtout il était de la dernière importance de renvoyer toutes les milices du Canada pour faire leurs récoltes. »

1. Voir *Bougainville, Desandrouïns, Malartic, Lévis* (sa correspondance); *P. Martin* (marquis de Montcalm): « Les rapports anglais donnent 11.000 hommes à Montcalm (!). »

2. Le marquis de Montcalm, par le P. Martin, p. 92.

3. *Lettres édifiantes*, 33<sup>e</sup> recueil, année 1776, p. 213. — On lit dans le *Journal de Montcalm*, 22 juillet 1757 : « Sur les onze heures, il est arrivé ici avec M. de Niverville et le P. Roubaud, jésuite, 112 Abénakis de Saint-François, 26 de Becancour, 18 de Missicouy avec M. de Saint-Luc, l'abbé Piquet et l'abbé Matavet, missionnaires, 46 Algonquins du Lac, 53 Népissings, 47 Iroquois du Lac, et 3 de la Présentation avec 8 Sauteux. »

4. Mémoire adressé au comte de Dartmouth, ministre et secrétaire d'État pour les Colonies, Londres, 17 août 1772 (British museum, addit. ms., vol. 8).

professait la religion catholique et confia l'éducation de son fils aux religieux de la Compagnie de Jésus <sup>1</sup>. Le 7 septembre

1. Le P. Roubaud (Pierre-Joseph-Antoine), né le 28 mai, fit ses études au collège des Jésuites d'Avignon, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus dans cette ville le 7 septembre 1739 et prononça ses vœux de profès le 13 août 1756 à Saint-François, mission des Abénakis. Après le noviciat (1739-1741), il professa à Bourg-en-Bresse, la troisième (1741-1742), les humanités (1742-1743) ; à Nîmes, la troisième (1743-1744) ; à Roanne, la troisième (1744-1745). Il complète, de 1745 à 1746, par une troisième année, son cours de philosophie à Avignon ; et de nouveau, il professe les humanités, à Mâcon (1746-1748) et à Carpentras (1748-1749). De 1749 à 1753, il étudie la théologie, puis il fait sa troisième année de noviciat, à Salins probablement (1753-1754), et il part en 1754 pour le Canada, où il est appliqué à la mission des Abénakis de Saint-François. — Le 12 juillet 1757, il quitta Saint-François pour se rendre à Montréal. « Le motif de mon voyage, écrit-il, était uniquement de conduire à M. le marquis de Vaudreuil une députation de vingt Abnakis destinés à accompagner le P. Virot qui est allé essayer de fonder une nouvelle mission chez les Loups d'Oyo, ou de la Belle-Rivière... Arrivé à Montréal, je me comptais au terme de mon voyage ; la Providence en ordonna autrement » (Lettre du 21 octobre 1757). Le P. Roubaud fut donc désigné pour accompagner les Abénakis, qui faisaient partie de l'expédition de Montcalm contre William-Henry. Il suivit l'armée jusqu'à la prise du fort et fut un des témoins de l'attaque et de la reddition de la place, et des tristes scènes qui suivirent la capitulation. Dans sa lettre du 21 octobre 1757, il a raconté tous les détails de l'expédition. Cette lettre a été insérée dans le recueil XXXIII, p. 210, des *Lettres édifiantes* avec ce titre : *Lettre du P. Roubaud, missionnaire chez les Abnakis ; de Saint-François, le 21 octobre 1757*. Le recueil fut imprimé, en 1776, par les soins de l'abbé Patouillet. Dans les éditions suivantes, le nom du P. Roubaud a été supprimé, sans doute à cause des écarts de conduite et de l'apostasie de ce religieux. Le P. Virot, dont parle le P. Roubaud, était missionnaire au Sault Saint-Louis, avant d'aller à Saint-François. Là il trouva les Abénakis, jusque-là si attachés à leur foi, bien déchus depuis quelque temps de leur première ferveur : le contact avec les Français et l'eau-de-vie avaient éloigné les jeunes gens de leurs devoirs. Les anciens gémissaient de leur inconduite, mais ils n'avaient sur eux aucun empire. C'est alors que quelques Abénakis, désireux de terminer leurs jours dans la paix et la pratique de leurs devoirs religieux, résolurent de quitter

1739, après ses deux ans de philosophie révolus, il entra au noviciat des Jésuites, obéissant assurément à un appel divin, mais souffrant aussi du milieu familial où il vivait et où sa foi religieuse se trouvait en péril. Les supérieurs de la Compagnie le mirent à l'épreuve avant de l'accepter ; car si le jeune candidat était laborieux, intelligent, d'un caractère décidé, cependant sa ferveur religieuse exagérée, son imagination ardente et peu réglée, son tempérament âpre<sup>1</sup>, l'inégalité de son caractère et les graves imperfections de son jugement ne laissaient pas que de leur causer de sérieuses inquiétudes. On hésita, on délibéra et finalement on l'admit. La discipline du noviciat ne parvint pas à corriger complètement les défauts de cette nature où il y avait tant à réformer, mais la grâce de Dieu agit puissamment sur l'âme, bien préparée du reste et docile aux inspirations d'en haut. Il prononça ses vœux simples le 8 septembre 1741, puis vinrent sept années de professorat et

Saint-François. Les Loups regardaient les Abénakis comme leurs frères (*Journal de Montcalm*, p. 192), ils voulaient entendre la bonne nouvelle ; douze Abénakis, approuvés et encouragés par le Virot, se réfugièrent chez les Loups, près de l'Ohio. Le P. Virot les y suivit. Cette *transmigration* déplut au gouverneur : « Le marquis de Vaudreuil a eu, dit Montcalm (p. 146), des représentations fondées des Abénakis de Saint-François et de Bécancour, que les missionnaires Jésuites, par des principes de religion outrés et déplacés, voulaient leur faire abandonner leur village pour les transporter du côté de la Belle-Rivière, sous prétexte de les éloigner des blancs et du commerce de l'eau-de-vie ; et les Jésuites voulaient refuser les sacrements à ceux qui s'opposaient à cette transmigration. M. le général a désapprouvé cette conduite des Jésuites comme très contraire aux intérêts de la Colonie. » Le sauvage est inconstant. « Le 17 juin 1758, « quelques Abénakis de la Belle-Rivière, qui avaient été avec le P. Virot prêcher l'évangile aux Loups, *revinrent* : ils s'ennuyaient et viennent faire la guerre ici. » (*Journal*, p. 369). Les autres Abénakis et le P. Virot, forcés de fuir les Anglais, maîtres de la vallée de l'Ohio, partirent bientôt pour Niagara.

1. *Aspera constitutio* (Arch. S. J.).

cinq années de philosophie et de théologie, couronnées par une dernière épreuve d'un an, dans le recueillement et la solitude, avant l'exercice du saint ministère. Les archives de l'Ordre ont conservé les *notes* de ses supérieurs pendant cette période qui s'étend de 1742 à 1754. Elles sont à connaître : belle intelligence, grande aptitude au professorat, *prudence nulle ou presque nulle*. L'esprit de conduite n'est pas à la hauteur du talent ; l'imagination du novice se retrouve dans l'homme fait.

Ces derniers traits devaient être cités, car ils expliquent, sans les excuser, les écarts déplorables auxquels se livra Pierre Roubaud après la conquête du Canada : il fut et pour le clergé et pour ses frères un sujet d'immense tristesse. La miséricordieuse Providence n'abandonna pas cependant ce cœur infidèle et dévoyé ; elle le suivit dans les voies les plus coupables, elle le rendit à la vraie liberté ; et le religieux s'étant replacé, par un violent et généreux effort, sous la loi divine, se retira à Saint-Sulpice, pour y expier, dans la prière et la pénitence, ses révoltes et ses infractions, et y mourir dans le repentir et la paix <sup>1</sup>.

1. Le P. Roubaud était, au moment de la cession du Canada à la France, à la mission des Abénakis de Saint-François. Murray, gouverneur de Québec, lui fit signifier de n'en pas sortir ; malgré cette défense, le missionnaire descendit à Québec, où, grâce à l'intervention du P. de Glapion, l'affaire n'eut pas de suite. Mais son séjour à Québec lui fut fatal. Il vit Murray, il entra dans ses vues, et finalement se laissa séduire par lui : « Le général Murray, dit-il dans sa lettre du 17 août 1772, me fit revenir de mes préjugés ; j'embrassai la religion protestante... Cette démarche souleva contre moi, non seulement tous les Jésuites mais tous les Canadiens »... L'apostasie eut lieu en 1763 ou 1764. L'apostat « se voyant décrié dans tous les esprits, fit semblant de vouloir réparer sa mauvaise vie et aller vivre dans une communauté de son ordre en Europe ». Son supérieur voulut bien croire à sa sincérité, et prit, de l'avis de son excellence M. le gouverneur général Murray et de M. Cramahé, secrétaire de la province, « de justes mesures pour

Revenons aux sauvages, qui avaient accompagné l'armée de Montcalm et assisté à la prise de William-Henry. On

mettre le sieur Roubaud en état de se rendre commodément en quelque maison de son ordre. » Mais arrivé à Londres, il préféra y rester, bien qu'on « lui fournit les moyens de se rendre en Flandre dans une maison de Jésuites ». C'est de Londres qu'il écrit à Murray, à Carleton, à Haldimand, à Halifax, etc... contre le clergé canadien et contre ses anciens confrères. Dans ses lettres, il expose le misérable état où il se trouve, il demande continuellement des secours, il énumère avec longs détails les services qu'il dit avoir rendus à l'Angleterre soit au Canada, soit à Londres. A l'entendre, il aurait arraché aux mains des sauvages 150 officiers ou soldats de Sa Majesté britannique et dépensé à cet usage 1.200 livres sterling, il aurait aidé le général à connaître le Canada et à gagner le cœur des Canadiens, etc... Carleton, interrogé par le secrétaire d'État de Sa Majesté sur la valeur morale de Roubaud, lui répond le 14 avril 1768 : « J'ai entendu parler de M. Roubaud, avant de quitter l'Angleterre, quoique je ne l'aie pas vu ; ici, il est généralement détesté et méprisé par toutes sortes de gens, anciens ou nouveaux sujets. Quelques-uns qui le connaissent particulièrement, parlent de lui comme d'un homme de talent, d'imagination brillante et très habile écrivain, mais *vide de vérité*, sans ombre d'honneur et de probité. C'est le meilleur portrait que j'ai pu avoir de lui » (traduction de l'anglais).

Ce malheureux dévoyé finit par rentrer en lui-même. Dans une lettre à lord North, datée de Wauxhall, 12 février 1781, et publiée à New-York en 1873, il raconte ses troubles de conscience, il confesse qu'il a pillé les papiers de Montcalm et les archives des Jésuites, qu'il a trahi ses confrères, etc... Dans une autre lettre datée de Londres 5 avril 1784 et adressée à M. Crevier le cadet, enseigneur de Saint-François en Canada, il fait amende honorable et exprime le désir de revenir à Saint-François pour réparer par sa parole et ses exemples les scandales de sa vie passée. Nous reproduisons cette lettre aux *Pièces justificatives*, n° 4. Il écrivit encore des lettres en 1785, et au lieu d'aller au Canada, il se rendit à Saint-Sulpice où il mourut repentant, après être rentré dans le sein de l'Église. — Voir, à Londres, au *Rec. off.* et au *Brit. Mus.*, de nombreuses lettres de Roubaud et de ses correspondants, en particulier le *Mémoire* du 17 août 1772 et la réponse du P. de Glapion à ce *Mémoire*, la lettre de Carleton du 14 avril 1768, le *Mémoire* au Roy sur la dissolution des Jésuites par le pape, 11 oct. 1773 ; — *Bibliographie* de la Comp. de Jésus, art. Roubaud ; — Parkman, *Montcalm and Wolfe*, 3<sup>e</sup> éd., t. II, pp. 321, 322, 325 (note). — D. Brymner, Rapport sur les Archives du Canada pour 1884.

se rappelle que Montcalm avait renvoyé les prisonniers anglais, sous promesse de ne pas servir contre la France pendant dix-huit mois. Ils se mirent en route, le 10 août au matin, pour rejoindre leurs avant-postes, sans attendre que l'escorte qui devait protéger leur retraite fût rassemblée et prête à partir<sup>1</sup>. Malheureusement, ils avaient commis l'imprudence de distribuer de l'eau-de-vie aux sauvages, malgré les recommandations expresses que leur avaient faites les officiers français. Devenus ivres et furieux, les sauvages se portèrent au-devant d'eux, les attaquèrent, pillèrent leurs bagages, en tuèrent, selon des uns, une vingtaine, selon d'autres, une cinquantaine, et firent environ six cents prisonniers. Sans l'intervention énergique, même au prix de leur vie, de Montcalm, de Lévis, de Bourlamaque, de leurs officiers et soldats, le massacre des prisonniers eût peut-être été général. 400 furent arrachés des mains des Indiens et menés sous bonne escorte aux avant-postes du général Webb ; les autres furent conduits par les sauvages à Montréal, rachetés à grands frais par M. de Vaudreuil et reconduits du côté d'Albany<sup>2</sup>.

1. *Dussieux*, p. 144. — Des historiens non témoins oculaires prétendent que l'escorte accompagnait la colonne anglaise.

2. *Ibid.* — Cf. : le rapport de Bougainville dans *Dussieux*, p. 222, les lettres de Montcalm (*ibid.*) nos 11, 13 et 14, la lettre de Vaudreuil (*ibid.*) n° 15, le journal de Malartic, Bancroft, Parkman, Le Moine (*La Mémoire de Montcalm vengée*), Roubaud (*Lettres édifiantes*), le rapport de Desandroüins intitulé : *Notes sur le voyage de J. Carver dans l'Amérique septentrionale*, au sujet du massacre des Anglais par les sauvages, pp. 102 et suiv.

Ce triste épisode a été dramatisé et indignement travesti par Fenimore Cooper dans le *Dernier des Mohicans*, où il dit que 500 Anglais furent massacrés. Cette *Légende du massacre de William-Henry* a fait fortune chez les Anglais, où elle a suscité les déclamations les plus invraisemblables, ainsi qu'on peut le constater dans Smith (*History of N. Y.*) et dans *Voyages de Carver*. — A Londres, on fit sonner bien haut notre *infraction* ; on accusa odieusement Montcalm d'avoir fait volontairement massacrer des vaincus désarmés, et, sur cette accusation mensongère, qui n'était qu'un prétexte pour

D'après Montcalm, les Abénakis de Panaouské donnèrent le signal du massacre, et cet acte fut de leur part une vengeance <sup>1</sup>. Ils habitaient au haut de la rivière Penobscot ou Pentagoët. Très attachés à la France, ils avaient souvent organisé des partis contre les Anglais, même en temps de paix, avec l'autorisation tacite du gouverneur, M. de la Jonquière, qui blâma leur missionnaire, le P. Gounon, parce qu'il s'y était opposé en 1751. C'est ainsi que pendant les années 1753, 1754 et 1755, ils firent de nombreuses courses dans la Nouvelle-Angleterre; ils incendièrent ou détruisirent, dans le New-Hampshire, des établissements élevés par leurs ennemis, et ils tuèrent ou emmenèrent prisonniers des colons anglais <sup>2</sup>.

annuler la capitulation; le Roi refusa de la signer. Inutile d'en dire plus long sur cet épisode; tout a été raconté, et dans les plus petits détails, par les témoins oculaires français, tous dignes de foi; leurs récits sont connus et justifient la conduite de Montcalm et de tous les *officiers français*. C'est au péril de leur vie que Montcalm et ses officiers sauvèrent les Anglais, prisonniers des sauvages. L'auteur de *La jeunesse de Bougainville* (pp. 76-87) ne partage pas complètement l'opinion de Dussieux et de ceux qui ont inspiré son récit, à propos du massacre des Anglais et de l'escorte qui leur fut donnée. La discussion à laquelle il se livre sera consultée utilement.

1. « La défense honorable du colonel Mourow m'a déterminé à lui accorder, et à sa garnison, une capitulation honorable. Elle n'aurait pas souffert la moindre altération, si vós soldats n'avaient pas donné du rhum aux sauvages et si cette troupe avait voulu sortir avec plus d'ordre pour exécuter ce que je lui avais fait prescrire, et si les *Abénakis* de Panaouské, en Acadie, n'avaient pas cru avoir à se plaindre de quelques mauvais traitements » (Montcalm à Webb, 14 août 1757). — « Je regarde comme un vrai malheur d'avoir eu avec moi les *Abénakis* de Panaouské en Acadie, qui avaient cru avoir à se plaindre de quelques mauvais traitements » (Montcalm à Lawdon, 14 août 1757). Dans ces deux lettres, Montcalm dit que les sauvages appartenaient à 33 nations différentes. — *Mourow*, al. *Moore*, *Mouro*, *Monro*, etc.

On écrit assez souvent, au lieu de Panaouské: *Penaunské*, *Panaouamské*, *Pannavanski*, et Pénaouski.

2. Le P. Simon-Pierre Gounon, né à Toulouse le 20 avril 1710, fit au collège des Jésuites de cette ville ses études littéraires, trois ans

Mais, vers la fin de 1755, la petite vérole fit son apparition dans la tribu, y sévit à l'état épidémique et ses ravages furent si effroyables que la majeure partie des sauvages du Penobscot succomba aux atteintes du fléau <sup>1</sup>. Les

de philosophie et un an de théologie, fut reçu maître ès-arts et entra au noviciat de Paris le 3 décembre 1743. Après son noviciat, il va à La Flèche terminer sa théologie et part en 1748 pour le Canada. En 1750 il est avec les Abénakis de Panaouské. Il se noya le 13 mai 1763. — En 1751, les Abénakis de Panaouské allèrent trouver M. de la Jonquière et lui dirent : « Quelques jours avant de partir de mon village j'avais fait un parti de 40 hommes pour aller frapper sur l'Anglais, n'étant pas satisfait de ce que l'Anglais m'a fait. Je dis à mes jeunes gens (c'est le chef de la députation qui parle) que n'ayant point de missionnaires à notre village, il fallait passer par où était le missionnaire pour aller à confesse. Le missionnaire nous reçut assez bien ne sachant pas notre dessein. Mais quand il nous eut questionné, il commença dès le soir même à écrire des lettres aux Anglais pour leur faire savoir que nous devions sous deux jours frapper sur eux, nommant les 4 premiers chefs du parti, et leur disant que s'il y en avait quelques-uns de tués dans le combat ils seraient privés des prières ordinaires de l'église, et que si quelques-uns d'eux venaient blessés mourir dans le village, qu'ils seraient privés de la sépulture ecclésiastique et jetés à la voirie comme des chiens. C'est ce qui m'a fait prendre le party de ne point aller sur mon ennemy plutôt que de me voir abandonné de l'Église, ma bonne mère. » Cette lettre, datée du 19 sept. 1751, est de M. de la Jonquière (Arch. des colonies, vol. 97). Rapporte-t-il exactement les paroles des sauvages ? On peut en douter, car la correspondance de ce gouverneur n'est pas toujours empreinte de sincérité. Quoi qu'il en soit, comme on était en paix avec les Anglais, le P. Gounon fit bien de désapprouver leur dessein. N'exagéra-t-il pas sa désapprobation, afin de faire échouer leur projet, qui pouvait susciter de graves complications?... Écrivit-il réellement la lettre aux Anglais, dont il est question?...

Quant au gouverneur, il blâma sévèrement la conduite du P. Gounon. Il l'accusa même de *manque de fidélité au Roi*, pour avoir menacé les sauvages, *s'ils frappaient l'Anglais* en pleine paix, lorsque lui-même répondit au chef de l'ambassade : *je ne vous dis pas de frapper sur les Anglais*. A partir de ce moment, le P. Gounon ne s'opposa plus aux *courses* de ses néophytes dans la Nouvelle-Angleterre et le New-Hampshire.

1. *Histoire des Abénakis* par Maurault, chap. XV, pp. 425 et sq.

*Rangers de Rogers*<sup>1</sup> mirent à profit cette situation pour harceler les Abénakis et étendre, si possible, jusqu'à leur rivière le territoire de la Nouvelle-Angleterre. Ceux-ci, se sentant incapables de résister, décimés qu'ils étaient par la petite vérole, « voulurent, en 1757, entrer en pourparlers avec les Anglais pour la neutralité et se rendirent au fort Georges, qui est dans l'Acadie. Les Anglais mécontents de ce qu'ils ne voulaient pas se déclarer contre les Français, firent tuer les ambassadeurs<sup>2</sup> ».

Profondément irrités, les Abénakis se promirent de tirer vengeance de cette trahison. Le sauvage se tait, dissimule, mais n'oublie pas. Après la capitulation de William-Henry, l'occasion des représailles se présenta; ils la saisirent avec empressement, et entraînèrent dans leur projet de vengeance les Indiens idolâtres. Les domiciliés de Saint-Louis, de Saint-François, de Becancourt et des Deux-Montagnes ne semblent pas avoir pris part aux sanglantes scènes de la journée du 10 août<sup>3</sup>.

Après la prise du fort William-Henry, l'intendant Bigot écrivait à Montcalm, le 16 août : « Le parti que vous avez

M. de Vaudreuil au Ministre, 30 octobre 1755 : « Le P. Gounon m'informe que la petite vérole s'est communiquée à ses sauvages... » (Arch. des col., vol. 100.)

1. Les *Rangers de Rogers*, compagnies formées par les Anglais vers 1754 contre les Abénakis, et ainsi appelées parce qu'elles furent placées sous le commandement du major Robert Rogers.

2. *Note du manuscrit* de la lettre de Montcalm à Lawdon (Voir *Dussieux*, p. 241). — Vaudreuil dans sa lettre à Paulmy, Ministre de la Marine, septembre 1757, dit : « Les Abénakis de Panaouské en Acadie, qui prétendent avoir essuyé cette année même de mauvais procédés de la part des Anglais, accoururent pour les insulter » (*Dussieux*, p. 245).

3. *Martin*, pp. 125 et 131. — Nous devons dire que les Abénakis de Panaouské étaient chrétiens; et le P. Roubaud ne cache pas, dans sa relation sur la prise de William-Henry, la participation des sauvages convertis au meurtre des Anglais (pp. 347-355).

pris de ne point faire le siège du fort Lydius et de ne pas prendre la garnison prisonnière de guerre est des plus convenables. » La raison donnée par l'intendant est à retenir : il n'avait pas de vivres à fournir aux troupes. La disette arrêtait, en effet, ou entravait les opérations ; et cette disette se changea en famine pendant l'hiver de 1757 à 1758. « Le peuple périt de misère, écrivait Doreil le 26 février 1758. Les Acadiens réfugiés ne mangent depuis quatre mois que du cheval ou de la merluche sans pain. Il en est déjà mort plus de 300... Le peuple canadien a un quart de livre de pain par jour... Le soldat a demi-livre de pain et un quarteron de pois par jour ; six livres de bœuf frais et deux livres de morue pour 8 jours. » A partir du 1<sup>er</sup> avril, la famine augmentant, on ne donna plus au peuple que 2 onces de pain. Au mois de mai, il n'y avait presque plus de pain ni de viande. Tout était d'une *horrible cherté*. On dut remplacer la viande de bœuf par du cheval et de la morue salée, la viande de bœuf étant rare et se vendant trop cher <sup>1</sup>.

Et cependant, comme pour insulter à cette misère et aux souffrances du peuple et des soldats, les bals et les fêtes se succédaient, à Québec, chez l'intendant. On y joua, pendant le carnaval, *un jeu à faire trembler les plus déterminés*. Bigot, qui faisait les honneurs de la partie, y perdit 200.000 livres. On jouait aussi, à Montréal, chez M. de Vaudreuil <sup>2</sup>.

*L'article des vivres me fait frémir*, écrivait Montcalm. Les scandales l'indignaient, il souffrait de voir les faibles

1. Arch. col., année 1758. Les histoires du Canada et les correspondances des officiers français sont pleines de détails navrants sur cette situation douloureuse.

2. Arch. col., année 1758 ; et lettre de M. Doréil, 26 fév. 1758. — Lettres de Montcalm, 26 et 30 décembre 1757, 4 janvier 1758. — *Journal de Montcalm*.

ressources de ses officiers s'engloutir dans les jeux de hasard ; l'avenir de la Colonie surtout le tourmentait, car il manquait de soldats et de munitions. Le courage et la valeur de ses troupes étaient au-dessus de tout éloge ; mais cela suffit-il pour vaincre. Il implore avec instance prompt secours et protection. Vaines supplications, hélas !.. Les campagnes en Allemagne, où l'on n'éprouvait que des défaites, absorbaient toutes les forces de la mère patrie. Malgré tout, Montcalm reste ferme et résolu : « Nous combattons, écrit-il ; nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la Colonie. »

Pendant qu'on s'amusait et qu'on jouait, à Québec et à Montréal, au milieu des souffrances de tout genre de la population canadienne et française, l'Angleterre se préparait activement à la lutte définitive. Elle avait alors à la tête de ses affaires un politique habile, d'une volonté puissante et soutenue, animé d'une haine implacable contre la France, William Pitt, plus tard lord Chatham <sup>1</sup>. Sans fortune et sans appui, il devait sa situation à son seul mérite. Les scrupules ne le gênaient pas, il pratiquait la devise : la fin justifie les moyens. La grandeur de son pays était le mobile principal de ses actions ; et, depuis qu'il dirigeait les Affaires-Étrangères, il poursuivait avec une ardeur et une audace persévérante la réalisation d'une de ses idées favorites : assurer la suprématie exclusive de l'Angleterre dans le Nouveau-Monde, et, comme conséquence, débarasser l'Amérique septentrionale du voisinage dangereux de la France.

En 1758, les circonstances servirent admirablement ses projets de conquête. En Europe, la France entraînée par

1. Georges II avait éloigné Pitt du ministère au mois d'avril 1757, mais trois mois après il s'était vu forcé de le rappeler.

des intrigues féminines dans la fatale guerre d'Allemagne, y absorbait et y épuisait ses forces et ses ressources, au point de ne pouvoir porter secours à sa colonie du Saint-Laurent et aux vaillantes troupes qui la défendaient, du fort Louisbourg aux rives de l'Ohio. Au Canada, Pitt comptait des alliés puissants : d'abord l'infériorité numérique des soldats de Montcalm, qui étaient, en outre, mal nourris, mal habillés, insuffisamment pourvus de munitions; puis, la mauvaise entente entre Vaudreuil et Montcalm<sup>1</sup>, la division entre les officiers canadiens et les officiers français, l'état de délabrement de nos ports et de nos forts; enfin, la concussion, le jeu, les plaisirs, la famine.

Le ministre anglais règle à la hâte, mais sûrement, le plan de ses opérations. Avant tout, il faut écraser l'ennemi sous le poids de forces considérables. Il rappelle le général Loudoun, commandant des troupes anglaises en Amérique, qui s'est fait battre à William-Henry et n'a pu s'emparer de Louisbourg, et il le remplace par Abercromby. Au nouveau général il donne 22.000 soldats et 28.000 mili-

1. M. de Vaudreuil ne cessait de blâmer la conduite de Montcalm et de la désapprouver dans ses lettres au Ministre; il alla jusqu'à demander son rappel: « M. de Montcalm pourra servir très heureusement en Europe. Personne ne rend plus de justice que moi à ses excellentes qualités; mais il n'a pas celles qu'il faut pour la guerre de ce pays. Il faut avoir beaucoup de douceur et de patience pour commander les Canadiens et les sauvages (*Cette douceur et cette patience, Montcalm les avait à un haut degré; il n'y a qu'à lire les correspondances du temps et le journal des officiers français pour s'en convaincre. Les historiens anglais sont à peu près unanimes sur ce point*). Le roi m'ayant confié la colonie, je ne peux m'empêcher de prévenir les suites fâcheuses que pourrait produire un plus long séjour de M. de Montcalm. » De son côté, Montcalm avait demandé le rappel de Vaudreuil, et Doreil profitait de son séjour en France pour réclamer avec instance le changement du gouverneur et son remplacement par Montcalm. (*Voir lettre citée par Garneau, t. II.*)

Ajoutons que Montcalm se montre très sévère contre Vaudreuil, et dans ses *Lettres* et dans son *Journal*.

ciens ; de plus il fait organiser un corps de réserve de 30.000 miliciens <sup>1</sup>. Cette armée devait se diriger sur Montréal par Carillon, le fort Duquesne et le fort Frontenac. Une seconde armée, de quinze à seize mille soldats, aux ordres du général Amherst, était destinée à attaquer Louisbourg ; elle se divisait en trois brigades, dont l'une commandée par Wolfe, le futur adversaire de Montcalm, toutes amenées sur la flotte de l'amiral Boscawen <sup>2</sup>.

Avec des forces si imposantes, lord Chesterfield pouvait écrire à son fils : « Il est très certain que nous sommes assez forts en Amérique pour manger les Français tout vifs au Canada, à Québec et à Louisbourg, si nous savons faire usage de nos forces avec habileté et vigueur. »

Au printemps de 1758, Abercromby commença ses opérations, il lança 9.000 hommes sur l'Ohio pour s'emparer du fort Duquesne, et lui-même se dirigea vers le fort Lydius avec le gros de son armée. De là, il s'avança contre Carillon, accompagné de 20.000 hommes de troupes anglaises et de milices américaines <sup>3</sup>. Le fort Carillon,

1. *Dussieux*, p. 148.

2. « L'Angleterre se prépara à envahir le Canada par trois points : Louisbourg devait être attaqué par 16.000 hommes ; le fort Carillon par 20 000 hommes ; le fort Duquesne par 9.000 hommes. Les opérations commencèrent par le siège de Louisbourg. » (Ibid.)

3. Le 30 juin, Bourlamaque accueillit Montcalm sur le rivage de Carillon et lui dit, en lui pressant la main : « Dans quelques jours, nous aurons les Anglais sur les bras. D'Hébecourt, que j'ai envoyé à la découverte, et tous nos éclaireurs s'accordent à dire qu'il y a 25.000 hommes à la tête du lac Saint-Sacrement. » — Montcalm résumait la situation en ces termes : « Un contre cinq, peut-être plus ; voilà notre position. »

Le chiffre de 25.000 semble exagéré. Abercromby, dans une lettre à Pitt du 12 juillet 1758 (Public Record office), donne le chiffre suivant : armée régulière, 6.367 ; Provinciaux, 9.034. Total : 15.401.

Les historiens français et canadiens varient entre quinze et vingt mille. Bancroft se contente de dire que le nombre des Anglais était quatre fois plus grand que celui des Français.

aujourd'hui Ticondéroga, était situé sur un plateau élevé et accidenté, ayant la forme d'une presqu'île, au confluent de la rivière de la Chute et du lac Champlain.

Le 24 juin, Montcalm quitte Montréal, à la nouvelle de la concentration de l'ennemi sur les bords du lac Saint-Sacrement, à l'emplacement même du fort William-Henry, détruit l'année précédente. Le 30, il est à Carillon avec Lévis, Bourlamaque, Desandroüins et 3.058 hommes<sup>1</sup>. Après avoir reconnu le terrain, il fait entourer la hauteur de retranchements solides, au moyen de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres ; et un peu plus loin, on entasse encore des arbres renversés, de manière à former un rempart, derrière lequel la garnison pouvait couvrir de ses feux le sol dénudé en avant des abatis. Ces préparatifs de la défense s'exécutent avec une ardeur et un entrain qui donnent au général bon espoir.

1. Montcalm au Maréchal de Belle-Isle ; Carillon, 12 juillet 1758 : « J'avais le 30 (juin), jour de mon arrivée au camp de Carillon, 2.970 hommes de nos troupes, ce que l'on ne croira pas, 16 sauvages seulement (il y en a 800 domiciliés dans la colonie), 35 canadiens, 37 hommes de la marine. » Du 30 au 6, il reçut encore un renfort de 400 soldats. — On lit dans sa *Relation* de la victoire remportée sur les Anglais le 8 juillet 1758 : « Le marquis de Montcalm se retira le soir (du 6 juillet) au camp devant Carillon. L'armée se trouva alors d'environ 2.800 hommes de troupes de terre, 450 hommes de troupes de la Colonie, sans aucun sauvage. » L'auteur du *Maréchal de camp Desandroüins* donne un chiffre plus élevé, en y comprenant sans doute un détachement de 350 hommes envoyés par Bourlamaque au-devant des Anglais à la *Montagne Pelée* et qui fut surpris et défait le six par les ennemis ; il écrit p. 164 : « C'était donc sur ce petit coin de terre de Carillon que l'empire du Canada allait se disputer entre deux armées si inégales en nombre : l'une de 20 à 25.000 soldats, l'autre de 3.600. » Smolett, dans son *Histoire d'Angleterre*, a porté à tort nos forces au chiffre de 6.000 hommes ; elles ne semblent pas avoir dépassé 4.000 combattants.

Le 7 juillet, il désigne à chaque bataillon l'endroit qu'il doit achever de retrancher, puis défendre, et il attend de pied ferme les soldats d'Abercromby. Le lendemain, les Anglais ouvrent l'attaque par un feu des plus vifs et s'avancent vers les abatis sur quatre grosses colonnes. Six fois repoussés, six fois ils reviennent à la charge avec un acharnement et une impétuosité infatigables ; mais sur les sept heures et demie du soir, épuisés de fatigue et découragés, ils se replient dans les bois. Quelque temps encore, pour cacher leur retraite, des coups de feu continuent sur la lisière de la forêt, puis ils cessent avec la nuit. A la faveur des ténèbres, une partie des blessés sont enlevés et transportés à la Chute, où l'armée se retire en désordre<sup>1</sup>. Le lendemain, des éclaireurs viennent apprendre à Montcalm que l'ennemi est en pleine retraite et s'enfuit par le lac Saint-Sacrement. Les Français étaient vainqueurs, mais la victoire leur coûta cher : ils eurent de 35 à 40 officiers tués ou blessés, et, parmi ces derniers, Boullamaque, Bougainville, Malartic et d'Hébecourt.

Cette journée de Carillon est certainement la plus belle des fastes militaires de la Nouvelle-France. Elle souleva à Québec et à Montréal un grand enthousiasme de joie ; plusieurs y virent quelque chose de surnaturel. « La bataille du 8 juillet, que nous avons gagnée, écrivait le P. de Bonnacamps à l'astronome, J.-Nic. Delisle<sup>2</sup>, a

1. Cf. *Montcalm et Lévis*, le *Journal* de Lévis, le *Journal* de Malartic, Boullamaque, Desandroüins, enfin la correspondance et le *Journal* de Montcalm sur la bataille de Carillon, Bancroft, Parkman, Smolett, etc.

2. Le P. de Bonnacamps était passé en France au commencement de l'automne de 1757. « Le R. P. de Bonnacamp, professeur des mathématiques, a été obligé de passer en France pour sa santé, écrivait M. de Vaudreuil au Ministre de la Marine, le 28 octobre 1757 ; si le R. P. de Bonnacamp ne revenait pas en Canada, je vous supplie

quelque chose de surnaturel. Les ennemis, au nombre de 15 à 16 mille hommes, dont près de la moitié étaient de vieilles troupes d'Angleterre, vinrent nous attaquer à Carillon. Nous n'avions à leur opposer que 2.900 hommes de troupes réglées et 400 miliciens. Le malheur voulut qu'il ne se trouvât pas un seul sauvage à cette action. Le combat commença vers midy et demi et ne finit qu'à 7 heures du soir. Nos officiers français assurent qu'ils n'ont jamais vu un feu plus continuel et plus vif. C'est

d'ordonner aux Jésuites d'en envoyer un, Sa Majesté les paiait pour cela. » La santé du Père se rétablit assez vite ; aussi put-il repartir de Paris pour le Canada le 25 mars 1758 avec le P. de Glapion, dont nous parlerons dans la suite. Pendant son séjour à Paris de quelques mois il eut de fréquents entretiens avec M. Delisle. La lettre du 30 octobre que nous citons dans le texte remercie cet astronome de sa bienveillante affection : « Je ne saurais assez vous remercier, dit-il, de toutes les marques d'affection et de bienveillance que vous m'avez données pendant mon séjour à Paris ; et je vous prie d'être bien persuadé que je ne laisserai échapper aucune occasion de vous en témoigner ma vive reconnaissance. Depuis mon arrivée à Québec, je n'ai pu faire aucune observation ; car à peine ai-je été débarqué, qu'on m'a fait monter à Montréal pour des affaires de la mission. » Le Père se trouvait à Montréal, quand eut lieu la bataille de Carillon ; en août, il descendit à Québec et reprit en octobre son cours de mathématiques. « Le P. de Bonnecamp est de retour de France, écrivait Vaudreuil au Ministre le 4 novembre 1758 ; il tiendra cet hiver les écoles de mathématiques. » (Arch. des colonies, vol. 102 et 103). En 1759, il repassa en France vers l'automne et fut envoyé à Caen pour y professer les mathématiques. En 1762, après les arrêts des Parlements, il se retira à Brest, où il fut nommé aumônier du Roi au bagné de cette ville. Le 18 mars 1770, il fit à Vannes, conformément à l'arrêt prescrit par la Cour, le serment d'être inviolablement fidèle au roi, de tenir les quatre propositions de l'assemblée du clergé de France de 1682 et les libertés de l'Église gallicane, etc. Après la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773, il se retira au château de Trongoly, paroisse de Gourin (Morbihan). Le château appartenait à l'amiral de Trongoly, qui avait ramené en France le P. de Bonnecamps en 1759. C'est là que mourut ce religieux le 28 mai 1790. — Les *The Jesuit Relations* ont imprimé (vol. 69) la relation de son voyage à l'Ohio.

vous dire qu'il ne cessa pas un seul instant pendant 7 heures. Nous devons être écrasés ; car le seul avantage qu'avaient nos troupes sur celles de l'ennemi était un méchant retranchement fait la veille avec des arbres qu'on avait abattus à la hâte et qu'on n'avait pas eu le temps de revestir de terre. Les Anglais ont perdu dans cette action environ 4.000 hommes. Notre perte se monte à 250 hommes, tant tués que blessés<sup>1</sup>. »

Le soir même de la bataille, Montcalm fit porter ce petit billet par le chevalier Le Mercier à M. Doreil, commissaire des guerres, alors à Montréal : « L'armée, et trop petite armée du roi, vient de battre ses ennemis. Quelle journée

1. Lettre du 30 octobre 1758 (Paris, dépôt des cartes et plans de la marine, archives, manuscrits de M. Delisle, vol. 115<sup>xvi</sup>, correspondance 1758-1759).

D'après Desandrouins, nous avons eu 14 officiers tués ou blessés à mort dans cette affaire, 19 plus ou moins grièvement blessés, 92 soldats tués et 248 blessés (p. 187). — Dussieux, p. 153, écrit : « Abercromby avait perdu 5.000 hommes, quelques relations dirent 6.000 ; presque tous les officiers anglais avaient été tués ou blessés. De notre côté nous avons à regretter 377 hommes tués ou blessés, dont 37 officiers. »

Abercromby, dans son rapport officiel du 12 juillet 1758, accuse 1.944 hommes tués ou blessés ; Bancroft et en général les historiens anglais s'en tiennent à peu près à ce chiffre. Mais les officiers français, présents à la bataille de Carillon, soutiennent que la perte des Anglais fut beaucoup plus considérable. *Relation* de la victoire remportée sur les Anglais à Carillon : « Nous estimons la perte de l'ennemi, d'après leurs prisonniers mêmes et ce que nous avons vu, à 4.000 hommes, tués ou blessés ; la nôtre a été de 11 officiers tués, 25 blessés, 92 soldats tués et 248 blessés » (cité par Dussieux, p. 265). Montcalm au Ministre, 12 juillet : « Nous estimons la perte des ennemis à environ 5.000 hommes tués ou blessés » (ibid., p. 268). Dans son *Journal*, il écrit : « Nous avons eu 44 officiers et près de 400 soldats tués ou blessés. » Lévis, dans son *Journal*, p. 139, porte la perte des Français au nombre indiqué par Montcalm et Desandrouins ; et pour les Anglais, il dit : « Leur perte tués ou blessés peut être évaluée à environ 4.000 hommes. »

pour la France ! si j'avais eu 200 sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ! Je n'en ai jamais vu de pareilles ! »

Quatre jours après, le 12 juillet, il écrivait au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre : « Sa Majesté a dû, dans ce moment, le succès de cette journée à la valeur incroyable de ses troupes... Ce qui me flatte le plus dans cette affaire, c'est que les troupes de terre n'en partagent pour ainsi dire la gloire avec personne. Les secours annoncés et promis par M. le marquis de Vaudreuil ont commencé à arriver le 11 <sup>1</sup>. »

Dans cette lettre, il annonce une *Relation détaillée* de la bataille, et il écrit dans cette relation : « Le succès de cette journée est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat <sup>2</sup>. »

Le général devait être justement fier de son succès, succès inattendu ; mais il semble, à l'entendre, qu'il n'y a pris qu'une part secondaire. Il en attribue tout l'honneur à ses officiers et à ses soldats ; et c'est pour eux qu'il

1. Dans cette même lettre, il disait : « Du 1<sup>er</sup> juillet au 6, je n'ai reçu d'autre renfort que 400 soldats de troupes de la marine ou Canadiens. Le marquis de Vaudreuil m'en avait promis 1.200 par écrit et beaucoup de sauvages. » Dans la même lettre, il dit qu'il avait en face de lui au moins 20.000 hommes, et suivant beaucoup de prisonniers, 25.000. — On pourra lire dans les lettres de Montcalm et de Doreil (citées par Dussieux) et dans *Desandrotüins*, ce que ces Messieurs pensent des Canadiens, envoyés par M. de Vaudreuil à Carillon. Nous n'avons pas qualité pour intervenir et juger. Mais on remarquera que le récit de l'historien de *Montcalm et Lévis* s'éloigne beaucoup de ce qu'on lit dans le *Maréchal Desandrotüins* et dans la correspondance de nos officiers.

2. *Dussieux*, Pièces justificatives, p. 265.

demande au Ministre de la Guerre des récompenses bien méritées : « Si jamais, dit-il, il y eut un corps de troupes digne de grâces, c'est celui que j'ai l'honneur de commander. Aussi, je vous supplie, Monseigneur, de l'en combler<sup>1</sup>. »

Cependant, à travers ses lettres de la première heure, on voit percer la satisfaction très légitime d'un beau triomphe remporté, l'enivrement du vainqueur ; et à côté de cette ivresse, une tristesse immense, un profond découragement : « Ma santé s'use, ma bourse s'épuise.... Plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent à supplier Sa Majesté de m'accorder une grâce, la seule que j'ambitionne.... » Cette grâce, c'est son rappel en France : « Je ne vous en demande pas d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour<sup>2</sup>. »

1. Montcalm au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, 12 juillet 1758.

2. *Ibid.* — Il écrivait encore le 1<sup>er</sup> août 1758 : « Ma santé s'use ; le travail, l'inquiétude et le chagrin ne peuvent que l'altérer. Au milieu des succès, j'ai à craindre qu'on ne cherche à faire désapprouver ma conduite ; et, si la fortune m'eût abandonné, on m'aurait peint comme coupable de mesures mal prises. » De fait, M. de Vaudreuil se permit de joindre au rapport de Montcalm sur la bataille de Carillon des observations malveillantes sur celui-ci ; et, dans une lettre au Ministre de la Marine, M. de Massiac (ministre du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre), lettre où éclatait toute sa jalousie, il dénôça la conduite du général à son égard et à l'égard des Canadiens.

Dans cette même lettre du 1<sup>er</sup> août, Montcalm, qui était au courant de ce que les jaloux et les envieux disaient et écrivaient contre lui, laisse échapper ces paroles d'amertume : « Il est dur pour un général bien intentionné de se trouver à 1.500 lieues, de servir hors de son département et d'avoir toujours à craindre la nécessité de se justifier. » Il fut, en effet, plus d'une fois obligé de se justifier ; et MM. Doreil, Desandroüins et Bougainville défendirent de leur côté le marquis de Montcalm avec une ardeur, qui a paru à certains de la

Cet officier de premier mérite, ce vainqueur de Chouaguen, de William-Henry et de Carillon était, en effet, « écœuré des basses jalousies dont il était l'objet ; froissé des lettres insensées du marquis de Vaudreuil qui le blâmait et voulait lui apprendre la guerre ; découragé de l'abandon dans lequel le gouvernement le laissait, lui et son armée ; irrité enfin que des lettres, très importantes pour le salut de la Colonie, écrites par lui au Ministre de la Guerre, eussent été retenues plusieurs mois dans les bureaux de la marine <sup>1</sup> ».

Malgré ses instances réitérées <sup>2</sup>, le marquis de Montcalm n'obtint pas son rappel. Dans les circonstances difficiles que traversait la Colonie, la Cour ne consentit pas à enlever à l'armée ce brillant général, capable de sauver le Canada, s'il eût pu être sauvé.

Avant de quitter Carillon, Montcalm consacra la journée du 11 juillet à enterrer les morts, auxquels il fit donner les honneurs militaires et les prières de l'Église ; et le lendemain, dans un sentiment de respectueuse reconnaissance envers le Dieu des armées, une grande croix, surmontée des armes de France, fut dressée par son ordre, entre deux poteaux, sur le champ de bataille. Elle portait cette inscription qu'il avait lui-même composée, et dont il écrivit au-dessous la traduction en vers français :

*violence, même de l'animosité et de la jalousie contre Vaudreuil. Doreil écrivait, par exemple : « La négligence, l'ignorance, la lenteur et l'opiniâtreté du gouverneur ont pensé perdre la colonie..., l'ineptie, l'intrigue, le mensonge, l'avidité, la feront sans doute périr. » Il va jusqu'à demander le rappel du gouverneur et son remplacement par Montcalm (Lettre au maréchal de Belle-Isle, 31 juillet 1758 ; citée par Dussieux, p. 271).*

1. *Desandroüins*, p. 196.

2. Lettres du 12 juillet, du 1<sup>er</sup> août, etc...

*Quid dux? quid miles? quid strata ingentia ligna?  
En signum! en Victor! Deus hic, deus ipse triumphat.*

*Chrétien! ce ne fut point Montcalm et sa prudence,  
Ces arbres renversés, ces héros, leurs exploits,  
Qui, des Anglais confus ont brisé l'espérance,  
C'est le bras de ton Dieu, vainqueur sur cette croix <sup>1</sup>.*

L'abbé Piquet, aumônier de l'armée, présidait la cérémonie funèbre. Sur cette croix, et sur les poteaux, il inscrivit quelques textes de l'écriture, appropriés à la circonstance ; puis, sur un des poteaux, on grava cette fière devise :

*Non plus ultrà, qui jam à Gallis cœsi, victi fugatique fuistis Angli anno 1758, die vero 8 julii, septem contra unum. Vous n'irez pas plus loin, Anglais, qui étant sept contre un, avez été battus, vaincus, mis en déroute par les Français, le 8 juillet de l'année 1758 <sup>2</sup>.*

Le temps n'a pas respecté ce monument de la piété du marquis de Montcalm, et là, où fut Carillon, les Anglais ont bâti Tincondéroga ; mais le nom de Carillon est resté et restera ineffaçable dans les souvenirs de nos fastes militaires <sup>3</sup>.

La devise profane disait : *Non plus ultrà*. Hélas ! Les Anglais allèrent plus loin.

1. Lettre de Montcalm à sa mère. — *Journal de Montcalm*, p. 436.

2. Le drapeau arboré à la bataille de Carillon fut rapporté troué de balles et suspendu aux voûtes de l'église des Récollets, à Québec. Il a été conservé, et aux jours de solennités publiques, on le promène en triomphe.

3. *Desandroüins*, p. 190.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME

---

Invasion du Canada : prise de Louisbourg, des forts Frontenac et Duquesne. — La disette. — Les Anglais devant Québec. — Combat de Montmorency et bataille d'Abraham. — Montcalm et Wolfe blessés à mort. — Capitulation de Québec. — Seconde bataille d'Abraham. — Capitulation de Montréal. — Traité de Paris : fin de la domination française au Canada.

La guerre du Canada a deux phases : l'une qui s'étend de 1755 au mois d'août 1758, l'autre de la perte de Louisbourg à 1761. La première est une période de victoires pour nos armes : Duquesne, Chouaguen, William-Henry et Carillon sont les hauts faits de cette époque héroïque, où nos troupes, toujours inférieures en nombre, ont battu les armées anglaises. Il n'est pas jusqu'à la démonstration du général Loudoun contre Louisbourg qui n'ait échoué misérablement à l'arrivée dans ce port de la flotte française. Seul, l'échec de Dieskau à William-Henry a jeté une ombre, ombre vite effacée, sur l'éclatante série de nos succès pendant ces trois années.

Le résultat de ces années de campagne a été, en définitive, à l'avantage de la France, inappréciable. Les Anglais ont été chassés de la vallée de l'Ohio, les communications par les lacs entre le Canada et la Louisiane ont été maintenues, enfin l'ennemi a été refoulé de ses positions près du lac Saint-Sacrement jusqu'au fort Lydius.

Mais l'effort déployé dans des luttes continuelles, les pertes subies par les troupes et les privations qu'elles ont

endurées, la corruption, la concussion et les dépenses folles dans la haute société et l'administration, de misérables querelles et l'animosité entre Vaudreuil et Montcalm, ont affaibli d'une année à l'autre la force de résistance, et préparé peu à peu les insuccès et les désastres de la seconde période. Si encore la Cour, éclairée sur les causes d'affaiblissement et de démoralisation de la Colonie, eût pris des moyens énergiques pour les faire disparaître, si elle eût secouru efficacement l'armée, la victoire finale eût été possible!... Rien ou presque rien ne fut tenté. Aussi, Montcalm écrit sur son *Journal*, le 12 octobre 1758, cette parole découragée : « La paix seule peut aujourd'hui sauver cette colonie. » Quelques mois après, au commencement de 1759, il dit au chevalier de Lévis : « On se divertit, on ne songe à rien, tout va et ira au diable <sup>1</sup>. » Tout alla aussi à la perte du Canada.

La perte de Louisbourg, survenue près de trois semaines après la victoire de Carillon, fut le signal de nos défaites. « La victoire de Carillon, écrivait le P. de Bonsecamps, a été contrebalancée par la perte de Louisbourg qui a été obligée de capituler le 27 juillet. On s'était flatté ici que les Anglais échoueraient devant cette place. Il paraissait même par les lettres écrites de cette ville qu'il n'y avait rien à craindre pour elle. Apparemment qu'on ne comptait pas que les Anglais dussent y venir avec une aussi formidable artillerie que celle qu'ils ont conduite. Elle consistait en plus de 130 bouches à feu, environ 30 mortiers et 100 canons du plus gros calibre. Une faute que l'on a faite, à mon avis, dans la défense de cette place, c'est de n'avoir pas employé tout ce qu'on avait de forces pour empêcher la descente. C'était là le seul moyen de conserver cette

1. *Lettres* au chevalier de Lévis, p. 155.

place qui n'avait d'autre défense que son enceinte avec un fossé et un chemin couvert, sans aucun ouvrage extérieur qui défendit le corps de la place et put faire acheter bien cher aux ennemis cette conquête. Ajoutez à cela que les murs sont faits avec du mortier dont le sable est salé ; or, il est constant par l'expérience que le sable marin ne s'amalgame point avec la chaux et fait de très mauvais mortier, aussi tous les printems y avait-il quelques réparations à faire aux murailles » <sup>1</sup>.

M. de Drucour commandait à Louisbourg, *cette porte cochère du Canada*, selon l'expression de Desandroüins. Il commit, en effet, la faute de laisser le général Wolfe débarquer, le 8 juin, sur la côte de l'île Royale. Le général commença aussitôt les travaux du siège ; il avait avec lui 15.000 hommes et une puissante artillerie <sup>2</sup>. Le commandant de Louisbourg fit des efforts désespérés pour tenir dans une place à demi démentelée, défendue par une faible garnison <sup>3</sup> et protégée par une artillerie hors d'état de lutter contre celle des Anglais. Mais assiégé par terre et par mer, manquant de vivres, il fut forcé de capituler après deux mois d'une résistance héroïque : les remparts étaient démolis, les casernes incendiées, tous les canons, sauf douze,

1. Lettre à l'astronome Delisle, 30 octobre 1758.

2. « Dans les premiers jours de juin, l'amiral Boscawen, parti de Halifax avec 24 vaisseaux, 18 frégates et 150 transports, débarqua dans l'île Royale 15.000 soldats, 65 pièces de canon de gros calibre et 42 mortiers » (*Dussieux*, p. 148).

3. « La garnison de Louisbourg comptait 2.900 soldats (sur lesquels 2.040 seulement étaient en état de combattre), 1.200 sauvages et environ 2.500 miliciens, soit du Canada, soit de Louisbourg même » (*Dussieux*, p. 149). — Cf. la Lettre de M. de Drucour du 26 juillet 1758 ; le rapport de M. La Houlière au ministre du 6 août 1758 (*Dépôt de la guerre, Canada, 1758*) ; *Lettres et Mémoires* pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton ; *Les derniers jours de l'Acadie*, chap. IX, p. 229 et suiv. ; Bancroft, t. III, chap. XIII, p. 209 ; etc...

démontés, et sur les sept mille défenseurs de la place, plus de quinze cents étaient tués, blessés ou malades. M. de Drucour et la garnison furent faits prisonniers de guerre et les habitants transportés en France.

Un mois après la capitulation de Louisbourg, Bradsteet, à la tête de trois mille Anglais, s'emparait du fort Frontenac, et le général Forbes, descendant dans la vallée de l'Ohio avec 6.500 hommes, occupait, au mois d'octobre, les ruines abandonnées de Duquesne.

Désormais, les communications avec la Louisiane étaient interrompues, les pays d'en haut isolés, et l'entrée du Saint-Laurent, cette clef du Canada, aux mains des Anglais. Aucun secours de France ne pouvait arriver à Québec, sans passer sous le feu des escadres ennemies.

Par la prise de Frontenac et de Louisbourg, les Anglais étaient devenus maîtres de la source et de l'embouchure du Saint-Laurent; ils pouvaient pénétrer à leur aise jusqu'au cœur du Canada; ils tenaient les deux extrémités de la grande artère qui le traversait. Seul, le lac Champlain barrait aux ennemis l'entrée du fleuve et sa marche sur Montréal; et Québec, sur le cours du Saint-Laurent, pouvait aussi opposer une résistance aux attaques de la flotte anglaise, résistance bien faible cependant, car ses remparts étaient restés inachevés: du côté de la campagne, il n'existait pour protéger la ville qu'un mur de deux mètres de hauteur, sans fossé ni glacis.

Telle était, à la fin d'octobre. 1758, la situation de la Colonie française. Montcalm, d'accord avec le Gouverneur, envoya en France son aide de camp, Bougainville, pour éclairer la Cour et réclamer des secours. Berryer était alors Ministre de la Marine. Il répondit à Bougainville qu'il ne pouvait envoyer que 326 recrues et le tiers des vivres

demandés ; et comme celui-ci insistait, il répliqua : « Monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas de l'écurie. » — « On ne dira pas du moins, reprit avec esprit l'aide de camp, que vous parlez comme un cheval. »

Il n'y avait rien à attendre de la Cour ; le Canada était sacrifié ; Bougainville retourna à Québec.

Le 19 février 1759, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, écrivit de son côté à Montcalm qu'il ne devait pas compter recevoir des troupes de renfort ; et, après ce refus, il ajoutait de sa main cette recommandation assez étrange : « Il est de la dernière importance de conserver un pied dans le Canada, quelque médiocre qu'en soit l'espace ; car si nous l'avions perdu en entier, il serait comme impossible de le ravoir. C'est pour remplir cet objet que le roi compte sur votre zèle, votre courage, votre opiniâtreté. »

La réponse de Montcalm est, dans sa noble simplicité, celle d'un héros : « J'ose vous répondre de mon entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à mourir. »

Cependant, en Angleterre, Pitt, surpris et désagréablement impressionné de l'insuccès de son armée à Carillon, avait promptement réagi contre un premier mouvement de vive appréhension : il se prépara à la revanche, en envoyant de nouvelles troupes en Amérique et en ordonnant des levées en masse dans les possessions anglo-américaines.

Wolfe prit le commandement de la flotte, avec ordre de remonter le Saint-Laurent et d'assiéger Québec. Abercromby fut rappelé et remplacé par le général Amherst, qui devait marcher sur Montréal par le lac Champlain et la rivière Richelieu ; enfin, le général Prideaux, à la tête de la troisième armée, avait pour mission de descendre l'Ontario

et le Saint-Laurent et de rejoindre Amherst à Montréal. D'après Montcalm, les Anglais avaient 60.000 hommes sous les armes, y compris vingt mille soldats de réserve.

« Si le général Montcalm, disait Wolfe, trompe encore cette fois nos efforts, il pourra passer pour un habile officier. »

La lutte était, en effet, inégale. Le P. de Bonnacamps écrivait à M. Delisle : « Pour vous dire les choses telles qu'elles sont, c'est qu'on ne devra pas être surpris en France si le Canada tombe entre les mains des Anglais. Ils ont sur pied plus de 60.000 hommes, et à peine en avons-nous 12.000 à leur opposer <sup>1</sup>. »

Il ne voit de salut pour la Colonie que dans la paix, mais il ne croit pas que les Anglais veuillent la faire. « On se flatte ici, dit-il, que la paix se fera en Europe. Elle pourra se faire en Allemagne; mais l'Anglais ne voudra peut-être pas la faire. Il y a longtemps qu'il a envie d'avoir le Canada. Jamais l'occasion n'a été si belle pour lui, et par malheur pour nous, il le voit aussi bien que nous. Aussi je doute fort que, si la paix se fait, on veuille nous y comprendre <sup>2</sup> ».

Cette paix, Montcalm, Lévis, Doreil, Bougainville, le marquis de Vaudreuil, tous la désiraient ardemment : « La situation de la Colonie, écrivait Montcalm, est des plus

1. Lettre du 30 octobre 1758. — Quand le P. de Bonnacamps écrivait cette lettre, M. de Vaudreuil n'avait pas encore fait la levée en masse de tous les hommes valides de 16 à 60 ans. Après un recensement minutieux, le gouvernement de Québec compta 7.511 hommes en état de porter les armes; celui de Montréal, 6.405, et celui des Trois-Rivières, 1.313. En tout : 15.229. Mais les vivres manquaient. Aussi Montcalm disait, en constatant ce résultat : « On aura de la peine à pouvoir primer l'ennemi en campagne, faute de vivres. » (*Journal*, p. 495.)

2. *Ibid.*

critiques, si la paix ne vient au secours <sup>1</sup>. » Doreil disait au maréchal de Belle-Isle : « Il est absolument nécessaire de faire la paix cet hiver, ou la colonie sera aux Anglais l'année prochaine <sup>2</sup>. »

Les Anglais ne voulaient pas la paix ; elle ne se fit pas. Il ne restait plus au général qu'à se préparer à la lutte, à *défendre la Colonie pied à pied* <sup>3</sup>. Les troupes furent disposées sur trois points : Montcalm se transporta, au printemps, à Québec avec Lévis, Bougainville et le gros de l'armée ; Bourlamaque fut chargé de la défense du centre, à Carillon, et le capitaine Pouchot de celle de l'est, à la Présentation et à Niagara <sup>4</sup>.

Le moral des troupes était excellent, l'ardeur de tous les combattants admirable ; et cependant les souffrances et les privations du dernier hiver avaient dépassé celles des années précédentes. « La misère est excessive ici », écrivait Montcalm le 4 janvier 1759 ; et il notait dans son *Journal* : « Misère affreuse au gouvernement de Québec. » Elle était

1. Lettre au Ministre de la Marine, M. de Massiac. V. *Dussieux*, p. 269. Le 12 avril 1759, il écrit encore au Maréchal de Belle-Isle : « Si la guerre dure, le Canada sera aux Anglais, peut-être dès cette campagne ou la prochaine » (*Ibid.*, p. 292) ; — A Doreil, en France : « La paix, ou tout ira mal » ; — à Lévis, 24 février : « La colonie est perdue si la paix n'arrive pas. Je ne vois rien qui puisse la sauver. Ceux qui la gouvernement ont de furieux reproches à se faire ; pour moi, je n'en ai point à me faire. » Vaudreuil écrivait le 2 sept. 1758 au Ministre : « La paix me paraît d'une nécessité absolue pour ce pays. »

2. *Dussieux*, p. 273 ; — et p. 281 : « Le Canada est perdu si la paix ne se fait pas cet hiver. » Doreil partit en mission pour la France avec Bougainville et ne revint pas au Canada.

3. Lévis au Ministre de la Guerre, 13 mai 1759.

4. L'armée de Montcalm comptait 13.718 hommes (chiffre officiel) ; celle de Bourlamaque, 2.600 ; et celle de Pouchot, en y comprenant les troupes de M. de Corbière et celles de M. de la Corne, 1.500 environ. Ces chiffres sont donnés par *Dussieux*, p. 67 ; mais d'autres historiens les regardent comme forcés.

partout aussi affreuse. Elle s'accrut à ce point que les premiers jours de l'année furent signalés par un soulèvement populaire, à l'occasion d'une ordonnance de l'intendant Bigot, annonçant une nouvelle réduction dans la distribution des vivres : « Il voulait nous mettre au quarteron, dit Montcalm ; 400 femmes l'ont fait trembler hier (3 janvier) ; il a cédé à la demi-livre. »

La disette dégénéra un instant en famine ; mais la misère publique n'empêcha pas la société civile et militaire de se réunir chez l'intendant et de s'y livrer à des réjouissances scandaleuses, au jeu, aux désordres les plus coupables. La réserve fut plus grande, la tenue plus sévère chez le marquis de Vaudreuil, à Montréal. En vain, Mgr de Pontbriand flétrit du haut de la chaire les excès honteux qui déshonoraient sa ville épiscopale pendant le saint temps du Carême et à la veille de terribles fléaux qu'il semblait prévoir ; on fermait l'oreille à ses menaces et à ses objurgations, on protestait !...

Le 18 avril, dans un mandement énergique, aux accents prophétiques, le prélat fit entendre de nouvelles leçons, de nouveaux avertissements, qui ne furent pas du goût de tout le monde. Les gens qui s'amuse, n'aiment pas les trouble-fête. « Ce qui doit nous faire craindre, disait Monseigneur, ce sont les divertissements profanes auxquels on s'est livré avec plus de fureur que jamais ; ce sont les excès intolérables dans les jeux de hasard, ces déguisements impies

1. Montcalm écrivait dans son *Journal* du 2 janvier au 26 janvier 1759 : « Misère affreuse au gouvernement de Québec... Bals, amusements, parties de campagne, gros jeux de hasard en ce moment. » Et du 9 février au 12 mars 1759 (*ibid.*) : « Les plaisirs, malgré la misère et la perte prochaine de la Colonie, ont été des plus vifs à Québec. Il n'y a jamais eu tant de bals, ni de jeux de hasard aussi considérables, malgré les dépenses de l'année dernière. Le gouverneur général et l'intendant l'ont autorisé. »

en dérision, ou pour mieux dire, en haine de la religion ; ce sont les crimes plus que jamais multipliés dans le cours de cet hiver. Voilà ce qui nous oblige à tout craindre et à vous annoncer que Dieu lui-même est irrité ; que sa main est levée pour nous frapper, et qu'en effet nous le méritons <sup>1</sup>. »

Dans le même mandement, Mgr de Pontbriand prescrivait des prières publiques, à *l'occasion de la guerre*, pour détourner la colère de Dieu et faire descendre sa bénédiction sur nos armes. Ces prières attirèrent une foule énorme dans les églises ; et, pendant ce temps, les fêtes et les folies continuaient au palais de l'intendant. Suivant une figure usée de rhétorique, on dansait sur un volcan. « Ce sont vos frères qui courent à leur perte, disait encore Mgr aux fidèles qui priaient ; craignez de vous trouver enveloppés dans la même disgrâce <sup>2</sup>. »

Le 24 mai 1759 ; un courrier vint éveiller Montcalm à minuit et lui annoncer l'approche de la flotte anglaise. Elle se trouvait au Bic. Le 25 juin, elle était en vue de Québec, et le 28 elle jetait l'ancre derrière la Pointe-Lévis. Wolfe, qui la commandait, avait sous lui quatre officiers distingués, Robert Monckton, Georges Townshend, Guy Carleton et James Murray <sup>3</sup>. Il forma immédiatement deux camps retranchés, l'un à la Pointe-Lévis, sous les ordres de Monckton, et l'autre à l'extrémité occidentale de l'île d'Orléans, sous le commandement du général Hardy ; puis

1. *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 135.

2. Même mandement du 18 avril.

3. *Le Marquis de Montcalm*, par le P. Martin, p. 219. Monckton devint gouverneur de New-York et mourut en 1782 ; Townshend retourna en Angleterre ; Carleton fut gouverneur du Canada à plusieurs reprises et mourut en 1808 ; Murray, gouverneur anglais du Canada, mourut en 1794 (*Ibid.*, notes).

il plaça son camp, le 9 juillet, sur la pointe de la rive gauche de la rivière Montmorency. On le nomma le camp de l'Ange-Gardien, à cause de la paroisse voisine.

Depuis que la présence de l'avant-garde anglaise au mouillage de l'île aux Coudres avait été signalée à Québec, une activité fiévreuse régnait dans la ville. La population des campagnes y afflua, résolue à la défendre. Le marquis de Vaudreuil s'y rendit aussi de Montréal; c'était la première fois qu'il se trouvait à l'armée à côté de Montcalm, nommé lieutenant général <sup>1</sup>.

« M. de Vaudreuil n'avait rien fait pour mettre Québec à l'abri d'une attaque; les remparts étaient inachevés; la ville n'était pas tenable. Au dernier moment, on la couvrit par un camp retranché que M. de Montcalm établit dans une forte position; le Saint-Laurent défendait le front des retranchements; la gauche s'appuyait à la rivière Montmorency, coulant dans un profond ravin; la droite se reliait à Québec par un pont jeté sur la rivière Saint-Charles. Plusieurs redoutes furent construites pour augmenter la force de la position. Le camp retranché prit le nom de village de Beauport, qui en occupait à peu près le centre <sup>2</sup>. » Lévis commandait la gauche, Bougainville la droite; Montcalm avait établi au centre son quartier général. Le camp de l'aile gauche, retranché sur la rive droite du Montmorency, n'était séparé du camp de Wolfe que par l'étroit chenal de la rivière.

Wolfe n'attaqua pas de suite les retranchements français :

1. Pendant le séjour de Bougainville à Paris, la cour fit un certain nombre de promotions. Montcalm fut nommé lieutenant général; Vaudreuil, Grand-croix de Saint-Louis; Lévis, maréchal de camp; Bourlamaque et Senezergues, brigadiers; Bougainville, colonel et chevalier de Saint-Louis; etc...

2. *Dussieux*, pp. 168-169.

il attendait le général Amherst qui devait le rejoindre sous les murs de Québec, et dont la marche fut retardée au lac Champlain. Ce contre-temps ne le laissa pas inactif : il organisa ses marins en armée régulière, il fit ravager tous les environs de Québec, incendier les fermes, massacrer les habitants, égorger les bestiaux, couper les arbres fruitiers ; enfin, de la Pointe-Lévis, il bombardra Québec avec de puissantes batteries et détruisit presque entièrement la basse ville.

Le 31 juillet, Amherst n'étant pas arrivé, il se décida à agir seul et à livrer bataille aux Français. Une partie de son armée attaqua le camp de Beauport par le ravin de Montmorency, tandis que le gros de ses forces essayait d'enlever les retranchements du côté du Saint-Laurent. Lévis, qui n'avait que 10 pièces de canon à opposer aux 118 de l'ennemi, le repoussa avec vigueur et le força à regagner le camp de l'Ange-Gardien.

Wolfe battu, mais non découragé, remonta le fleuve au-dessus de Québec pour examiner s'il ne découvrirait pas un endroit propre au débarquement : son but était de tourner la position que le lieutenant général occupait à Beauport. Une colonne, dirigée par Bougainville et chargée de surveiller ses mouvements, ne parvint pas à deviner ses projets, et, dans la nuit du 12 septembre, après avoir fatigué les Français par de continuelles allées et venues de la ville à la rivière du Cap Rouge et de la rivière du Cap Rouge à la ville, il descendit le fleuve, débarqua à l'improviste ses troupes à l'anse du Foulon, gravit librement et en silence les falaises, et, le matin du 13, son armée arrivait sur le plateau d'Abraham, aux portes de Québec <sup>1</sup>.

1. Tout a été dit et écrit longuement sur les batailles de Montmorency et d'Abraham, et sur la prise de Québec et de Montréal. Aussi nous contentons-nous de résumer ici très brièvement les faits, laissant

Montcalm ne s'attendait pas à être tourné et attaqué de ce côté de Québec. Prévenu dès la première heure, il accourt avec son armée alors fort réduite, Lévis ayant été détaché avec 800 hommes au lac Champlain, Bougainville et ses 3.000 soldats se trouvant à plusieurs lieues de Québec en amont, enfin une partie des Canadiens étant retournés aux champs,

de côté les discussions soulevées par les historiens sur les responsabilités au sujet de la perte du Canada. Nous renvoyons, pour plus amples détails, le lecteur aux historiens les plus connus : Garneau, Ferland, Parkman, Bancroft, P. Martin, de Kerallain, Casgrain, etc... On consultera surtout avec profit le *Mémoire* sur la campagne de 1759 par M. de Joannès, la lettre de Montreuil au maréchal de Belle-Isle sur la bataille de Québec, la relation de la seconde bataille de Québec (v. les *Pièces justificatives* dans Dussieux), le *Journal* de Lévis et ses lettres, le *Journal* de Montcalm et sa continuation par son secrétaire; enfin, des ouvrages de première valeur parus dans ces dernières années : *The siege of Quebec*, by A. G. Doughty; *The military life of Field-Marshal G. F. Marquess Townshend, ... the Capture of Quebec, 1759*; *La Guerre de sept ans*, vol. III, par R. Waddington; etc.

L'abbé Casgrain (dans *Montcalm et Lévis*) « prend à partie la mémoire de Bougainville, dit M. de Kerallain (p. 139), de la façon la plus inique et la plus irréfléchie. Il ne s'agit de rien moins que de mettre à sa charge la perte de Québec et du Canada ». Et pour atteindre ce but, il dresse contre cet officier un acte d'accusation, où M. de Kerallain voit « une part invraisemblable — par convenance, nous ne voulons pas dire *impudente* — de négligence et d'imagination » (p. 140). Cet acte d'accusation serait, toujours d'après M. de Kerallain qui donne de nombreuses preuves à l'appui, un tissu de dissimulations, d'interprétations fausses, d'insinuations calomnieuses, d'injures audacieuses de la part de l'historien : « L'abbé, dit-il, dissimule adroitement ces instructions positives (p. 143)... Il a très perfidement analysé cette pièce (II, p. 208-214), ce qui nous oblige à la reproduire presque en entier (p. 145)... Il place complètement sous silence les pièces qui suivent (p. 146)... Pourquoi supprime-t-il la seconde moitié de la phrase dans le Mémoire de Joannès? (p. 151)... » Quand on a lu M. de Kerallain, on regrette que M. Casgrain ait oublié ces qualités essentielles de l'historien : la sincérité, la véracité et l'impartialité. Malheureusement, les critiques indépendants seront forcés de constater l'absence de ces qualités non seulement dans *Montcalm et Lévis*, mais dans les autres ouvrages de l'abbé.

après la victoire de Montmorency, pour faire la moisson. Le lieutenant général ne pouvait attendre le retour de ses troupes : l'heure était décisive, il fallait sauver la ville. Il lance les 4.500 soldats qu'il a sous la main contre les Anglais qui, plus nombreux et rangés en bataille, ripostent vigoureusement. *Le choc fut vif*, écrit M. Bernier, commissaire des guerres. Wolfe est blessé à mort, et Montcalm, couvert de blessures, est conduit chez M. Arnoux, où il reçoit les premiers soins <sup>1</sup>.

« La blessure est-elle mortelle ? » demande M. de Montcalm. — « Oui », répond le chirurgien.

« Combien de temps puis-je encore vivre ? » — « Pas vingt-quatre heures. »

« Tant mieux ! réplique le blessé ; je ne verrai pas les Anglais dans Québec. »

Ce chrétien convaincu se prépara dès lors avec foi à paraître devant Dieu : « Je n'ai plus d'ordres à donner, ni à me mêler de rien, dit-il à M. de Ramezay, qui le pressait de donner des ordres pour la défense de la place. J'ai trop à faire à ce grand moment ; mes heures sont très courtes. » Il se confessa, reçut les derniers sacrements et mourut

1. Montcalm fut-il assez prévoyant ? Prit-il toutes les précautions nécessaires pour empêcher la descente de Wolfe ? Eut-il tort d'attaquer les Anglais sans attendre l'arrivée de Bougainville ? Vaudreuil ne contraria-t-il pas les plans et les mouvements militaires de Montcalm ?... Les réponses à ces questions et à d'autres semblables ne sont pas de notre compétence, et n'auraient pas, du reste, leur raison d'être dans cette histoire. — En 1827, lord Dalhousie fit élever un monument à la mémoire de Montcalm et de Wolfe, et sur le piédestal de la colonne on a gravé cette inscription :

Mortem. Virtus. Communem.

Famam. Historia.

Monumentum. Posteritas  
dedit.

dans les sentiments de la plus ferme piété, le 14 septembre, à l'aube du jour. Il n'était âgé que de 47 ans et six mois. Son corps fut transporté le soir dans l'église des Ursulines. On l'enterra près de la grille de la chapelle conventuelle, à l'endroit où une bombe avait défoncé le plancher et fait une excavation, qu'on agrandit et creusa en forme de fosse <sup>1</sup>.

Le chevalier de Lévis, à qui revenait la succession de Montcalm, informé de sa défaite et de sa mort, fit diligence pour revenir à Québec. Arrivé le 19 à la rivière Saint-Charles, il apprit avec indignation et colère que la veille, M. de Ramezay, commandant de la place, avait capitulé <sup>2</sup>. Cet officier *médiocre, sans caractère, protégé de M. de Vaudreuil*, effrayé des plaintes et des menaces de la population qui demandait à se rendre, entraîné par le découragement général, épouvanté à l'idée du bombardement de la ville, sans sommation de l'ennemi, sans avoir reçu un coup de canon des tranchées anglaises, avait envoyé le

1. L'abbé Casgrain raconte dans *Montcalm et Lévis* : « un instant après entra le vénérable évêque de Québec... Il le prépara (Montcalm) à la mort et lui administra les derniers sacrements. » Le P. Martin, au contraire, dit dans le *Marquis de Montcalm* (note 1, p. 258) : « Quelques auteurs font assister à la mort de Montcalm Mgr de Ponthriand, évêque de Québec. Les procès-verbaux de ses derniers moments font foi du contraire. L'évêque avait quitté la ville au moment de l'invasion anglaise et était retiré à Charlebourg, à huit kil. au nord de Québec. » Il est dit dans l'acte mortuaire, signé par les chanoines Resche et Collet, que Montcalm est « décédé, muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion ».

2. Soixante cavaliers qui précédaient l'avant-garde de M. de Lévis étaient déjà entrés à Québec avant que la capitulation fût signée (*Mémoire de Joannès*, dans Dussieux, p. 309). Ils annoncèrent à M. de Ramesay que l'armée de M. de Lévis était en marche pour le secourir à tout prix ; mais le commandant de la place ne voulut rien entendre et capitula.

major de Joannès soumettre ses propositions au général Townshend <sup>1</sup>. Elles furent acceptées avec empressement.

La mort de Montcalm avait été le signal de la panique de ses troupes, qui s'enfuirent jusqu'au camp de Beauport <sup>2</sup>; et la chute de Québec fut suivie dans la ville des plus graves désordres. Les habitants ingouvernables pillèrent les magasins du roi <sup>3</sup>, et ils enlevèrent au camp de Beauport tout ce qu'ils purent. Les campagnes ne furent pas à l'abri du pillage <sup>4</sup>. De la capitulation à la fin de la guerre, les désertions se multiplièrent; on éprouva toutes les peines du monde à maintenir les militaires sous les armes <sup>5</sup>.

Les Anglais, maîtres de Québec, ne songèrent qu'à s'y bien installer pour l'hiver. On y laissa 8.500 hommes de

1. Il fut stipulé que la garnison serait embarquée pour la France. Québec comptait, au moment de la capitulation, 1.800 soldats, matelots et miliciens. Les habitants devaient conserver leurs biens, leur religion et ne pas être *transmigrés* comme les Acadiens. Les Anglais eux-mêmes trouvèrent que le gouverneur de Québec s'était bien hâté de capituler. (Cf. R. Waddington, p. 331.)

2. Lévis qualifie cette fuite de *honteuse* dans sa lettre au Maréchal de Belle-Isle, 1<sup>er</sup> novembre 1759.

3. Bernier à Bougainville, 5 novembre 1759 : « Les effets du roi pillés dans le moment de la reddition de la place, les Anglais l'ont su, ils l'ont vu et ont laissé chacun jouir de sa rapine. » L'abbé Casgrain dit que « la ville était devenue le rendez-vous des filous, des gens sans aveu... Chacun cherchait son bien, et, ne le trouvant pas, prenait celui de son voisin. »

4. *Journal* de Lévis, pp. 212-214 : « Le camp de Beauport était resté tout tendu sans que les ennemis eussent osé descendre pour y entrer; les habitants des environs le pillèrent... D'autres pillaient dans les campagnes, sans qu'il fût possible d'arrêter ce désordre. »

5. Le chevalier de Bernetz à Bougainville, dès le 17 septembre 1759 : « C'est avec la plus vive douleur que je vous apprends que tous les miliciens sont sans courage et sans volonté. La plupart ont jeté leurs armes; les batteries sont presque sans servants; une désertion affreuse... Les officiers de milice ont déserté et les marchands ne veulent plus prendre les armes. » (Cité par M. de Kerallain, p. 157.) — Cf. la lettre du 1<sup>er</sup> novembre de Lévis au Ministre.

troupes de ligne sous le commandement du brigadier Murray, qui allait devenir le premier gouverneur anglais de Québec <sup>1</sup>. La flotte fit voile pour Halifax le 18 octobre : elle emmenait Townshend et Monckton.

\*  
\* \*

Le 5 novembre 1759, Mgr de Pontbriand écrivit de Montréal au Ministre de la Marine, M. Berryer, pour lui faire connaître les derniers événements de Québec <sup>2</sup>. A cette lettre, il joignit un Mémoire qu'il appelle *Description imparfaite de la misère au Canada* et dans lequel on lit : « Québec a été bombardé et canonné pendant l'espace de deux mois ; 180 maisons ont été incendiées par des pôts-à-feu ; toutes les autres criblées par le canon et les bombes..... L'église cathédrale a été entièrement consumée. Dans le

1. Bernier trace de ce général le portrait suivant dans une lettre à Bougainville du 3 novembre 1759, citée par M. de Kerallain, p. 161 : « L'homme est jeune, bouillant, fier de ses forces, décidé dans ses idées, chargé d'une province à laquelle il ne devait pas s'attendre, avide de figurer. Bon par le caractère, méchant ou à craindre par opposition, prompt à s'allumer et dans ces moments prêt à tout faire ; et, un moment après, cherchant à faire du bien mille fois plus qu'il n'a fait de mal. » Ce gouverneur de la place tenait à rester en paix pendant l'hiver et il ne le cacha pas à Bernier : « Il m'a dit qu'il me conseillera d'user de mon pouvoir pour insinuer à nos généraux un peu de tranquillité pour l'hiver, après tant de mois de fatigues ; que pour lui il se clorait si bien dans la place, qu'en dépit de la saison et de toute autre raison, il en jouirait » (Bernier à Bougainville, 10 novembre 1759).

2. « Le 1<sup>er</sup> juillet 1759, Mgr, malade, épuisé de fatigues, se retira à Charlesbourg (près de Québec), où il demeura durant le siège de Québec... c'est là qu'il apprit le résultat fatal de la bataille d'Abraham, la mort de Montcalm et la reddition de Québec. L'évêque visita les ruines encore fumantes de son église, pourvut à l'administration religieuse de la ville, et partit pour Montréal, emportant dans son cœur brisé le germe de la mort. » Il arriva à Montréal le 1<sup>er</sup> octobre avec M. de Vaudreuil (*Les Évêques de Québec*, par H. Têtu, p. 250).

séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine. L'église de la basse ville est entièrement détruite ; celles des Récollets, des Jésuites et du séminaire sont hors d'état de servir, sans de grosses réparations. Il n'y a que celle des Ursulines, où l'on peut faire l'office avec quelque décence, quoique les Anglais s'en servent pour quelques cérémonies extraordinaires... Le palais épiscopal est détruit et ne fournit pas un seul appartement logeable ; les voûtes ont été pillées. Les maisons des Récollets et des Jésuites sont à peu près dans la même situation ; les Anglais y ont cependant fait quelques réparations pour y loger des troupes <sup>1</sup>... »

Le P. de Glapion, supérieur général des Jésuites, complète les renseignements de Mgr de Pontbriand, dans une lettre du 12 novembre 1766, adressée de Québec au comte de Shelburne, secrétaire d'État, à Londres : « Tous les bâtiments du collège ont été remplis des vivres et autres munitions de la garnison anglaise jusqu'à la fin de juin 1761 <sup>2</sup>. Alors Son Excellence Mgr Murray permit aux Jésuites de jouir d'environ un tiers de leur maison et d'y venir loger après 18 mois d'exil. Sur ce tiers des officiers s'emparèrent de quelques appartements que leurs successeurs occupent encore. Les deux autres tiers ont été constamment et sont encore occupés, sous différents prétextes, par les munitionnaires de Sa Majesté britannique, qui n'en ont jamais payé un denier de loyer. Ils ont surchargé les plafonds de lourds fardeaux, qui ont considérablement altéré les bâtiments, auxquels ils n'ont fait presque aucune réparation <sup>3</sup>. »

1. Arch. colon., Corresp. gén., vol. 104.

2. Le commissaire Bernier écrit à Bougainville le 5 novembre 1759 que les Anglais ont mis les Jésuites hors de chez eux pour loger leurs troupes.

3. A son Excellence Monseigneur le comte de Shelburne, un des principaux secrétaires d'État de Sa Majesté, à Londres (Rec. off., London, Canada, vol. 3).

Le signataire de cette lettre, le P. de Glapion, était arrivé au Canada au mois de mai 1758 ; mais, dans ses jeunes années de vie religieuse, il avait fait un assez long séjour au collège de Québec en qualité de professeur de quatrième, de troisième et d'Humanités. Pendant ces six années de 1740 à 1746, sous la direction du P. de Saint-Pé, supérieur général de la mission, il avait connu et aimé les PP. du Parc, de la Chasse, Messaiger, Guignas, Daniélou, de Bonnecamps, religieux de grand mérite, missionnaires dévoués, hommes instruits. Sa grande ambition fut de marcher un jour sur leurs traces. Il n'était pas encore prêtre, n'ayant pas terminé sa philosophie ni fait son cours de théologie. Rappelé en France, à l'automne de 1746, pour suivre, au collège Louis-le-Grand, l'enseignement philosophique et théologique, il se promit bien de revenir au Canada, une fois ses études terminées et la prêtrise reçue : il avait laissé son cœur dans la Nouvelle-France. Son retour ne s'effectua pas aussi vite qu'il le désirait. Le Provincial de Paris, le P. de la Granville, lui confia durant plusieurs années la chaire de philosophie à Nevers et à Arras, puis la direction des études littéraires ; enfin, sur ses instances réitérées, il lui permit de rentrer dans sa chère mission <sup>1</sup>.

1. Le P. Auguste-Louis de Glapion, né au diocèse de Séz le 8 juillet 1719, entra au noviciat des Jésuites à Paris le 10 octobre 1735 et fit ses vœux de profès, en 1753, à Nevers. Après son noviciat (1735-1737) et deux ans de philosophie à La Flèche (1737-1739), il partit pour Québec où il professa la quatrième, la troisième et les humanités (1740-1746). Envoyé à Paris, il fit au collège Louis-le-Grand un an de philosophie (1746-1747) et quatre ans de théologie (1747-1751). Sa troisième année de noviciat terminée (1751-1752), il enseigna la philosophie d'abord à Nevers (1752-1753) ; puis à Arras, où il fut aussi préfet général des Études (1753-1758) ; et il quitta Paris le 25 mars 1758, en compagnie du P. de Bonnecamps, pour retourner au Canada. A Québec, il est nommé ministre et procureur ; forcé de

Le P. de Saint-Pé<sup>1</sup>, remplacé en 1748, comme supérieur général, par le P. Gabriel Marcol avait repris six ans plus tard le gouvernement de la Compagnie au Canada. Il la gouvernait encore quand arriva le P. de Glapion, qui avait conservé de lui le plus affectueux souvenir. Grande fut la joie du jeune religieux de retrouver son ancien supérieur de Québec et d'apprendre à son école les vertus qui font l'apôtre. Les leçons du maître ne devaient pas durer longtemps. Le siège de Québec força le P. de Saint-Pé de se retirer à Montréal; et son disciple le remplaça à Québec, d'abord comme vice-recteur du collège, puis, dans le courant de 1763, comme supérieur général de la mission.

Il acceptait cette charge à une heure bien difficile. L'administration des religieux de son ordre, sous le nou-

quitter la ville en 1760, il va s'établir aux environs avec le titre de vice-recteur et rentre l'année suivante, en juin, au collège, avec le P. de Saint-Pé, supérieur, qui s'était réfugié à Montréal. Il mourut le 24 février 1790. On trouve au *Rec. off.*, à Londres, quelques lettres de lui, qui révèlent à un haut degré, sa droiture, sa fermeté et sa connaissance pratique des affaires.

1. Le P. Jean-Baptiste de Saint-Pé, né le 10 octobre 1686, entra dans la Compagnie, à Bordeaux, le 13 octobre 1703 et fit sa profession le 2 février 1721. Après son noviciat (1703-1705), il étudia deux ans la philosophie à Limoges (1705-1707) et un an à Poitiers (1708-1709); il enseigna à La Rochelle la troisième (1707-1708), à Périgueux la quatrième, la troisième et les humanités (1709-1712), à Agen la rhétorique (1712-1714); puis il fit à Bordeaux sa théologie (1714-1718), à Marennes sa troisième année de probation (1718-1719), et partit ensuite pour le Canada. Dès 1720, il est attaché à la mission des Outaouais, où il reste jusqu'en 1737. Appelé cette année-là à Québec, il remplace en septembre 1739 le P. de Lauzon en qualité de supérieur général de la mission, et exerce cette charge jusqu'en 1748. Le P. Marcol lui succède quelques années, et le P. de Saint-Pé, qui était, pendant cet intérim, supérieur de Montréal, redevient supérieur général de 1754 à 1763. Les notes conservées sur lui aux archives de l'Ordre expliquent ces nombreuses années de supériorat : *ingenium et judicium optima, prudentia et experientia magna, Talentum ad regimen et omnia*. Il mourut à Québec le 8 juillet 1770.

veau régime de la Colonie, régime dur au début et inflexible dans sa rigueur, réclamait un homme d'un esprit large et droit, à la fois ferme et conciliant<sup>1</sup>, capable de s'accommoder aux circonstances nouvelles, sans rien céder de ses droits, ni transiger avec ses devoirs. Bien que l'attitude du P. de Glapion n'ait pas été approuvée de tous ses religieux, il fut certainement alors le supérieur providentiel<sup>2</sup>. Il dirigea la mission jusqu'à la suppression de l'Ordre par Clément XIV.

Revenons à la *Description imparfaite de la misère au Canada*. Mgr de Pontbriand y disait encore : « Les prêtres du séminaire, les chanoines, les Jésuites sont dispersés dans le peu de pays qui n'est point encore sous la domination anglaise. Les particuliers de la ville sont sans bois pour leur hivernement, sans pain, sans farine, sans viande, et ne vivent que du peu de biscuit et de lard que le soldat anglais leur vend de sa ration. »

La misère était aussi grande en dehors de Québec. « Les campagnes, dit Mgr, ne fournissent point de ressources et sont peut-être aussi à plaindre que la ville même. Toute

1. Le P. Launay au R. P. Général Ricci, 16 février 1762 : « P. de Saint-Pé, superior generalis, efflagitat ut alter in ejus locum succedat, causans invaletudinem. Tres proponi possunt : PP. de Glapion, du Jaunay et Floquet. De P. Germain, nulla potest fieri mentio, siquidem in Acadiensibus populis et adjacentibus barbaris excolendis totus est et non sine offensione regiorum administratorum posset exindè revocari et etiamnum, quamvis alios hæc regio dominos patiatur. P. de Glapion, in hisce turbulentissimis temporum vicissitudinibus, ita prudenter, fortiter ac suaviter se gessit, ut mihi videatur aliis duobus longe auteponendus. Vir est in rebus gerendis strenuus œquè ac solers, religiosis virtutibus apprimè ornatus, paupertatis studiosus, in obediendo promptus, adversis probatus et in temporalibus negotiis maximè oculatus. » (Arch. S. J.)

2. « Ingenium optimum, judicium rectum, talentum ad gubernandum, mores suaves, voluntate firmâ. » Telles sont les appréciations des supérieurs sur ce religieux » (Arch. S. J.).

la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siège ; les granges, les maisons des habitants, les presbytères ont été incendiés ; les bestiaux qui restaient, enlevés.... Les églises au nombre de dix ont été conservées ; mais les fenêtres, les portes, les autels, les statues, les tabernacles ont été brisés..... De l'autre côté de la rivière, au sud, il y a environ trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et qui comptent 19 paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit. »

Mgr donne d'autres détails aussi navrants, tous vrais : « J'atteste, dit-il, que dans cette description de nos malheurs, il n'y a rien d'exagéré. » La *Description* enregistre encore ce fait : « La mission des sauvages abénakis de Saint-François a été entièrement détruite par un parti d'Anglais et de sauvages ; ils y ont volé tous les ornements et les vases sacrés, ou jeté par terre les hosties consacrées, ont égorgé une trentaine de personnes, dont plus de vingt femmes et enfants. » La plupart des guerriers de cette mission, dirigée alors par les PP. Godefroy Coquart et Roubaud, combattaient à côté de nos soldats dans l'armée qui défendait Québec. Ils furent avec les autres sauvages domiciliés de Bécancourt, du Sault Saint-Louis, de Lorette et des deux Montagnes, et avec les fidèles Abénakis de l'Acadie et les Micmacs, les seuls indiens qui restèrent inébranlablement attachés aux Français jusqu'à la dernière heure de la Colonie. Les Iroquois, nous voyant perdus, se rangèrent sans hésiter du côté du plus fort et prirent place dans les rangs des troupes anglaises ; les autres peuplade ou suivirent leur exemple ou restèrent neutres. Par là, on peut constater une fois de plus l'influence de la religion sur ces natures sauvages : croire et aimer la France, ces deux choses leur semblaient inséparables.

En Europe, on crut que la prise de Québec allait terminer la guerre d'Amérique; et, malgré les demandes pressantes et réitérées de M. de Lévis, Louis XV n'envoya aucun secours. Lévis, abandonné de la Cour et réduit aux seules forces qui lui restaient, ne perdit cependant pas tout espoir. Il rassembla les débris de son armée, fit appel aux milices canadiennes et aux sauvages domiciliés, et, pendant l'hiver, il prépara la revanche, résolu de se porter sur Québec dès que les grands froids seraient passés, de surprendre les Anglais et d'enlever la ville.

Avant de suivre le général dans sa campagne projetée, il importe de revenir en arrière et de voir ce que sont devenues, à l'ouest et au centre, sur les lacs Ontario et Champlain, les troupes du capitaine Pouchot et du colonel de Bourlamaque.

Le général Prideaux, qui dirigeait l'expédition anglaise contre nos forts de l'Ouest, attaqua le fort Niagara au commencement de juillet avec deux mille hommes d'infanterie, de l'artillerie et plusieurs milliers de Sauvages, Loups, Mahingans et Iroquois. La faiblesse numérique des Français avait rejeté ces sauvages du côté des Anglais. Le fort était défendu par un officier d'énergie, le capitaine Pouchot; mais il n'avait pas auprès de lui plus de quatre cent cinquante à quatre cent quatre-vingts soldats, artilleurs et miliciens. Le général Prideaux fut tué, le 20 juillet, d'un éclat de mortier. Le colonel Johnson prit le commandement et poursuivit le siège vigoureusement. Dans l'impossibilité de résister longtemps aux forces considérables de l'ennemi, le capitaine Pouchot fit connaître sa situation critique aux commandants des forts français les plus rapprochés et aux sauvages d'en haut. Aussitôt les sauvages et une partie des garnisons des forts Machault, Vénango, Presqu'île, Rivière-aux-Bœufs et Détroit, accourent à son

secours, commandés par les capitaines de Ligneris et Aubry. Johnson, informé par ses courriers de l'arrivée prochaine de ce renfort, l'attend dans une embuscade, derrière des abattis, l'attaque à l'improviste, le force à reculer et fait un terrible massacre des Français. Les sauvages s'étaient enfui au premier coup de feu des Anglais.

Le P. Virot suivait nos troupes en qualité d'aumônier. Ce jésuite, né à Besançon, et entré au noviciat de Toulouse le 10 octobre 1738, était arrivé au Canada en 1752 et fut destiné aux missions sédentaires des Iroquois du Sault Saint-Louis et des Abénakis de Saint-François. D'un zèle que ne secondaient pas toujours les forces physiques, il demanda et obtint du Supérieur général, le P. de Saint-Pé, l'autorisation d'aller fonder une nouvelle mission dans la nation des Loups, sur les rives de l'Ohio. Il partit au mois d'octobre 1757, accompagné d'une vingtaine d'Abénakis<sup>1</sup>. Mais, après deux ans d'efforts stériles, il dut renoncer à l'évangélisation de cette peuplade. Dieu le récompensa de son dévouement par une mort glorieuse sur le champ de bataille, où il fut tué par un Iroquois, non loin du fort Niagara<sup>2</sup>.

1. Lettre du P. Roubaud, du 21 octobre 1757, dans les *Lettres édifiantes*. — En 1758, le P. Virot était chez les Loups, ainsi que nous l'apprend une lettre de M. de Vaudreuil, du 13 février 1758, au Ministre de la Marine : « Le P. Virot, missionnaire chez les sauvages de la Belle-Rivière, m'écrit... » (Archives, Corresp. gén., vol. 103). Voir ce que nous avons dit plus haut, pp. 143 et 144, note.

2. Le P. Claude-François-Louis Virot, né à Besançon le 15 février 1721 et entré au noviciat le 10 octobre 1738, après deux ans de philosophie faits au collège de cette ville tenu par les Jésuites, professa à Saint-Flour la cinquième, la quatrième et la troisième (1740-1743), à Billom les humanités (1743-1744), à Rodez la rhétorique (1744-1745), à Auch les humanités (1745-1746). Obligé de séjourner à Toulouse un an (1746-1747) pour y refaire sa santé délabrée, il se rendit de là à Dôle, où il étudia 4 ans la théologie, et, sa troisième année de probation terminée (1751-1752), il partit pour Québec. De 1752 à 1757,

Le capitaine Pouchot, abandonné à ses seules forces, après la défaite des troupes qui venaient à son secours, capitula le 25 juillet, et la garnison sortit du fort avec tous les honneurs de la guerre, tambours en tête, mèches allumées, pour s'embarquer sur le lac et être conduite à New-York, où le capitaine fut mis en liberté par voie d'échange.

La prise de Niagara achevait d'isoler le Canada du côté des lacs et de la Louisiane.

Au centre, la défense de Carillon avait été confiée à M. de BURLAMAQUE, qui commandait à deux mille et quelques centaines d'hommes, établis une partie au fort Carillon, l'autre au fort Saint-Frédéric. Il avait ordre, si les forces de l'ennemi étaient trop supérieures en nombre, de détruire et d'abandonner les deux forts, de se replier sur l'Île-aux-Noix et d'y attendre le général AMHERST. Celui-ci s'embarqua le 21 juillet, sur le lac Saint-Sacrement avec 12.000 hommes et cinquante-quatre bouches à feu ; il arriva deux jours après en vue de Carillon. La résistance étant impossible, M. de BURLAMAQUE fit sauter les deux forts et opéra sa retraite sur l'Île-aux-Noix, à la pointe nord du lac Champlain. Là, il fut assez heureux pour fermer le chemin de Québec au général Amherst, qui fut forcé de reculer et d'hiverner dans les deux forts reconstruits de Carillon et de Saint-Frédéric <sup>1</sup>.

on le trouve chez les Iroquois du Sault Saint-Louis, et chez les Abénaquis de Saint-François. C'est de cette dernière mission qu'il se rendit dans la nation des *Loups*. On conserve de lui un cours d'instruction en Abénaqui, aux archives de la mission Saint-François, à Pierreville (Canada). V. la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. Virot, où il y a plusieurs erreurs de dates. C'est aussi à tort que l'auteur de cet article le fait vivre en 1761, en le confondant avec le P. Pierre-Etienne Virot, de la province de Champagne.

1. Voir, pour tout ce qui précède, les auteurs déjà cités.

L'hiver s'annonçait par de fortes gelées. Partout le bruit des armes avait cessé et les armées ennemies se livraient à un repos bien gagné. A Québec, qui regorgeait de soldats anglais, on voyait encore une grande agitation, beaucoup de vie; mais ailleurs, c'était la solitude ou le calme. Montréal était devenu le rendez-vous de toutes les autorités de la Colonie, du gouverneur général, de l'évêque, du général de Lévis, du colonel de Bourlamaque, du colonel de Bougainville et du capitaine Pouchot. Le major général Dumas commandait le poste Jacques-Cartier, M. de Repentigny celui de la Pointe-aux-Trembles, et M. de Lusignan celui de l'Île-aux-Noix. Aux Rapides, le capitaine Desandroüins continuait les travaux du fort Lévis. Enfin, les divers régiments, séparés les uns des autres, prenaient leurs quartiers d'hiver aux Trois-Rivières, à l'île de Montréal, à l'île Jésus, à la Prairie, à Boucherville, sur la rivière Chambly et entre Sorel et Varennes.

Pendant tout l'hiver, la famine se fit sentir plus cruellement encore que depuis le commencement de la guerre. Une barrique de vin se vendait à Montréal deux mille quatre cents livres, un minot de sel de trois à quatre cents; le pain valait huit sous la livre, le lard quarante, un chou vingt, une douzaine d'œufs cinquante. Cependant la constance du peuple ne se démentit pas. « On vivait fort cordialement ensemble, entre citoyens et défenseurs, » dit Pouchot. La confiance inspirée par le général de Lévis contribua pour beaucoup à cette entente cordiale.

L'hiver ne fut pas un repos pour ce général : il employa les longs jours de la froide saison à élaborer un plan de campagne contre Québec, tout en veillant soigneusement à la bonne tenue de ses soldats, à l'entretien et au développement de l'esprit militaire, au désir patriotique, chez tous, d'une revanche éclatante. Persuadé que la célérité

était une des conditions du succès, il proposa dès le 1<sup>er</sup> novembre à M. de Vaudreuil d'emporter d'assaut Québec au cours de l'hiver, et l'entreprise, approuvée par le gouverneur, aurait eu lieu, sans les froids excessifs et le manque de vivres, qui obligèrent de la renvoyer au printemps.

Avril se leva. Les troupes étaient prêtes pour le départ, soldats, miliciens et sauvages domiciliés. Seuls, l'équipement, les vivres et les munitions étaient insuffisants. L'ardeur, le désir et l'espoir de vaincre y suppléaient. Le 28 avril, Lévis campait sur le plateau d'Abraham, à l'endroit même où Wolfe et Montcalm s'étaient rencontrés. Le général Murray vint au-devant de lui avec des forces supérieures; mais, ses troupes culbutées à coup de baïonnettes se réfugièrent dans Québec, laissant sur le champ de bataille 800 hommes tués ou blessés et toute leur artillerie. La ville aurait été reprise par les Français, si M. de Lévis avait reçu le renfort qu'il attendait de France.

Ce renfort n'arriva pas <sup>1</sup>. Mais le 15 mai, la flotte anglaise apparut à l'horizon, accourant au secours de la ville assiégée. La déception de M. de Lévis fut profonde, son désespoir grand. Ayant perdu dans le combat cent quatre officiers et presque tous ses grenadiers, manquant de poudre pour canonner Québec, il prit le parti, la douleur dans l'âme, en proie à une agitation extrême, de lever le siège de crainte d'être coupé dans sa ligne de retraite; il se replia, de poste en poste, sur Montréal.

1. Le Ministre de la Marine s'était enfin décidé à envoyer au Canada six bâtiments, quelques troupes et des munitions, mais ce secours parti trop tard de Bordeaux, le 12 avril, ne put arriver à Québec. La croisière anglaise, établie à l'embouchure du Saint-Laurent, prit plusieurs bâtiments. Les autres débarquèrent dans la baie des Chaleurs, où ils furent absolument inutiles (Dussieux).

Aussitôt, les trois armées anglaises, poursuivant l'exécution du plan combiné l'année précédente, convergèrent sur cette ville : Murray, avec trois frégates et trente-deux bâtiments, remonta le Saint-Laurent ; le général Haviland descendit le lac Champlain, tourna l'Île-aux-Noix, ne pouvant enlever de front cette position, et continua sa marche vers le fort Sorel ; enfin, le général Amherst, chargé de la direction des Opérations, s'engagea dans les rapides du Saint-Laurent, força le capitaine Pouchot, commandant du fort Lévis, à capituler après une défense héroïque, et débarqua le 6 septembre à trois lieues de Montréal.

La concentration des trois armées ne se fit pas sans rencontrer sur sa route la plus vive résistance. Elles comptaient de dix-huit à vingt mille combattants, munis d'une artillerie considérable, tandis que sous le drapeau des Français, il ne restait environ que trois mille cinq cents hommes, enfermés dans une ville que défendait seule une simple muraille de deux à trois pieds d'épaisseur.

La lutte était inégale, et le marquis de Vaudreuil proposa au général Amherst une capitulation dont un des articles portait que les troupes et les milices sortiraient avec les honneurs de la guerre. La réponse du général à cet article blessait les sentiments de fierté et d'honneur des Français : « Toute la garnison de Montréal, dit-il au colonel de Bougainville, l'envoyé du gouverneur, doit mettre bas les armes et ne servira point pendant la présente guerre. »

Cette condition humiliante révolta le général de Lévis, qui supplia M. de Vaudreuil, au nom de ses officiers, de ne pas l'accepter et proposa de se renfermer dans l'île de Sainte-Hélène pour y tenir jusqu'au dernier homme. Il lui remit un mémoire à l'appui de ses vives instances. Le gouverneur ne voulut rien entendre ; il accepta les conditions

d'Amherst, et la capitulation fut signée le 8 septembre 1760<sup>1</sup>.

Quelques jours plus tard, le gouverneur, l'intendant, les fonctionnaires de l'administration civile et militaire, M. de Lévis avec ses officiers, ses soldats et ses artilleurs, les habitants les plus marquants, descendaient le Saint-Laurent, sur des navires de commerce gagnaient la haute mer, jetaient un dernier regard sur cette terre canadienne, où tant de braves étaient vaillamment tombés les armes à la main, et, le cœur serré, ils rentrèrent en France.

Le traité de Paris, signé le 10 février 1763, vint mettre le sceau de la consommation aux malheurs de cette Colonie, la plus belle que nous possédions, en la cédant définitivement à la Grande-Bretagne. Depuis plus d'un siècle et demi, le drapeau français avait été planté et flottait glorieux sur ce vaste territoire, qui fut la Nouvelle-France !

1. M. de Vaudreuil répondit le 8 septembre 1760 au Mémoire de M. de Lévis : « Attendu que l'intérêt de la Colonie ne nous permet pas de refuser les conditions proposées par le général anglais, lesquelles sont avantageuses à un pays dont le sort m'est confié, j'ordonne à M. le chevalier de Lévis de se conformer à ladite capitulation et de faire mettre bas les armes aux troupes. » M. de Lévis obéit, mais pour épargner à ses troupes une dernière humiliation, il fit brûler les drapeaux, afin de n'avoir pas à les remettre aux ennemis. — Voir, pour ce qui précède, le *Journal* de Lévis et les auteurs déjà cités. Nous n'avons fait que donner un résumé rapide, sans appréciation d'aucune sorte, des événements de cette douloureuse époque. Plus d'un fait cependant a donné lieu à des discussions passionnées et à des appréciations diverses. Il n'est pas jusqu'à l'emplacement des batailles autour de Québec qui ne soit l'objet de chaudes polémiques. Nous avons reproduit, dans la carte du Canada à la fin du premier volume, le plan des environs de Québec dressé par Dussieux d'après un dessin joint à un manuscrit anglais de la bibliothèque du Dépôt de la guerre ; mais cette reproduction a été faite uniquement pour venir en aide au lecteur ; nous laissons aux érudits du Canada l'honneur de trancher définitivement cette question, si la bataille d'Abraham a vraiment été livrée sur le terrain consacré par la tradition.

Le général Amherst prit des mesures pour mettre en sûreté la conquête du Canada, aussitôt après la reddition de Montréal. Il divisa le pays en trois départements, administrés par trois gouverneurs : le général Murray fut placé à Québec, le général Gage à Montréal, et le colonel Burton aux Trois-Rivières. Lui-même, s'établit à New-York, comme gouverneur général. Le Canada fut mis sous la loi martiale, qui fut appliquée principalement dans le ressort de Québec, avec une révoltante tyrannie, pendant quatre ans. Cette époque est connue, dans les annales canadiennes, sous le nom de *Règne militaire*.

Le général James Murray nommé gouverneur général, après le traité de Paris, en remplacement de lord Amherst, resta à Québec, où il fut remplacé, en 1766, par sir Guy Carleton, qui administra le pays jusqu'en 1778.

Notre dessein n'est pas de raconter l'histoire du Canada sous le gouvernement anglais. Il n'en sera donc question dans le chapitre suivant qu'autant qu'elle se rattache à la question religieuse.

---



## CHAPITRE DIXIÈME

---

Le clergé après la conquête. — M. de Montgolfier ; Mgrs Briand, d'Esglis, Hubert, Bailly et Denaut. — Les communautés religieuses. — Le P. de Glapion. — Lettres du P. de Glapion et de Carleton au comte de Shelburne. — Fermeture du Collège de Québec. — Le bref *Dominus ac Redemptor*. — Situation des Jésuites au Canada après la suppression de la Société par Clément XIV. — Le P. de la Brosse et la mission de Tadoussac. — Mémoire de Mgr Hubert et projet d'une Université mixte. — Confiscation des biens de la Compagnie de Jésus au Canada. — Le P. Casot, dernier survivant des Jésuites de la Nouvelle-France.

Que devint le clergé après la cession de la Colonie française à l'Angleterre ? Que devinrent les communautés religieuses ? Que devinrent en particulier les Jésuites ? La réponse à ces différentes questions terminera cette longue histoire.

La capitulation, signée à Montréal le 8 septembre 1760, « entre Son Excellence le marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le Roi au Canada, et Son Excellence le général Amherst, commandant en chef les troupes et forces de Sa Majesté britannique », garantissait en ces termes la religion et les biens des habitants du pays <sup>1</sup> :

« Art. 27. — Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine subsistera en son entier, en sorte que tous les états et peuples des villes et des campagnes,

1. La capitulation de Québec, signée le 18 septembre 1759, garantissait également et la liberté du culte et la possession des biens des habitants.

lieux et postes éloignés, pourront continuer de s'assembler dans les églises et fréquenter les sacrements comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière, ni directement ni indirectement. — Art. 28. — Le chapitre, les prêtres, curés et missionnaires continueront avec entière liberté leurs exercices et fonctions curiales dans les paroisses des villes et des campagnes. — Art. 32. — Les communautés de filles seront conservées dans leurs constitutions et privilèges ; elles continueront d'observer leurs règles ; elles seront exemptes du logement des gens de guerre, et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur donnera même des sauvegardes, si elles en demandent. — Art. 34. — Toutes les communautés et tous les prêtres conserveront leurs meubles, la propriété et l'usufruit des seigneuries et autres biens que les uns et les autres possèdent dans la Colonie, de quelque nature qu'ils soient et lesdits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions. »

Art. 35, — Par cet article, le général Amherst permettait aux chanoines, prêtres et missionnaires, aux prêtres des Missions-Étrangères et de Saint-Sulpice, aux Jésuites et aux Récollets de disposer librement de leurs biens : « Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens et d'en passer le produit, ainsi que leurs personnes et tout ce qui leur appartient, en France. »

Les Canadiens ne virent pas sans une grande consolation que le traité de Montréal leur garantissait la liberté du culte et la conservation de leurs biens. Ces deux dispositions arrêtaient le mouvement d'émigration vers l'ancienne France, où déjà beaucoup d'honorables familles du Canada s'étaient réfugiées, pour ne pas vivre sous la loi du vainqueur.

Trois mois avant la cession du pays à l'Angleterre, le 8 juin, Mgr de Pontbriand avait rendu son âme à Dieu, au séminaire des Sulpiciens de Montréal. Il mourut pauvre, comme il avait toujours vécu : « Vous direz aux pauvres, dit-il au dépositaire de ses dernières volontés, que je ne leur laisse rien en mourant, parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux. »

L'église de Québec faisait une grande perte dans ce prélat, dont tous, prêtres, religieux et fidèles, avaient pu apprécier le dévouement, l'esprit de foi, les vertus épiscopales, la sainteté.

MM. Briand, Perreault et de Montgolfier, grands vicaires, chargés, après sa mort, de l'administration du diocèse, s'occupèrent de lui trouver un successeur. Le chapitre se réunit, et son choix tomba sur M. de Montgolfier, sulpicien de grand mérite, supérieur du séminaire de Québec.

M. de Montgolfier se rendit à Londres (1763), « pour solliciter un règlement qui assurât au Canada la conservation des communautés et celle du sacerdoce... Arrivé à Londres, il trouva la cour dans des dispositions moins favorables que celles qu'elle avait témoignées d'abord. Le roi consentit à ce que M. de Montgolfier fût fait évêque de Québec », mais à la condition — elle n'était pas la seule — qu'il obtînt l'agrément du gouverneur de Québec <sup>1</sup>.

Murray opposa un refus formel, M. de Montgolfier donna sa démission, et M. l'abbé Briand, élu à sa place par le chapitre, et agréé par le gouverneur, fut, après un an et demi de démarches et d'instances à Londres, enfin sacré à

1. *Vie de Madame d'Youville*, p. 164-168. L'auteur de cette vie donne des détails intéressants sur la nomination de M. de Montgolfier à l'épiscopat et le refus du général Murray. — Cf. Mgr Briand par Mgr H. Tétu.

Paris le 16 mars 1766. Il débarqua à Québec au mois de juin de la même année.

Le veuvage de l'église de Québec avait duré six ans par la volonté hostile du gouvernement anglais. Et cependant il avait signé la liberté du culte catholique ! Cette liberté ne comportait-elle pas le droit d'avoir un évêque pour gouverner et recruter le clergé ? Ce fut là le premier acte de persécution de la Cour de Londres ; ce ne fut pas le dernier. Mgr Henri Têtu en a suffisamment parlé dans sa notice sur Mgr Briand. Il n'entre pas dans notre dessein de répéter ni de résumer ce qu'il a si bien dit.

Le nouvel évêque prit possession du siège épiscopal en des circonstances particulièrement difficiles. La cathédrale et son palais avaient été détruits, durant le siège de Québec ; plus d'une église du diocèse avait été renversée ou gravement endommagée, d'autres étaient sans pasteurs, le nombre des prêtres et des religieux ayant considérablement diminué depuis sept ans ; le gouvernement britannique refusait aux prêtres de France l'autorisation de venir travailler au Canada ; des entraves continuelles s'opposaient au recrutement du clergé ; les malheurs de la guerre avaient interrompu les études dans la plupart des établissements ; enfin, Sa Grandeur n'avait pas de ressources personnelles, et le pays, appauvri par plusieurs années de luttes contre les Anglais, ne pouvait lui en fournir.

Et cependant, Mgr Briand trouva dans sa foi vive, son courage persévérant et sa patience, le moyen de beaucoup restaurer et de beaucoup faire. Quand il abandonna, en 1784, l'administration de son diocèse à son coadjuteur, Mgr Mariauchau d'Esglis, il avait accompli, selon l'expression de Mgr Têtu, des *travaux immenses*<sup>1</sup>.

1. *Mgr Briand*, p. 354. — Mgr Briand, né le 23 janvier 1715, à Plerin, diocèse de Saint-Brieuc, fut ordonné prêtre le 16 mars 1739 et

Le traité de Montréal du 8 septembre autorisait les communautés de filles (art. 32) à conserver leurs constitutions et privilèges ; mais les droits des congrégations religieuses d'hommes furent soumis au *bon plaisir* du roi d'Angleterre <sup>1</sup>.

Ce *bon plaisir* ne tarda pas à être connu. La Cour défendit aux Récollets et aux Jésuites de recevoir des novices ; elle interdit également aux religieux de France de venir en aide à leurs frères du Canada. Cette mesure vexatoire indiquait assez le but poursuivi : on voulait laisser ces deux ordres s'éteindre peu à peu, et s'emparer ensuite de leurs biens. Le gouvernement n'attendit pas, du reste, que ces religieux eussent disparu, pour manifester nettement ses intentions de se substituer, avant leur mort, aux légitimes propriétaires <sup>2</sup>.

partit pour le Canada en 1741 avec Mgr de Pontbriand. Il mourut le 25 juin 1794. — Cf. *Mandements des évêques de Québec*, vol. II, pp. 185-309.

1. L'article 33, proposé par M. de Vaudreuil au général Amherst, portait : « Le précédent article (voir plus haut, l'article 32) sera pareillement exécuté à l'égard des communautés des Jésuites et Récollets, et de la maison des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal ; ces derniers et les Jésuites conserveront le droit qu'ils ont de nommer à certaines cures ou missions comme ci-devant. » Le général Amherst répondit : « Refusé jusqu'à ce que le plaisir du roi soit connu. »

2. On lit dans les instructions données le 3 janvier 1773 à Carleton, et en 1786 à lord Dorchester : « Notre volonté est que la société des prêtres romains appelée les séminaires de Québec et de Montréal continueront à posséder et occuper leurs maisons de résidence et toutes autres maisons qui leur appartenaient légalement le 13<sup>e</sup> jour de septembre 1759 ; et il sera permis à ces sociétés de remplir les places vacantes et d'admettre de nouveaux membres d'après les règlements de leurs constitutions, ainsi que d'instruire les jeunes gens afin de les rendre capables de desservir les cures paroissiales quand elles deviendront vacantes..... C'est aussi notre volonté et bon plaisir que toutes les autres communautés religieuses et séminaires restent dans leur présent établissement (celle des Jésuites seulement exceptée, est-il dit en 1786), jusqu'à ce que nous soyons plus amplement renseignés sur leur vraie condition, et jusqu'à quel

C'était une violation flagrante du traité du 8 septembre ; mais la foi britannique n'y regardait pas de si près.

Les articles 34 et 35 du traité garantissaient aux religieux la possession et la libre disposition de leurs biens, de la même manière que l'article 37 les garantissait à tous les Français et *Canadiens, tant des villes que des campagnes* <sup>1</sup>.

Cependant les obstacles apportés par l'Angleterre au recrutement des congrégations amenèrent fatalement, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, la disparition de la plupart d'entre elles et la ruine presque totale de leurs œuvres. Les religieux, qui échappèrent au naufrage, le durent surtout au dévouement intelligent des

point elles sont ou ne sont pas indispensables au libre exercice de la religion de l'église de Rome, telle que tolérée (*permis* en 1786) dans notre dite Province ; mais vous ne devez pas permettre auxdites sociétés ou communautés d'admettre chez elles aucuns nouveaux membres, excepté seulement dans les communautés religieuses de femmes, sans nos ordres formels à cet effet. Que la Société des Jésuites soit supprimée et dissoute, et ne doit pas exister plus longtemps comme corps politique et incorporé, et que leurs droits, possessions et propriétés nous soient échus pour en disposer et les appliquer dorénavant à telles fins que nous jugerons convenables ; mais nous jugeons à propos de déclarer que c'est notre royale intention qu'il soit alloué aux membres actuels de ladite Société établis à Québec des traitements et fonds suffisants durant leur vie naturelle. » — Sauf quelques modifications insignifiantes, les instructions de 1775 et de 1786 sont identiques. Cependant, avant ces instructions, les gouverneurs en avaient reçu d'autres, soit verbales, soit écrites, mais provisoires pour la plupart, et conçues dans le même sens que celles de 1775.

1. « Les seigneurs de terre et officiers militaires et de justice, les Canadiens, tant des villes que des campagnes, les Français établis ou commerçants dans toute l'étendue de la colonie du Canada, et toute autre personne que ce puisse être, conserveront l'entière et paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers, meubles et immeubles, marchandises, pelleteries et autres effets.... Il leur sera libre de les conserver, louer, vendre.... » (Art. 37.)

évêques <sup>1</sup>. Sept communautés de filles survécurent à la tempête : une aux Trois-Rivières, trois à Montréal et trois à Québec <sup>2</sup>. Les Sulpiciens, dont le nombre était en 1790 réduit à quelques sujets, reçurent de France, grâce aux abominables horreurs de la Révolution, un précieux renfort. Beaucoup de prêtres français émigrèrent alors au Canada, et, parmi eux, douze Sulpiciens, *la plupart du Séminaire de Lyon*, qui se retirèrent à Montréal <sup>3</sup>.

Vers cette même époque, « les Récollets étaient divisés en deux petites bandes, composées de quatre prêtres et de quelques frères lais ; l'une occupait le couvent de Québec,

1. Voir *Les évêques de Québec* : notices de Mgrs Briand, d'Esglis, Hubert, Denant et Plessis, *passim*, et les *Mandements et lettres* de ces évêques, t. II. — Le manuscrit du Sulpicien dont nous avons parlé, s'éloigne sur quelques points, mais assez peu, de ce qu'on lit dans les Notices de Mgr Têtu ; il s'éloigne davantage de M. l'abbé Casgrain dans son ouvrage sur les Sulpiciens et les prêtres des Missions-étrangères. Mais cet écrivain a l'esprit si inventif, quand il s'agit de faire triompher une thèse fausse !

2. *Mémoire* (1794) de Mgr Hubert dans les *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 486.

3. Dans le *Mémoire* de Mgr Hubert, on lit (p. 485) : « La conquête ayant interrompu la communication avec la France, le séminaire de Montréal a commencé à se régir lui-même ; il comptait alors environ 30 sujets, tant en ville que dans les paroisses de l'île de Montréal et au Lac des Deux-Montagnes, mission sauvage qu'il a toujours administrée. Mais la plupart de ces prêtres étant morts, et très peu de nouveaux sujets ayant pris parti pour cette maison, elle menaçait d'une ruine prochaine, lorsque Dieu vient de permettre qu'elle ait été renforcée de prêtres émigrés de France. Car sur les 22 qui ont émigré au Canada depuis deux ans, 12 sont Sulpiciens, la plupart du séminaire de Lyon. » On lit encore dans ce *Mémoire* : « Cette maison n'est chargée en ce moment que de la mission sauvage du Lac, de la desserte de 3 monastères et de celle de la paroisse de Montréal.... Un prêtre du séminaire éleva en 1773 une espèce de collège, où l'on commença alors à enseigner les humanités et la rhétorique. Depuis 1883, il s'y est établi une chaire de philosophie et une école de langue anglaise. »

l'autre, celui de Montréal. Mais l'incendie de leur église et de leur hospice, en 1796, à Québec, mit fin à l'existence de cet ordre religieux. Autorisé à cette fin par un indult du Souverain Pontife, Mgr Hubert permit aux derniers survivants de demeurer dans le siècle et les dispensa des observances conventuelles <sup>1</sup> ».

Quant aux Jésuites, ils passèrent, après la conquête du Canada, par des fortunes diverses, dont toutes ne sont pas connues.

Obligés d'abandonner Québec pendant le siège de 1759, ils y revinrent au mois de juin 1761, avec l'autorisation du général Murray <sup>2</sup>. Le catalogue de cette année nomme,

1. Mgr Têtu, p. 404; — cf. L'ABEILLE du 24 février 1881 : *Les Récollets à Québec*; — Ursulines, *Hôpital général*; — *Mémoire de Mgr Hubert en 1794*. — Le R. P. Henri le Floch écrit dans la vie de Cl.-Fr. Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, que sous le gouvernement de M. Bouic, supérieur de la Société de 1710 à 1763, des prêtres du Saint-Esprit partirent pour le Canada et l'Acadie (p. 400); et à la p. 420, il donne un extrait du *Gallia christiana*, constatant, vers 1744, que des Spiritins étaient alors missionnaires au Canada (Voir aux *Pièces justificatives*, n° V). Que devinrent ces prêtres après la conquête? Rentrèrent-ils en France?...

2. Le P. Launay au général Ricci; Paris, 16 février 1762 : « Quidquid de præsentî statu missionis Canadensis ex variis litteris compertum habeo, breviter exponam. Exeunte Junio, anno superiore, Nostri qui antehac Quebense collegium deserere coacti fuerant, annuente summo urbis prætore, tertiam partem ædium ab sesqui anno derelictarum postliminio incolere cæperunt; in collapsis et dirutis denuò sarciendis impigrè collaborarunt et paucos intrâ dies ædiculam majoris sodalitiî Beatæ Virginis et aulam Alphabetariorum pro modulo ad nostros usus adornaverunt. Vix ea perfecerant, cum faustâ civium admurmuratione sacrum solemniter in ædícula celebratum et consueta puerorum in schola peragi exercitia exindè cæperunt. P. Superior, ex residentia Montis Regii in quam secesserat, P. Laverjeat senio fractus et P. Richer ex Lauretanâ missione, ubi

parmi les Pères qui rentrèrent au collège, Jean de Saint-Pé, supérieur, Louis de Glapion, Daniel Richer et Étienne Laverjeat ; et, parmi les Frères coadjuteurs, Alexis Maquet et Joseph Casot, que Mgr Briand voulut bien élever plus tard au sacerdoce, afin d'augmenter le nombre des prêtres de la Société <sup>1</sup>.

En dehors de Québec, il y avait encore deux ou trois Jésuites à Montréal. Les autres étaient dispersés chez les Hurons de Lorette, les Abénakis de Saint-François, les Iroquois du Sault Saint-Louis, et dans les missions de Tadoussac, de Saint-Régis et du Détroit (Sandwich).

Le P. de la Morinie <sup>2</sup> évangélisait les Illinois, et les PP. du Jaunay et Le Franc, les Outaouais de Michillimakinac. En tout, le Canada comptait une vingtaine de missionnaires. Les autres religieux, y compris les professeurs de Québec, étaient revenus en France par les derniers vaisseaux de 1760, après la capitulation de Montréal.

En 1763, le P. de Glapion remplaça le P. de Saint-Pé dans sa charge de supérieur général, et celui-ci prit la direction de la résidence de Montréal.

pars ædium refecta fuit, in eas se contulerunt et ad hyberna se comparaverunt. » — Montcalm parle dans son *Journal* (pp. 547, 552, 596 et 598) des PP. Beausset et Riverain, jésuites, dont les noms ne se trouvent sur aucun catalogue de la Compagnie. Peut-être s'agit-il des PP. Le Bansais et Rivalin, qui rentrèrent en France après la prise de Québec.

1. Le P. Casot fut ordonné le 20 décembre 1766, à l'âge de 46 ans, et le P. Maquet, le 11 septembre 1767, à 64 ans.

2. Le P. Jean-Baptiste de la Morinie, né à Périgueux le 24 octobre 1704, entré au noviciat de Bordeaux le 6 octobre 1725, ayant déjà fait un an de philosophie, acheva sa philosophie à Pau (1726-1728), puis professa la 5<sup>e</sup> à Limoges (1728-1729), la 4<sup>e</sup> à Tulle (1729-1730), la 3<sup>e</sup> à Angoulême (1730-1731), la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et la rhétorique à Luçon (1731-1734), et sa théologie finie à Bordeaux (1734-1738), il alla au Canada, et passa la majeure partie de sa vie de missionnaire dans l'ouest, chez les Outaouais, les Illinois, au poste de Saint-Joseph. Il revint, en 1764, dans sa province d'Aquitaine.

L'année même du retour des Jésuites à Québec, les cours du collège se rouvrirent, mais avec peu de pensionnaires, faute surtout de professeurs et d'un local suffisant. Le P. Lauverjeat mourut le 6 novembre de cette année, et le P. Richer, presque octogénaire et brisé par les fatigues du ministère <sup>1</sup>, n'était plus en état de rendre service à ses confrères. Tout le fardeau de l'enseignement reposa donc sur le P. de Glapion, seul professeur du cours classique, et sur

1. Le P. Pierre Daniel Richer, né à Angers le 11 août 1682, entré au noviciat de Paris, après sa 2<sup>e</sup> année de philosophie, le 27 août 1700, fit dans la compagnie une 3<sup>e</sup> année de philosophie à La Flèche (1704-1705). Professeur de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> à Eu (1702-1704), de 4<sup>e</sup>, de 3<sup>e</sup> et d'humanités à Rennes (1705-1708), et d'humanités à Vannes (1708-1709), il fait sa théologie à Paris (1709-1713), sa 3<sup>e</sup> année de probation à Rouen (1713-1714), puis il se rend à Québec. En 1715, il est attaché à la mission huronne de Lorette sous le P. d'Avaugour, qui avait été adjoint au P. de Couvert en 1706 et fut nommé supérieur de cette mission en 1713. Le P. de Couvert s'étant retiré en 1714 à Québec, y mourut en octobre 1715, après avoir travaillé 22 ans à Lorette. Le P. Richer remplaça en 1716 le P. d'Avaugour comme supérieur et ne quitta cette mission qu'en 1761 pour se fixer à Québec, où il mourut le 17 janvier 1770. Pendant son long séjour à Lorette, il maintint les Hurons dans la ferveur et la plus parfaite tempérance. En 1728, le gouverneur de la Colonie écrivait : « Les sauvages hurons sont distants de trois lieues de Québec. Leur village s'appelle Lorette. Ces sauvages sont fort dévots et ne boivent ni vin ni eau-de-vie. » (Arch. col., Corresp. gén.. *Canada*, vol. 50.) Le P. de Charlevoix rend le même témoignage (t. III, p. 82). En 1722, le P. Richer fit bâtir dans la bourgade, sur le modèle de la *Santa casa* de Lorette, la première chapelle en pierre, et, en 1730, il érigea la chapelle actuelle, qui est plus considérable. Les supérieurs de Québec envoyaient souvent à Lorette, pour apprendre la langue huronne sous la direction du P. Richer, les pères destinés aux missions huronnes et outaouaises de l'Ouest. c'est ainsi qu'on voit successivement à la Jeune-Lorette les PP. de Lauzon, de la Richardie, de Gonnor, Polier, de Salleneuve et Girault de Villeneuve, qui remplaça le P. Richer en 1761. — Cf. *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France*, pp. 112 et suiv.

les deux coadjuteurs, Casot et Maquet, qui se chargèrent en partie de l'école primaire.

Cet établissement, créé par les Pères, d'où tant de générations de prêtres, de religieux et d'hommes distingués étaient sorties pendant plus de cent trente ans <sup>1</sup>, renfermait trop de souvenirs chers pour que le P. de Glapion se résignât si facilement à le fermer. Il lutta le plus possible pour le conserver. Il écrivit même, en 1766, sur le conseil du nouveau gouverneur général, sir Guy Carleton, au comte de Shelburne, secrétaire d'État de Sa Majesté à Londres. Voici cette lettre très digne, dont nous avons cité plus haut quelques passages ; elle mérite d'être connue en entier <sup>2</sup>.

« Monseigneur, le cœur de Sa Majesté est si bienfaisant et le poids de vos avis est si efficace, que nous espérons,

1. « Les Jésuites faisaient faire un bon cours d'étude dans leur maison de Québec ; et c'est de leurs classes que sont sortis les Canadiens les plus célèbres dont l'histoire appartient aux premiers temps de nos Annales. » (Garneau, t. III, p. 63.)

2. Le P. de Glapion, à partir de 1766 fut muni des plus amples pouvoirs par le R. P. général Ricci pour conserver et même *pour vendre* les biens que les missionnaires possédaient au Canada. Voici le pouvoir *même de vendre*, qui lui fut confié par l'entremise du P. le Forestier : « Ut universis ac singulis, ad quos pertinèbit, sit manifestum, præsentè publico scripto Dnum M. G. le Forestier procuratorem nostrum constituimus, et pro potestate et auctoritate nobis competente, facultatem ei tribuimus vendendi bona ad collegium Quehence et missionem canadensem pertinentia ; facimus præterea eidem plenam potestatem dictorum bonorum venditionem per se, vel per alium, aut plures à se substitutos, curandi et stabiliendi. In cujus rei ampliorem fidem præsens documentum manu nostrâ subscripsimus, et muniri sigillo nostro fecimus. 11 martii 1766. »

Laurentius Ricci.

Cette autorisation, contresignée par le *Notarius publicus causarum Curie Camerice apostolicæ*, fut transmise au P. de Glapion par le P. Le Forestier. Nous verrons dans la suite quelle fut la conduite du P. de Glapion au sujet de cette autorisation.

avec la plus pleine confiance, que nos très humbles demandes trouveront un heureux accès au pied du trône, si votre excellence daigne les appuyer.

Les Jésuites ont été fondés au Canada par les bienfaits des rois de France et de plusieurs particuliers. Leur nombre, qui était autrefois de quarante et plus, est réduit aujourd'hui à vingt-un <sup>1</sup>.

L'établissement des Jésuites en Canada avait deux fins principales : 1<sup>o</sup> l'instruction des sauvages à la connaissance du vray Dieu ; 2<sup>o</sup> l'éducation de la jeunesse. Le siège de Québec en 1759 fit fermer le collège, où l'on enseignait l'hydrographie, la théologie, la philosophie et les belles-lettres. On y tenait aussi une école pour apprendre à lire, à écrire, et l'arithmétique. Toutes ces écoles différentes ont été purement gratuites.

Mais les Jésuites ont été dans l'impossibilité de tenir un collège depuis 1759 pour deux raisons : la première, c'est qu'ils n'avaient point assez de sujets qui pussent enseigner ; la seconde, c'est qu'ils n'avaient point de bâtiments où ils pussent réunir des disciples.

Tous les professeurs repassèrent en France après la capitulation de Montréal. D'ailleurs tous les bâtiments du Collège ont été remplis de vivres et autres munitions de la garnison jusqu'à la fin de juin 1761.

Alors, Son Excellence M. Murray permit aux Jésuites de jouir d'environ un tiers de leur maison, et d'y venir loger après dix-huit mois d'exil. Sur ce tiers, des officiers

1. Ce dernier chiffre comprend les FF. coadjuteurs. Depuis 1761, la mission qui comptait alors 19 prêtres, n'en avait plus que 13, en 1766, année où le P. de Glapion écrivait sa lettre. Le P. Lauverjeat mourut le 6 novembre 1761 ; le P. Gounon, le 13 mai 1764, noyé ; le P. Coquart, le 12 juillet 1766. Le P. de la Morinie rentra en France en 1764, et le P. Roubaud sortit de la Compagnie en 1763.

s'emparèrent de quelques appartements que leurs successeurs occupent encore.....<sup>1</sup>.

Des vingt-un Jésuites en Canada, cinq sont encore employés à l'instruction des sauvages, mais ce nombre n'est pas suffisant. Trois autres sont si âgés et si infirmes que c'est pour eux une pénible occupation que de vivre. Trois autres desservent des missions françaises. Tous les autres sont chargés de différents emplois auxquels ils peuvent à peine suffire.

Nous supplions très humblement Sa très gracieuse Majesté et le gouvernement britannique d'agréer la continuation de nos services pour l'instruction des sauvages et pour l'éducation de la jeunesse. Mais pour remplir ces deux objets, qu'on juge essentiels au bien-être de la Colonie, nous supplions encore Sa très gracieuse Majesté et le gouvernement britannique : 1<sup>o</sup> de vouloir bien révoquer et anéantir la deffense qui nous a été faite par écrit par Son Excellence, M. le général Murray, de recevoir des sujets, soit Européens, soit canadiens; 2<sup>o</sup> de vouloir bien ordonner que tous nos bâtiments soient à notre usage et en notre puissance; 3<sup>o</sup> de vouloir bien nous adjuger un dédommagement pour le loyer d'un vaste bâtiment que les munitionnaires, les uns après les autres, ont ruiné depuis sept années, et qu'il nous est impossible de réparer, si nous ne sommes aidés<sup>2</sup>. »

Il ne fut pas répondu à cette lettre. Sa *gracieuse Majesté* et le gouvernement britannique ne pensaient ni à soutenir le collège, ni à le conserver; leur unique souci était de s'emparer des biens des Jésuites. A cette fin, la cour de Londres demanda au gouverneur général un état détaillé

1. Voir p. 179 la suite jusqu'à : *une réparation*.

2. Québec, le 12 novembre 1766.

de leurs biens <sup>1</sup>. Le Gouverneur s'adressa pour l'avoir au P. de Glapion, qui le remit le 7 avril 1768; et le 14 du même mois, il le fit parvenir à lord Shelburne avec cette lettre <sup>2</sup> :

« D'après mes recherches et une étude plus approfondie de ce qui concerne les Jésuites de cette province depuis la réception de la lettre de votre seigneurie du 14 novembre dernier, je suis persuadé que l'état de leurs affaires établi par le P. Glapion, leur supérieur, que cette lettre contient, est clair et juste, et qu'ils n'ont ni dissimulé, ni faussé la valeur de leurs biens.

Leurs propriétés sont, il est vrai, d'une grande étendue dans ce pays, mais une bonne partie n'est pas cultivée et ne peut l'être facilement, et de ce qui est cultivé on ne peut retirer plus d'un demi-penny l'arpent, qui est un peu moins considérable que notre acre; et une grande partie de cette catégorie ne doit pas même rapporter autant. Leurs moulins sont ce dont ils tirent, comme les autres seigneurs, le plus grand profit, et le produit est compris naturellement dans l'estimation de leurs revenus (faite par le P. de Glapion).

Loin d'être en état de remettre des sommes considérables, il résulte évidemment de l'exposé de leur situation qu'ils doivent avoir dépensé beaucoup pour la réparation de leurs moulins, de leur église et d'une aile du collège qu'ils habitent et pour les soins qu'ils donnent à quelques-uns de leurs frères âgés. Je suis disposé à croire ce qu'ils affirment, qu'ils ont de la peine à vivre eux-mêmes.

Avant la conquête, ils étaient dans une situation meil-

1. Lettre de lord Shelburne à sir Guy Carleton, gouverneur général; Londres, 14 novembre 1767.

2. La lettre de Carleton est en anglais. Nous en donnons la traduction. V. Rec. off., Col. Car., *Canada*, vol. 5.

leure. Le roi leur allouait chaque année 14.500 livres tournois pour l'entretien de leurs missionnaires, et ils avaient en France une propriété, dépendant du collège de Québec et qui y était unie, laquelle produisait largement 11.000 livres par an. Cette propriété a partagé le sort de tous les autres biens de la Compagnie à l'époque de son expulsion générale. »

Le gouverneur ne cachait pas dans sa lettre à lord Shelburne qu'il croyait pleinement à la loyauté du P. de Glapion et à la sincérité de ses affirmations. Selon lui, le supérieur de Québec n'aurait pas soustrait un seul shelling.

Carleton, gouverneur d'une prudence consommée, d'un esprit loyal et conciliant, fut le plus habile homme d'État que la Grande-Bretagne ait eu dans la Colonie <sup>1</sup>. Il tenait à conserver aux Jésuites la possession de leurs biens jusqu'à leur entière extinction ; et il n'épargna pour cela aucune démarche. Mais le général Amherst les convoitait ; il les demanda au roi d'Angleterre. Sa demande, à laquelle le Roi se montra favorable, fut rejetée par le conseil privé. Il ne se découragea pas, il fit instances sur instances jusqu'à sa mort <sup>2</sup>. Ses héritiers revinrent à la charge, et la cour,

1. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec par l'abbé Casgrain.

2. Amherst renouvela sa demande, par exemple en 1779 et 1788 (Rapport de 1824 sur l'éducation). — « Les biens des Jésuites Canadiens, dit Garneau (t. III, p. 66), avaient allumé la cupidité de lord Amherst, et Georges III, dans un moment de libéralité inconsidérée, les lui avait promis. » — Le 11 octobre 1773, Roubaud écrivait au roi d'Angleterre : « Il y a 4 ou 5 ans que votre Majesté pensait à disposer des biens des Jésuites, en faveur du général Amherst, mon ami. Je suis au fait de cette affaire, qu'il me communiqua dans tous ses points ; j'ai vu la minute de la patente de concession, telle qu'elle devait lui être délivrée. Cet acte accordait à ce général la reversion des biens, fonds ou terres appartenantes aux Jésuites, c'est-à-dire la possession de ces terres, après la mort du dernier des Jésuites..... L'acte de Concession en faveur du général Amherst avait passé aux bureaux des colonies, mais il ne passa point au Conseil du Roy, où

pour avoir la paix, finit par assurer une pension viagère à la famille de ce personnage, qui, après avoir signé le traité de Montréal, avait bien osé protester contre sa propre signature et réclamer pour lui, contre toute justice, les biens de propriétaires reconnus <sup>1</sup>.

Le refus opposé à la demande du général Amherst ne reposait pas sur un motif d'équité envers la Compagnie de Jésus. Les biens que le général réclamait comme récompense de ses services, le gouvernement anglais se proposait de les confisquer à son propre compte, au moment opportun.

\*  
\*\*

Le P. de Glapion, prévenu par le gouverneur de l'insuccès de sa requête au comte de Shelburne, supprima les cours de lettres à la rentrée d'octobre 1768 et ne conserva que l'école primaire, où l'on continua à enseigner la lecture, l'écriture et les premiers éléments du calcul.

L'école dura jusqu'en 1776. Alors, « le collège fut fermé par l'administration militaire, qui renvoya les élèves pour convertir les salles qui servaient aux classes, en salles d'au-

il trouva des obstacles. La patente n'a donc jamais été signée, et M. le chevalier Amherst, dédommagé par d'autres bienfaits de Sa Majesté, semble n'y plus penser. Au moins depuis quelques années, je ne luy en ai pas entendu dire un mot. » (Londres, Col. Car., *Canada*, vol. 9.)

1. « Lorsque les officiers de la Couronne demandèrent les renseignements nécessaires pour dresser les lettres patentes en faveur de lord Amherst, il s'éleva sur la nature, l'étendue et le caractère de ces biens, des difficultés qui s'accrurent chaque jour et devinrent plus tard insurmontables. Après plusieurs années de recherches en Canada, en Angleterre et en France. le gouvernement, mieux renseigné sur la validité du titre qu'elle s'attribuait, accorda une indemnité à la famille Amherst et déclara que ces biens resteraient affectés à l'éducation publique. » (*Garneau*, t. III, p. 66.)

dience, en dépôt d'archives, en magasins de vivres et en prison. Bientôt, l'on prit la plus grande partie de l'édifice pour le logement des troupes, ne laissant que la chapelle et quelques chambres aux derniers Jésuites <sup>1</sup> ».

Mgr Briand avait tout fait pour sauver cette école. Dès 1765, il avait profité de son passage à Londres pour *obtenir de la Cour la conservation des Jésuites*, à cause de leurs services comme éducateurs. C'est ce que nous apprend une lettre de lui écrite à sir Guy Carleton, en 1771 : « Persuadé, lui disait-il, des avantages considérables que ces religieux pouvaient nous procurer en travaillant à l'éducation de la jeunesse et en formant aux sciences les jeunes gens destinés soit pour l'état ecclésiastique, soit pour les autres emplois de la Société, je fis mon possible, étant à Londres, pour obtenir de la Cour leur conservation <sup>2</sup>. »

Il semble que la *demande* du prélat à Londres ne fut pas agréée, puisqu'en 1770, il *présenta à Sa Majesté George III une adresse tendant à la même fin* <sup>3</sup>.

Cette adresse eut le même sort que sa demande : « Je m'étais flatté, dit Monseigneur dans la lettre de 1771, que le gouvernement, sans blesser ses intérêts ni ses constitutions, pouvait accorder cette satisfaction à un peuple dont vous connaissez la docilité et la soumission. Jugez de ma surprise et de ma douleur, quand j'ai appris que non seulement on détruisait les Jésuites, mais même qu'on enlevait à l'Église des biens consacrés et donnés pour l'éducation de la jeunesse et pour l'entretien d'un collège nécessaire dans cette

1. *Garneau*, t. III, p. 66.

2. Lettre de Mgr Briand (1771) au gouverneur Carleton contre le projet de donner les biens des Jésuites au général Amherst. Citée par Mgr Têtu, p. 314.

3. Notice de Mgr Briand par Mgr Têtu, p. 314.

capitale, et dont les religieux ne doivent être regardés que comme les économes. »

Dès cette époque (1771), le gouvernement anglais avait donc résolu et manifesté sa volonté de confisquer à son profit le collège de Québec; et pour arriver à ses fins, il lui en coûta fort peu de déchirer le traité de Montréal et celui de Paris.

Sa Grandeur fait ressortir cette contradiction dans sa lettre à sir Guy Carleton : « Le gouvernement, dit-il, nous a accordé le libre exercice de notre religion; d'un autre côté, il ne nous permet pas de faire venir des prêtres étrangers. Son intention est donc que nous en formions ici. Mais comment les former sans un collège? Et, dans un pays aussi pauvre, est-il possible qu'un collège subsiste sans revenus? Et ces revenus, où les prendre plus naturellement que sur les biens des Jésuites, qui dans le principe ont été donnés à cette fin? »

Le gouverneur pouvait « objecter à Mgr que le séminaire de Québec était en état de soutenir le collège, qu'il était bien fondé, qu'il avait des rentes considérables » <sup>1</sup>. Mgr, après avoir répondu à cette objection que les revenus du séminaire n'étaient pas, à beaucoup près, suffisants pour fournir aux dépenses du collège, ajoute : « N'eût-il pas été naturel d'attribuer, *au moins pour la plus grande partie*, des biens qui appartenaient au collège tenu par les Pères Jésuites, dès que l'on ne veut plus qu'ils subsistent, au séminaire maintenant chargé de cette œuvre? Je dis *pour la plus grande partie*, parce qu'il serait à souhaiter, je pense, qu'on en pût soustraire quelque chose pour soutenir certains établissements utiles à l'État et à la religion ». Parmi ces établissements, le prélat nomme l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général et le chapitre de la cathédrale,

1. Lettre de Mgr Briand à Carleton (1771).

qui, avant le changement de domination, recevaient des dons importants du roi de France <sup>1</sup>.

Malgré les bonnes dispositions du gouverneur, Mgr Briand ne reçut aucune réponse à ses réclamations, ainsi que le constate sa lettre du 15 octobre 1772 au cardinal Castelli, à Rome : « Voilà deux ans écoulés et je n'ai pas de réponse <sup>2</sup>. » Cependant, il dit, dans la même lettre, que « les Anglais n'ont point molesté les Jésuites en Canada, et que ces religieux y servent l'Église avec beaucoup d'édification aussi bien que les Récollets. Mais, ajoute-t-il, ny les uns ny les autres n'ont permission de recevoir des sujets. Je l'ai demandé au Roy de la Grande-Bretagne par une adresse signée du clergé et du peuple. Je crains fort de ne la pas obtenir ». Il ne l'obtint pas.

L'évêque exerçait néanmoins ses fonctions épiscopales avec la plus entière liberté et le gouverneur se montrait l'ami et le protecteur des Canadiens <sup>3</sup>, en même temps

1. Lettre de Mgr Briand à Carleton (1771).

2. Arch. de la Propagande, à Rome. Amérique septentrionale, *Canada*, etc., vol. I, fol. 298. Québec, 15 oct. 1772.

3. Mgr Têtu, p. 305. — A cette page, Mgr Têtu cite la lettre suivante écrite par Mgr Briand, en 1772, au cardinal Castelli : « La religion s'exerce librement, la piété tient le dessus, l'iniquité est blâmée : si elle se montre, elle est en horreur au plus grand nombre. Les Anglais m'aiment, m'estiment, me considèrent et me respectent plus que les *catholiques eux-mêmes* ne le font, et, depuis six ans, je n'ai reçu d'eux que des marques de confiance. »

*Plus que les catholiques eux-mêmes.* Assurément, pas tous, et tant s'en fallait. Mais le curé Rêcher et les marguilliers, hostiles à l'évêque, lui suscitèrent de graves difficultés, à l'occasion de l'érection de la cathédrale, qu'ils refusaient de bâtir, ne voulant bâtir qu'une église paroissiale. La cathédrale, détruite à la prise de la ville, ne fut achevée qu'en 1774. Les marguilliers portèrent leurs plaintes à Rome, mais sans grand succès, d'après ce que nous voyons par une lettre de Mgr au cardinal de Castelli du 8 novembre 1774 : « Je viens de recevoir votre lettre avec d'autant plus de satisfaction qu'il me paraît

qu'il témoignait à Sa Grandeur la plus grande bienveillance et tous les égards dûs à sa situation. « J'ai reçu suffisamment de lettres du Canada, écrivait, le 8 décembre 1772, l'abbé de l'Isle-Dieu au cardinal Castelli, pour être informé que le gouvernement anglais y traite très bien Mgr l'évêque de Québec, ainsi que le clergé et nos chers catholiques romains, qui continuent d'y jouir du libre exercice public de notre sainte religion, qui loin d'y rencontrer aucun obstacle y paraît de plus en plus florissante par le gouvernement britannique. La seule chose dont M. l'Évêque de Québec se plaigne c'est de la disette de prêtres dont le nombre diminue chaque jour par la perte qu'il fait de ceux que la mort lui enlève ou que la caducité lui rend inutiles, quoique les postes à desservir se multiplient tous les jours.

Il est vrai qu'il paraît très content du nombre des jeunes gens qu'il fait former dans ses deux séminaires (de Québec et de Montréal), qui en sont présentement assez bien garnis ; mais il faut les attendre. Pendant ce temps-là, le diocèse souffre <sup>1</sup>. »

que les plaintes portées contre moi et mon coadjuteur (Mgr d'Esclis) n'ont pas produit tout l'effet que s'en promettaient les calomnieux délateurs.....

Je ne se sais pas trop ce qu'ont pu dire les marguilliers. Quoi qu'il en soit, j'ai toute la colonie pour témoin de ma patience et de ma modération. Le peuple est convaincu maintenant. Je suis entré cette année dans ma cathédrale par l'entremise du gouverneur ; mais j'ai des preuves que les marguilliers n'ont point changé de sentiment et qu'ils n'avoueront jamais par écrit que l'église soit cathédrale ». Cette lettre blâme sévèrement la conduite du prêtre de Lotbinière, cousin de Mgr d'Esclis, ancien récollet, apostat pendant deux ans, réfugié au Canada, qui a paru rentrer dans le devoir et s'est ensuite comporté d'une manière peu honorable (Rome, Arch. de la Propagande, *Canada*, vol. I, fol. 323). — Cf. Mgr Têtu, pp. 288 et 289.

1. Lettre de M. de l'Isle-Dieu, vicaire général de Mgr Briand, à Paris (Arch. de la Propagande à Rome, *Canada*, vol. I, fol. 302).

La situation des religieux était tout autre que celle du clergé. « Ce qui reste encore de bons et d'excellents missionnaires, continue l'abbé de l'Isle-Dieu, y sont excédés et s'épuisent de travail, sans que nous puissions y faire passer des missionnaires, français d'origine, d'après les dispositions et les défenses même les plus formelles de sa Majesté britannique, et à nous assez connues pour ne pouvoir pas le révoquer en doute <sup>1</sup>. »

\*  
\*\*

Les choses en étaient là, quand Mgr de Québec reçut de Rome le bref *Dominus ac Redemptor*, qui détruisait dans le monde entier la Compagnie de Jésus. Le pape Clément XIV, cédant à la pression des ennemis de l'Église, l'avait signé le 21 juillet 1773.

Ce bref favorisait les plans de confiscation de la Cour de Londres. A peine fut-il connu, que le roi d'Angleterre rendit le décret suivant : « La Société des Jésuites devra être supprimée et dissoute, et cesser d'être une corporation civile ; tous leurs droits, privilèges et biens devront être réunis à la couronne pour telles fins qu'il lui plaira de régler et de déterminer. »

Ce décret était la réponse au bref, qui prescrivait aux évêques de s'emparer des biens des Jésuites afin de les

1. L'abbé de l'Isle-Dieu put cependant faire passer au Canada deux sujets, d'après ce qu'il dit dans la même lettre : « Malgré cela (les défenses) cependant, j'ai risqué les deux jeunes Acadiens que j'avais à Paris au séminaire du Saint-Esprit et venaient d'y finir leur troisième année de théologie, en m'appuyant sur ce qu'étant Acadiens d'origine, ils étaient par conséquent Canadiens et libres de repasser dans leur pays d'origine et de s'y rejoindre à ce qui y restait encore de leurs familles, malgré le traitement qu'ont essuyé ceux qui en ont été enlevés et dépouillés de tout ce qu'ils y possédaient. » Mgr de Québec les ordonna à leur arrivée.

employer selon les intentions du Pape. Mais il resta pour le moment lettre morte; la prudence conseillait d'attendre.

Mgr Briand n'apprit pas, sans un profond chagrin, la sentence grave qui frappait tous les membres d'une Compagnie, ayant bien mérité pendant des siècles du Saint-Siège et de l'Église : « Vous avez su longtemps avant moi, écrit-il (1774) à Mesdames de Pontbriand, la triste catastrophe des Jésuites; elle m'a affligé et mis ma foi à l'épreuve. »

Avant d'exécuter les ordres de Sa Sainteté, il voulut conférer avec le gouverneur sur les mesures à prendre. Il trouva chez lui réconfort et appui : « Le soulagement *dans ma peine*, dit-il dans la même lettre, est venu du côté d'où je ne l'espérais pas, du Gouverneur, tout protestant qu'il est. »

Au sortir de cet entretien, il réunit les Jésuites résidant à Québec et leur dit qu'il *avait le bref et l'ordre de le signifier*. Cette démarche lui coûta beaucoup <sup>1</sup>.

Mais, de concert avec le gouverneur, il adoucit le plus possible la rigueur de l'acte pontifical : « Nos Jésuites, continue la même lettre, ont encore l'habit de Jésuite, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites, et il n'y a que le gouverneur, moi et mon secrétaire, qui sachent au Canada qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés. Je rends compte au souverain pontife de toute ma conduite,... lui marquant que j'ai établi les mêmes supérieur et procureur qui gèrent les biens sous mes ordres <sup>2</sup> ».

1. Même lettre à Mesdames de Pontbriand.

2. Dans le *bref* (et non dans la *bulle*, comme s'expriment à tort certains historiens), il est dit que les Jésuites qui resteront, après la suppression, dans leurs maisons ou collèges, *ne conserveront*

En effet, le 8 novembre 1774, Sa Grandeur écrivit au cardinal Castelli : « Les ci-devant Jésuites se sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer, au bref de Sa Sainteté, qui détruit leur institut. Ils ont reconnu leurs privilèges éteints et se sont remis entièrement à ma disposition. Le gouverneur a voulu que je ne changeasse rien à l'extérieur dans les circonstances présentes : 1<sup>o</sup> à cause de l'embaras où le jettent les tracasseries des Anglais établis au Canada, qui paraissent vouloir se pourvoir contre le bill que le Parlement a fait en faveur des Canadiens catholiques <sup>1</sup>; 2<sup>o</sup> parce que l'officier qui a conquis le Canada (Amherst) demande les biens des Jésuites, qu'il (le Gouverneur) s'efforce de conserver pour l'utilité de l'église du Canada ; 3<sup>o</sup> parce que le gouverneur ayant pris sur lui de les laisser s'éteindre sans les molester, il suffit, dit-il, d'en demeurer là pour le présent. C'est pourquoi j'ai pris le parti de nommer les mêmes supérieur et procureur qui gèrent les biens sous mes ordres. Ils ne sont que *quatre* dans la ville et *huit* autres dans les missions, soit de français, soit de sauvages, places qu'il me serait impossible de remplir, si j'étais obligé de les retirer. C'est le moyen qui

*aucune administration dans ces maisons ou collèges, qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers et qu'ils seront entièrement soumis à l'ordinaire des lieux... Et plus bas : « Il sera désigné un personnage du clergé séculier, pour présider à l'administration de ces maisons. »*

1. « Par cet acte passé en 1774, l'Angleterre accordait aux catholiques, le droit d'occuper les charges publiques et de faire partie du conseil législatif; elle abolissait aussi le serment odieux de l'abjuration, qui cependant n'avait jamais été prêté, et confirmait le libre exercice de la religion catholique » (Mgr Têtu, p. 307). Voir, dans la notice de Mgr Briand par Mgr Têtu, tout ce qui concerne l'Acte de Québec, cette question étant en dehors de notre sujet (pp. 307 et suiv.).

m'a paru mieux accorder les ordres de Sa Sainteté avec les vues du Gouverneur <sup>1</sup> ».

Mgr Briand demande ensuite la confirmation des indulgences et privilèges accordés à l'église des Jésuites <sup>2</sup>, et il ajoute : « s'il était possible d'obtenir que tout continuât sur le même pied, je le pense convenable. Je prierais Votre Excellence de le faire agréer à Sa Sainteté. Au reste, je suis soumis ; je n'ai d'autre vue que de conserver la même piété parmi mes ouailles. »

Le Pape accorda à Sa Grandeur toutes les faveurs demandées et approuva en tout sa conduite. Ainsi, dit Mgr Hubert, « le peuple ne s'aperçut point, *chez les anciens religieux de la Compagnie de Jésus*, du changement de leur manière d'être et continua de les appeler Jésuites » <sup>3</sup>.

1. Arch. de la Propagande à Rome, *Canada*, vol. I, fol. 323.

2. « Il y avait, dit Mgr, des indulgences dans leur église pour les fêtes de la Circoncision, des martyrs du Japon, de Saint-Louis de Gonzague, de Saint-François Régis, de Saint-François de Borgia, de Saint-Stanislas Koska, de Saint-François Xavier, pour la neuvaine de Saint-François Xavier qui finit le 12 mars et qui fait des biens infinis dans les villes de Québec et de Montréal. Il y avait des saluts tous les jeudys et samedys de chaque semaine. S'il était possible d'obtenir..... »

« Reste la congrégation dont les Pères étaient directeurs, continue Mgr ; je les en ai encore chargés. Mais les indulgences en sont peut-être éteintes. Ce serait encore une nouvelle grâce, si Votre Éminence les faisait renouveler, soit que je me servisse de ces prêtres, soit que je pusse dans la suite me servir de prêtres séculiers. »

3. Voici ce que dit Mgr Hubert dans le mémoire adressé en 1794 au saint-siège : « Lors de l'extinction de l'ordre des Jésuites en 1773, l'évêque d'alors, pour leur conserver leurs biens, dont ils faisaient un usage édifiant, obtint du saint-siège et du gouvernement qu'ils retinssent leur ancien habit et se constitua leur supérieur. Le peuple ne s'aperçut pas du changement de leur manière d'être et continua de les appeler Jésuites. Il en restait environ douze. Tous sont morts les uns après les autres, en travaillant au salut des âmes. Il

Il n'y avait, en effet, au moment où parvint au Canada le bref de Clément XIV, que douze Jésuites : quatre à Québec, les PP. de Glapion, du Jaunay, Casot et Maquet; deux à Montréal, les PP. René Floquet <sup>1</sup> et Bernard Well;

n'en reste plus qu'un, et ce qui caractérise bien l'humanité et la libéralité du gouverneur anglais, c'est que cet ex-jésuite jouit paisiblement et tranquillement de tous les biens qui appartenaient à son ordre en ce pays et en fait des aumônes immenses. »

1. Le P. Pierre-René Floquet, né à Paris le 12 septembre 1716, entra au noviciat de cette ville le 6 août 1734, après deux ans de philosophie accomplis. Il fit sa profession des 4 vœux à Montréal le 16 juillet 1752. Après le noviciat, il professa la 5<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et les humanités à Quimper (1736-1740), fit sa théologie à La Flèche (1740-1744) et arriva à Québec le 17 août 1744. A Québec, il remplit les fonctions d'abord de professeur, puis de procureur, et en 1757, il est supérieur de Montréal, charge qu'il conserva longtemps. Après la suppression de la Compagnie, il eut avec les envoyés américains en 1775, et l'abbé Carroll, ex-jésuite, qui devint premier archevêque de Baltimore, des rapports plus ou moins fréquents, qui le compromirent avec les Anglais du Canada, surtout avec Mgr Briand, qui s'était rallié loyalement, sans rien sacrifier des droits de l'église, au nouveau gouvernement. Mgr Briand, écrivant au P. Meurin, ne lui cacha pas son mécontentement contre le P. Floquet : « Il s'est bien mal comporté dans les affaires présentes », lui disait-il le 27 février 1777. Le prélat blâma sévèrement le Père, et alla jusqu'à l'interdire. Ce Père, excellent religieux et zélé missionnaire, avait eu peut-être le tort de ne pas se montrer assez anglophile; je dis *peut-être*, car les procédés des Anglais vis-à-vis de la Compagnie furent loin d'être toujours empreints de bienveillance et d'équité; néanmoins, il aurait dû suivre, en matière politique, la direction de son évêque, qui avait fait un appel à la loyauté du clergé et du peuple canadien, dans l'intérêt supérieur de la religion. Le 29 novembre 1776, le P. Floquet répara sa faute (puisque faute il y avait) par cette lettre à Sa Grandeur : « Mgr, pour satisfaire à ma conscience, je soussigné confesse que les circonstances fâcheuses dans lesquelles je me suis trouvé l'hiver dernier, à Montréal, m'ont occasionné plusieurs fautes, dont je me repens sincèrement. Je supplie très humblement Votre Grandeur de me les pardonner et de lever l'interdit qu'elles m'ont attiré. » L'interdit fut levé, et le P. Floquet continua son ministère à Montréal jusqu'à sa mort en 1782. — On trouvera dans les *Documents inédits de la Compagnie de Jésus*, t. XIV, p. 106, une

enfin six dans les missions, le P. Girault à la jeune Lorette, le P. Potier au Détroit, le P. Gordan <sup>1</sup> à Saint-Régis, le P. Germain à Saint-François du Lac, le P. Huguet <sup>2</sup> au Sault Saint-Louis, et le P. Jean-Baptiste de la Brosse à la mission de Tadoussac.

La plupart de ces religieux survécurent peu de temps au coup terrible et imprévu qui venait de frapper l'ordre tout entier. Neuf quittèrent cette vie de douleurs entre 1775 et 1784 : ils avaient continué leur œuvre d'apostolat avec courage et persévérance, mais la blessure faite au cœur de ces enfants de la Compagnie ne put se fermer : ils étaient trop attachés à leur mère <sup>3</sup> !

lettre de ce Père, datée de Montréal, 15 juin 1776, et adressée à Mgr Briand, dans laquelle il fait la *confession publique* de ses sentiments et de ses actes.

1. Le P. Antoine Gordan, né à Bourg-en-Bresse le 10 mars 1717, entré, après deux ans de philosophie accomplis, au noviciat de Lyon le 7 septembre 1736, enseigna à Nîmes la 5<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup>, les humanités et la rhétorique (1738-1744), fit à Lyon un an de philosophie et quatre ans de théologie (1744-1749) et se rendit ensuite au Canada. Là, on le trouve successivement au Sault Saint-Louis, à Montréal, à Québec. Il fonda la résidence de Saint-Régis.

2. Le P. Joseph Huguet, né le 25 mai 1725 en Belgique, entré au noviciat de Tournai le 30 septembre 1744, enseigna la 6<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> à Namur (1746-1748), la 4<sup>e</sup>, la 5<sup>e</sup>, les humanités et la rhétorique à Cambrai (1748-1752), fit ses 4 ans de théologie à Douay (1752-1756) et partit pour Québec. Envoyé au Sault Saint-Louis en 1759, il ne quitta plus cette mission.

3. Le P. Maquet mourut à Québec, le 2 mars 1775 ; le P. Gordan, à Montréal, le 30 juin 1779 ; le P. Germain, à Saint-François, le 5 août 1779 ; le P. du Jaunay, à Québec, le 16 juin 1780 ; le P. Potier à Sandwich, le 16 juillet 1781 ; le P. Floquet, à Québec, le 18 octobre 1782 ; le P. de la Brosse, à Tadoussac, le 11 avril 1782 ; et le P. Huguet, au Sault Saint-Louis, le 4 mai 1783. — La *Notice historique de la Compagnie de Jésus* signale encore parmi les survivants, le P. Marin-Louis Le Franc, ancien missionnaire des Outaouais, qui serait mort à Québec le 25 mai 1776, ce qui porterait le nombre des Pères d'alors à 13, au lieu de 12. Mgr Briand, dans sa lettre au

Ceux qui, parmi les survivants de 1774, jouèrent un rôle plus important dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, furent assurément le P. de Glapion, qui continua les fonctions de supérieur après la suppression de la Compagnie, et le P. de la Brosse, dont la mémoire est restée en vénération parmi les populations sauvages des environs de Tadoussac.

Arrivé sur la terre canadienne le 30 juin 1754 <sup>1</sup>, le P. de la Brosse fut envoyé l'année suivante à la Rivière Saint-Jean, auprès des Abénakis, évangélisés par le P. Charles Germain. C'était l'année douloureusement triste où les Acadiens furent chassés de leurs terres par les Anglais et transportés en pays lointains. Le commandant du fort Saint-Jean préféra le livrer aux flammes plutôt que de voir l'ennemi s'en emparer, et, la présence du P. de la Brosse n'étant plus utile aux sauvages, le P. Germain le fit rentrer à Québec où successivement il dirigea l'économat et professa la philosophie, sans négliger toutefois les ministères de la parole et de la confession <sup>2</sup>.

cardinal Castelli dit <sup>12</sup>. Quoi qu'il en soit, le P. Le Franc qui accompagna plusieurs fois Mgr Briand dans ses visites pastorales, prêchait, dans ces visites, trois fois par jour. Missionnaire zélé, il se dépensa beaucoup dans les missions des campagnes et mourut à l'âge de 60 ans. Ce Père (Marin-Louis), né à Avranches le 12 janvier 1716, entra au noviciat de Paris le 31 mai 1742, ayant déjà fait deux ans de philosophie. Après son noviciat, il enseigna deux ans la grammaire (1744-1746), fit à La Flèche un an de philosophie et quatre ans de théologie (1746-1751) et partit en 1751 pour Québec. Il passa presque toute sa vie apostolique chez les Outaouais. — Le P. Alexis Maquet, né le 25 mai 1710, entré dans la Compagnie en 1732, arriva au Canada en 1738, et resta à Québec comme frère coadjuteur. Mgr Briand l'ordonna en 1767.

1. Dans le registre paroissial de Chicoutimi, le P. de la Brosse écrit le 5 mai 1766 : « Étant arrivé sur ces plages de la rive canadienne depuis onze ans, dix mois et cinq jours... » (Traduit du latin.)

2. Le P. Jean-Baptiste de la Brosse, né le 30 avril 1724 à Magnac hameau de la paroisse de Jauldes, au diocèse d'Angoulême, fut

Il se trouvait probablement à Montréal, où il se retira après la capitulation de Québec, quand il apprit la mort du P. Godefroy Coquart, missionnaire montagnais décédé à Saint-François-Xavier, le 4 juillet 1765<sup>1</sup>. Désigné pour le remplacer, il prit possession, l'année suivante<sup>2</sup>, de son nou-

élevé au collège Saint-Louis d'Angoulême, dirigé par les PP. Jésuites. Il y entra au commencement d'octobre 1735 et y resta jusqu'à la fin de sa rhétorique, juillet 1740. Deux mois plus tard, le 9 octobre 1740, il était au noviciat des Jésuites de Bordeaux. Quelques auteurs le font à tort naître le 13 avril et entrer au noviciat le 9 septembre. Les dates que nous donnons sont tirées de son extrait de baptême et du registre de ses vœux à Bordeaux. Dans ce registre signé par lui, il dit : « Né le 30 d'avril 1724, suis entré au noviciat le 9 octobre 1740. » Après son noviciat, il fait 2 ans de philosophie à Pau (1742-1744), professe à Pau et à Bordeaux toutes les classes à partir de la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusive-ment (1744-1749), fait une troisième année de philosophie et 4 ans de théologie (1749-1754) et part pour le Canada au printemps de 1754. Il avait été ordonné prêtre le 2 février 1753. Il passe à Québec une partie de l'année 1754 et de l'année 1755. Il va à la Rivière Saint-Jean en 1755 et en revient en 1756 à l'entrée de l'hiver. A Québec, il est, à partir de 1756, successivement *procureur, professeur de philosophie, consultant* du collège. L'abbé A. Chambre (*Le R.-P. Jean-Baptiste de la Brosse, un grand apôtre du Canada*, p. 238) prétend qu'il fut chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, confesseur extraordinaire des religieuses hospitalières, et aumônier de l'hôpital général. — En 1761, il est à Montréal (catal. S. J.). Il était profès des quatre vœux depuis le 2 février 1758. Le P. Coquart avait reçu à Québec sa profession. Cf. *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, pp. 164, 252, 392.

1. Nous avons donné ailleurs le *Curriculum vitæ* du P. Coquart. « Il mourut, écrit le P. de la Brosse (registre paroissial de Chicoutimi), le 4 juillet 1765, à la mission de Saint-François-Xavier, où il fut enterré dans le cimetière commun. » Chicoutimi se trouvait dans la mission de Saint-François-Xavier, laquelle dépendait de la mission principale de Tadoussac.

2. On lit dans le registre paroissial de Chicoutimi cette note de la main du P. de la Brosse : « L'an 1766, le 5 mars, à six heures de l'après-midi, moi, J.-B. de la Brosse, j'arrivai missionnaire à Tadoussac. » (Trad.)

veau poste à Tadoussac, centre de la mission montagnaise et rendez-vous, pour la traite, des peuplades sauvages du nord du Saint-Laurent, à l'est et à l'ouest du Saguenay, jusqu'au lac Saint-Jean et au delà.

A peine installé, il commence son apostolat ; il apprend aux sauvages à lire, à écrire, à chanter d'après les notes, à servir à la messe et aux vêpres, à toutes les cérémonies de l'église ; il fait imprimer, à l'usage des néophytes, 3.000 alphabets accompagnés de prières et 2.000 exemplaires du catéchisme <sup>1</sup>. L'hiver est consacré à l'instruction religieuse, l'été à la visite des principaux villages. Partout où il passe, il organise de petites écoles de lecture, d'écriture, de chant et de catéchisme. D'après ses notes, il visite, de Pâques 1768 à la fin de 1773, en prêchant partout la parole de Dieu, convertissant et confessant, les Islets-Jérémie, les Sept-Iles, la pointe des Betsiamis, toutes les nations du Domaine du Roi ; et, à partir de 1770 surtout, les Acadiens de Cacouna, les Français près de l'Île-Verte, ceux de la Bienheureuse Marie-des-Anges et de Saint-Germain de Rimouski, les micmacs de Ristigouche, les postes de Bonne-Aventure et de Carquette, enfin les sauvages de Pokemouche, l'île de Saint-Jean et l'île Royale <sup>2</sup>.

« Il visita encore l'un après l'autre tous les postes de Chicoutimi et du lac Saint-Jean et il ne craignit pas d'aller trouver dans leurs mystérieuses retraites les

1. Le catéchisme est imprimé en langue montagnaise, ainsi que l'alphabet, in-4° de 8 pages. Il rédigea aussi un dictionnaire montagnais. Il fit des corrections et ajouta des notes aux instructions religieuses publiées par le P. Antoine Silvy jusqu'à 1678 et traduites en français par le P. Coquart. Les notes qui précèdent ces instructions sont signées : « Joannes-Baptista de la Brosse, sylvicularum montanorum in regii Domini stationibus primus et vigesimus in Deo pater et pastor ex societate Jesu. »

2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VI, le texte latin des notes du P. de la Brosse, dans lequel il marque ses différents voyages.

Naskapis, sauvages terribles qu'aucun missionnaire, avant lui, n'avait osé visiter. Cette tribu vivait dans les forêts épaisses qui se trouvaient alors sur les bords du lac Saint-Jean. Ce fut sans succès d'abord que ce Père entreprit la conversion de ces féroces enfants des bois. Malgré son zèle et ses prières, ils restaient attachés à leurs mœurs payennes et à leurs grossières superstitions. » Dieu bénit à la fin le dévouement du religieux. A la suite d'un miracle qu'il opéra devant ces sauvages réunis, en arrêtant subitement un terrible incendie, ils consentirent à écouter la bonne parole et à embrasser la foi <sup>1</sup>.

Les longs et continuels voyages de cet apôtre ne lui faisaient pas oublier Tadoussac, le principal centre de ses missions. Il y revenait le plus souvent possible pour instruire ses néophytes et les Français et les fortifier tous dans la voie du bien. En son absence, l'instruction et les exercices religieux ne chômaient point, grâce à des catéchistes de bonne volonté, à des maîtres et à des maîtresses souvent improvisés.

Après la suppression de la Compagnie de Jésus, le P. de la Brosse continua l'œuvre laborieuse de sa mission avec l'approbation et sous la haute direction de Mgr Briand. « C'est le P. la Brosse, dit M. Taché dans ses *Forestins et Voyageurs*, qui a mis la dernière main à cette belle chrétienté montagnaise, si pleine de foi et de piété. Il a écrit la plupart des livres religieux qui sont encore en usage chez les Montagnais, a composé un dictionnaire de la langue de ce peuple et traduit des passages considérables de la Sainte-

1. Brochure de M. Roy: *In and around Tadoussac*. Ce miracle y est longuement raconté en anglais. La traduction française se trouve dans la biographie du P. de la Brosse par l'abbé Chambre, pp. 310. L'auteur raconte dans cette biographie plusieurs faits miraculeux attribués au missionnaire dans le chapitre intitulé: *Faits prodigieux attribués de tout temps au P. de la Brosse*, pp. 309 et suiv.

Écriture dans cette langue. Le P. la Brosse a encore répandu, chez ses bons et chers sauvages, l'usage de la lecture et de l'écriture, qui s'est transmis de génération en génération dans toutes les familles de cette tribu jusqu'à ce jour. »

Il mourut à l'âge de cinquante-huit ans, à Tadoussac, laissant au cœur de tous ceux qui l'approchèrent, une réputation de sainteté que plus de cent vingt ans écoulés n'ont pas affaiblie. Il fut inhumé dans le sanctuaire de la chapelle, où l'on prétend qu'il fut trouvé inanimé, la face inclinée sur ses mains jointes et appuyées sur la dernière marche de l'autel <sup>1</sup>.

De nos jours, quelques membres du clergé canadien ont eu la pieuse pensée de lui ériger un petit monument en marbre, à l'endroit même où il rendit à Dieu son âme sainte ; et beaucoup de fidèles, confiants en sa protection, vont s'agenouiller et prier auprès de ses restes vénérés <sup>2</sup>.

\*  
\* \*

A la mort du P. de la Brosse, la Colonie était gouvernée

1. *M. Chambre*, p. 331.

2. Le cardinal Taschereau a bien voulu mettre son nom en tête de la liste de souscription organisée par les membres du clergé. Le monument porte cette inscription :

D. O. M  
A LA MÉMOIRE  
DU  
R. P. J.-B. DE LA BROSSE  
DERNIER MISSIONNAIRE JÉSUIE  
DE TADOUSSAC  
MORT EN ODEUR DE SAINTETÉ  
A L'ÂGE DE 58 ANS  
INHUMÉ DANS LA CHAPELLE DE TADOUSSAC  
LE 12 AVRIL 1782

depuis 1778 par le général F. Haldimand, qui se figura que « le seul moyen de conserver le Canada à l'Angleterre était de régner par la terreur ; il ne réussit qu'à se se faire souverainement détester par tous les citoyens <sup>1</sup>. » Il finit cependant par comprendre que la tyrannie et l'arbitraire ne sont pas le meilleur mode de gouvernement. Se sentant débordé, haï, voyant les tristes conséquences de son autorité odieusement despotique, il demanda son rappel et l'obtint en 1784 <sup>2</sup>.

Sir Guy Carleton, créé Lord Dorchester, reprit le gouvernement de la Colonie au mois d'octobre 1786. Les Canadiens, qui eurent toujours à se louer, dans ses précédentes administrations, *de sa prudence et de son esprit conciliant* <sup>3</sup>, virent son retour avec une pleine satisfaction.

Depuis son départ du Canada, l'église de Québec avait vu se succéder plusieurs événements religieux importants. Mgr Briand avait donné sa démission le 29 novembre 1784 ; son coadjuteur, Mgr d'Esglis, avait pris le même jour l'administration du diocèse, et, le lendemain, il avait choisi lui-même pour coadjuteur, M. Jean-François Hubert, précédemment supérieur du séminaire, puis missionnaire chez les Hurons à l'Assomption du Détroit <sup>4</sup>. C'est là que ce

1. Mgr Têtu, p. 308.

2. Il semble n'avoir quitté le Canada qu'en 1785, d'après les lettres que lui écrivit de Londres, cette année, l'apostat Roubaud, et qui se conservent au *British Museum*. Signalons, en dehors du *Mémoire de la province de Québec pour obtenir des modifications sur le bill de Québec* (9 avril 1784), les lettres des 16, 20, 22, 23, 26, 28 mars, 22, 23, 26 avril, 1<sup>er</sup>, 12 mai et même 23 juin de l'année 1785. Après le départ d'Haldimand, l'administration de la province fut confiée temporairement au lieutenant-gouverneur H. Hamilton, puis au colonel H. Hope.

3. Casgrain, Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.

4. Mgr Mariaudeau d'Esglis, né à Québec le 24 avril 1710, fut choisi comme coadjuteur par Mgr Briand, consacré le 12 juillet 1772

dernier reçut la nouvelle de sa nomination à la coadjutorerie de Québec. Il ne fut consacré qu'au mois de novembre 1786 par Mgr Briand <sup>1</sup>.

Moins de deux ans après sa consécration, Mgr Hubert prenait les rênes de l'administration, Mgr d'Esglis étant mort le 4 juin 1788. L'année suivante, Mgr Bailly de Messein devenait son coadjuteur avec le titre d'évêque de Capse <sup>2</sup>. Cette nomination fut proposée par le gouverneur

sous le titre d'évêque de Dorylée et proclamé solennellement coadjuteur le 14 mars 1774 seulement.

1. Mgr Jean-François Hubert, né à Québec le 23 février 1739, ordonné prêtre le 20 juillet 1766, fut pendant neuf ans procureur, puis, pendant cinq ans, supérieur du séminaire de Québec. En 1781, il sollicita comme une faveur et obtint la mission des Hurons du Détroit. Le P. Potier dirigeait cette mission depuis le départ du Détroit du P. de la Richardie en 1746. Nous possédons le registre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu et écrit par le P. Potier depuis son arrivée au Détroit en 1745 jusqu'à sa mort le 16 juillet 1781. Dans ce registre, on lit : « P. de la Richardie baptizavit 683 ab anno 1728 ad 1746. » Ailleurs : « Depuis 1746 jusqu'à 1779 inclusivement, j'ai baptisé 699 hurons. » En 1780 et 1781, on compte encore une soixantaine de baptêmes de Hurons. — Le premier baptême qu'il fit est du 29 mai 1746 et le dernier du 29 juin 1781. — Sur ces mêmes registres, continués par M. l'abbé Hubert, qui signe : *Hubert, prêtre, vicaire général*, on voit qu'il fit son premier baptême de Hurons le 25 novembre 1781, et le dernier le 16 août 1785. M. Fréchette, prêtre, le remplace et fait le premier baptême de Hurons le 29 octobre 1785 et le dernier le 5 juin 1786. M. Dufaux lui succède : premier baptême le 13 octobre 1786. Ce dernier est encore au Détroit en août 1796. — D'après ces registres, Mgr Hubert aurait quitté le Détroit entre le 16 août et le 29 octobre 1785.

2. Mgr Hubert eut pour coadjuteur Mgr Bailly, qu'il consacra à Québec le 12 juillet 1789 sous le titre d'évêque de Capse. Mgr Bailly de Messein, né à Varennes le 4 novembre 1740, fit ses études en France au collège Louis-le-Grand, à Paris. Rentré au Canada et ordonné prêtre le 10 mars 1767, il fut envoyé en Acadie par Mgr Briand en qualité de vicaire général. Là, il remplaça l'abbé Maillard et fut chargé de toutes les missions de la Nouvelle-Écosse, de l'île Royale, de l'île Saint-Jean et des postes au-dessous de Kamouraska.

anglais, et Mgr Hubert ne crut pas devoir la refuser, de crainte d'indisposer lord Dorchester, lequel s'était montré, en tant de circonstances, favorable aux catholiques canadiens.

L'évêque de Capse ne tarda pas à se révéler sous son vrai jour, ambitieux, mécontent, plus sensible aux avances et aux adulations des protestants que respectueux de l'autorité ecclésiastique et loyal dans ses procédés <sup>1</sup>.

L'année même où Mgr Bailly fut sacré évêque, « quelques émigrés loyalistes de la Nouvelle-Angleterre conçurent la pensée de fonder dans la province de Québec une université mixte, c'est-à-dire à la fois protestante et catholique, et d'appliquer les revenus des biens des Jésuites à décatoliser les Canadiens. Lord Dorchester et l'évêque de Capse tombèrent dans le piège et favorisèrent de leur mieux l'institution projetée <sup>2</sup> ».

Il ne restait alors au Canada que quatre anciens jésuites : les PP. de Glapion, Casot, Girault de Villeneuve, à Québec, et le P. Well, à Montréal, tous les quatre fort avancés en âge.

De retour à Québec, après quelques années passées en Acadie, il professa la théologie au séminaire, puis devint curé de la Pointe-aux-Trembles. Sir Guy Carleton l'emmena avec lui à Londres en 1778 en qualité de précepteur de ses enfants. Quand Lord Dorchester revint en 1786 au Canada, il n'oublia pas l'abbé Bailly et le proposa à Mgr Briand comme coadjuteur de Mgr Hubert. On n'osa pas le refuser, le gouverneur s'étant toujours montré favorable aux catholiques, mais Mgr Bailly fut pour eux la cause des plus grands ennuis, et pour les fidèles un sujet de scandale. Il mourut repentant le 20 mai 1794. (Cf. sa notice dans : *Mandements des évêques de Québec*, p. 345 ; — *Les évêques de Québec*, p. 409.)

1. Voir dans la notice de Mgr Hubert par Mgr Têtu quelle fut la conduite de Mgr Bailly à l'égard de Mgr Hubert et de Mgr Briand. Son attitude dans l'affaire de l'université mixte a seule des rapports avec cette histoire.

2. *Mgr Têtu*, p. 393.

L'heure semblait donc venue aux émigrés loyalistes de mettre la main sur les revenus des biens, dont n'avaient que faire, selon eux, les quelques survivants d'une société, supprimée depuis seize ans par bref pontifical, et de les appliquer à une institution fondée en vue d'*encourager les sciences* <sup>1</sup>. Le comité, chargé de l'érection de cette université mixte, écrivit, le 13 août 1789, à Mgr Hubert, pour connaître sa pensée sur le projet et le prier de répondre à un certain nombre de questions <sup>2</sup>. La réponse de Sa Grandeur, datée du 18 novembre et adressée au président, M. Smith, est un monument de prudence épiscopale : il évite de se prononcer sur les questions trop délicates.

Après avoir loué le zèle du comité pour le développement des différentes branches du savoir humain, il ne croit pas cependant que le moment soit venu de fonder l'Université, la population du pays étant peu considérable, et il ne voit pas clairement quelles seront la tête et la direction de l'institution projetée ; puis il donne un résumé précis de l'état de l'éducation dans la province, un tableau très net des écoles tenues dans les villes et les campagnes pour les garçons et pour les jeunes filles.

Enfin, et c'est là le point capital, il répond à cette question du comité : Que peut-on faire pour l'établissement d'une université en cette province ? pour préparer des écoles pour une université ? « Il paraît, dit Mgr Hubert, que le temps n'est pas encore venu de fonder une université à Québec ; pour mettre la province en état de jouir par la suite des temps d'un aussi précieux avantage que l'est une université, on doit employer tous les moyens possibles de

1. Lettre de Mgr Hubert, 18 novembre 1789.

2. *Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 385 : « Lettre de Mgr Hubert en réponse au Président du comité nommé pour l'exécution d'une université mixte en Canada. »

soutenir et d'encourager les études déjà établies dans le collège de Montréal et dans le séminaire de Québec <sup>1</sup> ; un objet moins essentiel pour le présent serait de procurer à notre jeunesse un troisième lieu d'instruction publique. On demandera sans doute par quel moyen ? En voici un qui n'est peut-être pas impraticable. »

Et ici, Mgr Hubert touche à une question sur laquelle Mgr Briand a donné déjà son opinion, mais sans trop appuyer, tant elle semblait délicate, surtout au Canada. Lord Amherst continuait à réclamer les biens des Jésuites. Ces biens allaient être perdus pour l'Église ; il importait de les conserver, et, après s'être entendu, à cet effet, avec le P. de Glapion, Mgr Hubert proposa de les appliquer à l'instruction de la jeunesse, dans sa lettre au président du comité, William Smith <sup>2</sup> :

1. On lit dans le *Mémoire* de Mgr Hubert, p. 390 : « Les humanités et la rhétorique s'enseignent publiquement dans le collège de Montréal depuis 1773, et l'on commence à y enseigner la géographie, l'arithmétique et l'anglais.... ». — Dès 1727, on avait eu l'idée de fonder un collège de Jésuites à Montréal, comme on peut le voir aux *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> VII. — « Depuis la conquête de la province par Sa Majesté britannique, dit encore le *Mémoire*, le séminaire de Québec s'est chargé volontairement et gratuitement de l'instruction publique. Outre la théologie, on y enseigne les humanités, la rhétorique, la philosophie, la physique, la géométrie, l'arithmétique et toutes les branches des mathématiques. » On sait que ces sciences s'enseignaient, avant la conquête, au collège tenu par les PP. Jésuites..... Et plus bas : « Lorsqu'il s'est présenté au séminaire de jeunes messieurs anglais, on les a admis comme les Canadiens, sans aucune distinction ni prédilection. Seulement on les a exemptés des exercices religieux de la maison, qui ne s'accordaient pas avec les principes de leur créance. »

2. Le comité chargé de s'enquérir de l'état de l'éducation ou des moyens de pourvoir à l'instruction publique, était composé de MM. Smith, Dunn, Mabane, de Léry, Caldwell, Grant, de Saint-Ours, Baby et Saint-George Lecompte Dupré (Bibaud, *Les institutions de l'histoire du Canada*, p. 313).

« Nous avons au milieu de Québec, dit-il, un beau et vaste collège, dont la plus grande partie est occupée par les troupes de la garnison. Ne pourrait-on pas rapprocher cette maison de son institution primitive, en substituant à ces troupes, sous le bon plaisir de son excellence, quelques classes utiles, comme seraient celles du droit civil et de navigation, auxquelles on pourrait ajouter, si l'on veut, la classe de mathématiques, qui se fait présentement dans le séminaire ? Ce même collège ne pourrait-il pas, par la suite des temps, être érigé lui-même en Université, et se soutenir en partie par le revenu des fonds actuellement appartenant aux Jésuites ? Cette manière de procéder graduellement à l'établissement d'une université me paraîtrait beaucoup plus prudente et plus sûre. Je rends donc aux PP. Jésuites toute la justice qu'ils méritent, pour le zèle avec lequel ils ont travaillé dans cette colonie à l'instruction et au salut des âmes. Néanmoins je ne serais pas éloigné de *prendre dès maintenant des mesures pour assurer le collège, ainsi que leurs autres biens, au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec.*

Mais à qui appartiendrait le gouvernement du collège des Jésuites, s'il était remis sur pied ? D'abord au P. Glapion jusqu'à sa mort, et ensuite à ceux qui lui seraient substitués par l'évêque. Est-on surpris d'un tel projet ? Voici l'analyse des principes sur lesquels je l'établis : 1° Le fonds de ce collège ne consistera que dans les biens des Jésuites. 2° La province n'a droit de se les approprier qu'à raison de leur destination primordiale. 3° La propagation de la foi catholique est le principal motif de tous les titres. 4° Les circonstances des donations et la qualité des donateurs prouveraient seules que c'était là leur destination. Les Canadiens considérés comme catholiques ont donc à ces biens un droit qui paraît incontestable. 5° L'instruction

des sauvages et la subsistance de leurs missionnaires paraissant entrer pour beaucoup dans les motifs qui ont dirigé les donateurs des biens des Jésuites, n'est-il pas à propos que l'évêque de Québec, qui députe ces missionnaires, puisse déterminer en leur faveur l'application de la partie desdits biens qui sera jugée avoir été donnée pour eux, plutôt que de les voir à charge au gouvernement, comme plusieurs l'ont été depuis un certain nombre d'années? Or, en conservant les biens des Jésuites aux Canadiens, sous l'autorité de l'évêque, celui-ci serait en lieu de faire exécuter cette partie essentielle de l'intention des donateurs, et il est d'ailleurs très probable que le collège et le public gagneraient à cet arrangement <sup>1</sup>. »

En résumé, Mgr Hubert ne croit pas que le moment soit venu de fonder une université; il ne s'oppose pas à cette fondation, mais il serait préférable de la renvoyer à des temps plus propices. Puis, il indique ce qu'il y aurait à faire pour procéder graduellement à cette fondation <sup>2</sup>: il faudrait développer les écoles préparatoires existantes et en créer une nouvelle dans l'ancien collège des Jésuites de Québec en consacrant à cette dernière école les revenus des biens de la Compagnie de Jésus. Le collège serait sous le gouvernement du P. de Glapion, et les biens sous l'autorité

1. *Mandements des évêques*, t. II, pp. 393 et 394. — Plus loin, p. 395: « Dans la supposition faite ci-dessus, que les biens des Jésuites fussent laissés au public en faveur de l'instruction de la jeunesse, une partie de ces biens pourraient s'améliorer par la suite, et donner des revenus capables de porter une partie des dépenses nécessaires au soutien d'une université. »

2. *Mandements des évêques de Québec*, p. 414: « Réponse de Mgr Hubert aux observations de M. le coadjuteur sur un écrit adressé le 18 novembre dernier à l'honorable William Smith, président d'un comité appointé par son excellence pour considérer l'état de l'éducation en cette province et les moyens de la promouvoir. » Réponse adressée à Lord Dorchester, gouverneur général, fin avril 1790.

de l'évêque, comme étant des biens religieux et ainsi soumis à l'inspection de l'ordinaire <sup>1</sup>.

Le coadjuteur, Mgr Bailly, ne goûta pas ces réflexions de son évêque et adressa au comité d'éducation contre Mgr Hubert un mémoire débordant d'injures et de mépris (5 avril 1790) <sup>2</sup>. Il conjurait le comité de constituer immédiatement la nouvelle université et accusait son évêque de s'arroger sur les biens des Jésuites des droits qu'il ne possédait nullement. Mgr Hubert répondit à ce mémoire, dès qu'il en eut connaissance, avec une fermeté épiscopale, une netteté et une précision, qui mirent fin au débat. Il eut soin, l'occasion s'en présentant, de révéler à lord Dorchester les visées ambitieuses, et, suivant l'expression de Mgr Briand, la *conduite irrégulière* du coadjuteur <sup>3</sup>. La fondation de l'Université fut ajournée.

\*  
\* \*

Quant aux biens des Jésuites, ils subirent un dernier assaut de la part du gouvernement britannique, l'année même où Mgr Hubert prit possession du siège épiscopal de Québec.

Au mois de janvier 1788, une commission, composée de neuf membres, fut nommée, en vertu d'une ordonnance royale, à l'effet de faire un rapport détaillé sur les « terres et biens tenus, possédés et réclamés par l'ordre des Jésuites

1. *Mandements des évêques*, pp. 418 et 419.

2. *Mémoire de Mgr Bailly au sujet de l'université*, à l'honorable président et les autres membres du comité nommé par le très honorable Guy Lord Dorchester, 5 avril 1790. Ce mémoire fut imprimé plus tard et mis en vente chez les libraires (*Mandements des évêques de Québec*, p. 398).

3. *Mandements des évêques de Québec*; réponse de Mgr Hubert (p. 414) et lettre de Mgr Briand à Lord Dorchester (p. 421).

au Canada ». Elle devait s'enquérir entre autres choses, « quelles parties ou portions d'iceux (de ces biens), leur revenaient (aux commissaires) et pouvaient être par eux légalement données et accordées <sup>1</sup> ». C'était le but avoué ; mais celui que le gouvernement ne disait pas et auquel il visait depuis des années, était de s'emparer de tous les immeubles ayant appartenu et appartenant à la Compagnie. Les réclamations du général Amherst ne furent que le prétexte de l'enquête.

A peine installés, les membres de la commission adressèrent « Aux révérends Pères de Glapion et autres Jésuites de la province de Québec » une lettre, qui les priaient de leur communiquer les « Titres des dites terres et biens pour en être pris copies ». Ils demandaient aussi toutes les autres informations nécessaires <sup>2</sup>. Le P. Well, jésuite de Montréal, reçut plus tard la même demande

Le P. de Glapion, supérieur, et le P. Casot, procureur, répondirent qu'ils remettraient leurs plans et titres sur un reçu devant notaire <sup>3</sup>. Le P. Well refusa de fournir les titres et informations demandées <sup>4</sup>.

L'enquête sur les lieux et sur les titres des biens des Jésuites se poursuivit activement, pendant toute l'année, comme on peut le constater dans le rapport sur cette affaire imprimé au Canada en 1824.

Le 15 septembre, la commission se réunit à l'évêché, et le P. de Glapion y fut convoqué par une lettre de

1. Rapport de 1824. — Les commissaires étaient : Kenelm Chandler, Thomas Scott, John Coffin, Gabriel Elzéard, Taschereau, Jean-Antoine Panet, George Lawe, James McGill, Quinson Saint-Ours et Rouville. La commission est du 7 janvier 1788.

2. 23 janvier 1788.

3. 24 janvier 1788.

4. 26 mars 1788.

M. Hugues Finlay, datée du 26 août <sup>1</sup>. Le 10 septembre, il répondit : « Si vous jugés indispensable que nous paroissions devant l'honorable assemblée, nous nous y susterons le 15 du présent mois à l'heure prescrite, mais nous ne pourrons y dire que ce que j'ai l'honneur de vous écrire cy dessous. » Dans cette réponse très digne, il déclare que les biens, au sujet desquels on veut l'interroger, avaient été donnés à la Compagnie ou acquis par elle pour être employés à l'entretien des missionnaires et à l'instruction des sauvages et des Canadiens, et que la propriété en avait été reconnue aux Jésuites dans la capitulation de Montréal. Sa lettre est une protestation contre tout acte gouvernemental, qui tendrait à lui enlever des biens ayant toujours appartenu à l'Ordre <sup>2</sup>.

MM. Taschereau et Panet, membres de la commission, appuyèrent cette protestation et affirmèrent « qu'il était de notoriété publique que les Pères de Glapion, Casot et autres de leur communauté possédaient alors, comme ils avaient possédé avant et depuis la conquête, toutes les terres en question <sup>3</sup> ».

Cependant, les enquêtes de la commission devenaient inquiétantes. Mgr Hubert et le P. de Glapion jugèrent le moment venu d'envisager l'éventualité d'une confiscation à brève échéance. Ils se concertèrent et durent aviser aux mesures à prendre pour sauvegarder à l'église du Canada

1. Sommation par lettre de la part de M. Hugues Finlay, président du conseil législatif aux commissaires de l'enquête sur les biens des Jésuites, et à quelques Jésuites, nommément au P. de Glapion, supérieur, de comparaître devant le comité du conseil de l'évêché de Québec, le 15 septembre 1788.

2. Réponse (10 septembre) du P. de Glapion à M. H. Finlay, président, conservée aux archives du collège Sainte-Marie à Montréal et imprimée en 1901 dans le 71<sup>e</sup> vol. de la collection *The Jesuit Relations*, p. 96.

3. Rapport de 1824.

des biens destinés à l'éducation des Canadiens et à l'évangélisation des sauvages. De cet échange de vues entre eux sortirent sans doute des décisions fermes, auxquelles Mgr faisait allusion quand il écrivait à M. William Smith, le 18 novembre 1789 : « Je ne serais pas éloigné de prendre dès maintenant des mesures pour assurer le collège des Jésuites, ainsi que les autres biens, au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec. » Supérieur du P. de Glapion, Mgr Hubert avait tout droit de tenir ce langage, surtout une fois assuré de l'agrément de son subordonné.

Moins de six semaines après, un acte officiel du P. de Glapion vint confirmer cette entente. Le 31 décembre 1789, par une lettre adressée à M. Louis Germain Langlois et signée *Glapion jésuite*, lui et ses frères « renoncèrent purement, simplement, volontairement et de bonne foi à toute propriété et possession desdits dons et dites concessions à eux ci-devant faits et faites, et en cédèrent et transmirent la propriété et possession aux citoyens canadiens », sous la direction et l'autorité, et de *l'approbation* de Mgr Jean François-Xavier Hubert <sup>1</sup>.

Ce fut le dernier acte de la vie du P. de Glapion qui mourut *Jésuite* <sup>2</sup>, le 24 février 1790. Sa donation fut-elle acceptée ? Aucun document ne le prouve ; et il faut bien avouer que par sa nature elle ne pouvait l'être ni légalement ni canoniquement.

Le P. Bernard Well, qui demeurait à Montréal, suivit de près le P. de Glapion dans la tombe : il mourut au mois de

1. *The Jesuit Relations...*, vol. LXXI, p. 100.

2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VIII, la réponse à cette question : *La Compagnie de Jésus fut-elle détruite au Canada par le bref Dominus ac Redemptor de Clément XIV ?*

mars de l'année suivante <sup>1</sup> ; et le P. Girault de Villeneuve, en enfance depuis quelques années, finit sa longue vie au collège de Québec le 8 octobre 1794 <sup>2</sup>.

Le P. Casot restait désormais le seul survivant des Jésuites du Canada. Il quitta ce monde pour une vie meilleure le 18 mars 1800, et, le 20 du même mois, la *Gazette de Québec* lui consacrait ces quelques lignes qui en disent plus qu'une oraison funèbre :

« Dimanche dernier mourut le Révérend Père Jean-Joseph Casot, prêtre de la Compagnie de Jésus, procureur des missions et du collège des Jésuites en Canada, et dernier jésuite de cette province. Les immenses charités qu'il a faites lui assurent pour longtemps la bénédiction des pauvres. C'était un de ces hommes dont la vie est un trésor caché et la mort une calamité publique. » De leur côté, les Ursulines consignèrent dans leurs *Annales* ce bel éloge du défunt : « Il a laissé autant d'orphelins qu'il y a de pauvres <sup>3</sup>. »

1. Le P. Bernard Well, né en Belgique le 2 septembre 1724, entra au noviciat de Tournay le 29 septembre 1744, après trois ans accomplis de philosophie. Professeur à Mons de sixième (1746-1747), à Béthune de cinquième (1747-1748), à Mons de troisième (1748-1749), à Cambrai d'humanités et de rhétorique (1749-1751), à Mons de rhétorique (1751-1752), il fait ensuite 4 ans de théologie à Luxembourg (1752-1756); puis il part pour le Canada. Après quelques années passées à Québec, il émigre à Montréal en 1759 et il y meurt en 1791.

2. Le P. Étienne Girault de Villeneuve (Pierre Thomas), né le 18 décembre 1718, entra au noviciat de Paris le 3 novembre 1738, après deux ans révolus de philosophie. Professeur à Hesdin de 5<sup>e</sup>, de 4<sup>e</sup>, de 3<sup>e</sup>, d'humanités et de rhétorique (1740-1746), il fit ensuite un an de philosophie et quatre ans de théologie au collège Louis-le-Grand à Paris (1746-1751), et après avoir professé deux ans la philosophie à Orléans (1751-1753), il partit pour le Canada. Envoyé à Lorette en 1754 pour y aider le P. Richer, il le remplaça en 1760. C'est là qu'il resta jusqu'en 1790, où sa santé l'obligea de se retirer à Québec pour s'y faire soigner.

3. T. III, p. 347. — Le P. Jean-Joseph Casot, né à Liège le

Le P. Casot légua par testament les vases sacrés et les ornements de sa chapelle à la cathédrale et à un certain nombre d'églises. Le gouverneur, Robert Shores Milnes, respecta ses intentions et demanda à l'évêque de Québec, Mgr Denaut, de vouloir bien les remplir <sup>1</sup>.

Mais que devinrent les propriétés et les revenus ?

La chambre d'assemblée du Canada présenta une adresse au gouverneur, après la mort du P. Casot, et le pria de lui communiquer « certains documents propres à faciliter une enquête sur les droits et les titres qu'avait la Province... sur les biens de l'Ordre octroyés primitivement en vue de l'éducation de la jeunesse canadienne et catholique ». Le gouverneur répondit que « l'ordre avait été donné par le ministère de prendre possession de ces biens pour la Couronne ». La chambre n'insista pas ; mais elle arrêta ou conclut qu'elle devait remettre à un temps futur la recherche des droits et prétentions que cette Province pourrait avoir sur le collège et les biens des Jésuites <sup>2</sup>.

4 octobre 1728, entra au noviciat de Paris le 16 décembre 1753 et partit pour le Canada vers la fin de l'année 1756. Il remplissait au collège de Québec l'office de cuisinier, quand Mgr Briand l'éleva à la prêtrise en 1766, afin de perpétuer la Compagnie aussi longtemps que possible. C'était un religieux humble et dévoué, qui, « se refusant à lui-même le nécessaire, n'employa l'héritage qu'il avait reçu de ses compagnons qu'à multiplier dans le pays les œuvres de zèle et de charité » (Menol.) Il resta à Québec, en qualité de procureur, après la suppression de la Compagnie. Le P. Well étant mort à Montréal au commencement de 1791, le P. Cazot se rendit aussitôt dans cette ville, où il distribua aux pauvres, aux hôpitaux et aux églises tout ce qui se trouvait à la résidence ; puis il revint à Québec, et la maison de Montréal passa aux agents de la Couronne. (V. la *Gazette de Québec*, 14 avril 1791.)

1. *Les évêques de Québec*, p. 439.

2. *Garneau*, t. III, p. 104 ; — *Bibaud, Histoire du Canada* ; — *Mgr Tétu*, p. 439.

Dans un mémoire à la Reine, lord Durham nous apprend l'usage qu'on fit alors de ces biens. « Le gouvernement britannique, dit-il, a appliqué les revenus des Jésuites, destinés à l'éducation, à stipendier certains services particuliers. » Parmi les stipendiés, l'histoire signale un ministre de l'église d'Angleterre, qui touchait annuellement, sur les biens séquestrés, une somme considérable, en qualité de *chapelain des Jésuites* <sup>1</sup>. Ce ne fut qu'en 1832, que la Couronne abandonna ces biens à la Province, et depuis ils furent destinés exclusivement à l'instruction <sup>2</sup>.



Notre travail est terminé : le dernier survivant de la Compagnie de Jésus au Canada, le P. Casot, est descendu dans la tombe. Mais tout ne finit pas au tombeau : après la mort, la résurrection.

Par un dessein dont nous adorons les fins mystérieuses, Dieu permit que Clément XIV supprimât, le 21 juillet 1773, un ordre qui avait rendu de grands services à l'Église dans le monde entier. Le bref de suppression ne devait pas être

1. *Mgr Tétu*, p. 439.

2. *Ibid.* — Nous n'avons pas l'intention de parler plus au long de cette question des biens des Jésuites, qui a été l'objet de tant de débats au XIX<sup>e</sup> siècle. Ceux qui désirent la connaître pourront consulter : *Le rapport* sur l'éducation, 1824, avec la minute des travaux de la commission de 1786 et son rapport final; — *Shea's, Jesuit Estates in Canada*, in *Amer. Cath. Quart. Rev.*, vol. XIV, 1889; — *Jesuit Estates act of July 12, 1888*; — *Réponse au second mémoire de Mgr Hamel*, signé : *Justus*; — *Biens des Jésuites en Canada*; question de droit canon; Jalons chronologiques; — *La question des biens des Jésuites à la Chambre des Communes du Canada*; — *Garneau*, t. III, passim; — *Le Canada* de Kingsford, vol. VII; — *Bibaud*, dans ses recherches sur le Canada, passim; — enfin différents *rapports* officiels sur ce sujet aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Nous n'indiquons que les sources principales.

maintenu éternellement. Le 9 août 1814, Pie VII rétablit par la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* ceux qu'avait détruits le bref *Dominus ac Redemptor*.

Entre ces deux événements, la *suppression* et le *rétablissement* de la Compagnie de Jésus par la Papauté, une œuvre silencieuse s'accomplit. Le vieil arbre de Loyola avait été déraciné en 1773, mais la main divine avait cueilli une graine de cet arbre et l'avait jetée en terre. La semence germa péniblement pendant trente et un ans, puis elle sortit de terre et devint un arbre nouveau, aux branches vivaces.

En 1830, à la demande de Mgr Flaget, évêque de Bardstown, dans l'État de Kentucky, les PP. de Chazelle, Ladavière et Petit, membres de la Compagnie ressuscitée, partaient de Bordeaux, débarquaient à la Nouvelle-Orléans et arrivaient à Bardstown à la fin d'avril 1831.

Onze ans plus tard, sur les instances de Mgr Bourget, devenu évêque de Montréal à la mort de Mgr Lartigue, le P. de Chazelle se fixait dans cette ville avec les PP. Hanipaux, Luiset, Félix Martin et Dominique du Ranquet. Ce fut, aux États-Unis et au Canada, le premier noyau de la Compagnie nouvelle.

Bientôt, sur cette terre de l'Amérique septentrionale, où jamais l'on ne vit en même temps, même aux plus belles années des dix-septième et dix-huitième siècles, plus d'une cinquantaine de Jésuites, des centaines d'apôtres de la Compagnie se répandirent et travaillèrent de l'embouchure du Saint-Laurent aux bouches du Mississipi. A la fin du dix-neuvième siècle, les vastes régions évangélisées autrefois par leurs ancêtres, comptaient les *trois grandes Missions*, dites du Canada, de l'Amérique du nord et de la Nouvelle-Orléans, et la *Province* du Missouri avec une faible partie de la *Province* du Maryland et de New-York ; et, dans ces

Missions et Provinces, s'élevaient des noviciats, des scolasticats ou maisons d'études philosophiques et théologiques, beaucoup de résidences et presque autant de collèges.

La Providence, toujours adorable dans ses profonds desseins, élève et abaisse à son gré les ordres religieux. Après les avoir fait servir au soutien et à l'expansion de son église, elle les jette dans le creuset de l'épreuve, où ils expient leurs fautes et s'épurent; puis, à l'heure marquée par sa miséricorde, elle les montre encore au monde dans tout l'éclat de leur nouvelle vie et de leur puissance surnaturelle. Ainsi en a-t-il été de la Compagnie de Jésus au Canada depuis le début du dix-septième siècle où elle mit pour la première fois le pied dans ses forêts vierges, jusqu'au commencement du vingtième siècle.

Que le souverain Maître et Père de ceux qui se sont donnés à lui dans le seul but d'étendre sur la terre son royaume divin, les bénisse dans la prospérité et dans l'adversité!

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME

---



# PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

TOME DEUXIÈME



# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## DU TOME SECOND

---

### I<sup>1</sup>

#### NOTE SUR PHILIPPE DE RIGAULT, MARQUIS DE VAUDREUIL

Au chapitre II du premier volume de cette histoire, pp. 91 et 92, nous avons dit ce que nous pensions de Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France (1703-1725). Depuis, il nous est revenu qu'un des historiens les plus distingués du Canada trouvait *l'éloge un peu exagéré*. « Cet homme, écrit-il dans une lettre, *avait des défauts* ; il a souvent manqué de franchise à l'égard des intendants, et il y avait chez lui et dans son entourage immédiat des côtés mesquins devenus insupportables à la longue. » Cet historien ajoute que « ce point d'histoire n'a pas grande importance, parce qu'il ne porte que sur un détail de la vie de Vaudreuil, plutôt intime ». Et dans une lettre qu'il nous adresse, il veut bien trouver *notre appréciation du Gouverneur tout à fait convenable*. Malgré cette approbation flatteuse, la vérité historique nous faisait un devoir de signaler les défauts reprochés à M. de Vaudreuil par notre correspondant.

Ces défauts n'étaient pas les seuls, aussi avons-nous écrit (t. I, p. 92) : « M. de Vaudreuil ne fut assurément pas sans défauts ; d'autres gouverneurs eurent plus de talents militaires et politiques ; mais ces concessions faites..... » Ces défauts accentuèrent certaines inimitiés, dont nous avons parlé (t. I, p. 91), s'ils ne les créèrent pas. Les correspondances du temps sont l'écho de ces inimitiés, où l'envie et la jalousie eurent autant de

1. Voir chap. VI, note 1, p. 17.

part que la haine. Les appréciations des ennemis ou des jaloux de M. de Vaudreuil sont assurément injustes sur quelques points ou peu équitables, leurs jugements outrés. Ceux qui ont étudié l'histoire du Canada ne s'étonneront pas de ce manque de mesure ni de cette absence de vérité et de justice. On est souvent attristé, pour ne rien dire de plus, de voir jusqu'à quel point les chefs, les officiers et les magistrats de la Colonie se décriaient mutuellement dans leurs dépêches à la Cour !

Pour ne pas nous éloigner de notre sujet, citons des extraits de quelques correspondances, concernant M. de Vaudreuil. Nous avons déjà rapporté ces paroles (vol. I, p. 10) de M. de Ramesay au Ministre, 14 novembre 1704 : « Cy Dieu ny met la main, il (M. de Vaudreuil) perdra en peu de temps ce que ses prédécesseurs ont eu bien de la peine à acquérir ; il a trouvé tout en paix, et à présent nous sommes à la veille de voir la guerre entre toutes les nations et quy s'attirera peut-estre à cette colonie. Il est certain que quoy qu'il arrive, la conduite qu'il tient sera très prejudiciable au pays. Il ny a personne de bon sens quy ne s'en aperçoivè. » L'avenir fit voir l'exagération et même l'injustice de pareils propos.

Clairambault d'Aigremont accuse le gouverneur d' « avoir cette bonne qualité, que quand il a une fois commencé d'avoir de la haine pour quelqu'un, c'est pour toute la vie, et toujours en augmentant » ; et il prononce contre lui le mot d'*horrible méchanceté*. L'intendant Raudot écrit (20 septembre 1709) que Vaudreuil *n'a nulle qualité de celles qui pourraient le faire aimer et estimer*. D'autres lui reprochent de *n'avoir en vue que le commerce et le gain sordides*.

Ces accusations sont tellement outrées qu'elles s'éloignent, croyons-nous, de toute vraisemblance. Les historiens que la passion n'aveugle pas, ou les atténuent, ou les méprisent, ou les passent sous silence. La vie de M. de Vaudreuil proteste contre quelques-unes d'entre elles, et l'état où à sa mort il a laissé le pays montre à quel point d'autres sont mal fondées ou exagérées.

Nous exprimons notre avis, sans avoir la prétention de faire le portrait absolument ressemblant, dans ses *détails*, de ce gouverneur.

---

## PP. DE LAUZON et TOURNOIS. — AFFAIRE DESAUNIERS

M. Garneau (*Histoire du Canada*, t. II, p. 204) écrit : « On accusait les Jésuites de faire la traite dans leur mission du Sault Saint-Louis, sous le nom de deux demoiselles Desauniers, et d'envoyer leur castor à Albany. Cet exemple était suivi par plusieurs personnes..... sur l'ordre que le roi lui transmit pour arrêter le mal, M. de la Jonquière fit fermer le comptoir du Sault Saint-Louis. » Il y a là une légende que M. Eug. Réveillaud a reproduite p. 21 dans son *Histoire du Canada*, laquelle n'est souvent que la copie de celle de Garneau. Le marquis de la Jonquière dans sa notice sur *Le chef d'escadre marquis de la Jonquière*, gouverneur général de la Nouvelle-France, accuse également les Jésuites et en particulier le P. Tournois d'avoir fait le commerce avec les demoiselles Desauniers et il approuve les mesures de rigueur prises par M. de la Jonquière contre ces demoiselles et le P. Tournois. Il a soin, bien entendu, de n'apporter que les pièces du procès favorables au gouverneur. Il a vu cependant, au Ministère de la Marine, les autres pièces. Pourquoi n'en parle-t-il pas? Nous devons combler cette lacune, et le lecteur jugera.

L'accusation de commerce portée contre les Jésuites du Sault Saint-Louis, en 1749, n'était pas nouvelle. « Un nommé Jean Henri Lydius, natif d'Orange en la Nouvelle-Angleterre, établi à Montréal depuis 1725 » et se faisant passer pour catholique, avait accusé le P. de Lauzon, supérieur de la mission du Sault Saint-Louis, de faire avec les Anglais un commerce illicite. Lydius fut chassé de la Colonie, après une enquête sur ses faits et gestes ; et le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnais, gouverneur, et Hocquart, intendant, écrivirent au Ministre de la Marine : « Par la lecture que vous pourrez faire de la procédure, vous remarquerez, Mgr, que le P. de Lauzon, jésuite, mission-

1. Voir chap. VI, pp. 21 et 22.

naire du Sault, est accusé par led. Lydius de faire luy-même le commerce étranger ou de le favoriser; *mais il est évident que c'est une pure récrimination de sa part et une accusation frivole.* Nous n'avons au contraire que des sujets de nous louer de la conduite de ce missionnaire et de son zèle pour le service du Roy et le bien de la religion. »

Le Ministre, M. de Maurepas, répondit le 10 avril 1731, à MM. de Beauharnais et Hocquart : « Sur les témoignages que vous avez rendus de la bonne conduite et du zèle du P. de Lauzon, jésuite, Sa Majesté est persuadée que tout ce que Lidius a dit contre ce missionnaire qu'il a accusé de faire faire le commerce étranger est sans fondement. Il convient néanmoins de s'en éclaircir pour qu'il ne reste aucun doute sur sa conduite. »

Ces MM. firent une nouvelle enquête, ils tâchèrent de s'éclairer, et, le 18 octobre 1731, ils répondirent à M. de Maurepas : « Nous n'avons point remarqué dans la conduite du P. de Lauzon, jésuite, *rien qui puisse le faire soupçonner* de faire le commerce étranger. Nous sçavons au contraire qu'il est très attentif à empêcher autant qu'il peut les sauvages de sa mission d'aller en la Nouvelle-Angleterre y porter leurs pelleteries, bien loin qu'il se serve d'eux pour faire un commerce deffendû et indigne de son caractère. » (Les lettres ci-dessus se trouvent aux *Arch. colon.*, *Correspond. gén.*, *Canada*, vol. 52, 54 et 56).

L'année suivante, au mois de septembre 1732, le P. de Lauzon fut nommé supérieur général des Missions du Canada. Il quitta le Sault Saint-Louis et s'établit à Québec, où il resta jusqu'à la fin de 1738, et il revint alors au Sault où le P. de la Bretonnière l'avait remplacé. En arrivant dans son ancienne résidence, il vit avec peine que M. Hocquart avait pris en défaveur les Iroquois et que les Jésuites y étaient toujours accusés de faire le commerce avec les demoiselles Desauniers.

L'accusation était une monstrueuse calomnie : elle fit cependant son chemin. Il en eut la confirmation de la bouche même de M. Hocquart ; voici à quelle occasion.

Le 27 mars 1741, le président du conseil de marine, M. de Maurepas, écrivit à l'intendant Hocquart qu'il avait des raisons de croire que les demoiselles Desauniers faisaient au Sault un

commerce frauduleux, et il lui disait de prévenir les Jésuites de ne pas tolérer un pareil commerce, sans quoi le magasin de ces demoiselles serait supprimé.

En exécution des ordres du Ministre, M. Hocquart *expliqua* au P. de Lauzon ainsi qu'au P. de Saint-Pé, supérieur général des Missions du Canada, qu'il y avait *nécessité* à ne pas *faire* ou *favoriser* le commerce avec les demoiselles Desaubiers. La lettre suivante de M. Hocquart au Ministre, datée de Québec le 28 octobre 1741, rend compte de son entretien avec les PP. de Lauzon et de Saint-Pé, en même temps qu'elle révèle ses sentiments personnels.

« Mgr, j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 Mars dernier. En exécution de vos ordres, j'ay expliqué de votre part au supérieur des Jésuites, à l'occasion du Magasin des D<sup>elles</sup> Desaubiers, la nécessité qu'il y avait que les ordres du Roy fussent exécutés au Sault Saint-Louis comme partout ailleurs, et que Sa Majesté prendrait des mesures efficaces pour empêcher toute fraude, si de leur côté ils n'y faisaient veiller avec une sérieuse attention. J'ai eu occasion de voir cet automne le missionnaire (le P. de Lauzon), et je lui ai tenu le même langage. L'un et l'autre m'ont protesté que c'était la calomnie la plus insigne dont on pût les noircir, de les accuser de faire ou de favoriser un pareil commerce, qu'ils ont toujours fait leur possible pour détourner leurs sauvages de faire des voyages en la Nouvelle-Angleterre; qu'il faudrait qu'ils fussent les plus malheureux de tous les hommes de se jouer ainsi de la religion, sachant combien ces voyages peuvent diminuer ou même anéantir les principes qu'ils leur en donnent. J'ay toujours de la peine à croire que l'intérêt puisse pousser des hommes de leur état à s'abuser jusqu'à ce point là. J'ay senti dans la conversation que j'ai eue avec eux que l'avertissement que vous avez donné au P. Laffiteau (ce Père était, à Paris, procureur de la mission du Canada), et que celui que j'ai donné de votre part, ont fait impression. J'ai lieu de penser qu'ils travailleront de manière à se mettre à l'abri de tout soupçon, du moins en engageant par leurs insinuations les sauvages qui sont sous leur direction de ne plus se mêler du commerce frauduleux, si même ils ne leur en font des défenses expresses. »

Cette communication n'étonna pas le P. de Lauzon, qui savait le peu de sympathie de M. Hocquart pour les Iroquois, et partant pour leurs missionnaires. Il n'ignorait pas non plus que les Jésuites du Sault s'étaient faits des ennemis jurés à Montréal en éloignant le plus possible leurs chrétiens des cabarets et maisons commerciales de cette ville, où on les exploitait indignement et où on les enivrait. Ces ennemis étaient, plusieurs du moins, haut placés et en faveur à la Cour. Pour s'innocenter et détourner l'attention de leurs méfaits, ils écrivaient et faisaient écrire à M. de Maurepas que les Jésuites étaient intéressés dans la maison de commerce des demoiselles Désauniers, et qu'ils envoyaient leurs sauvages dans la Nouvelle-Angleterre, pour y commercer avec les Anglais.

L'accusation calomnieuse, dont M. Hocquart se fit l'interprète, blessa profondément le P. de Lauzon dans son honneur de prêtre et de missionnaire. L'avenir de la mission iroquoise et sa propre dignité exigeaient une protestation ; il la fit et l'adressa dans un *long mémoire* à M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, en le priant de le faire parvenir au Ministre de la Marine, M. de Maurepas.

Voici ce Mémoire en entier, daté de 1741 et conservé aux *Archives coloniales*, Correspondance générale, Canada.

Mémoire concernant la mission des Iroquois du Sault dont les missionnaires prièrent M. de Vaudreuil, Gouverneur des Trois Rivières, d'avoir la bonté de faire part à Mgr le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État.

La mission du Sault Saint-Louis est la plus nombreuse de toutes celles qui sont autour de Quebec et de Montréal. Elle est de mille cent soixante et quelques personnes, et dans ce nombre il y a deux cent soixante dix ou 80 guerriers. Les Iroquois de cette mission ont toujours donné des marques de leur attachement pour le français ; ils se sont battus contre l'Anglois, même dans la dernière guerre qu'il a eue avec les Abenaquis.

Dans l'Acadie ils se sont battus contre les Iroquois quand nous avions la guerre avec eux, et toujours ils ont été à la main des Gouverneurs, de Messieurs de Frontenac, de Callière et de Vaudreuil, qui, les connoissant à merveille, ont toujours été satisfaits de leurs services.

M. le M<sup>is</sup> de Beauharnais les a employés trois fois, deux fois contre les Renards, et une fois contre les Chicachas. Toujours ils sont partis en grand nombre prêts à faire ce que le françois voudroit. Vous les avés vus une fois, Monsieur, dans ces dispositions, dans la campagne de M. de Ligneris.

Dans la campagne de M. de Noyelle, il n'y eut que quelques uns d'entre eux qui se battirent contre les Renards avec quelques françois et trois Iroquois y furent tués . . . . .

. . . . . (Récits de combats).

Quand le fort de Choüeguen s'est établi, sentant toutes les conséquences de ce fort ennemy situé sur la route des françois pour les pays d'en haut, ils se sont offerts à M. le M<sup>is</sup> de Beauharnais d'aller prendre et détruire ce fort sans qu'il parût que le françois s'en fût mêlé, et il les remercia de leur bonne volonté. Il y a quelques années que le Gouverneur de Boston voulant faire construire un fort à la Rivière aux Loutres sur le lac Champlain, M. le M<sup>is</sup> de Beauharnois souhaita que les Iroquois du Sault allassent parler à l'Anglois pour s'opposer à la construction de ce fort. J'étois alors supérieur général, et il voulut se servir de moy pour aller leur porter cette commission; ils l'acceptèrent et dirent à l'Anglois que si ce fort se bâtissait, ils enverroient leurs jeunes gens pour le détruire à mesure qu'on le construeroit, et l'Anglois n'a pas passé outre; il est vray que depuis ce tems là le Gouverneur de Boston a fait établir un anglois nommé Lydius dans ces quartiers-là, mais la maison sera pillée et volée quand on voudra.

Malgré toutes ces bonnes dispositions des sauvages du Sault, on ne paroist pas content d'eux, on leur refuse presque tout ce qu'ils demandent, et ils n'ont presque pas de part aux libéralités du Roy : pour parler de ce que j'ay vu, du tems de M. le M<sup>is</sup> de Vaudreuil, Gouverneur Général, et de M. Begon, Intendant, on leur donnoit tous les ans par présens pour partager entre eux, tant de couvertures blanches, tant de capots, mitasses, chemises, poudre, plomb, quelques fusils etc. Depuis que M. Hocquart est en Canada, tout cela leur a été retranché.

On leur donne par chaque année 150<sup>ts</sup> de poudre et 300 de plomb; qu'est-ce que cela pour tant de monde? Cependant cela

une fois reçu, il ne faut plus venir rien demander, en voicy une preuve. Deux d'entre eux revenant des Chicachas tournèrent en canot vers les Cedres, ils perdirent tout ce qu'ils avoient, ils ne regrettèrent que leurs fusils, meuble nécessaire pour la chasse ; ils me prièrent d'écrire à M. de Beaucours pour qu'il leur en fit donner deux. Je le fis, et il leur répondit qu'il n'y en avoit point au magasin du Roy à Montreal, qu'il falloit attendre qu'on en eût envoyé de Québec. Trois ou quatre heures après dans la même journée vinrent dix sauvages du Lac des 2 Montagnes en demander dix à M. de Beaucours, et il les leur fit livrer sur le champ. Les sauvages du Sault s'étant trouvez chez M. Robert garde-magasin, furent témoins de cela, retournèrent se plaindre à M. de Beaucours et il leur fit donner les deux fusils qu'ils avoient demandé. Ce fait est public, et le printemps dernier les sauvages du Sault l'ont raconté à M. de Beauharnois devant M. de Beaucours en luy en faisant leurs plaintes publiquement.

Vous savez, Monsieur, que l'automne passé la récolte du Bled d'Inde manqua, et que toute cette année les sauvages n'ont point eu de vivres. Ceux qui sont dans votre gouvernement ont moins senti la misère que les autres par les soins que vous avez pris pour les aider à subsister. Le sieur Lydius, averti de leur disette leur fit dire qu'il avoit du Bled d'Inde à leur donner et des feves toutes prêtes à être ensemencées au printemps, s'ils vouloient le venir trouver. Je donnay avis de cela à M. le M<sup>is</sup> de Beauharnois et à M. Hocquart, et en attendant leur réponse, je n'eus garde de donner aux sauvages le tems même de délibérer sur cela. Je les assurai qu'on auroit soin d'eux et que je leur ferois trouver du bled de semence. Je les ai fait subsister pendant toute l'année à mes frais. Je me suis donné bien du mouvement pour trouver du bled d'Inde que j'ay acheté pour leurs semences, sans quoy ils auroient jeuné de suite. M. Hocquart me répondit que je n'avois qu'à faire les avances pour les aider de mon mieux et qu'il me feroit rembourser l'automne à Quebec ; mais que surtout il falloit leur fournir de quoy semer. Il leur fit donner par interim 150 minots de farine ; plus d'un millier de sauvages eurent bientôt vu le bout de tout cela, quoiqu'ils la mangeassent sans la blutter ; et pour sept ou huit cent minots de farine et bled d'Inde que je leur ai fourni dans le courant de l'année, M. Hocquart m'en a seulement fait rembourser cent soixante et quinze qui

étoit celuy que j'avois achetté pour leurs semences; le reste demeure à mes frais et me réduit à l'état de Recollets, dont je me soucierais peu s'il ne falloit pas qu'un missionnaire eût quelque chose pour aider les pauvres et les malades, et surtout pour donner à propos comme vous savez, Monsieur, à ceux des sauvages qu'on veut ménager pour les affaires.

Il y a un autre article qui regarde la mission du Sault et qui sert de prétexte pour qu'on leur refuse les choses dont ils auroient besoin, qu'on accorde aux autres villages sauvages. Cet article est la facilité qu'on dit qu'ils donnent aux gens de Montréal de faire le commerce étranger: on voudroit faire croire à nos Puissances que les Iroquois du Sault St Louis sont les seuls qui font ce commerce, et cependant il est seür que les sauvages du Lac des 2 Montagnes et les sauvages des autres villages vont chez les Anglois comme eux et souvent plus qu'eux.

De tous tems, par malheur, les sauvages ont commencé avec l'Anglois, soit pour eux, soit pour les françois. Du tems de M. le Mi<sup>s</sup> de Vaudreuil, ils y alloient à la vérité moins fréquemment. Cet illustre Gouverneur général avoit la bonté d'appuyer bien fort les remontrances que les missionnaires fesoient aux sauvages sur ce point là, et dans bien des circonstances un gouverneur prêche mieux les sauvages que les missionnaires et en est plus écouté; j'ay été témoin bien des fois, Monsieur, de la soumission avec laquelle ceux qui sont dans votre Gouvernement des Trois Rivières font ce que vous demandez d'eux, et de la facilité avec laquelle ils se sont rendus à ce que vous vouliez, après avoir rejeté sur ces mêmes choses la voix de leurs missionnaires.

Il faudroit arrester le commerce avec l'Anglois, j'en conviens, et personne ne doit plus le souhaiter que les Missionnaires, puisque le commerce dérange beaucoup les sauvages pour leur christianisme, mais le moien d'en venir à bout n'est pas de faire beaucoup de bruit, sans se servir des moiens efficaces pour l'abolir.

On connoit tous ceux de Montréal qui font ce commerce, qu'on fasse de tems en tems la visite chez eux sans les avertir qu'on la fera, et sans leur donner le loisir de mettre en lieu de sûreté la contrebande, et on en trouvera garnis de marchandises

qu'ils ne devoient pas avoir, qu'au lieu d'avoir des gardes à Montréal qui ne servent à rien, et qui souvent gagnent par argent par les marchands et contrebandiers de Montréal leur servent à faire sortir en fraude le castor de la ville, on les mette pendant l'été une partie au Portage S<sup>t</sup> Jean et une partie aux Cedres; il est certain qu'alors il n'ira point de Castor à Orange et à Choüeguen à moins que ces mêmes gardes ne veulent bien le laisser passer.

Si malgré ces précautions il vient encore des Anglois quelques pièces de drap pour être portées dans le païs des Ontaouois, qu'on ne se contente pas de faire à la Chine la visite des canots des voyageurs à la quelle ils s'attendent, qu'on les suive jusqu'au haut du Long-Sault; c'est là où on trouvera les pièces de drap qu'ils ont soin d'y porter d'avance et de cacher dans le bois. J'ay donné plusieurs fois ces ouvertures, j'ay même averty de tems en tems quand j'ay sceû qu'on sortoit du Castor de Montréal pour être porté à Orange, ou que les sauvages devoient porter à Montréal des marchandises angloises, quelquefois on a fait quelques mouvemens, d'autre fois on n'a pas remué.

Il y a encore un autre point qui concerne la Mission du Sault S<sup>t</sup> Louis et qui regarde le commerce que font avec les Anglois les Demoiselles Desauniers qui sont dans ce village d'Iroquois. Il est surprenant qu'on assure une chose sur laquelle on n'a jamais pu avoir de preuves, parce qu'elle est absolument fausse; je n'aurois pas souffert qu'elles y eussent demeuré tant d'années, si elles avoient manqué en ce point essentiel. Mais aussi je dois leur rendre la justice qu'elles méritent et assurer qu'elles sont sur cela irréprochables; j'espère aussi que M. Hocquart la leur rendra et il la leur doit; il a fait faire bien des perquisitions sous main pour scavoir ce qui en étoit, il a aposté bien des fois plusieurs personnes de qui elles ne pouvoient se défier pour venir demander à acheter d'elles des marchandises de contrebande, tantôt une chose, tantôt l'autre. Si elles en envoient eu, elles n'auroient pas demandé mieux que de les vendre et elles eussent donné dans le piège qu'on leur tendoit.

On fait une seconde plainte contre ce commerce et on n'a pas eu honte de calomnier les missionnaires du Sault jusqu'à dire qu'ils

étoient de part avec les demoiselles Desauniers et qu'elles leur donnoient par an jusqu'à deux mille francs ; et pour notre affliction, cette calomnie est allée jusqu'aux oreilles de M. le comte de Maurepas ; mais nous espérons bien que son équité et ses lumières empêcheront qu'il nous croie capables d'une si vilaine chose. Il est vray que j'ay trouvé à Montréal gens de considération et que je vous nommerois, monsieur, si je vous parlois, au lieu de vous écrire, qui ont osé me proposer de les mettre au Sault à la place des personnes qui y sont, et qu'ils me donneroient par an cent pistoles ; ils comptoient bien étant là faire facilement le commerce étranger, ils ont été contens de ma réponse qui leur fit comprendre que cette proposition était indigne d'eux et outrageante pour moy, et c'est ce qui les a choquez contre moy.

Vous savez, Monsieur, vous qui connoissez parfaitement le Canada, ce que c'est que le commerce que font avec les Abenakis de S<sup>t</sup> François et de Becancour les François de votre Gouvernement qui sont parmi eux. Les demoiselles Desauniers font la même chose avec les sauvages du Sault, ainsy que fesoient ceux qui y étoient avant elles, des vivres, des couvertures blanches et autres marchandises françoises, voila tout ; et elles donnent aux missionnaires cent écus et rien de plus pour le loïer de la maison et d'autres petits bâtimens qu'ils leur ont fait faire.

Enfin, Monsieur, il y a longtems que j'ay l'honneur d'être connu de vous, vous scavez ma façon d'agir dans le Canada et avec les sauvages depuis que j'y suis. Feu M<sup>r</sup> votre père, M. le m<sup>is</sup> de Vaudreuil, en a toujours été content, et vous m'avez paru l'être aussi. Vous avez été témoin des soins et des mouvemens que je me suis donnés pour faire faire aux Sauvages ce que ceux qui sont en place ont demandé d'eux, en particulier, quand il a été question d'aller aux Chicachas, et qu'après les y avoir déterminés, quelques mauvais françois de Montréal leur renversèrent la teste en leur disant qu'on les envoioit trop loin, que pendant leur absence leurs femmes et leurs petits enfans moureroient de faim, qu'on leur fesoit de belles promesses, mais qu'ils devoient savoir qu'on n'étoit pas accoutumé à les leur tenir, et autres choses semblables qui méritoient punition exemplaire, et qu'en conséquence de cela il me fallut travailler sur de nouveaux frais

pour renoüer l'affaire, qu'enfin j'en vins à bout et en déterminai plus de deux cents à partir dont pas un n'a relaché. Vous avez sceü tout cela, Monsieur, et j'espère que vous voudrez bien avoir la bonté d'en toucher quelque chose à M. le C<sup>te</sup> de Maurepas.

J'ay oublié dans ce mémoire deux faits qui regardent les sauvages du Sault et dont on leur a fait un crime auprès de M. le m<sup>is</sup> de Beauharnois. Le premier est qu'ils sont allez cet été à S<sup>t</sup> François pour suborner les Abenaquis de cette mission et pour les engager à faire conjointement avec eux un traité de neutralité avec l'Anglais, en cas qu'il eût la guerre avec le françois. Vous savez, Monsieur, ce qu'ils ont fait et dit à S<sup>t</sup> François, mission dans votre Gouvernement, et la façon dont ils s'y sont portez n'approche assurément en rien de l'accusation.

Le second chef d'accusation est qu'ils ont tenu un conseil avec les Sauvages du Lac des deux Montagnes, les uns disent l'automne passé, les autres l'hyver dernier pour les porter à se révolter en cas qu'on voulût absolument les empêcher les uns et les autres de faire pour le françois le commerce avec l'Anglois ; ils ont répondu à M. le m<sup>is</sup> de Beauharnois d'une façon qui les justifie parfaitement. Aucun de notre village, luy ont ils dit, n'a été au Lac des 2 Montagnes ny l'automne, ny l'hyver ; qu'on nomme, ajoutèrent-ils, ceux qui y sont allez, qu'on montre la parole ou la porcelaine qu'ils ont donnée, nous en donnons le défi à M<sup>r</sup> Péquet, jeune missionnaire du Lac et qui n'entend point la langue des Sauvages, et au vieux Gannatagavouëch, sauvage de la mission du Lac maintenant, et que nous avons autrefois chassé de notre village du Sault à cause de sa fourberie et de sa mauvaise langue qui mettait la division parmi nous et le trouble dans nos conseils. (*Archives des colonies. Correspondance Générale du Canada*, vol. 75)

Ce *Mémoire* ne fut pas envoyé au Ministre assez tôt pour le mettre au courant de la situation vraie. La Compagnie des Indes, qui se croyait, ou se prétendait lésée dans ses droits par le Commerce des demoiselles Desauniers, avait porté plainte contre leur Magasin, et le ministre, dans une lettre du 12 avril 1742 à

M. Hocquart, lui fit savoir qu'on ne pouvait tolérer plus longtemps ce magasin à cause des plaintes violentes qui lui parvenaient contre leur commerce avec les Anglais. Il ajoutait cependant qu'on ne pouvait suspecter la pureté de la conduite des missionnaires du Sault. En même temps, il mettait au courant, par l'entremise du procureur du Canada à Paris, le Provincial des Jésuites, le P. Jean Lavaud, des bruits malveillants dirigés contre les Pères de cette mission. M. de Maurepas aurait bien voulu que les missionnaires supprimassent eux-mêmes ce magasin, et éviter ainsi au gouverneur et à l'intendant l'odieux de cette mesure. Il s'en ouvrit au P. Lavaud, qui écrivit dans ce sens au P. de Lauzon, le 12 avril ; il avisa aussi, à la date du 20, le P. de Saint-Pé, supérieur de Québec, des plaintes portées contre les demoiselles Desauniers, plaintes qui l'obligeaient de fermer leur maison de commerce ; enfin, par le même courrier, il pria le P. de Lauzon d'empêcher les sauvages d'aller à Orange.

Le gouverneur et l'intendant, conformément aux ordres reçus de la Cour, exhortèrent le P. de Saint-Pé à faire supprimer le fameux magasin ; mais il paraît que ce Père n'agit pas, puisque, le 13 septembre 1742, ces Messieurs répondirent au Ministre : « A la réception de vos ordres Nous avons enjoint à la demoiselle désaunier qui est descendue à Québec de cesser tout commerce au Sault, à quoi elle a acquiescé avec la soumission due aux ordres de Sa Majesté, en nous protestant qu'elle n'a jamais fait aucun commerce de contrebande. » Puis, ces messieurs disaient : « d'ailleurs tout s'est passé à l'égard des Jésuites avec les ménagements convenables et avec des assurances les plus positives de leur part que bien loin qu'ils aient jamais favorisé le commerce étranger, ils ont toujours détourné, comme ils ne cesseront jamais de le faire, les sauvages de leur mission d'aller en Angleterre autrement qu'avec la permission de M. de Beauharnais. Les Jésuites à cette occasion nous ont marqué la même sensibilité que des soupçons injurieux plutôt que l'intérêt doivent naturellement produire. » Quelques jours après, 22 septembre 1742, M. Hocquart écrivait encore : « J'ai eu l'honneur de vous rendre compte en commun de la suppression du Magasin du Sault Saint-Louis... Je vous ai aussi fait part de la sensibilité des Jésuites aux nouveaux soupçons que

vous avez eus sur leur condnite. Le P. de Lauzon, missionnaire au Sault, a pensé que les faux avis qui ont été donnés à MM. de la Compagnie de Indes, et qui vous sont revenus, y ont donné lieu ; il me remit à cette occasion l'extrait d'une lettre qu'il prétendait leur avoir été écrite l'année dernière par le S. La Fontaine ; la chose m'a paru plausible. » (Arch. Col., vol. 77.)

Le P. de Lauzon se montra, en effet, très sensible au soupçon qui le frappait dans son honneur d'apôtre et de français. La peine qu'il en conçut hâta même sa mort qui arriva le 5 septembre de cette même année 1742. Le P. Nau, missionnaire au Sault depuis plus de 8 ans, qui lui succéda, fut lui-même remplacé deux ans plus tard, par le P. Tournois.

Cependant la mesure prise en 1742 contre les demoiselles Desauniers ne pouvait se prolonger long-temps sans une grande iniquité ; elles obtinrent de rouvrir leur magasin.

\*  
\* \*

Le P. Tournois, supérieur de la mission du Sault, exerçait encore cette charge, quand M. de la Jonquière devint, en 1749, gouverneur de la Nouvelle-France, ayant pour *intendant le fameux Bigot*.

Si l'on s'en rapporte au *Journal du Marquis de Montcalm*, c'est à l'époque de son gouvernement que commencèrent les fortunes scandaleuses de certains officiers. « En Amérique, dit le *Journal* (13 mars 1758, p. 338), un capitaine de la colonie qui est favorisé et protégé, rapporte au bout de quelques années de commandement, cinquante mille écus, deux cent mille livres, même cent mille écus. Au reste, ces fortunes rapides, ces abus énormes, qu'on aura tant de peine à réprimer, *doivent leur origine à l'époque du gouvernement de M. de la Jonquière, avare et intéressé, et à l'intendance de M. Bigot, avide de gagner, et ces deux hommes s'étaient bien connus lors de la malheureuse expédition du duc d'Anville.* »

Le même *Journal* dit encore, p. 349, à la date du 14 mai 1758 : « L'abbé de la Vallinière, prêtre de Saint-Sulpice, a prêché à la paroisse (de Montréal) avec plus de vérité que d'éloquence,

contre le crime de voler le Roi et sur l'obligation de la restitution. Cette opinion que de voler le Roi est licite, est dans la tête de tous les Canadiens depuis que MM. de la Jonquière et Bigot sont en place, et en donnent l'exemple pour eux et pour leurs créatures. M. de la Jonquière, au lit de mort, en fit une espèce d'amende honorable devant l'évêque qui lui portait le Saint-Sacrement, et l'évêque monta le lendemain en chaire pour en faire part au public. »

Enfin, Montcalm écrivait dans son *Journal* (p. 461), à la date du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1758 : « *Depuis dix ans le pays a changé de face. Avant ce temps on y était heureux, parceque avec peu on avait les choses nécessaires à la vie en abondance. On ne désirait pas d'être riche ; on n'avait pas même l'idée des richesses ; personne n'était pauvre. Verrès arrive ; en construisant l'édifice d'une fortune immense, il associe à ses rapines quelques gens nécessaires à ses vices ou à ses plaisirs ! la masse d'argent augmente dans la colonie et conséquemment le prix des denrées... Le luxe s'introduit et avec lui la corruption des mœurs et des sentiments, l'avarice, l'avidité, l'esprit de rapine ; le moyen de faire sa cour et de paraître désirer de faire fortune ; la délicatesse sur les moyens est publiquement bafouée, traitée de sottise, l'exemple du chef produit son effet ordinaire, C. A. D., beaucoup d'imitateurs. Tout le monde veut commercer.... La concussion lève le masque ; elle ne connaît plus de bornes ; les entreprises augmentent, se multiplient ; une société seule absorbe tout le commerce intérieur, extérieur, toute la substance d'un pays qu'elle dévore ; elle se joue de la vie des hommes.... Tout est mis en œuvre pour voler le roi ; des moyens auxquels on ne peut donner de nom parceque, jusqu'à ce jour, on n'en a pas eu l'idée. Enfin, chose inouïe ! Cette société, juge et partie, se rend munitionnaire général ; c'est elle-même qui fait son prix. On trafique notre subsistance, notre vie. »*

Et plus loin, Montcalm dit : « *Quels abus que ceux des postes ! On appelle ainsi le droit exclusif de faire le commerce avec les sauvages, moyennant une modique somme ou ferme qu'on donne au roi, arrangement imaginé du temps de M. de la Jonquière, pour aliéner les sauvages, ruiner le commerce, voler le Roi et enrichir quelques particuliers. Ces postes en temps de paix ont*

valu des sommes immenses aux propriétaires, par la pernicieuse traite de l'eau-de-vie et les présents du Roi qu'on vend au lieu de donner. »

Ces extraits du *Journal* de Montcalm expliqueront aux esprits de bonne foi la conduite de M. de la Jonquière à l'égard du P. Tournois, conduite inique et déloyale que nous avons racontée au chapitre VI de cette histoire. Ce gouverneur, *avare et intéressé*, qui pensait que *voler le Roi était licite*, qui laissa s'introduire dans les postes des abus si criants, qui favorisa le commerce ou du moins l'autorisa parmi les officiers, était-il bien indiqué pour accuser le P. Tournois de commerce illicite, sur l'unique dénonciation de gens intéressés, jaloux de son influence, commerçants eux-mêmes? Sur la dénonciation surtout de deux capitaines des sauvages du Sault? A propos de ces deux capitaines, il est bon de rappeler ici cette réflexion de Montcalm (*Journal*, p. 429) : « Il en est des sauvages et des interprètes comme des oracles du paganisme, auxquels leurs prêtres faisaient dire ce qu'ils jugeaient à propos, ce qui était favorable à leurs intérêts, à leurs vues, ou conforme aux désirs de ceux qui les payaient ou qu'ils voulaient flatter. »

---

## MGR DE PONTBRIAND ET LES MISSIONNAIRES DE L'ACADIE.

Le 10 novembre 1746, Monseigneur de Pontbriand, écrivait au Ministre de la Marine (*Le destinataire n'est pas indiqué, mais il paraît être le Ministre de la Marine, d'après le contenu de toute la lettre*).

... « Par votre lettre du dix-sept<sup>e</sup> avril 1744, vous me mandés,  
 « Monsieur, qu'il est important, surtout dans les circonstances  
 « présentes, que les missionnaires de l'Acadie se conduisent avec  
 « les officiers anglais de façon à pouvoir se maintenir dans leurs  
 « missions, que je devais leur recommander de ne rien faire qui  
 « pût donner à ces officiers des prétextes de les leur faire aban-  
 « donner. *En conséquence, je leur ay marqué à tous, j'ay*  
 « *excepté M<sup>r</sup> Le Loutre qui n'est point en aucune façon soumis*  
 « *aux Anglais ainsi que ses sauvages, de se comporter avec*  
 « *prudence, et que je croyais qu'ils devaient paraître à l'extérieur*  
 « *neutres. J'ay ajouté que les Anglais pouvaient exiger qu'ils ne*  
 « *fissent rien contre eux ; mais que je les croyais trop raisonnables*  
 « *pour exiger que des missionnaires français fissent quelque chose*  
 « *contre leur propre souverain.*

« Quand il fût question d'envoyer d'icy des troupes je priai  
 « M<sup>r</sup> le marquis de Beauharnais de dire à Mess<sup>rs</sup> les officiers de  
 « donner des ordres par écrit aux habitans quand ils exigeaient  
 « d'eux des services ; afin qu'en cas qu'on ne réussit point, ces  
 « habitans pussent se justifier auprès du gouvernement anglais,  
 « et c'est ce qui a été exécuté. Je sçais que M<sup>r</sup> Miniac a en secret  
 « secouru autant qu'il a pu le parti de Canadiens qui a été  
 « envoyé cette année. Je n'avois rien sçu contre M<sup>r</sup> Chauvreulx,  
 « au contraire je le pensois un peu trop vif contre les Anglois,  
 « ainsi que M<sup>r</sup> de la Gondalie. J'avois entendu parler de M<sup>r</sup> des  
 « Enclaves et je lui ay écrit plusieurs fois, luy reprochant  
 « quelques demarches qu'il avoit fait.

1. Voir chap. VII, note 2, p. 109.

« Quoiqu'il en soit, je pense bien, Monsieur, que les mission-  
« naires ont été bien embarrassés, et s'ils ont eu de trop grands  
« ménagements, je puis vous assurer que cela ne vient point  
« d'un mauvais principe; mais il me semble que le défaut de  
« prudence dans les circonstances n'est pas un crime. J'ajoute  
« même que s'ils avaient suivi les idées de plusieurs officiers, ils  
« auraient été déjà chassés de l'Acadie. Il n'est pas rare, quand  
« on n'a pas réussi, de jeter la faute sur les autres et de chercher  
« partout des excuses. Au reste je compte adresser aux peuples  
« de l'Acadie un mandement, j'attendray cependant des nouvelles  
« sur les operations de la flotte. »

† H. M. évêque de Québec

(*Archives des Colonies, Correspondance générale du Canada*,  
vol. 86, f. 260-268).

On voit par cette lettre que Mgr de Pontbriand *marquait* aux missionnaires de l'Acadie *de se comporter avec prudence*. Il faisait une exception en faveur de M. Le Loutre, *qui n'était en aucune façon soumis aux Anglais*. Il ne lui en adressa pas moins plus tard une lettre de blâme, que nous avons publiée à la page 109. Mgr avait alors, sans aucun doute, reçu des renseignements faux ou exagérés sur la conduite du missionnaire. Mieux informé, après les douloureux événements de 1755, il répara ce qu'il avait écrit de trop pénible à M. Le Loutre dans une lettre qu'il adressa à l'abbé de l'Isle-Dieu. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu (1757) à M. de Moras, Ministre de la Marine :

« M. Le Loutre est actuellement retenu par les Anglais à l'isle et au château de Jersey sous la garde d'un sergent et de deux soldats. M. l'évêque de Québec marque à l'abbé de l'Isle-Dieu toute la joie qu'il a ressentie en apprenant que *ce respectable missionnaire vivait encore*. Il en fait un grand éloge, le dit *irréprochable à tous égards, soit dans les fonctions de son ministère ou dans la part qu'il a eue dans le gouvernement du temporel de la Colonie*. Il finit par dire qu'il désirerait beaucoup de le revoir dans son diocèse, ce qui devrait engager la Cour à lui procurer son échange et sa liberté à quelque prix que ce fût. »

---

## PIERRE-ANTOINE ROUBAUD.

Nous avons vu au chapitre VIII<sup>e</sup>, p. 145, note 1, que Roubaud, après son apostasie, partit pour Londres, où il se fixa. Là, il écrivit à lord Shelburne, une lettre, où il faisait valoir les services qu'il avait rendus au gouvernement anglais après la conquête du Canada, et réclamait une pension dont il avait le plus grand besoin. Cette pension, d'après lui, devait lui être servie par les Jésuites du Canada; il prétendait y avoir droit, en qualité d'ancien membre de l'Ordre.

Le Ministre envoya la requête de Pierre Roubaud à Carleton, gouverneur de Québec, lequel la communiqua au P. de Glapion, supérieur. Celui-ci répondit au gouverneur le 7 avril 1768 : « Après avoir déshonoré son état de religieux par les scandales les moins supportables et les plus publics, pendant plusieurs années; après avoir désolé ses confrères par tous les moyens qu'il croyait devoir leur être les plus sensibles; après avoir souvent insulté à l'autorité de ses supérieurs, et s'être attiré le mépris et l'indignation, tant des anciens que des nouveaux sujets de Sa Majesté britannique en cette colonie; le sieur Roubaud, se voyant décrié dans tous les esprits, fit semblant de vouloir réparer sa mauvaise vie et se réunir en Europe à une communauté de son ordre. Son supérieur fit semblant de le croire sincère, et prit, de l'avis de son excellence M<sup>r</sup> le gouverneur-général Murray et de M<sup>r</sup> Cramahé secrétaire de la Province, de justes mesures pour mettre ledit s<sup>r</sup> Roubaud en état de se rendre commodément en quelque Maison de son ordre en Europe. Arrivé à Londres, le s<sup>r</sup> Roubaud trouva quelques amis qui lui préparèrent les moyens de se rendre en Flandres dans une maison des Jésuites. Deux fois l'arrangement fut fait. Deux fois le s<sup>r</sup> Roubaud disparut au moment qu'il fallait partir.

1. Voir chap. VIII, pp. 145 et 146, note 1.

Le s<sup>r</sup> Roubaud se plaint de n'avoir rien reçu des Jésuites du Canada. Cependant les Jésuites de Québec ont des reçus en bonne forme pour prouver qu'ils ont déboursé pour lui, sans compter bien des bagatelles qui iraient assez loin, la somme de 6.640 livres tournois.

Le s<sup>r</sup> Roubaud prétend qu'en qualité de membre de la maison de Québec, cette maison lui doit une quote-part, une annuité. Mais il sçait bien que chez les Jésuites on n'épouse point une maison, comme dans certains ordres religieux. Un Jésuite est membre de la maison où il demeure actuellement et à laquelle il rend actuellement service. Du moment qu'il en sort, il devient étranger à cette maison. Or, le s<sup>r</sup> Roubaud n'a pas seulement abandonné la maison de Québec ; il a abandonné par le fait son état de Jésuite. D'où il s'ensuit que ni la maison de Québec, ni aucune autre maison de Jésuites ne lui doit aucune annuité. A-t-on jamais vu un soldat déserteur exiger sa paye du capitaine qu'il a trahi ?

Les Jésuites du Canada sont trop convaincus par leur expérience de l'équité du Ministre britannique, pour craindre de se voir condamnés de fixer une annuité au s<sup>r</sup> Roubaud, puisque cette annuité ne servirait qu'à entretenir son libertinage....., et qu'il faudrait d'ailleurs la lever sur la subsistance modique de dix-neuf honnêtes hommes, contre la conduite et les sentiments desquels le gouvernement et les particuliers n'ont aucune plainte à former. »

Le 14 avril, Carleton fit part à lord Shelburne de ce qu'il avait appris sur Roubaud. Le portrait qu'il fait de cet apostat et que nous avons donné au chapitre VIII<sup>e</sup>, n'est pas flatteur.

La conduite de Roubaud à Londres devint déplorable à en juger par ce qu'il écrit lui-même au roi d'Angleterre : « Je vécus (à Londres) d'emprunts, manquant souvent de nécessaire et conduit de prison en prison pour dettes. Enfin le duc de Grafton m'accorde une pension de cent livres sterlings, promettant au général Murray de doubler bientôt cette pension et de payer les dettes énormes dont j'étais chargé après cinq ans d'emprunts. »

Milord North continua les bontés de Grafton ; mais Roubaud n'en vécut pas moins dans la misère, et par sa faute. « J'ai été conduit, dit-il dans la même lettre, de quatorze à quinze fois dans les prisons, et les frais de justice ont presque absorbé les petites gratifications que Milord North a eu la bonté de m'accorder ».

Il n'était pas encore tombé dans cette misère affreuse, quand il écrivit une seconde fois à lord Shelburne pour obtenir par lui des Jésuites de Québec une pension annuelle. Carleton transmit au P. de Glapion la réclamation de Roubaud, qui s'était *fait acteur à l'opéra de Londres*. Le 2 août 1769, le P. de Glapion répondit au Gouverneur : « Nous ne reconnaissons aucun titre dans le S<sup>r</sup> Pierre-Antoine Roubaud, autrefois Jésuite, pour exiger de nous la plus petite pension.

Après avoir scandalisé les peuples de cette province et nous avoir couvert de confusion, il feignit de vouloir changer de vie et se rendre dans quelque-une de nos maisons d'Allemagne ou d'Italie. Par l'ordre de M. le Général Murray, il fallut l'équiper, payer son passage et le séjour de cinq mois à Londres, que Son Excellence disait lui être nécessaire. Nous avons obéi. Notre engagement finissait au bout de ces mois là. Cependant M<sup>r</sup> Murray voulut encore que nous payassions ce qu'il avait fait avancer au S<sup>r</sup> Roubaud pendant plus de six mois au delà de notre engagement. Il n'y eut aucune résistance de notre part ; et nous déboursâmes pour le S<sup>r</sup> Roubaud au moins huit mille livres tournois.

Aujourd'hui encore, on nous presse au nom de Sa très Gracieuse Majesté. Nous ne devons plus rien au S<sup>r</sup> Roubaud qui a renoncé à son état. La raison et la religion, l'honneur et la conscience nous défendent de fournir au libertinage, aux bals ridicules et autres folles dépenses d'un homme qui a pris la profession de Comédien.

Mais nous reconnaissons Sa très Gracieuse Majesté pour notre Souverain, et faisons gloire d'être ses sujets soumis et fidèles. Aussitôt que votre Excellence nous ordonnera, de la part de sa dite Majesté, de payer une annuité au S<sup>r</sup> Roubaud, qu'elle fixera la somme, qu'elle indiquera le jour du paiement et la personne à qui il nous sera ordonné de remettre les deniers à Québec, vous nous trouverez, mon Général, obéissants à vos Ordres. »

Sa Gracieuse Majesté n'ordonna pas de payer l'annuité demandée.

Pierre Roubaud insista. Le 17 août 1772, il adressa à *très haut et puissant Seigneur, Milord comte de Dartmouth, ministre et secrétaire d'État pour les colonies*, un long *Mémoire*, où il énumère tous les services qu'il a rendus au gouvernement britannique. Le *Mémoire* se termine ainsi : « Vous êtes juste, Milord, humain, religieux et Ministre de Sa Majesté. Ma famille et moy nous nous jettons aux piés de votre tribunal pour vous demander un pain qui nous est dû, et dont on nous prive contre toutes les lois divines et humaines. » Nous ne connaissons pas la réponse du Ministre, mais aucune nouvelle communication ne fut faite au P. de Glapion.

Le 11 octobre 1773, Pierre Roubaud profita de la destruction de la Compagnie par Clément XIV, pour rédiger un *Mémoire sur la dissolution des Jésuites par le Pape*, et il l'adressa directement au roi d'Angleterre. Dans ce *Mémoire* il réclame une part des biens ayant appartenu aux Jésuites du Canada. Il ne fut pas donné suite à ce *Mémoire*.

Tous les documents qui précèdent se trouvent au Public rec. off., London, Col. Car. Canada, vol. 3, 5, 6, 8 et 9.

Au *British Museum*, dans la collection *Haldimand papers*, on voit encore beaucoup de lettres de Roubaud à ce Général, mais d'une importance très médiocre au point de vue spécial qui nous occupe.

\*  
\* \*

Cependant la Providence veillait sur le religieux infidèle à sa vocation et à ses vœux. Le repentir entra dans l'âme de cet égaré. Le 12 février 1781, il écrivit à lord Noth une lettre où il demandait une pension pour sa Mère et la permission pour lui-même de se retirer dans un couvent des Pays-Bas ; il y raconte ses troubles de conscience, il y avoue qu'il a pillé les papiers de Montcalm et les archives des Jésuites, qu'il a trahi ses confrères..... Cette lettre a été imprimée à New-York en 1873.

Le 5 avril 1784, Roubaud écrivit de Londres une autre lettre de repentir que nous publions ici. Elle est extraite des *Haldimand papers*, 21866, p. 3.

LE P. ROUBAUD A M. CREVIER LE CADET, CONSEIGNEUR DE SAINT-FRANÇOIS, EN CANADA. LONDRES, 5 AVRIL 1784.

Mon cher Monsieur, voici une lettre a laquelle vous ne vous attendés pas. Mon long silence vous a fait croire que je n'existois plus, du moins pour le Canada ; mais ce n'est pas là mon cœur, il n'est pas fait pour oublier l'amitié surtout des personnes, qui l'ont justifié par des bienfaits signalés. Vous êtes dans le cas de ceux qui m'ont obligé de la maniere la plus intéressante et la plus galante. Je n'oublierai jamais les politesses que j'ai recües de toute votre aimable famille durant le temps de ma résidence chés vous, et je garderai toujours comme un vrai bonheur pour moi, les précieuses occasions qui pourront s'offrir de vous en marquer ma reconnaissance. Je me flatte que madame Crevier vit encore, c'est une dame, qui en religion et en raison merite tout : sans flatterie, on en trouve peu de son caractère, et il etoit reservé à votre bonheur de la trouver. La providence vous a fait L'un pour L'autre, ce sera un plaisir indicible pour moi de vous revoir tous les deux.

Que de rapports on vous a faits de moi ? il s'en faut bien qu'ils soient tous vrais, quoi qu'ils ne soient pas tous faux, car je suis bien éloigné de justifier ma conduite en tout point : je me condamne moi-même dans ce qui est condamnable et j'aurai toujours moins de peine à avouer mes fautes que je n'en ai eu pour les commettre, car dieu punit les crimes, et au moment même qu'on les commet, la conscience venge par les remords, les droits de la providence offensée.

C'est à moi a réparer le passé par un vertueux avenir : c'est à quoi je me prépare, je compte avec l'aide de dieu d'arriver à Quebec vers le premier printemps de l'année prochaine 1785. Il m'est impossible de ranger plutôt mes affaires ici et devant dieu et devant les hommes. Une fois rendu au Canada ce ne sera plus tout à fait à moi a décider de ma destinée ; mais comme c'etait pour les sauvages, que j'avois d'abord quitté ma patrie, je suis déterminé et tres déterminé à leur consacrer une partie au moins et une tres bonne partie des jours qui me restent : je les ai toujours aimés et je les aime encore. Ce n'est qu'avec une peine extreme que j'apprends leur pitoyable situation, il ne tien-

dra pas a moi de la changer pour le mieux. J'écris aux chefs de S<sup>t</sup> François. M. de Montigny est chargé de ma lettre. On m'informe que Joseph Louis est vivant : j'en suis bien aise : il pourra aider M<sup>r</sup> de Montigny pour faire part à mes pauvres Abenakis de S<sup>t</sup> François de ma resolution et de mes sentimens.

Vous êtes de mes amis : je connois votre cœur il se fera un plaisir de concourir au succès de mes religieux desseins. Je vous en remercie d'avance, et ce sera une partie de ma reconnoissance d'engager mes sauvages à vous payer une partie de ce que je vous dois. M. de Montigny pourrait bien retourner à Londres dans le courant de l'été : mais a tout événement, si vous pensés à me faire l'amitié d'une réponse, ayez la bonté de la lui remettre, il me la fera venir ; c'est mon bon ami, et il a beaucoup de part à mon retour, car je pensois à aller passer dans une retraite dans le sein de ma famille le reste de mes jours, mais ses raisons et ses instances ont prévalu sur mon esprit. Je dois une reparation au Canada, dieu l'attend de moi, j'espere de commencer à la payer en arrivant à Quebec où je me propose de monter sur le champ en chaire, pour rendre un compte public de mes actions et de mes sentimens.

La religion de Jesus-Christ est une religion libre, son joug n'est point celui d'un esclave ; ce sera avec une franchise réelle qu'elle m'inspire que je ferai la profession publique de mes sentimens. Au reste M<sup>r</sup> de Montigny est particulièrement chargé d'informer plus au long mes sauvages de mes sentimens, je vous prie de l'aider autant que vous le pourrez dans toutes les démarches qu'il pourra faire. Mes sauvages repondroient bien mal à mes inclinations, s'ils ne repondoient pas de tout point aux volontés de ce gentil-homme, qui s'est montré ici leur bon ami et l'ami le plus zélé de tout le Canada. Les Canadiens sont reconnoissans de leur fonds, ils sauront lui montrer leur gratitude : au moins je m'en flatte et ce ne sera pas une petite satisfaction pour moi d'en être un jour informé.

Mais vous avez des affaires ; un de mes premiers devoirs, est de vous aider, autant que je le puis, regardés ce que je puis faire pour vous ici à Londres, ou relativement à votre commerce, ou a tous vos autres intérêts : j'ai de grands amis de toutes parts et de tout état ; je n'oublierai rien pour employer leur protection pour vous servir.

A mon retour en Canada, je vous apporterai moi-même tout ce que vous aurés demandé, mais tachés de me faire savoir l'objet de vos demandes avant l'hiver qui vient, afin que j'ai le temps de vous servir avant mon départ. J'aurai bien d'autres choses à vous dire : mais je ferois un livre et un gros livre si je voulais ne rien oublier, je n'en ai pas le temps, ces Messieurs vont partir pour s'embarquer sous peu : il faut que je laisse à l'amitié de mes amis de suppléer ce que je ne puis pas dire. Mes plus sincères respects a Madame Crevier et mes plus chers souhaits à toute votre aimable famille, pour la quelle je m'intéresserai tant que je vivrai, mes complimens à tous mes sauvages, depuis le premier jusqu'au dernier, ils me sont tous également chers, en attendant de les voir et de vous embrasser vous au milieu de votre famille.

J'ai l'honneur d'être avec le plus religieux attachement

Monsieur

Votre très humble et  
très obeissant serviteur

Pierre ROUBAUD.

---

LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT  
OU LES SPIRITINS AU CANADA <sup>1</sup>.

Les auteurs du *Gallia Christiana* disent dans le tome VII, qui a paru vers 1744 : « Plurimi quoque in hoc seminario (*le Séminaire du Saint-Esprit*) educati per varias Franciæ dispersi sunt provincias, qui felicem in procuranda populorum salute operam ponunt; alii extremas mundi plagas peragrarunt, ut christum annunciarent; hodièque sunt Evangelii præcones in imperio Sinensi, Tunquino, Siam, Cocincinâ et *Canadensi* regione, necnon in coloniis gallicis, et apud Americæ barbaros. »

C'est sous Louis Bouic, deuxième successeur du R. P. Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit, que ce Séminaire commença à fournir des sujets aux *Missions de l'Amérique Septentrionale*. M. Bouic, du diocèse de Saint-Malo, gouverna la Société de 1710 à 1763.

Le R. P. Henri Le Floch, supérieur du Séminaire français à Rome et auteur de la Vie du R. P. Poullart des Places, a bien voulu nous communiquer quelques notes, extraites des archives du Séminaire du Saint-Esprit sur l'évangélisation des Missions de l'Amérique Septentrionale. Nous les donnons ici telles qu'il nous les a adressées.

« Les Spiritins, écrit-il à la date du 23 mai 1906, élèves des Jésuites au collège Louis-le-Grand, suivirent volontiers leurs maîtres, qui avaient des Missions au Canada, puis au Mississipi, et se répandirent ensuite sur la Nouvelle-Écosse, le Nouveau Brunswick, l'Acadie, le Cap Breton, les îles du Golfe Saint-Laurent, *pour évangéliser les colons, les marins français, les Micmacs et autres sauvages... Et c'est pour reconnaître les*

1. Voir chap. X, p. 200, note 1.

*services que ces missionnaires ont rendus et rendent encore dans son vaste diocèse de Québec, que Mgr Dosquet passa donation au Séminaire du Saint-Esprit de sa propriété de Sarcelles (1752). L'acte de donation, conservé aux archives du Séminaire du Saint-Esprit, exprime formellement le motif de cette donation.*

*Douze années plus tard, M. Becquet, supérieur général, écrit à M. Bertin que sa congrégation a fourni depuis trente ans presque tous les missionnaires qui ont été employés en Acadie et parmi les sauvages de cette presqu'île. On sait que M. Le Loutre n'est pas des moins méritants d'entre eux.*

*M. l'abbé de l'Isle-Dieu, écrivant en 1771 à Son Éminence le cardinal Castelli, préfet de la Propagande, rend ce témoignage aux Spiritins : Pendant trente-huit ans que j'ai été chargé, en qualité de vicaire général de toutes les missions françaises des sauvages de l'immense diocèse de Québec, je n'ai jamais fait passer que des sujets formés au Séminaire du Saint-Esprit. Tous et toujours ont dépassé mes espérances, sans que jamais aucun se soit démenti.*

*Le même personnage écrit encore en 1786 au cardinal Leonardo Antonelli, successeur du cardinal Castelli : M. Bourg, élève du Séminaire du Saint-Esprit et né dans l'Acadie, y fait les fonctions de vicaire général, avec résidence à Halifax ; M. Le Roux l'est aux îles de la Madeleine ; M. Donat, à la baie des Chaleurs et à l'île Saint-Jean. »*

Quelques-uns des renseignements de cette lettre du R. P. le Floch troubleront un peu, croyons-nous, des idées admises jusqu'à ce jour ; mais nous devons à sa haute autorité en cette matière de la reproduire intégralement et textuellement.

Il dit cependant, dans la Vie de son illustre fondateur, que c'est M. Becquet, supérieur général de 1763 à 1788, qui *envoya les premiers Spiritins en Acadie* (p. 406). Or, M. Le Loutre y était missionnaire sous M. Bouic, et il quitta l'Acadie, en 1755, après la prise de Beauséjour par les Anglais, pour rentrer en France. Évidemment, le R. P. le Floch a eu une distraction.

Contrairement à ce que nous écrit le R. P. Le Floch, M. l'abbé Casgrain affirme, dans *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-*

*Étrangères en Acadie*, que l'abbé Le Loutre appartenait à la Congrégation des Missions-Étrangères. Voici, en effet, ce qu'on lit à la p. 21 : « La Congrégation des Missions-Étrangères de Québec a toujours rivalisé de zèle avec les Sulpiciens en Acadie ; elle les y a même précédés de plusieurs années ; elle y a, comme eux, entretenu des missionnaires jusqu'à la dispersion des Acadiens. Le dernier prêtre des Missions-Étrangères y est même resté jusqu'à 1762, époque de sa mort. Plusieurs des missionnaires de cet institut y ont joué un rôle fort remarquable, tels que le grand-vicaire Petit, MM. Thury, Gaulin, *Le Loutre*, Maillard. »

C'est sur le témoignage de l'abbé Casgrain, que nous avons nous-même dit (p. 107) que l'abbé *Le Loutre* était prêtre des *Missions-Étrangères*. La lettre du R. P. Le Floch revendique pour la *Congrégation du Saint-Esprit* ce parfait missionnaire, et avec raison, puisque les archives du *Séminaire* ont conservé son nom parmi ses membres. Du reste, nous savons par l'archiviste du Finistère, M. Bourde de la Rogerie, que le supérieur des Missions-Étrangères lui a écrit que l'abbé *Le Loutre* n'appartient pas à sa Congrégation.

M. Casgrain laisse encore croire au lecteur, dans *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, que MM. Bourg et Le Roux appartenaient au clergé séculier du diocèse de Québec ; il ne dit pas qu'ils étaient l'un et l'autre *Spiritins*. Il écrit (p. 252) : « L'évêque de Québec se décida à écouter les instances que ne cessaient de lui faire les bons Acadiens pour obtenir un prêtre, malgré les refus qu'ils avaient essayés à Halifax. Leur joie fut d'autant plus vive que l'abbé Bourg, qu'il leur envoyait, était comme eux un enfant de l'Acadie, exilé comme eux, un homme de zèle, d'action, et d'un rare mérite, en un mot un véritable apôtre. Connaissant ses qualités et son origine, le prélat l'avait protégé dès sa jeunesse, et choisi pour aller recueillir les restes épars de sa nation. L'abbé Bourg revenait de France, où il avait été se former à la science et aux vertus ecclésiastiques. Mgr Briand fut si satisfait des résultats de sa première année de mission (1773), qu'il lui conféra le titre et les pouvoirs de vicaire général, dans toute l'Acadie et ses dépendances. »

A lire ce passage, où M. Casgrain fait du reste un portrait si

flatteur et si mérité de l'abbé Bourg, dirait-on que cet abbé est un membre de la Congrégation du Saint-Esprit ?

Même réflexion pour l'abbé Le Roux. M. Casgrain écrit (p. 254) : « Peu après le départ de M. Bourg, arriva à Québec un prêtre français du diocèse de Tours, l'abbé Le Roux, ancien Supérieur de maison ecclésiastique, homme de tact et d'expérience, venu à la demande de l'évêque de Québec, pour se vouer aux missions du Canada. Mgr Briand crut l'occasion favorable pour faire une tentative vers l'isthme de la Nouvelle-Écosse, où plusieurs groupes d'Acadiens réclamaient un missionnaire. Il espérait qu'à force de prudence et de précaution, vu l'isolement des lieux, un prêtre pourrait se maintenir sans trop créer d'ombre. L'abbé Le Roux y réussit, évangélisa durant plus de 20 ans, toute cette région, jusqu'aux îles de la Madeleine... » M. Le Roux, prêtre du Séminaire du Saint-Esprit, fut envoyé au Canada par le Supérieur général de la Congrégation, M. François Becquet.

M. Casgrain, qui parle longuement de MM. Bourg et Le Roux, ne fait pas mention du spiritin, M. Donat, missionnaire à la baie des Chaleurs et à l'île Saint-Jean.

D'ailleurs, « il est bon de noter, nous écrit l'archiviste des Pères du Saint-Esprit, que l'abbé Le Loutre et plus de vingt autres sont désignés, dans l'histoire de l'Acadie et du Canada, sous le nom de Missionnaires des Missions-Étrangères et confondus avec eux ». Et dans la même lettre, il nous communique cet extrait des archives de sa Congrégation : « A la paix de 1763, M. Le Loutre, qui avait été fait prisonnier et enfermé à la tour de Jersey, profita de sa mise en liberté pour venir implorer l'assistance du roi de France en faveur de ses pauvres Acadiens. Louis XV lui fit bon accueil, lui fournit une frégate pour repasser en Acadie et y prendre 77 familles bretonnes (il était breton lui-même, de Morlaix) qu'il ramena à Belle Ile-en-Mer, où le roi leur distribua des terres, ajoutant au lot du missionnaire un cheval, une vache et trois brebis, puis à tous la ration militaire pour un temps. » (*Archives des Pères du Saint-Esprit, rue Lhomond, Paris.*)

---

## VI

### QUELQUES NOTES DU P. DE LA BROSSÉ.

Les notes suivantes sont écrites de la main du P. de la Brosse sur le registre paroissial de Chicoutimi. Elles ont été reproduites dans le livre de M. l'abbé Alexandre Chambre : *Le R. P. J.-B. de la Brosse, né à Jauldes (Charente)*<sup>1</sup>.

« Eodem anno (1766) Tadussaci sylvicolas per hiemem legere docui tum primùm non sine successu vespertasque Montanenses multis ab annis omissas cantandas alternatim, juxta solitum morem curavi; primaque omnium vice cantatæ sunt die Epiphaniæ.

« 1767. — Hoc anno, in legentium et lectorum gratiam alphabeta ter mille orationum, ac catechismi bis mille libros typis excudendos curavi; huic operi manus ultima imposita est die octobris ultima, luna nona.

« Anno sequenti, qui fuit octavus et sexagesimus post septingentesimum supra millesimum, hiemavi in domo missionis tum primùm solus, nova Gallorum domo constructa; multos sylvicolas legere, scribere, ex notis cantare et cæremoniis ac ritibus, missæ ac officio vespertino inservire docui; post hyemem ad Jeremiæ Insulas, Gallos sylvicolasque tempore paschali confidentes audivi.

« Ad Septem Insulas, vidi sylvicolas, annis 6 omni auxilio destitutos; ibi scholam tum lectionis et scripturæ, tum catecheseos institui; templum olim a P. Cl. Cocquart ob sylvicolarum facinora derelictum, a militibus tempore belli exustum, reditu meo reædificandum promisi, ea lege, ut ad meliorem frugem se reciperent delinquentes, præsertim ebriosi.

1. Voir chap. X, p. 221, note 2.

« Anno sequenti (1769) ad cuspidem a Betsiamitis dictum, infra Jeremiæ insulas commigravi, exeunte mense novembri, ibique cum sylvicolis hyemavi, eosque legere, scribere et ex modulatis notis cantare docui.

« Anno sequenti qui fuit 1770, peragratis domini regii nationibus, Kebecum transii, et in Aurelianensi insula ad Sancti Laurentii parochiam hiemavi; dictionarii Montanici compilationem a triennio cœptam alphabetico ordine digessi, labore multo, fructu forte modico.

« Anno sequenti (1771) aquis præfocato Reverendo Patre Ambrosio Rouillard, Minorita Recollecto, Acadianorum aliorumque Gallorum ad Austrum missionario, ejus loco Kakunagui, Acadianos, Insulæ Viridi vicinos Gallos Beatæ Mariæ Angelorum sanctique Germani ad Rimouskium colendos suscepi, et ad Insulam Viridem in divi Joannis-Baptistæ parochia hiemavi. Inde ad Acadianos, aliosque Calorum Sinus Gallos, sylvicolasque Mikmaecos, Ristigushii litteras dedi ut me anno sequenti post stationum solitam visitationem celebratum Tadussaki sanctæ Annæ festum cito accederent.

« Anno 1772, profectus ineunte octobri, cum Joanne Baptista Desprez et navis præfecto Petro Poirier, visitata Ristigushiana missione, ubi templum in Divæ Annæ honorem ritu solemni benedixi, hyemavi ad Fortunati-Ominis, non vero Divi Bonaventuræ ut quidam falso existimant, hieme legere, et ex notis modulatis cantare docui Acadianos, non paucos adolescentes rite sacris ministrare, tum privatis, tum solemnibus institui. Inde ad Septem Insulas eodem navis præfecto deductus, 16<sup>o</sup> kalendas julias solitam stationum visitationem aggressus, ad Jeremiæ-Insulas ac tandem Tadussakum perveni. Unde profectus ad Insulam-Viridem Acadianos Gallosque visitaturus perrexi. Post aliquos dies Josephus Gautier, Acadianus, navis præfectus me illinc Kebecum et tandem ad Calorum-Sinum transvexit. Ad Fausti Ominis stationem perveni 4<sup>o</sup> idus septembris, ibique expectato Petro Ignatio Dufresne discipulo et peregrinationum comite, solitis ministeriis incubui.

« Per id tempus advenere legati ex Karaketana legatione, spiritale auxilium sibi et sylviculis Pokmushianis deprecantes, quibus ut facerem satis, ad eos profectus visitandos per Neupijguinos transivi, tantummodo, cum Karaketanis aliquos dies commoratus, ad Pokmushianos contendi, ibique templum in honorem sancti Michaelis Archangeli, ritu solemni benedixi.

« A Rigaukianis Acadianis accersitus et apud eos inde transvectus, plures baptizavi, sacris expiavi, et matrimonio junxi, non ex Acadianis solum sed ex Mikmakeis sylviculis ex Kokiano. »

Nous avons dit, p. 221, que le P. de la Brosse commença à visiter, à partir de l'année 1770, la côte orientale qui s'étend de l'embouchure du Saint-Laurent à l'isthme acadien, et en outre l'île Saint-Jean et l'île Royale. C'est, en effet, en 1770, que l'abbé Bailly de Messein, qui était chargé des Missions de la Nouvelle-Écosse, de l'île Royale et de l'île Saint-Jean, se vit forcé, à la suite de grandes difficultés suscitées par les protestants, de rentrer à Québec. En outre, le P. Ambroise Rouillard, récollet, qui évangélisait ces contrées, s'était noyé près du Cap à l'Original, en se rendant à Rimouski. Le pays restait donc sans missionnaire. Mgr Briand pria le P. de la Brosse d'ajouter à l'importante mission de Tadoussac, dont nous avons décrit la vaste étendue, tout le pays desservi jusque là par l'abbé Bailly et le P. Ambroise Rouillard ; et, par une lettre du 11 avril 1770, il lui dit qu'il *aura à desservir tous les catholiques établis depuis Cacouna et au-dessous jusqu'à l'Acadie, l'île Saint-Jean et l'île Royale.*

*Cacouna*, situé dans le comté ou district de Témiscouata, fait aujourd'hui partie du diocèse de Rimouski, et *Caraquette* (aujourd'hui *Caraquet*), dans le comté de Gloucester, appartient au diocèse de Chatham.

Cependant, la Mission confiée au P. de la Brosse, et qui s'étendait du lac Saint-Jean à la Nouvelle-Écosse, comprenait un territoire beaucoup trop considérable. Il ne pouvait, malgré son zèle et son activité, donner des soins suffisants aux diverses chrétiens qui la composaient. C'est alors que le R. P. Becquet, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, envoya le P. Bourg dans la Nouvelle-Écosse ; et le P. de la Brosse ne s'occupait plus que de la Mission de Tadoussac.

## VII

### PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN COLLÈGE DE JÉSUITES A MONTRÉAL, EN 1727<sup>1</sup>

Le 28 octobre 1727, M. de Beauharnais écrivait au Ministre de la Marine : « Mgr, j'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint une *requête* qui a été présentée par tous M<sup>rs</sup> les officiers de Montréal, auxquels tous les autres corps de ce gouvernement se sont joints, avec un projet pour l'établissement d'un collège de Jésuites dans la d. ville. Vous verrez, Mgr, dans le *Mémoire* des RR. PP., l'utilité et la nécessité de cet établissement et les moyens que l'on propose. »

Voici la *Requête*.

A M. le marquis de Beauharnais, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France.

« Mgr, tout ce qu'il y a dans l'étendue du gouvernement de la ville de Montréal d'officiers de Guerre et de Justice, de Bourgeois et d'habitants, touchez très sensiblement de l'ignorance et de l'oisiveté de leurs enfants, qui donnent occasion aux désordres qui les font gémir, ont recours à vous pour vous supplier très humblement et très instamment de seconder leurs bonnes intentions, en leur procurant ce qu'il y a de plus capable de maintenir la jeunesse dans l'ordre et de lui inspirer les sentiments de soumission nécessaires, pour rendre leurs enfants de bons serviteurs du Roy, en même temps qu'ils les rendront bons serviteurs de Dieu.

L'expérience convaint tous les jours que le moyen le plus efficace pour cela, c'est la fondation d'un collège où la jeunesse soit élevée depuis la plus tendre enfance jusqu'à un âge plus mùr, qui les mette en état de prendre le parti le plus convenable à

1. Voir le chap. IX, p. 228, note 1.

leurs dispositions naturelles , à leur condition , et encore plus à leur salut éternel.

Il n'est pas nécessaire , Mgr, de vous exposer plus au long les raisons qui peuvent, et nous osons même dire, qui doivent vous engager à entrer dans nos vûes, et à employer tout le poids de votre autorité pour les faire réussir. Vous en scavez plus par vous même là dessus que nous ne pourrions vous en représenter ; et nous recevons tous les jours tant de marques de votre bonté que nous ne pouvons pas douter que vous n'approuviez nos sentiments , et que vous ne soyez très porté à nous satisfaire en ce point.

Nous sommes même très persuadés que vous trouverez bon que nous vous témoignions l'inclination très juste que nous avons de confier l'éducation de nos enfants aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus qui ont déjà un petit établissement en cette ville, parce que vous connaissez encore mieux que nous les talents particuliers que Dieu leur a donnés, et qui sont connus partout , et singulièrement en France, ce qui attire dans leurs collèges toute la jeunesse la plus florissante et la plus distinguée du royaume.

Vous applaudirez donc sans doute à notre dessein , Mgr, et bien loin de nous donner occasion de ralentir notre zèle , nous sommes convaincus que vous l'exciterez encore davantage.

Mais que pouvons-nous faire de nous mêmes, Mgr, si votre grand crédit auprès de Sa Majesté ne vient à notre secours ? Les fonds que les RR. PP. Jésuites nous demandent pour un établissement si utile nous paraissent à la vérité très modiques. Mais quelques modiques qu'ils soient, vous scavez assez combien peu nous sommes en état de les fournir par nous-mêmes. Nous n'ignorons pas, Mgr, les dépenses-considérables que Sa Majesté fait pour un pays qui ne luy rend presque rien. Mais nous osons dire qu'Elle n'en a guères fait de plus utiles pour l'État que celles qu'Elle pourra faire pour l'établissement que nous demandons, comme l'expérience en convaint tous les jours. D'ailleurs il paraît aisé de quoy fonder le collège, sans augmenter les fonds destinés pour le Canada.

Il n'est pas nécessaire, Mgr, de vous en suggérer les moyens. Vos lumières vous en découvrent beaucoup plus que nous ne

pourrions vous en exposer. Nous abandonnons donc, Mgr, tous nos intérêts entre vos mains, bien persuadés de la disposition favorable dans laquelle vous êtes à notre égard, et que nous réussirons dans notre entreprise, si vous en voulez bien faire la vôtre.

C'est ce qui nous engagera à redoubler nos vœux pour votre conservation, et ce qui perpétuera notre reconnaissance jusques aux générations les plus éloignées » (Arch. col., Corresp. gén., vol. 49).

L'intendant Dupuy n'envoya pas au Ministre le *Mémoire* des Jésuites ; mais, au lieu d'appuyer la *Requête*, il lui écrivit contre le projet, comme on le voit par la réponse que lui fit M. de Maurepas, le 18 mai 1728 : « Le projet concernant l'établissement d'un collège à Montréal m'a été envoyé. Je pense comme vous qu'il n'y a pas nécessité de le faire. D'ailleurs, les conditions ne conviennent point, et il ne faut pas y penser pour le présent » (Arch. col., vol. 50).

M. de Maurepas avisa par le même courrier M. de Beauharnais de cette décision, et celui-ci lui répondit le 1<sup>er</sup> octobre 1728 : « J'ai informé les RR. PP. Jésuites de ce que vous me faites l'honneur de me mander sur la proposition qu'ils avaient faite d'établir un collège à Montréal ; je suis étonné que M. Dupuy, à qui les RR. PP. Jésuites avaient remis un *Mémoire* sur cette affaire, pour l'insérer dans la lettre commune, n'en ait rien fait » (Ibid.).

Les Jésuites revinrent à la charge en 1731, si l'on en juge par cette lettre de M. de Beauharnais au Ministre de la Marine, en date du 6 octobre 1731 : « Les PP. Jésuites doivent vous faire une proposition pour l'emploi des 1.500 liv. restant des 3.000 liv. que vous avez retranchés aux frères Charrons, pour un collège à Montréal, composé de deux régents, et pour l'augmentation d'un régent à Québec..... Nous avons lieu de croire que Mgr le Coadjuteur a dessein de vous proposer d'employer ces 1.500 liv. pour le Séminaire de Montréal, à condition qu'ils entretiendront deux ecclésiastiques pour l'instruction de la jeunesse. Si vous

vous déterminez, Mgr, à destiner cette somme pour un collège, elle conviendrait mieux aux Jésuites qui sont dans l'usage d'élever les jeunes gens. Ces régents sont fort souhaités par tous les pères de famille de Montréal, dont les facultés sont trop modiques pour leur permettre d'envoyer leurs enfants estudier à Québec » (Ibid., vol. 54).

Le Ministre n'approuva pas l'ouverture du collège demandé par les Jésuites, et l'affaire en resta là.

---

## VIII

### LA COMPAGNIE DE JÉSUS AU CANADA APRÈS LA PROMULGATION DU BREF *Dominus ac Redemptor* <sup>1</sup>.

La Compagnie de Jésus fut-elle détruite au Canada par le bref *Dominus ac Redemptor* de Clément XIV ?

On sait que les Jésuites de la *Russie Blanche* (partie de la Pologne cédée à la Russie en 1772, sur la rive droite de la Dwina, où la Compagnie possédait plusieurs collèges et missions) demeurèrent *légitimement* Jésuites, même après le bref de Clément XIV. Il en fut de même des missionnaires de la Compagnie du Canada.

Quiconque a étudié sérieusement et sans parti pris l'histoire de ces religieux dans la Nouvelle-France de 1773 à 1800, ne peut conserver aucun doute sur ce point. Toutefois, comme l'intérêt et la passion ont essayé, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'obscurcir ce fait lumineux, qu'on s'est permis de le nier après l'avoir combattu par de misérables arguties, il importe de l'étayer sur quelques preuves de droit et de fait. Nous le ferons le plus brièvement possible, en ne signalant que les documents indispensables. Inutile d'ajouter que les matériaux abondent ; mais, les citer tous, nous entraînerait trop loin.

\*  
\*  
\*

Le bref de suppression *Dominus ac Redemptor* fut signé par le pape Clément XIV, le 21 juillet 1773. « Ce bref, dit Schœll (*Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 83), ne condamne ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des Jésuites. Les plaintes des Cours sont les seuls motifs de la suppression qui soient allégués. » Si le Pape mentionne les accusa-

1. Voir chap. X, p. 234.

tions d'orgueil, d'ambition et de cupidité dirigées contre la Compagnie par ses ennemis, il n'en affirme pas le bien fondé.

Le Bref fut *promulgué* à Rome, le 16 août seulement.

Il existe dans l'église deux modes de *promulgation* des lois canoniques : l'un, ordinaire ; l'autre, extraordinaire. Dans le premier, le texte est affiché à des endroits de Rome désignés, aux portes de Saint-Pierre, par exemple. Cette seule publicité rend les lois obligatoires. Le second se fait principalement par le ministère des prélats, des nonces ou des notaires apostoliques, en tels lieux et en telles circonstances. Ceux-ci notifient et intimement aux intéressés les bulles, brefs et lois, d'après les indications ou injonctions du siège apostolique. Le pape qui juge à propos d'employer ce mode de promulgation, signifie sa volonté ou dans un édit ou dans une page annexe.

Le bref de suppression de la Compagnie de Jésus ne fut affiché, dans la ville de Rome, ni *ad valvas sancti Petri*, ni au champ de Flore, ni ailleurs.

Clément XIV préféra recourir au mode exceptionnel de promulgation. Pourquoi ? Plusieurs raisons, qu'il est inutile de rapporter ici, en ont été données. Le fait existe, cela suffit. Par un bref spécial du 13 août, il institua une commission exécutive, la congrégation dite de *Abolendâ societate*, munie des pouvoirs les plus amples et chargée d'adresser le bref de suppression aux évêques avec une *circulaire* indiquant les formes à suivre dans la suppression de l'ordre partout où travaillaient ses membres.

La Circulaire porte la date du 18 août 1773. Il y est dit : « Par l'exemplaire ci-joint de Lettres Apostoliques données sous forme de Bref le 21 juillet dernier, votre Grandeur apprendra la suppression et l'abolition, faite pour de justes raisons par notre Saint-Père le pape Clément XIV, de l'Institut appelé *Congrégation des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus*... Sa Sainteté ayant voulu rendre cette suppression absolument effective a institué à cet effet, avec les pouvoirs nécessaires les plus étendus, une commission composée des cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada et Casali et des deux prélats Macedonio et Alfani. Nous joignons à cette lettre un exemplaire du Bref du 13 courant qui établit cette commission ». On sait que « ces prélats,

dit Boero dans les *Osservazioni...*, t. II, p. 60, étaient les adversaires les plus déclarés des Jésuites, choisis et désignés à l'avance par les ministres des différentes cours ». Quelques-uns d'entre eux, par exemple Macedonio et Alfani, usèrent, même après la promulgation du bref à Rome, de procédés si violents et si iniques contre les condamnés, que le cardinal Marefoschi en fut révolté, et renonça à siéger dans la commission. (Cf. *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan ; — *Clément XIV et les Jésuites*, par Créteineau-Joly).

Après le préambule de la circulaire, la commission indique les formalités à remplir pour obtenir l'entière exécution du Bref de suppression : « Par ordre de Sa Sainteté, cette commission écrit aujourd'hui à Votre Grandeur d'avoir à se transporter dans chaque maison, collège et lieu quelconque de son diocèse où se trouvent des individus, membres de la compagnie supprimée ; qu'elle les réunisse, et que dans chaque maison elle leur dénonce, promulgue et intime *régulièrement* le Bref de suppression, et le Bref qui institue la commission exécutive, et qu'elle les engage, qu'elle les contraigne à leur entière exécution ; ritè denuntiet, publicet et intimet, eosque ad illarum executionem adigat et compellat. »

Quant aux maisons, aux collèges et aux biens de la Compagnie, la circulaire ajoute : « Singularum domorum, collegiorum et locorum hujusmodi, et illorum bonorum, rerum, jurium et pertinentiarum quarumcumque possessionem, nomine sanctæ sedis apprehendat et retineat pro usibus à sanctissimo designandis, amotis individuï suppressæ societatis prædictis ; aliaque faciat, quæ circa hujusmodi executionem in eisdem litteris suppressionis decernuntur (Cf. institutum S. J., vol. I, Bullarium, Florentiæ, 1892, p. 331). Que Votre Grandeur en prenne possession au nom du Saint-Siège et qu'elle les garde pour être employés selon les intentions manifestées du Pape, après en avoir éloigné tous les membres de la société supprimée ; qu'elle fasse tout ce qui est décrété pour l'exécution dans le bref de suppression. »

La congrégation demande encore dans sa circulaire qu'il lui soit rendu compte de ce qui aura été fait : « A. T. de executis certio rem indè reddat eandem particularem congregationem » (*Ibid.*).

La circulaire renvoie les évêques au bref de suppression et leur ordonne de faire tout ce qui y est décrété pour son exécution.

Or, voici quelques-unes des dispositions du Bref, celles uniquement qui nous sont nécessaires dans ce travail.

En vertu du bref de suppression, toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle, du Général, des Provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs est abolie et cesse complètement, et est transférée *totale*ment, sans aucune restriction, aux ordinaires des lieux... Personne ne doit désormais être admis dans la compagnie; ceux qui ont été reçus, ne doivent être promus ni aux vœux simples, ni aux vœux solennels; les novices seront renvoyés, et ceux qui n'ont pas été initiés dans les ordres sacrés, seront déliés de leurs vœux et sortiront de l'ordre... Les prêtres, qui ont fait leurs vœux simples, sont autorisés à entrer dans un autre ordre religieux, ou dans le clergé séculier où ils seront soumis à l'ordinaire... Les profès, qui *pour un motif juste et raisonnable* (le Bref indique l'âge, les infirmités, l'impossibilité de trouver ailleurs une retraite ou de quoi vivre) ne jugeront pas à propos de quitter les maisons ou collèges de la société, sont libres d'y demeurer, à condition qu'ils n'y aient aucune administration, qu'ils ne portent pas l'habit des clercs réguliers et qu'ils soient pleinement soumis à l'ordinaire du lieu... Il leur est interdit d'aliéner les maisons, les biens et les lieux qu'ils possèdent... Il doit être désigné un personnage du clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, qui préside à l'administration des maisons et des collèges, *le nom de la société étant entièrement aboli et supprimé.* (V. le bref *Dominus ac Redemptor.*)

D'après ce qui précède, les évêques furent chargés officiellement par la commission exécutive, selon l'ordre qu'elle en avait reçu de Sa Sainteté, de publier et de notifier aux membres de la Compagnie répandus dans le monde entier, le *bref* de suppression et le *brief* instituant la congrégation de *aholendâ Societate*. Les formalités à suivre par les évêques dans l'exécution étaient prescrites et énumérées en détail.

Un autre point important doit être mis en lumière. Le P. Sanguinetti l'a développé dans sa belle réponse à l'abbé Chaillot : *Pie VII et les Jésuites* (Voir *La Compagnie de Jésus et son existence canonique dans l'Église*, p. 388, trad. de l'italien par le

P. J. Noury, S. J.). « Il est incontestable, dit le P. Sanguinetti, que la promulgation était nécessaire, pour que le bref de Clément XIV, supprimant la Compagnie de Jésus, fût mis à exécution. »

D'abord, le Pontife lui-même, dans le texte du Bref, prescrit qu'il soit exécuté, lorsqu'il aura été promulgué. En second lieu, il est certain que le bref ne fut pas promulgué, selon l'usage ordinaire, c'est-à-dire, par l'affichage dans les endroits désignés pour cela, mais qu'il fut notifié à chaque maison de la Compagnie, dans la ville de Rome. En troisième lieu, il devait être notifié, en dehors de Rome, à chacune des maisons de l'ordre et à tous les individus, comme on peut le voir dans la circulaire envoyée à tous les évêques par la congrégation spéciale établie par Clément XIV, pour l'exécution du bref : « *Eadem congregatio particularis, de mandato sanctissimi præsentis litteras ad amplitudinem tuam dandas esse præcipit (En designatio Ministri, de Ravignan, p. 560); ad hoc ut Tua Amplitudo in singulis domibus seu collegiis, et ubicumque reperiantur dictæ suppressæ societatis individui, illis in unum congregatis in quâlibet domo, easdem litteras ritè denuntiet, publicet et intimet (En mandatum episcopo datum, ut vocant, executionis, ibid.), eosque ad illarum executionem adigat et compellat (En momentum quo perficitur abolitio, ibid.).*

Du texte de la commission, on doit tirer, entre autres, deux conséquences. La première est signalée par le P. Sanguinetti : « Jusqu'à ce que le bref leur fût notifié, les Jésuites ne pouvaient et ne devaient pas se dissoudre. Ils ne le devaient pas, parce que le Souverain-Pontife seul pouvait leur accorder ce pouvoir. Ils ne le pouvaient pas, parce qu'il n'y avait personne à qui ils eussent pu faire la remise des maisons prescrite par le bref, l'évêque étant seul désigné pour cela » (p. 388).

La seconde conséquence est du P. de Ravignan. Dans *Clément XIII et Clément XIV*, t. I, p. 434, il dit : « Le texte seul de la circulaire envoyée à tous les évêques de la chrétienté par la congrégation dite *De abolendâ societate*, établit et prouve la nécessité d'une publication et promulgation *locale et personnelle* du bref pour qu'il ait force de loi. Par conséquent, la Compagnie de Jésus n'est vraiment supprimée dans chacune de ses maisons, et par rapport aux individus qui l'habitent, qu'autant que la sentence de suppression y est légalement notifiée par les ordinaires. »

\*  
\*\*

La circulaire de la commission exécutive ne resta pas lettre morte. Le bref de Clément XIV fut publié, selon les formes indiquées par la lettre de la Congrégation aux évêques, dans toutes et dans chacune des maisons de Rome, et il en fut de même dans toute l'Italie, en France, en Espagne, en Portugal, en Belgique, dans tous les États de la maison d'Autriche et des princes catholiques de l'Allemagne, dans la Pologne, la Suisse, même dans certains pays hérétiques, comme la Hollande, et dans les missions lointaines. La Compagnie de Jésus fut réellement détruite dans toutes et dans chacune des maisons de ces États catholiques et mêmes hérétiques où la publication se fit régulièrement ; mais elle le fut seulement après la promulgation du bref. Jusqu'au moment de la promulgation légale, les Jésuites conservèrent partout leur habit, leur état et leurs biens ; et, comme le bref dut parcourir les continents et les mers pour les atteindre, il arriva qu'ils existaient encore en Hollande, dans les missions du Levant, en Chine et ailleurs, quand ils n'existaient déjà plus à Rome. L'éloignement prolongea leur vie religieuse de quelques mois, d'un an et même plus.

Canoniquement, il ne pouvait en être autrement ; car, « d'après les théologiens et les canonistes les plus sûrs, dit le P. de Ravignan (Clément XIII et Clément XIV, p. 432), là où les formalités de la publication ne furent pas remplies, par une raison indépendante de la volonté des Jésuites, le bref, non promulgué dans la forme déterminée par le législateur, ne les obligeait pas. »

Éloignés de Rome, ils restèrent donc religieux, et ils crurent avec raison et en toute conscience qu'ils l'étaient, qu'ils étaient liés par leurs vœux et soumis au devoir d'observer leurs règles, jusqu'au jour où la volonté pontificale leur serait notifiée. La presque totalité des Pères pensa ainsi ; les exceptions furent rares. Tout retard dans la promulgation du bref retardait de plein droit la suppression. Personne ne songea alors à leur faire un crime d'une conduite que tout justifiait, et le bref de Clément XIV, et la saine théologie, et le droit canonique, et l'exemple des saints.

Nous disons bien : *l'exemple des saints*. A ce sujet, le cardinal Calini, qui avait concouru par son suffrage à l'élection de Clément XIV, mais qui désapprouva sa conduite dans la destruction de la Compagnie, citait au Pape Pie VI, au cours d'un entretien qu'il eut avec Sa Sainteté le Dimanche *in albis* 1780, le fait suivant : « L'ordre des Écoles Pies (réduit par Innocent X à l'état de Congrégation séculière) transformé à Rome et cessant d'y être un ordre régulier, continua à exister comme tel, en Pologne et dans d'autres pays du Nord. Il y a plus, nous avons deux lettres de saint Joseph Calasanz, insérées dans le procès de sa béatification, dans lequel Lambertini, plus tard Benoît XIV, si célèbre par sa science canonique, remplit les fonctions de promoteurs. Dans ces lettres, le serviteur de Dieu, alors Général de l'ordre des Écoles Pies (bien que son autorité fût enchaînée) recommande expressément à ses religieux de continuer à observer leur institut, jusqu'à ce que le bref leur ait été notifié par les Ordinaires ; car, en vertu du bref d'Innocent X qui les détruisait, c'étaient les Ordinaires qui devaient le notifier aux religieux. Et le Cardinal Lambertini ne publia quoi que ce soit, pour montrer que le Général lui paraissait au moins suspect de maximes avancées relativement à l'obéissance due aux décisions apostoliques » (*voir* l'autographe du Cardinal Calino conservé à Rome, et dont nous donnons la traduction).

Le Cardinal Calino fit même observer à Pie VI que saint Joseph Calasanz exhorta ses religieux à faire leurs efforts pour que le bref ne fût point promulgué, au moins en quelques endroits, à savoir en Pologne et dans quelques pays du Nord.

Cet exemple (le Cardinal Calino en cite d'autres) est frappant, et montre d'une manière évidente que les Jésuites, comme les religieux des Écoles Pies, pouvaient et, d'après les théologiens et les canonistes les plus autorisés, ne devaient rien changer à leur genre de vie, jusqu'à ce que le bref leur fût notifié par les évêques. Les évêques ne le notifièrent pas partout, par exemple, dans la Silésie et la Prusse polonaise, où Frédéric II s'opposa à sa promulgation, et dans la Russie Blanche, où l'évêque de Vilna, de qui dépendaient les résidences et les collèges de cette province, fut empêché de le publier régulièrement par la Tsarine Catherine II. Il en résulta, dit le Cardinal Calino, « que le bref de

Clément XIV n'ayant pas été promulgué dans la Russie Blanche, parce que l'évêque qui, par une disposition du bref même, devait le notifier aux Jésuites, ne put le faire à cause des circonstances, ceux-ci restèrent en possession de ce que possédait la Compagnie depuis deux cent quarante ans, en vertu des brefs et des bulles de dix-neuf Souverains-Pontifes ».

Pie VI partageait cette manière de voir du Cardinal : « Quand un envoyé de la Tsarine vint à Rome (1783), dit l'auteur de *Suppression et survivance* (Paris, H. Oudin, 1902), et demanda au Pape, au nom de son auguste Maîtresse, la ratification de tout ce que les Jésuites avaient fait jusque là dans les provinces russes, le Pape, en présence de quelques Cardinaux, répondit à haute voix : *Approbo Societatem Jesu in Albâ Russiâ degentem, approbo, approbo* » (p. 146).

Il importait d'établir ou de rappeler les faits qui précèdent, pour mieux comprendre ce que nous allons raconter sur la Compagnie de Jésus au Canada après l'apparition, en 1773, du bref de suppression.

\*  
\* \*

Au Canada, les choses se passèrent à peu près comme dans la Russie Blanche.

Le Bref arriva à Québec dans le courant de l'année 1774. Mgr Briand gouvernait alors le vaste diocèse de la Nouvelle-France et vivait en bonnes relations avec le gouverneur anglais, sir Guy Carleton. Il alla le trouver et lui communiqua le bref de suppression avec la Circulaire de la Commission exécutive. Le Gouverneur, quoique protestant, s'opposa à l'exécution du Bref.

Quels furent les vrais motifs de cette opposition ? Les uns ont écrit que « les Anglais agirent ainsi d'abord par haine pour le Pape, et ensuite, parce qu'ils voulaient confisquer les biens des Jésuites (la lettre de 1774 du Roi d'Angleterre le ferait croire), tandis que d'après le Bref ces biens, comme biens ecclésiastiques, devaient être mis à la disposition de l'Évêque, et employés, selon la direction du Saint-Siège, d'une manière conforme aux intentions des donateurs » (*Notice historique sur la C<sup>ie</sup> de Jésus au Canada*, p. 76).

D'autres ont prétendu que Sir Guy Carleton, qui se montrait

favorable aux Catholiques devenus ses administrés, voulut par cet acte faire preuve d'administration bienveillante. Bibaud jeune (*Institutions de l'histoire du Canada*, p. 340) écrit : « Quand le Souverain-Pontife fut forcé par les puissances de la terre d'abolir les Jésuites, Carleton alla trouver (!) Mgr Briand et lui dit de ne pas faire bruit de la bulle (!) du Pape, ajoutant qu'il se fesait fort de maintenir ces religieux au Canada. »

Voici, d'après Mgr Briand, les raisons que le gouverneur lui donna de sa volonté de *ne pas faire bruit de la bulle*. « Le gouverneur a voulu, dit le prélat, que je ne changeasse rien à l'extérieur dans les circonstances présentes : 1° à cause de l'embaras où le jettent les tracasseries des Anglais établis au Canada, qui paraissent vouloir se pourvoir contre le bill que le Parlement a fait en faveur des Canadiens catholiques ; 2° parce que l'officier (Amherst) qui a conquis le Canada, demande les biens des Jésuites, qu'il (Carleton) s'efforce de conserver pour l'utilité de l'église du Canada ; 3° parce que le gouvernement ayant pris la résolution de les laisser s'éteindre sans les molester, il suffit, dit-il, d'en demeurer là pour le présent » (Lettre de Mgr Briand au Cardinal Castelli, à Rome ; 6 nov. 1774).

Quels que soient les motifs de la conduite de Carleton, il est certain que Mgr Briand suivit la direction tracée par le Gouverneur. Sa correspondance en fait foi.

Il y avait, à cette époque, quatre Jésuites dans la ville de Québec : les PP. de Glapion, supérieur de la Mission et du collège, du Jaunay, Casot et Maquet.

Vers la fin de l'année (1774), Mgr réunit les Pères et leur dit *qu'il avait le bref du Saint-Père et l'ordre de le signifier*. C'est ainsi que Mgrs'exprime dans une lettre à Mesdames de Pontbriand. Il n'écrit pas qu'il a dénoncé aux Jésuites le bref de suppression, qu'il l'a *publié*, qu'il l'a *intimé*, *denuncié*, *publicé* et *intimé*, ainsi que la Commission le lui prescrivait par ordre du Pape. Il écrit seulement : « J'ai dit à ces bons Pères que j'avais le bref du Saint-Père et l'ordre de le signifier. » Pourquoi ne dit-il pas à ces Dames qu'il l'a dénoncé et publié ? A ce sujet, il n'existe aucun autre écrit, soit de Mgr, soit des Jésuites, du moins à notre connaissance, qui prouve que les formalités prescrites pour la proclamation aient été observées régulièrement, *rite* ; et

cependant la publication régulière du Bref était bien la chose principale, nécessaire, celle qui devait précéder l'exécution.

Nous lisons dans la *Notice biographique de Mgr Briand* (p. 318) : « Tout chagrin qu'il fût de cet acte du Souverain pontife, Mgr Briand se soumit aux ordres de son supérieur, et, après avoir pris l'avis (!) de son ami, M. Carleton, il *signifia* aux Révérends Pères, comme c'était son devoir, le bref qui anéantissait leur Compagnie. »

L'auteur de la *Notice biographique* n'avait certainement pas, quand il écrivait ces lignes, d'autre écrit de Mgr que sa lettre à Mesdames de Pontbriand. Or, en disant que l'évêque *signifia* le bref aux Révérends Pères, ne va-t-il pas trop loin ? Ne fait-il pas sortir de la lettre ce qui n'y est pas, ou plus qu'elle ne contient en réalité ?

Le même historien accuse de *fausseté* et d'*injustice* (Ibid., p. 319, note A) le Jésuite, auteur du *Mémoire sur les biens des Jésuites en Canada*, parce que ce religieux affirme que *Mgr Briand n'intima pas le bref pontifical* ; il lui reproche de ne pas s'être montré plus reconnaissant envers un évêque, qui fut si bon pour les Pères. Nous n'avons pas mission pour défendre l'auteur du *Mémoire*. Mais la reconnaissance ne supprime pas les droits de l'historien, et, sans mériter le reproche de *fausseté* et d'*injustice*, l'historien a le *droit* et le *devoir* de ne faire dire aux documents exactement que ce qu'ils disent, et surtout de ne pas oublier que dans le doute, *in dubio quod Minimum est tenendum pro interpretatione eorum quæ odiosa sunt*. Cet axiome a son application en cette circonstance comme en toute autre.

L'évêque de Vilna, Massalski, suivit la même ligne de conduite, dans la Russie Blanche, que Mgr Briand à Québec. Il ne cacha pas aux Pères qu'il avait reçu le bref ; mais il adressa, le 19 septembre 1773, aux supérieurs de résidences et de Collèges, une lettre où il disait que tous les religieux de la Compagnie devaient rester dans le *statu quo*, sans rien changer à leur genre de vie jusqu'à nouvel ordre ; et Clément XIV, en calquant sur cette lettre son rescrit du 7 juin 1774 à Catherine II, a voulu marquer certainement qu'il l'approuvait : « Jesuitæ in iis regio-

nibus permanebunt *in statu quo* cum habitu, privilegiis ac regulis, usque ad novam decisionem; les Jésuites resteront dans ce pays (la Russie Blanche) dans le *statu quo*, avec leur habit, leurs privilèges et leurs règles, jusqu'à nouvel ordre<sup>1</sup>. » Ce nouvel ordre n'arriva jamais.

Outre les Pères résidant à Québec, il y en avait d'autres qui desservaient Montréal et les Missions : le P. Thomas de Ville-neuve Girault était à La Jeune Lorette; les PP. Floquet et Well, à Montréal; le P. Potier, au Détroit; le P. Gordan, à la Mission de Saint-Régis; le P. Le Franc, chez les Outaouais; le P. Huguet, au Sault Saint-Louis; le P. de la Brosse, à la Mission de Tadoussac, et le P. Meurin, à Kaskaskias. Ce dernier, qui appartenait à la Mission de la Nouvelle-Orléans, et avait obtenu, après l'expulsion des Jésuites de la Louisiane (1764), de retourner aux Illinois, relevait de l'évêque de Québec<sup>2</sup>.

D'après la Circulaire de la Commission exécutive, le bref de Clément XIV devait être *dénoncé, publié et intimé* dans chacun des domiciles et lieux où habitaient ces religieux; c'était requis et d'après le Pape lui-même dans le bref, avant qu'il fût donné suite à l'exécution : « In singulis domibus seu collegiis, dit la lettre des Commissaires, et ubicumque reperiantur dictæ suppressæ societatis individui, illis in unum congregatis *in qualibet domo*, easdem litteras rite (Tua Amplitudo) denuntiet, publicet et intimet. » L'ordre était formel; cette formalité, la première de toutes, devait être remplie, elle ne le fut pas. Aucune notification officielle — du moins aucun document connu ne le prouve — ne fut faite en règle, *rite*, par Mgr Briand aux Pères employés en dehors de la ville de Québec.

1. Theiner (*Histoire du pontificat de Clément XIV*) nie l'existence de ce rescrit; mais le P. Boëro, dans sa réponse (*Osservazioni sopra l'istoria del Pontificato di Clemente XIV, scritta dal P. A. Theiner*), et le P. Zalenski (*Les Jésuites de la Russie Blanche*, trad. de A. Vivier, S. J.) prouvent d'une manière péremptoire que cette réponse du pape — même en supposant qu'elle ne fût pas aussi laconique — est parfaitement authentique dans sa substance. J. Clavé a résumé les preuves de ces deux auteurs dans *Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus* (pp. 123 et suiv.).

2. Voir sa correspondance avec Mgr Briand dans les *Documents inédits* du P. Carayon, XIV.

\*  
\*

Les Évêques ne devaient pas seulement promulguer et intimer le Bref, ils avaient ordre d'engager les Jésuites et de les contraindre à s'y soumettre, de prendre possession de leurs biens et de les faire gérer par une personne recommandable du clergé séculier, de leur enlever toute autorité spirituelle et temporelle et de leur défendre de porter l'habit régulier : « ad illarum (Bref) executionem adigat et compellat... Illorum bonorum possessionem apprehendat et retineat..... Nullam administrationem habeant..... Clericorum sæcularium veste tantummodo utantur. » Enfin, le nom de la Société devait être totalement supprimé et aboli : « Deleto penitus et suppresso nomine Societatis. »

Ceux qui ont étudié l'histoire du Canada savent que ces prescriptions du Saint-Siège ne furent pas mises à exécution. Mgr Briand s'est chargé lui-même, dans ses lettres, de nous l'apprendre. Nous les avons citées au chapitre VIII de cette histoire ; mais il n'est pas inutile d'en reproduire ici une partie.

Le 6 novembre 1774 (Clément XIV était mort le 22 septembre précédent), il écrit au cardinal Castelli qu'il a établi le P. de Glapion supérieur et le P. Casot procureur : « J'ai pris, dit-il, le parti de nommer les mêmes supérieur et procureur qui gèrent les biens sous mes ordres..... C'est le moyen qui m'a paru mieux accorder les ordres de Sa Sainteté avec les vues du Gouverneur. »

Vers la même époque, il écrit à Mesdames de Pontbriand : « Nos Jésuites ont encore l'*habit* de Jésuite, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites... Je rends compte au Souverain Pontife de toute ma conduite..., lui marquant que j'ai établi les mêmes (PP. de Glapion et Casot) supérieur et procureur. »

Après le siège de Québec (1776) par les Américains, il écrit à ces Dames le 26 septembre : « Les Jésuites portent encore leur habit comme à l'ordinaire. Et n'allez pas, Mesdames, me croire excommunié. »

Quant aux biens des Jésuites, Mgr n'en prit pas possession, bien que le bref le prescrivit. Sur ce point, le témoignage de Mgr Hubert est formel. Dans un Mémoire qu'il envoya à Rome, en 1794, six mois à peine après la mort de Mgr Briand, on lit : « Lors de l'extinction de leur ordre (des Jésuites) en 1773, l'évêque d'alors (Mgr Briand) *pour leur conserver leurs biens*, obtint du Saint-Siège et du gouvernement qu'ils retinssent leur ancien habit et se constitua leur supérieur. Le peuple ne s'aperçut pas du changement de leur manière d'être et continua de les appeler Jésuites. Il en restait environ douze. Tous sont morts les uns après les autres en travaillant au salut des âmes. Il n'en reste plus qu'un (le P. Casot), et ce qui caractérise bien l'humanité et la libéralité du gouvernement anglais, c'est que cet ex-Jésuite jouit paisiblement et tranquillement de tous les biens qui *appartenaient à son ordre en ce pays et en fait des aumônes immenses*. » Le P. Casot jouissait donc des biens appartenant à son ordre ; et parce que ces biens appartenaient à la société, il pouvait, en qualité de supérieur, faire des revenus de ces biens l'usage édifiant dont parle Mgr Hubert. Ce prélat, ancien supérieur du Grand-Séminaire, sacré évêque le 29 novembre 1786 par Mgr Briand, avait vécu, après la démission de ce dernier, sous le même toit que lui ; il le connaissait intimement, et personne ne pouvait être mieux renseigné sur la conduite de son prédécesseur dans la question du bref de suppression. Son *Mémoire* est, par conséquent, celui d'un témoin qui a vu et qui sait : c'est un témoignage de premier ordre.

\*  
\*\*

Au reste, l'acte de cession de tous les biens de la Compagnie, fait le 31 décembre 1789 par le P. de Glapion à l'évêque de Québec au profit des Canadiens de la province du Canada, et adressé à M. Ls. Germain Langlois fils, prouve jusqu'à l'évidence que ces biens appartenaient *alors* aux Jésuites, car on ne cède que ce que l'on possède réellement. Cet acte débute ainsi : « La plus grande partie des biens, terres et possessions dont les Jésuites existants en Canada ont joui et jouissent encore, tant en fiefs et seigneuries qu'en roture, leur a été donné en toute propriété par le roi de France, le duc de Ventadour, la compagnie

commerçante du Canada, et par de généreux particuliers, à condition qu'ils les emploieraient à l'instruction des sauvages et des jeunes Français Canadiens... Quelques autres portions de biens ont été achetées par les anciens Jésuites de leurs propres deniers... Mais en octobre 1789, les Jésuites existants au Canada sont réduits au nombre de quatre et tous d'un âge avancé. Par conséquent, ils ne sont plus en état d'acquitter par eux-mêmes les obligations stipulées, d'instruire les sauvages et les jeunes canadiens. C'est pourquoi, ils renoncent purement, simplement, volontairement et de bonne foi à toute propriété et possession des dits dons et des dites concessions à eux cy-devant faits et faites, et cèdent et transmettent *la propriété et possession* aux citoyens canadiens, en faveur desquelles elles ont été faites, afin que sous la direction et l'autorité, et de l'approbation de Mgr J. F.-X. Hubert, évêque de Québec, et de ses successeurs évêques, il soit pourvu à l'instruction des sauvages du Canada et des jeunes Canadiens. »

Suivent certaines clauses et conditions, dont voici le résumé : 1. Les PP. de Glapion et Casot, résidant au collège de Québec, jouiront, leur vie durant, de leur logement, chapelle, sacristie et Congrégation ; 2. Le P. Girault jouira à Québec de son église et de sa sacristie, et pareillement le P. Well, à Montréal, jusqu'à leur mort ; 3. Chaque Père jouira jusqu'à sa mort d'une pension alimentaire de 3,000 francs. L'acte de cession est signé : *Glapion Jésuite*.

Cet acte fut-il suggéré, sinon dicté, par Mgr Hubert ? Le fait importe peu. Il ressort, et c'est le principal, de cette donation que les Jésuites étaient encore, en 1789, vraiment possesseurs de leurs biens et qu'ils les possédaient en toute propriété. La donation fut-elle acceptée ? Assurément elle ne le fut pas alors, et pour des raisons que nous ignorons. La preuve que Mgr ne l'accepta pas, c'est qu'il écrivit dans son *Mémoire* de novembre 1794, que le P. Casot, *seul Jésuite* survivant, *jouissait paisiblement des biens appartenant à son ordre*.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'avant 1789 et après, jusqu'à la mort du P. Casot (1900), il fut de notoriété publique que les maisons, terres et fonds, compris sous le titre de *Biens des Jésuites*, étaient toujours restés la propriété de ces Pères ? Les

Jésuites se regardaient comme les vrais propriétaires de ces biens, et le gouvernement anglais les considérait lui-même ainsi. Il avait reconnu leur droit de propriété par les articles 34 et 35 de la capitulation de Montréal, et jamais il ne contesta ce droit, malgré les démarches faites pour les dépouiller de leurs biens. En reconnaissant ce droit, il ne faisait du reste qu'appliquer les principes du droit public admis par les États civilisés ; en vertu de ces principes, le conquérant d'un pays conquis y acquiert les droits du souverain dépossédé, mais nullement la propriété des biens des particuliers.

La lettre du 23 janvier 1788... *de Québec*, est une preuve nouvelle de la reconnaissance par le gouvernement anglais du droit de propriété des Jésuites : « *Révérands Pères*, est-il dit dans cette lettre, ayant plu à Sa Majesté par Lettres Patentes, sous le grand sceau de la Province, datées du 29 décembre dernier, de nous nommer commissaires à l'effet de faire un rapport sur les terres *tenues, possédées et réclamées* par l'ordre des Jésuites en cette province, conformément auxdites lettres que MM. Scott, Taschereau, Panet et Mc Gill vous communiqueront, nous demandons qu'il vous plaise de communiquer aux commissaires les titres desdites terres et biens pour en être pris des copies, et de leur donner telle autre information en votre pouvoir, afin que nous puissions faire un vrai et fidèle rapport. »

La communication se fit sans difficulté, et, le 26 août de la même année, le P. de Glapion et quelques jésuites furent priés de se rendre au comité du conseil législatif, qui devait se tenir le 15 septembre.

Le P. de Glapion répondit à cette invitation le 10 septembre : « Monsieur le Président, (M. Hugues Finlay),... Si vous jugez indispensable que nous paroissions devant l'honorable comité, nous nous y siterons le 15 du présent mois à l'heure prescrite, mais nous ne pourrons y dire que ce que j'ai l'honneur de vous écrire ci-dessous :

..... 2<sup>o</sup> Il paraît donc que c'est moins de nos personnes que de nos biens temporels qu'il s'agit en cette circonstance. Nos biens ou nos fonds nous sont venus de trois sources différentes : 1. Les Rois de France nous en ont donné une partie ; 2. Quelques particuliers nous en ont donné une autre partie. Ces dons ont été

faits en vue de pourvoir à la subsistance des Jésuites missionnaires employés à l'instruction des Sauvages ou Canadiens. Le plus grand nombre d'entre eux n'a cessé de se livrer à ces œuvres de charité, que quand ils ont cessé de vivre, et sont dans la volonté de s'y appliquer jusqu'à leur mort, qui selon le cours de la nature, ne peut être éloigné ; 3. Enfin nos prédécesseurs ont acheté de leurs propres deniers, la troisième partie de nos fonds.

3° Tous nos titres de possession qui sont bien et dûment enregistrés au Greffe de la Province démontrent que tous ces biens ou fonds nous ont *toujours appartenu en toute propriété* ; et nous les avons *toujours* régis et administrés comme nos propres, sans contradiction, ni empêchement.

4° Notre propriété est bien reconnue dans la capitulation du Canada, signée au camp devant Montréal, le 8 septembre 1760 ; puisque par l'article 35<sup>e</sup> le lord Amherst nous permettait de vendre nos biens fonds et mobiliers en tout ou en partie ; et d'en passer en France le produit.

.....  
Signé : Aug. L. de Glapion, *supérieur des Jésuites en Canada*.  
Québec, le 10 septembre 1788. »

(Voir le rapport officiel sur l'état de l'éducation au Canada, fait au gouvernement et imprimé par son ordre le 2 février 1824.)

Cette propriété des fonds dits *Biens des Jésuites* est si bien établie aux yeux des gens sensés et droits, qu'il semble superflu d'en dire plus long. Cependant nous signalerons encore un extrait du protêt de MM. Panet et Taschereau (les commissaires désignés plus haut), rapporté, le 18 mai 1790, par le Procureur-général A. Gray et le Solliciteur-général J. Williams : « Ils (MM. Panet et Taschereau) observent humblement que ledit rapport (*de quatre de leurs collègues*) et les cédules n° 2 et autres annexées, entreprennent d'établir que toutes les terres y désignées ci-devant *tenuës, possédées et réclamées* en cette province par une certaine communauté, connue sous le nom de l'ordre des Jésuites, sans avoir fait voir officiellement les preuves ni exposé la nature des réclamations que l'on sait que les Jésuites

ont ci-devant faites, et sans avoir établi le fait qui est de notoriété publique, savoir : que les Révérends Pères Augustin — Louis de Glapion, supérieur général des Jésuites en Canada; Jean-Joseph Casot, procureur du collège de Québec, et autres de leur communauté, *possèdent aujourd'hui (1790) comme ils ont possédé avant et depuis la conquête (1760), toutes les terres dont la cédula n° 2 fait mention, et dont ils ont volontairement exhibé à MM. Scott et Taschereau les titres mentionnés en leurs rapports n°s 1, 2 et 3, disait simplement et de bouche que c'étaient là les titres de leurs propriétés et qu'ils étaient en possession actuelle, paisible et effective.* Ils observent aussi qu'il est *de notoriété publique que par différents jugements de cours de Justice en cette province ils ont été maintenus dans leurs droits, et qu'à leur connaissance ils continuent à posséder toutes les dites terres, à l'exception d'une partie du collège de Québec, maintenant occupée comme magasin des provisions du Roy et comme caserne pour une partie de la garnison.* » (Voir le même rapport officiel sur l'état de l'éducation...)

Signalons enfin l'*Aveu et le dénombrement des terrains des Pères jésuites en Canada, 1781-1788 (The Jesuit relations, vol. 71, p. 64).* Ce document contient l'*aveu et la déclaration* par le P. Casot des biens possédés par les PP. Jésuites de cette province.

Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici : 1. Mgr Briand prévint en 1774 les Jésuites résidant à Québec qu'il avait le bref, mais il ne le *publia* pas, il ne l'*intima* pas ; du moins, aucun document connu jusqu'à ce jour, imprimé ou non, ne le prouve ; 2. Les Jésuites de Montréal et des diverses missions ne furent pas *réunis*, et le bref ne leur fut pas *dénoncé* ; dans aucune pièce connue, il n'est fait mention de cette publication ; 3. l'évêque ne *contraignit* pas les Jésuites à exécuter les prescriptions du bref, puisqu'il les autorisa à garder leur habit, leurs fonctions d'autrefois, leur nom de Jésuite, le même supérieur et le même procureur, leurs biens et l'administration de ces biens ; 4. Il se contenta de les mettre sous sa direction, laquelle, selon le droit, remplaçait celle du Général de l'ordre ; et, sous cette direction, les Jésuites suivirent, comme par le passé, les règles de

la Compagnie : « Je les favorise assez, écrivait Mgr Briand à Mesdames de Pontbriand, pour qu'ils suivent les règles que j'ai données » (26 septembre 1776). Ces règles n'étaient autres que celles de l'institut.

Nous venons de dire que rien ne prouve que Mgr *publia et intima* le bref. Ajoutons que la promulgation ne se fit pas certainement dans les formes prescrites et indispensables, pour qu'il fût donné suite à l'exécution.

\*  
\* \*

Si la sentence de suppression eût été proclamée régulièrement, cette proclamation aurait été, à n'en pas douter, suivie de l'exécution. En voici deux preuves : d'abord, les Jésuites, au dire de Mgr, dociles et soumis, n'y mirent aucun obstacle ; ensuite, le pieux évêque, tout dévoué au Saint-Siège, chargé de publier le décret du Pape et de le faire exécuter, n'aurait jamais voulu encourir les censures portées par Clément XIV contre tous ceux qui, après la publication du bref, auraient osé en *suspendre* l'exécution. « Nous défendons, dit le Pape, *qu'après la publication de ce bref, qui que ce soit ose en suspendre l'exécution ; Velamus ne postquam præsentis nostræ litteræ promulgatæ fuerint ac notæ redditæ, ullus audeat earum executionem suspendere*, même sous couleur, titre ou prétexte de quelque demande que ce soit, appel, recours, déclaration, ou consultation au sujet de doutes qui peut-être pourraient s'élever, ou tout autre prétexte prévu ou imprévu. Car nous voulons que dès ce moment et immédiatement, la suppression et la cassation de toute la société ainsi que de tous ses offices, obtiennent leur effet dans la forme et la manière que nous avons prescrites plus haut, sous peine d'excommunication majeure à encourir par le seul fait et réservée à Nous et aux pontifes romains nos successeurs, contre quiconque oserait apporter obstacle, empêchement ou délai (Moram) à l'exécution du présent bref ; etiam, colore, titulo, prætextu cujusvis petitionis, appellationis, recursûs, declarationis, aut consultationis dubiorum quæ fortè oriri possent, alioque quovis prætextu præviso et non præviso. Volumus enim, ex nunc et immediatè, suppressionem et cassationem universæ prædictæ societatis et omnium ejus officiorum suum effectum sortiri,

formâ et modo à nobis suprâ expressis, sub poenâ Majoris, excommunicationis ipso facto incurrendæ, nobis nostrisque successoribus Romanis Pontificibus pro tempore reservatæ, adversùs quemcumque qui nostris hisce litteris adimplendis impedimentum, obicem aut moran apponere præsumpserit. »

Les censures ne devaient être encourues *qu'après la proclamation* ; mais le bref non promulgué n'avait pas force de loi.

Pourquoi Mgr ne le publia-t-il pas régulièrement, et prit-il seulement, après avoir dit aux Pères *qu'il l'avait*, quelques mesures sages de circonstance ? L'auteur des *Biens des Jésuites en Canada* semble avoir deviné sa pensée intime dans les lignes suivantes : « L'évêque assumâ lui-même une autorité sur les membres de la Compagnie, désormais sans chef à Rome. Cette démarche eut le double effet de tranquilliser la conscience des religieux en leur ôtant toute responsabilité, et de lui fournir à lui-même un moyen terme entre une mesure de suppression et une inaction complète en présence d'un mandat émané de la plus auguste autorité de la terre. »

Il se comporta à l'égard de lord Dorchester comme l'évêque de Vilna à l'égard de Catherine II. Catherine refusa de laisser publier le bref de suppression et l'évêque de Vilna ne le publia pas. Lord Dorchester, sans opposer un refus aussi accentué, désira cependant qu'on ne *fit pas bruit de la bulle du Pape*, et Mgr Briand *entra dans les vues du gouverneur*, en ne la promulguant pas dans la forme prescrite. Mais, en enfant soumis de l'Église, il *rendit compte de toute sa conduite au Souverain Pontife*, et *il en reçut un bref d'approbation*.

Le 26 septembre 1776, Mgr Briand écrit, en effet, après le siège de Québec par les Américains à Mesdames de Pontbriand : « Les Jésuites de Québec, enfermés avec moi dans la ville, se sont bien conduits. Je les favorise assez pour qu'ils suivent les règles que j'ai données, car ils portent encore leur habit comme à l'ordinaire. Et n'allez pas, mesdames, me croire excommunié. J'ai marqué ma conduite à leur égard au Souverain Pontife, et j'en ai un bref d'approbation et continuation de toutes les indulgences. »

Une difficulté se présente. Si le bref ne fut pas publié, comment expliquer ces paroles de Mgr Briand : « Nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuite, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites; et il n'y a que le gouverneur, moi et mon secrétaire qui sachent *qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés.* »

Mgr écrit encore au cardinal Castelli, le 6 novembre 1774 : « *Les ci-devant Jésuites* se sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer au bref de Sa Sainteté qui *détruit leur institut*; ils ont reconnu leurs privilèges éteints; ils se sont remis entièrement à ma disposition. »

Remarquons d'abord que ni dans la lettre de l'évêque à Mesdames de Pontbriand, ni dans sa lettre au cardinal Castelli, il ne peut être question du P. Meurin, de la province de la Louisiane, pas plus que des Pères, employés en dehors de Québec, soit chez les sauvages, soit auprès des Français. Sa Grandeur ne leur ayant pas communiqué ni intimé le bref, n'a pu écrire qu'ils s'étaient soumis avec docilité, qu'ils n'étaient plus Jésuites.

Il ne parle donc et il ne peut parler dans les lettres ci-dessus que des *quatre Pères* résidant à Québec, les seuls auxquels il ait dit qu'il avait le bref.

Or, la question n'est pas de savoir si ces Pères ont déclaré qu'ils se soumettaient et qu'ils n'étaient plus Jésuites, mais si, *canoniquement*, ils cessaient d'être Jésuites, le bref ne leur ayant pas été signifié régulièrement. Il ne s'agit pas non plus de se demander si l'évêque, le gouverneur et le secrétaire savaient *seuls* que les *quatre religieux* n'étaient plus jésuites, mais si, en réalité, ces *quatre religieux* ne jouissaient plus de leur existence canonique<sup>1</sup>.

La question ainsi posée — peut-elle l'être autrement ? — est facile à résoudre.

1. La docile soumission des *quatre Pères de Québec* au bref de suppression fait leur honneur et notre admiration. Que faut-

1. Il s'agit ici d'une existence de *fait et légitime*. — Une société ou un corps moral, quel qu'il soit, peut avoir divers modes d'existence qu'il convient de distinguer : l'existence de *fait* et l'existence de *droit*, et dans ces deux cas, l'existence peut être légitime ou illégitime. Cf. S. Sanguinetti, S. J. (*La Compagnie de Jésus et son existence canonique dans l'Église*, trad. par le P. J. Noury, chap. XIV, p. 233).

il en conclure ? La suppression officielle de l'ordre au Canada ? En vérité, ce serait aller bien loin ; le Pape, qui veut, au préalable, la notification officielle comme condition nécessaire, subordonne la suppression à la promulgation. Quel document prouve cette promulgation d'une manière décisive ? ... Aucun document connu jusqu'à ce jour.

On connaît le *Mémoire* ou *Suffrage* de 1775 du cardinal Antonelli. « Clément XIV, dit le Cardinal, a porté un décret vraiment mortel à la Compagnie de Jésus ; mais il n'a pas pu, cela est sûr, et peut-être même il n'a pas voulu en arriver à l'exécution de ce décret. Il y a de vrais Jésuites en France... Il y en a aussi dans d'autres contrées, où le bref de suppression ne leur a pas été *dénoncé légalement* ; tout le monde le sait, le Saint-Siège le sait, et Clément XIV certainement le savait : ipsoque conscio Clemente XIV. »

Il y avait aussi de vrais Jésuites au Canada, tous l'étaient véritablement, malgré la déclaration des quatre Pères de Québec, *le bref ne leur ayant pas été dénoncé légalement*, à en juger et par les lettres de Mgr et par la *non-exécution du bref*, l'opposition étant venue uniquement du représentant du Pape à Québec.

2. L'auteur des *Biens des Jésuites* dit avec raison : « Est-ce étonnant qu'à la nouvelle du triomphe définitif de leurs adversaires dans les diverses cours d'Europe, et ne se rendant pas compte de tout le contenu des documents venus de Rome, les Jésuites (ceux de Québec) aient pu dire : *Nos privilèges sont éteints, nous nous remettons entièrement à votre disposition*. Comment pouvaient-ils savoir si la promulgation à Rome avait été accompagnée ou non de toutes les formalités essentielles, pour n'en pas exiger d'autres dans tout le reste de la chrétienté ? »

Les quatre Pères de Québec ont donc pu croire un moment qu'ils étaient supprimés, qu'ils n'étaient plus jésuites ; mais cette persuasion, à supposer qu'ils l'eurent, et nous sommes portés à l'admettre, était-elle de nature à infirmer leur droit à l'existence canonique ? L'émotion et le saisissement de la première heure passés, il est admissible, il paraît même certain qu'ils se concertèrent entre eux, qu'ils réfléchirent sur leur situation nouvelle, et que, mieux éclairés au point de vue canonique, ils se regardèrent

jusqu'à nouvel ordre commé *vrais Jésuites*, n'ayant pas été déliés *légalement* de leurs vœux. La conduite qu'ils tinrent, sans hésitation et sans défaillance d'aucune sorte jusqu'à leur mort, le prouve surabondamment : ils se croyaient jésuites, ils vécurent et agirent en jésuites. Ils le pouvaient, ils le devaient, le bref ne leur ayant pas été notifié régulièrement ; et par conséquent, ils conservèrent leur situation antérieure, en vertu des prescriptions de Sa Sainteté elle-même, le pape Clément XIV.

Le fait suivant montre jusqu'à l'évidence que les Jésuites du Canada se considérèrent, même après 1773, comme vrais Jésuites et propriétaires des biens ayant appartenu à leur ordre.

Le P. de Glapion étant décédé en 1790, le P. Casot le remplaça et agit en vrai propriétaire. En voici la preuve. Le P. Bernard Well, dernier jésuite de la résidence de Montréal, étant venu à mourir en mars 1791, le P. Casot part aussitôt de Québec, se rend à Montréal et dispose de tous les objets mobiliers à l'usage de son confrère, comme appartenant à son ordre. La *Gazette de Montréal*, du 7 avril 1791, raconte en ces termes ce que fit alors ce Père :

« Le Révérend Père Casot, procureur des Jésuites de cette province, est arrivé dernièrement à la résidence de cette ville, après la mort de *son confrère* le Père Well. La manière noble et généreuse avec laquelle il a procédé à l'inventaire des argents et effets de cette maison est digne des plus grands éloges, et mérite d'être consigné dans les fastes de la bienfaisance.

Il a fait distribuer le bled qu'il a trouvé, par cinquante et cent minots, aux hôpitaux et aux pauvres indigents ; il a fait des dons surprenants en argent, de deux, trois, quatre et même jusqu'à dix mille livres ; enfin, il a tendu une main secourable à ceux que la honte retient, et il l'a toujours eue ouverte pour les pauvres de la dernière classe dont il a été heureusement obsédé jusqu'à hier, jour de son départ : pas un seul n'est sorti de chez lui, sans éprouver les effets de sa charité et de son désintéressement.

Puissent de tels hommes servir longtemps de modèle à leurs semblables ; ils seront toujours chers à l'humanité.

La modestie du Révérend Père souffrira certainement de cet éloge justement mérité ; mais c'est un hommage et un tribut de

reconnaissance que les citoyens de cette ville lui doivent pour le grand bien qu'il y a fait pendant son court séjour. »

Jusqu'à son dernier soupir, pendant six ans encore, le P. Casot continua à être la Providence des pauvres à Québec, et c'est bien avec les revenus des biens de la Société qu'il fit de si abondantes aumônes.

D'après les documents qui sont parvenus jusqu'à nous, telle fut la situation des Jésuites au Canada de 1773 à 1800. Si des documents nouveaux devaient modifier notre opinion, inutile d'ajouter que nous les accueillerions en toute loyauté et avec reconnaissance.

---



# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME SECOND

---

### CHAPITRE VI

Église du Canada. — Missions : A) du Saguenay : PP. Laure, Maurice, Coquart ; B) des Abénakis : PP. Lauverjeat, Daniélou, de Syresme ; C) de Lorette, du lac des Deux-Montagnes ; D) du Sault Saint-Louis : PP. de Lauzon, Nau, Tournois ; E) de Michillimakinac et des Hurons du Détroit : PP. Chardon, du Jaunay, de la Richardie, Potier..... 1

### CHAPITRE VII

Guerre de la succession d'Autriche ; prise de Louisbourg ; désastre de l'escadre du duc d'Anville ; La Jonquière fait prisonnier. — M. de la Galissonnière, gouverneur du Canada. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Prétentions des Anglais sur la vallée de l'Ohio ; expédition de Céloron ; le P. de Bonnecamps. — MM. de la Jonquière et Duquesne, gouverneurs. — Assassinat de Jumonville ; le colonel Washington, sa capitulation. — Prise de Beauséjour et de Gaspareaux par les Anglais. — Exil et dispersion des Acadiens. — L'abbé Le Loutre et le P. Charles Germain. — Renvoi des missionnaires de la Nouvelle-Écosse. — État de la religion dans l'Acadie et l'isthme acadien, de 1756 à 1787..... 66

### CHAPITRE VIII

Le général Braddock à la Monongahéla ; défaite de son armée. — Le baron de Dieskau battu et fait prisonnier près du lac

Saint-Sacrement. — M. de Vaudreuil, gouverneur général. — Montcalm au Canada. — Bigot, intendant général. — Capitulation des forts de Chouaguen et de William-Henry. — Le P. Roubaud : sa lettre sur l'expédition de William-Henry. — Massacre des prisonniers anglais par les sauvages. — Triste état de la Colonie. — William Pitt : ses préparatifs contre le Canada, son plan de campagne ; le général Abercromby. — Bataille de Carillon ; victoire de Montcalm. — Lettre du P. de Bonnacamps à l'astronome J.-Nic. Delisle..... 117

## CHAPITRE IX

Invasion du Canada : prise de Louisbourg, des forts Frontenac et Duquesne. — La disette. — Les Anglais devant Québec. — Combat de Montmorency et bataille d'Abraham. — Montcalm et Wolfe blessés à mort. — Capitulation de Québec. — Seconde bataille d'Abraham. — Capitulation de Montréal. — Traité de Paris : fin de la domination française au Canada. 163

## CHAPITRE X

Le clergé après la conquête. — M. de Montgolfier ; Mgrs Briand, d'Esglis, Hubert, Bailly et Denaut. — Les communautés religieuses. — Le P. de Glapion. — Lettres du P. de Glapion et de Carleton au comte de Shelburne. — Fermeture du Collège de Québec. — Le bref *Dominus ac Redemptor*. — Situation des Jésuites au Canada après la suppression de la Société par Clément XIV. — Le P. de la Brosse et la mission de Tadoussac. — Mémoire de Mgr Hubert et projet d'une Université mixte. — Confiscation des biens de la Compagnie de Jésus au Canada. — Le P. Casot, dernier survivant des Jésuites de la Nouvelle-France..... 193

## QUELQUES ERRATA DU SECOND VOLUME

---

P. 10, *dix* pour *six*.

P. 91, *était* pour *état*.

P. 120, *de Lignery* (Al. *de Ligneris*).

P. 160, *m'aura* pour *m'aurait*.

P. 173, *découvrirai* pour *découvriraient*.

P. 200. *De Floch* pour *le Floch*.

N. B. — Dans le *premier volume*, p. 438, lire *bibliothèque Mazarine* au lieu de *bibliothèque nationale*; et, dans la *carte*, lire *Gaspareaux* au lieu de *Gaspéréou*.

---